

**ACTES DU SEMINAIRE  
SUR LE SECTEUR INFORMEL  
ET LA POLITIQUE ECONOMIQUE  
EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

*Bamako, 10 au 14 mars 1997*



L'organisation du séminaire et les frais d'impression  
des actes ont été financés conjointement  
par les institutions suivantes :

*Eurostat, l'Overseas Development Administration  
(Royaume Uni), la Banque Mondiale (sur le Fonds norvégien),  
le Bureau International du Travail, le Ministère français  
de la Coopération, l'Orstom (France) et Afristat.*



*Le secrétariat scientifique du séminaire a été assuré  
par M. Rémi BARDON de DIAL (Centre européen de  
recherche en économie du développement)*



**TOME 2**

**COMMUNICATIONS PRÉSENTÉES  
EN SÉANCES PLÉNIÈRES**



# S O M M A I R E

	<b>Pages</b>
<b>THEME 1 / SECTEUR INFORMEL : DEFINITION ET IMPORTANCE.....</b>	<b>7</b>
Secteur informel : historique, définition et importance (Ralf Hussmanns) <sup>1</sup> ...	9
L'observation du secteur informel : son insertion dans un système statistique global (Bertrand Savoye).....	47
La nouvelle définition internationale du secteur informel et ses conséquences sur les systèmes et méthodes de mesure (Jacques Charmes).....	61
<b>THEME 2 / TECHNIQUES D'ENQUETES PERMETTANT DE MESURER LE SECTEUR INFORMEL.....</b>	<b>79</b>
La mesure statistique du secteur informel en Afrique : les stratégies de collecte des données (François Roubaud).....	81
L'enquête 1-2-3 sur l'emploi et le secteur informel d'Antananarivo (1995) (Faly H. Rakotomanana).....	97
Enquêtes sur le secteur informel en Tanzanie : Méthodes, résultats et problèmes de collecte des données (Gideon K. Ngoi) <sup>1</sup> .....	117
<b>THEME 3 / INTEGRATION DU SECTEUR INFORMEL AUX SYSTEMES D'INFORMATION ECONOMIQUE ET A LA COMPTABILITE NATIONALE.....</b>	<b>139</b>
Intégration du secteur informel dans les systèmes d'information économique et la comptabilité nationale (Hubert V. Gbossa).....	141
Le secteur informel dans la comptabilité nationale : cas du Sénégal (Babacar Fall).....	155
La mesure des services du secteur informel dans les comptes nationaux du Ghana (K. Addomah-Gyabaah) <sup>1</sup> .....	171
<b>THEME 4 / DIFFUSION DES RESULTATS AUPRES DES UTILISATEURS : ANALYSE ET POLITIQUE ECONOMIQUE.....</b>	<b>185</b>
Promotion de la productivité et de la protection sociale dans le secteur informel urbain : une approche intégrée et ses implications pour la méthodologie de collecte des données (George Aryee) <sup>1</sup> .....	187
Une perspective élargie : aspects sociaux et socio-économiques du secteur informel (Roger Edmunds) <sup>1</sup> .....	203

1. La version originale est en anglais.





**THEME 1**

**SECTEUR INFORMEL : DEFINITION ET IMPORTANCE**



# Secteur informel : historique, définition et importance

*Ralf HUSSMANN*  
*Bureau International du Travail*

## I. HISTORIQUE

### 1.1. Le concept de secteur informel

Le concept de secteur informel a été l'une des contributions les plus distinctives du BIT à la réflexion sur le développement. C'est dans le rapport d'une mission générale sur l'emploi au Kenya entreprise par le BIT en 1972 que le terme "secteur informel" a fait sa première apparition dans un document officiel. L'une des principales conclusions de la mission fut que, dans un pays en développement comme le Kenya, le principal problème d'emploi n'était pas le chômage mais l'existence d'un grand nombre de "pauvres qui travaillent", dont beaucoup travaillaient dans la production de biens et de services, mais dont les activités n'étaient pas reconnues, enregistrées, protégées ou régulées par les autorités publiques. Ce phénomène fut désigné dans le rapport comme le "secteur informel", et expliqué par l'incapacité des autres secteurs de l'économie - agriculture ou autres activités rurales d'une part, et industrie et services modernes d'autre part - à fournir les opportunités d'emploi ou de revenu adéquates pour une force de travail en croissance rapide. Depuis lors, le terme de "secteur informel" est devenu d'usage courant, bien que sa signification précise soit restée quelque peu évasive et sujette à controverse, le concept ayant été défini dans différents contextes avec différentes significations. En dépit d'un effort considérable de recherche et de collecte de données au cours des 25 dernières années, la compréhension de ce qu'est le secteur informel, des raisons de son existence et de la manière dont il opère est encore loin d'être adéquate. C'est un sujet controversé parce que l'on peut observer le secteur informel de différents points de vue. Il peut être considéré de manière positive comme fournissant de l'emploi et des revenus à des millions de personnes qui autrement n'auraient pas de moyens de survie. Il peut être vu négativement comme un pan entier de la société qui échappe à toute régulation et protection. Il peut être idéalisé comme un vivier d'entrepreneurs qui pourrait prospérer si seulement il n'était pas entravé par un système réglementaire et bureaucratique inutile. Il peut être condamné comme une vaste zone de relégation, de pauvreté, de conditions insalubres, de travail dangereux, d'illégalité et d'utilisation du travail des enfants. Ou il peut être simplement ignoré.

Malgré les débats passés, et sans nul doute futurs, sur les types d'activités et les catégories de travailleurs que le secteur informel recouvre, il semble bien au

moins que ses caractéristiques principales fassent l'objet d'un certain consensus. Le secteur informel est une sorte de concept englobant pour décrire diverses activités de production de biens et services desquelles les individus tirent emploi et revenus. Ces activités sont entreprises en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées, plutôt que de maximiser le profit ou le retour sur investissements comme cela est typiquement le cas dans le secteur formel. Les conditions dans lesquelles ces activités apparaissent, et les contraintes sous lesquelles elles sont exercées, leur confèrent certaines caractéristiques. Elles sont informelles en ce sens que pour la plupart elles ne sont ni consignées ni enregistrées dans les statistiques officielles, et qu'elles s'opèrent sur une très petite échelle et avec un faible niveau d'organisation. La majorité d'entre elles impliquent un très faible niveau de capital, de productivité et de revenu. Elles tendent à avoir peu ou pas d'accès aux marchés organisés, aux institutions de crédit, à la technologie moderne, à l'éducation formelle et aux outils de formation, et à nombre de services et aménagements publics.

Un grand nombre d'entre elles sont exercées sans emplacement fixe ou en des endroits qui ne sont pas visibles par les autorités, tels que petites boutiques, ateliers, stands ou à domicile. Elles ne sont pas reconnues, soutenues ou réglementées par le gouvernement, et souvent placées, du fait des circonstances, en dehors du cadre légal. L'existence d'activités du secteur informel en marge de la loi a parfois conduit les autorités publiques à les confondre avec des activités illégales, et donc à les harceler et à les réprimer. Même quand elles sont déclarées et respectent certaines dispositions légales, elles sont presque invariablement hors-la-loi en ce qui concerne la protection sociale, la législation du travail et les mesures de protection sur le lieu de travail.

Au delà de ces généralisations, le secteur informel se manifeste différemment selon le pays, la région au sein d'un même pays, et même la partie au sein d'une même ville. Il englobe différents types d'activités, d'entreprises et de motivations de la participation. Les activités vont de la vente en plein air, du cirage de chaussures, de la préparation de produits alimentaires et d'autres menues activités requérant peu ou pas de capitaux et de qualifications et ayant un rendement marginal à celles impliquant un certain effort d'investissement en qualifications et en capitaux et une productivité plus élevée, comme la fabrication de produits industriels, le métier de tailleur, la réparation automobile ou le transport mécanisé. Alors que certaines activités du secteur informel ressemblent aux activités traditionnelles dans l'artisanat, la transformation de produits alimentaires ou les services personnels, d'autres telles que la réparation automobile, le recyclage des déchets et le transport sont nouvelles et résultent de la modernisation. Les activités du secteur informel sont exercées essentiellement par des individus tra-

vaillant pour leur propre compte à la tête de leur propre affaire soit seuls soit avec l'aide de membres de la famille non rémunérés, bien que quelques-uns soient des micro-entrepreneurs employant quelques travailleurs rémunérés ou apprentis. Les relations d'emploi, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme. Des enquêtes ont montré qu'il existe des inégalités considérables dans le secteur informel. La plupart des personnes qui y sont occupées, mais pas toutes, sont pauvres; certaines sont dans un dénuement total alors que d'autres gagnent des revenus plus élevés que le salaire minimum dans le secteur formel. Le secteur informel n'est donc pas complètement synonyme de pauvreté; certains salariés du secteur formel sont en fait plus pauvres que certains des entrepreneurs du secteur informel. Il importe pour les objectifs des stratégies politiques de reconnaître la considérable hétérogénéité du secteur informel. En dépit de leur hétérogénéité, toutes les activités du secteur informel ont en commun d'être vulnérables. Cette vulnérabilité est due au fait qu'elles doivent reposer du mieux possible sur l'auto-suffisance et des mécanismes institutionnels informels pour le crédit, la formation, la sécurité sociale, etc., qui fonctionnent séparément et indépendamment des institutions de l'économie moderne.

Les motivations de la participation au secteur informel vont des stratégies de pure survie adoptées par des individus n'ayant pas de travail (adéquat), d'assurance chômage ou d'autres droits au maintien du revenu, au désir d'indépendance et de flexibilité dans l'organisation du travail et, dans certains cas, à la perspective d'opportunités de gains vraiment rentables, ou à la poursuite d'activités traditionnelles. Il faut noter à cet égard que la grande majorité des activités du secteur informel fournit des biens et services dont la production et la distribution sont parfaitement légales. Ceci est à opposer aux activités criminelles ou de production illégale, c'est-à-dire aux activités interdites par la loi ou qui deviennent illégales lorsqu'elles sont exercées par des producteurs non autorisés (par exemple extorsion, contrebande, trafic de stupéfiants, prostitution, change de devises étrangères). Il existe aussi une différence entre le concept de secteur informel et celui d'économie dissimulée ou souterraine. Les activités du secteur informel ne sont pas nécessairement réalisées avec l'intention délibérée de se soustraire au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale, ou d'enfreindre la législation du travail, d'autres législations ou d'autres dispositions administratives. Sans doute un certain nombre d'unités préfèrent rester non déclarées ou non autorisées dans le but de ne pas avoir à se conformer à tout ou partie de la réglementation et ainsi de réduire les coûts de production. Il faut cependant faire la distinction entre ceux dont le revenu d'activité est assez élevé pour supporter le

coût de la réglementation et ceux qui sont “dans l’illégalité” parce qu’ils ne peuvent se permettre d’appliquer la réglementation existante, parce que leur revenu est trop faible ou irrégulier, que certaines lois et règlements sont tout-à-fait inapplicables à leurs besoins et conditions, ou que l’Etat est virtuellement inexistant dans leurs vies et n’a pas les moyens de faire respecter les règlements qu’il a établis. Dans certains pays au moins, une proportion non négligeable d’entreprises du secteur informel sont dûment déclarées sous une forme ou une autre et/ou paient des impôts, même si elles sont dans l’incapacité de se conformer à l’ensemble des prescriptions légales et administratives. Etant privés, dans une large mesure, du droit de se pourvoir devant les tribunaux pour faire respecter les contrats ou exiger la sécurité des baux, beaucoup d’entrepreneurs du secteur informel préféreraient légaliser leurs opérations quand cela est possible et ainsi obtenir la protection légale des autorités. Il faut aussi noter que des segments importants de l’économie dissimulée ou souterraine ont leur origine dans des entreprises appartenant au secteur formel ; on peut citer comme exemples la production de biens et services “hors comptabilité”, les transactions financières ou revenus immobiliers non déclarés, l’exagération des dépenses déductibles des impôts, l’emploi de travailleurs clandestins, et la non comptabilisation des salaires et heures supplémentaires d’employés déclarés. Pour toutes ces raisons, le concept de secteur informel a besoin d’être distingué de celui d’économie dissimulée ou souterraine. En réalité, cependant, il y aura toujours un chevauchement entre les activités informelles et l’économie souterraine, et c’est par rapport à ce chevauchement (c’est-à-dire les activités du secteur informel délibérément occultées) que les problèmes de non-réponse et de sous-déclaration sont le plus susceptibles de survenir dans les enquêtes sur le secteur informel.

En dépit de sa nature segmentée, précaire et semi-légale, le secteur informel ne peut exister en étant totalement isolé du secteur formel. Bien qu’il travaille en grande partie pour les marchés que le secteur moderne ne peut atteindre par manque de flexibilité ou en raison de coûts trop élevés, les travailleurs du secteur formel sont des consommateurs du secteur informel, et l’existence du secteur informel dépend beaucoup de sa capacité à livrer des biens et services à prix plus bas ou en quantités plus faibles que le secteur formel, ou à fournir des biens et services qui autrement ne seraient pas disponibles du tout. Le secteur informel constitue aussi un vaste “réservoir de main-d’œuvre” dans lequel le secteur formel peut puiser en temps d’expansion économique, ou dans lequel la main-d’œuvre peut être renvoyée en temps de récession. Cependant, la nature des relations secteur formel - secteur informel varie. Certaines entreprises du secteur informel sont hautement dépendantes des entreprises modernes pour les intrants, et les entreprises du secteur moderne peuvent fonctionner comme des monopoles qui renchérissent les

intrants nécessaires. D'autres entreprises du secteur informel peuvent opérer en tant que sous-traitants du secteur formel, et leur faible pouvoir économique peut les rendre vulnérables à l'exploitation. D'autres activités, consistant en travaux réalisés individuellement, sont moins susceptibles d'être directement liées au secteur formel, bien que même des vendeurs en plein air en apparence indépendants aient parfois été identifiés comme partie prenante de réseaux commerciaux bien organisés contrôlés par de grandes entreprises du secteur formel.

Alors que l'on continue parfois à se demander si le concept de secteur informel est utile ou approprié soit pour l'analyse, soit pour l'élaboration de politiques, ou si le phénomène qu'il décrit peut de quelque manière que ce soit être appelé un secteur, le terme de "secteur informel" est maintenant largement utilisé et accepté et peut être trouvé non seulement dans la littérature académique mais aussi dans nombre de documents officiels et de discours politiques. Quoiqu'il en soit, d'un point de vue statistique, le secteur informel s'est révélé un concept utile pour la collecte de données sur différents types d'activités qui autrement ne seraient pas suffisamment représentées dans les statistiques officielles.

## **1.2. Nécessité d'une collecte de données statistiques sur le secteur informel**

Dans le passé, le secteur informel était habituellement largement ignoré par les statistiques officielles ; les activités du secteur informel étaient soit omises dans les statistiques existantes soit, si prises en compte, non identifiées séparément. On ne ressentait que peu le besoin de collecter des données sur les activités du secteur informel car les stratégies de développement suivies étaient essentiellement orientées vers les grandes entreprises modernes et le secteur informel était considéré comme un phénomène transitoire qui disparaîtrait dans le futur proche à mesure que les emplois seraient créés par la croissance du secteur formel moderne. Cependant, au cours de la récession économique des dix dernières années, les politiques d'ajustement et les taux continuellement élevés d'urbanisation et de croissance démographique ont conduit à une expansion sans précédent du secteur informel dans de nombreux pays, alors que les entreprises du secteur moderne, et particulièrement le secteur public, se voyaient dans l'obligation de procéder à des licenciements ou à des réductions drastiques des salaires. Dans certains pays, ce ne fut en fait que le secteur informel qui absorba la main-d'œuvre et garda l'économie en état de marche, pendant que les grandes entreprises modernes productrices de biens qui nécessitent des technologies relativement intensives en capital importées des pays industrialisés chancelaient sous l'effet de la crise économique. De plus, le processus de restructuration industrielle dans le secteur formel amena une plus grande décentralisation de la production

au moyen de la sous-traitance à de petites entreprises, dont beaucoup étaient dans le secteur informel. Selon des estimations grossières, le secteur informel représente maintenant jusqu'à 40, 55 et 70 pour cent du total de l'emploi urbain ou non agricole dans les pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique respectivement. Sa contribution au produit national brut est habituellement plus modeste mais de loin trop élevée pour être négligeable. Il y a toute raison de croire qu'un segment important et sans doute croissant de la main-d'œuvre dans nombre de pays sera occupé dans le secteur informel dans les années qui viennent, et que celui-ci restera une part importante et probablement en expansion des économies nationales. Il est donc de plus en plus reconnu par les chercheurs et les responsables politiques que le secteur informel ne peut être ignoré plus longtemps et qu'il faut l'intégrer, d'une manière ou d'une autre, dans le processus global de développement.

En conséquence, un nombre croissant d'agences statistiques nationales sont requises par leur gouvernement ou d'autres utilisateurs de fournir, comme partie intégrante de leurs programmes statistiques ordinaires, des données complètes sur la taille et les caractéristiques du secteur informel et sur son évolution dans le temps. Cette demande était manifeste, par exemple, dans le Plan d'Action d'Addis Abeba pour le Développement de la Statistique en Afrique dans les années 1990, qui incluait le secteur informel parmi les domaines prioritaires pour les futurs programmes statistiques. La collecte de données sur le secteur informel représente une avancée importante vers l'amélioration des statistiques du travail, des statistiques économiques et des comptes nationaux comme base informative pour l'analyse macro-économique, la planification, l'élaboration et l'évaluation des politiques, et vers la reconnaissance de la contribution du secteur informel aux différents aspects du développement économique et social, y compris la création d'emploi, la production, la création de revenus, la formation du capital humain et la mobilisation des ressources financières. Les données peuvent aussi être utilisées pour élaborer et suivre les politiques de soutien et les programmes d'assistance pour le secteur informel en vue d'augmenter son potentiel de production (et, donc, sa capacité à créer des emplois et des revenus), pour améliorer les conditions de travail et la protection sociale et juridique des travailleurs, pour mettre au point une réglementation appropriée et promouvoir l'organisation des entrepreneurs et de leurs salariés, et enfin pour analyser la situation économique et sociale de certains groupes particuliers de travailleurs du secteur informel tels que les femmes, les enfants, les migrants des zones rurales vers les zones urbaines et les immigrants.

Ces statistiques sont spécialement nécessaires dans les pays en développement où le secteur informel contribue substantiellement à la création totale d'emploi et de

revenu. Sans nul doute, un secteur informel existe aussi dans les pays industrialisés, mais l'échelle du phénomène et le contexte dans lequel il se produit sont tout à fait autres. Pour ces raisons, le développement de statistiques sur le secteur informel reçoit une moindre priorité dans les pays industrialisés et peut nécessiter des méthodes de mesure différentes.

## II. DEFINITION INTERNATIONALE DU SECTEUR INFORMEL

### 2.1. Quinzième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail

Il est bien évident que le secteur informel ne se prête pas aisément à la mesure statistique. En raison de la diversité, des activités et des modes opératoires auxquels il se rapporte, le concept de secteur informel en tant que tel n'est pas très nettement délimité. De sorte qu'il est difficile de définir précisément le secteur informel en termes d'unités statistiques et de critères opérationnels, et de spécifier son étendue et sa composition. De plus, le grand nombre d'unités sur lesquelles il faut enquêter et leurs caractéristiques (petite taille, mobilité et fluctuations élevées, variations saisonnières de l'activité, regroupements dans des zones spécifiques, manque de repères d'identification / localisation, manque de comptabilité utilisable, possible répugnance à participer à l'enquête, etc.) nécessitent des modifications des méthodes traditionnelles d'enquête ou la mise au point de nouvelles méthodes.

Dans le but d'assister les agences statistiques des Etats membres à relever le défi que constituent ces tâches, le Bureau de Statistique du BIT, répondant à une requête présentée par la quatorzième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (1987), a inauguré une série d'activités à la fin des années 1980, qui ont culminé avec l'adoption par la quinzième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (15ième CIST) d'une "Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel" en janvier 1993. La résolution avait été conçue premièrement pour fournir les premières (et jusqu'à présent les seules) recommandations techniques approuvées au niveau international pour le développement des statistiques sur le secteur informel, comme ensemble de référence qui faciliterait le travail des agences statistiques nationales pour le développement de définitions, de classifications et de méthodes de collecte de données sur le secteur informel adaptées aux conditions particulières de leur pays. Deuxièmement, et c'est de moindre importance dans ce cas, la résolution avait pour but de réduire les différences non indispensables dans les statistiques sur le secteur informel de différents pays et donc d'améliorer la comparabilité internationale des données.

La résolution traite de diverses questions liées à la définition du secteur informel et de la conception, du contenu et de la conduite des enquêtes dont il est l'objet. Elle fixe les objectifs de la mesure pour les programmes de collecte de données. Elle décrit le concept et le met en relation avec le cadre conceptuel des comptes nationaux. Elle spécifie les critères d'une définition statistique opérationnelle et émet un certain nombre de recommandations concernant le champ d'investigation des enquêtes et le traitement statistique de cas particuliers qui sont à la limite du secteur informel et d'autres secteurs. La résolution fournit aussi des directives assez détaillées pour la conception de méthodes et programmes de collecte de données sur le secteur informel, compte tenu des objectifs de mesure poursuivis et des différences entre les systèmes statistiques nationaux, et recommande que la collecte de données sur le secteur informel avec une fréquence régulière soit partie intégrante du programme statistique national. Finalement, elle inclut un ensemble de propositions pour les sous-classifications du secteur informel et concernant les types de données qui pourraient être collectées dans les enquêtes sur ce sujet. Une copie de la résolution est jointe en annexe de ce papier.

Il faut noter qu'en dépit du titre de la résolution, elle ne se rapporte pas qu'aux statistiques de l'emploi. En juillet 1993, le Conseil économique et social de l'ONU, sur recommandation de sa Commission statistique, a adopté le Système de Comptes nationaux révisé (SCN 1993). La définition du secteur informel adoptée par la 15<sup>ème</sup> CIST constitue une partie du SCN 1993. Cela est dû au fait que l'une des nouvelles caractéristiques du SCN 1993 est la recommandation d'introduire, lorsque cela est pertinent, des sous-classifications du secteur des ménages, y compris une distinction entre secteur formel et secteur informel. Une telle distinction rend possible pour les comptes nationaux la quantification de la contribution du secteur informel à l'économie nationale. Le BIT en tant qu'agence pilote dans la promotion du concept de secteur informel a été requis de prendre part à ce travail en mettant au point des recommandations internationales pour une définition statistique du secteur informel de telle manière que celle-ci puisse aussi être utilisée pour les objectifs de la comptabilité nationale.

## **2.2. Définition du secteur informel et concepts des comptes nationaux**

La définition du secteur informel adoptée par la 15<sup>ème</sup> CIST a été liée au cadre conceptuel du SCN dans le but : (i) d'augmenter la compatibilité des statistiques du secteur informel avec d'autres statistiques économiques et sociales, et de promouvoir l'intégration statistique ; (ii) de mesurer le secteur informel en tant que partie de l'économie nationale et non isolément ; (iii) d'utiliser la même définition du secteur informel dans les statistiques du travail et dans les comptes

nationaux ; et (iv) d'intégrer, ou même de collecter conjointement, les données sur l'emploi et celles sur d'autres caractéristiques du secteur informel. Ces exigences ont eu certaines implications sur la nature de la définition comme ce sera expliqué ci-dessous.

Premièrement, le secteur informel a dû être défini en termes de caractéristiques des unités de production (entreprises) dans lesquelles les activités ont lieu, plutôt qu'en termes de caractéristiques des personnes impliquées ou de leurs emplois. Ainsi, la population occupée dans le secteur informel a été définie comme comprenant toutes les personnes qui, pendant une période de référence donnée, étaient pourvues d'un emploi dans au moins une unité de production du secteur informel, indépendamment de leur situation dans la profession et du fait que cet emploi constitue leur activité principale ou secondaire (la définition de la population occupée dans le secteur informel met donc l'accent sur la distinction entre "personnes occupées" et "emplois" en ce qu'elle indique que les personnes sont classées dans le secteur informel en fonction de leur relation avec un emploi dans une unité de production ayant des caractéristiques spécifiques; de cette manière, il est possible de rendre compte du nombre croissant d'activités du secteur informel, qui sont exercées comme emplois secondaires par des personnes dont l'emploi principal est hors du secteur informel (par exemple, fermiers, fonctionnaires), dans le but de compenser la stagnation des salaires et l'érosion du pouvoir d'achat). Les personnes occupées dans des unités de production hors du secteur informel sont exclues, quelque précaire que puisse être leur situation dans l'emploi. En conséquence, le concept de personnes occupées dans le secteur informel n'est pas identique au concept de personnes occupées ayant une relation informelle à l'emploi.

Deuxièmement, le secteur informel a été considéré comme un sous-secteur du secteur institutionnel des ménages du SCN, c'est-à-dire que les entreprises du secteur informel ont été définies comme un sous-ensemble des entreprises individuelles appartenant à des ménages. En accord avec le SCN 1993, ces entreprises individuelles - par opposition aux sociétés et quasi-sociétés - sont définies comme des unités de production qui ne constituent pas une personne morale distincte du ménage ou des membres du ménage auxquels elles appartiennent, et qui ne tiennent pas un ensemble complet de comptes (y compris des bilans de l'actif et du passif) permettant de distinguer clairement les activités de production des entreprises des autres activités de leurs propriétaires et d'identifier les flux éventuels de revenus et de capitaux entre les entreprises et leurs propriétaires.

Les entreprises individuelles comprennent les entreprises individuelles possédées et exploitées par un seul membre d'un ménage ou par plusieurs membres du

même ménage ainsi que les associations et coopératives non constituées en société formées par des membres de ménages différents, si elles ne tiennent pas un ensemble complet de comptes. Il faut noter que les entreprises peuvent employer ou non des travailleurs salariés, et que les activités peuvent être exercées à l'intérieur ou à l'extérieur du domicile du propriétaire. L'expression "entreprises individuelles" signifie simplement que ces unités forment une partie du secteur institutionnel des ménages du SCN. Les caractéristiques particulières des entreprises individuelles correspondent bien au concept de secteur informel tel qu'il est communément entendu. Les actifs immobilisés ou autres utilisés n'appartiennent pas aux unités de production en tant que telles, mais à leurs propriétaires. Ces unités, en tant que telles, ne peuvent réaliser d'opérations ou conclure de contrats avec d'autres unités, ni souscrire en propre des engagements. Les propriétaires doivent se procurer les moyens financiers nécessaires à leurs propres risques et périls, et ils sont personnellement responsables, sans limitation aucune, de toutes les dettes et de tous les engagements souscrits aux fins de production. Les dépenses de production sont souvent indifférenciées de celles de consommation du ménage. De même, les biens d'équipement, comme les bâtiments et les véhicules, peuvent être destinés indistinctement aux fins de l'entreprise et à celles du ménage.

### **2.3. Critères de la définition du secteur informel**

Les deux premiers critères de la définition du secteur informel adoptée par la 15<sup>ème</sup> CIST font référence à l'organisation juridique des entreprises et au type de comptabilité tenue par elles; ces deux critères sont incorporés dans le concept d'entreprises individuelles tel qu'il est décrit ci-dessus. Toutefois, si toutes les entreprises du secteur informel peuvent être assimilées à des entreprises individuelles, toutes les entreprises individuelles ne peuvent pas être considérées comme faisant partie du secteur informel. Ce dernier étant un sous-ensemble du secteur des ménages, des critères supplémentaires étaient nécessaires pour distinguer les entreprises du secteur informel des autres entreprises individuelles appartenant à des ménages. A cette fin, la 15<sup>ème</sup> CIST a adopté une approche modulaire. D'abord, une distinction a été établie, à l'intérieur du cadre conceptuel d'entreprises individuelles, entre les entreprises d'employeurs et les entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte. Cette distinction a été fondée sur le fait que les entreprises emploient ou non au moins un salarié de manière continue (par opposition avec l'emploi de salariés occasionnels ou de travailleurs familiaux non rémunérés). Elle a été jugée importante aux fins de définition : par comparaison avec les entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte, les entreprises d'employeurs sont nécessairement plus formelles dans leurs opérations, et un ou plusieurs critères additionnels peuvent donc être requis pour

les classer dans le secteur informel. De plus, la distinction entre ces deux groupes d'entreprises a été jugée utile aux fins d'analyse des données et d'élaboration des politiques, et considérée comme une variable importante pour la stratification des échantillons des enquêtes sur le secteur informel.

En accord avec ce qui précède, le secteur informel a été défini par la 15<sup>ème</sup> CIST comme comprenant : (i) les entreprises informelles de personnes travaillant à leur propre compte et (ii) les entreprises d'employeurs informels, et des critères séparés ont été spécifiés pour chacun de ces deux sous-groupes.

Ces critères devaient remplir plusieurs conditions : (i) ils devaient être en petit nombre, du fait que la définition devait servir aux fins de la collecte des données (c'est-à-dire de la spécification du champ d'investigation) et de leur analyse ; (ii) ils devaient être opérationnels, c'est-à-dire clairement délimités, objectifs, simples, faciles à appliquer sur le terrain, et appartenir aux caractéristiques facilement mesurables dans les divers types d'enquêtes ; (iii) ils devaient être pertinents pour la notion d'informalité, c'est-à-dire significatifs par eux-mêmes mais aussi corrélés à d'autres critères incorporés dans le concept de secteur informel ; (iv) ils devaient se rapporter aux caractéristiques des unités de production, être pertinents pour toutes les sortes d'activités du secteur informel, et définir, aussi peu que possible ex ante, les caractéristiques du secteur informel que la collecte de données était censée révéler ex post ; (v) la définition devait être assez large pour permettre une flexibilité dans l'analyse des données et ainsi répondre aux besoins d'utilisateurs variés, c'est-à-dire qu'elle était censée couvrir un univers aussi large que ce qui était pratiquement faisable et compatible avec le concept de secteur informel ; et (vi) la définition devait être acceptable pour un large ensemble de pays de différentes parties du monde, ce qui signifiait qu'elle devait être assez générale pour embrasser les diverses manières dont le secteur informel se manifeste dans les différents pays, et pour permettre une flexibilité quant à l'adoption de définitions plus spécifiques au niveau national, même si une telle flexibilité était susceptible d'affecter la comparabilité internationale des statistiques.

Une revue des pratiques nationales montre que fondamentalement les pays utilisent deux manières différentes de voir et de définir le secteur informel qui, dans une certaine mesure, sont corrélées. L'une fait référence à la position des entreprises par rapport au cadre juridique et administratif en vigueur, et considère que le secteur informel est constitué des unités qui ne se conforment pas à ce cadre ; cette approche est en premier lieu celle des pays d'Europe et d'Afrique francophone. L'autre approche voit le secteur informel comme une forme particulière de production, et le définit en fonction de la manière dont les entreprises sont organisées et exercent leurs activités; elle est principalement celle des pays d'Amérique

latine, d'Asie et d'Afrique anglophone. Comme cela est décrit en détail ci-dessous, la définition internationale du secteur informel adoptée par la 15<sup>e</sup> CIST incorpore les deux approches en ce sens qu'elle spécifie le non-enregistrement et/ou la taille en terme d'emplois comme critères pour distinguer les entreprises du secteur informel des autres entreprises individuelles appartenant à des ménages.

La quinzième CIST a spécifié que selon les circonstances nationales devaient être considérées comme informelles ou toutes les entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte, ou seulement celles qui ne sont pas enregistrées selon des formes spécifiques de la législation nationale, telles que la réglementation industrielle et commerciale, les lois fiscales ou de sécurité sociale, la réglementation des groupes professionnels, ou des textes semblables, des lois ou des règlements établis par les instances législatives nationales, par opposition au non-enregistrement selon des réglementations établies par des autorités locales pour l'obtention d'une patente ou d'une autorisation d'exercice. Ces derniers types d'enregistrement n'ont pas été considérés comme des critères appropriés, parce qu'ils relèvent de réglementations administratives et de leur application qui peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre, et même à l'intérieur d'un même pays, dans le temps ou entre régions. De plus, il n'a pas semblé qu'ils aient beaucoup d'effet sur la manière dont les entreprises sont organisées et exercent leur activité, ni sur leurs objectifs et comportements économiques (la similitude dans les objectifs et comportements économiques est utilisée dans le SCN 1993 comme principe directeur pour établir la distinction entre les divers secteurs et sous-secteurs institutionnels). En reconnaissance du fait que le critère de non-enregistrement n'aurait pas un fondement conceptuel clair sauf si les divers types d'enregistrement auxquels il se réfère étaient spécifiés, l'inclusion dans la résolution d'un sous-paragraphe précis sur ce sujet a été ressentie comme nécessaire (paragraphe 8. (3)).

En ce qui concerne les entreprises d'employeurs informels, la 15<sup>ème</sup> CIST a spécifié que celles-ci devaient être définies selon l'un ou plusieurs des trois critères suivants: petite taille du/des établissement(s) en terme d'emploi, non-enregistrement de l'entreprise (défini de la même manière que pour les entreprises des personnes travaillant pour leur propre compte), et non-enregistrement de ses employés.

Le critère de taille en emplois peut être formulé en terme de nombre de salariés employés de manière continue, de nombre total de salariés (y compris les salariés occasionnels), ou de nombre total de personnes occupées au cours d'une période de référence spécifique (y compris l'entrepreneur, les associés et les travailleurs familiaux non rémunérés en plus des salariés). Le nombre de salariés employés de manière continue a été considéré comme la mesure idéale du point de vue conceptuel, parce que convenant le mieux à la définition des entreprises informelles de

personnes travaillant pour leur propre compte, qui ne prend pas en compte le nombre de propriétaires, d'associés, de travailleurs familiaux non rémunérés et de salariés occasionnels travaillant dans l'entreprise. En pratique, cependant, l'information sur le nombre total de salariés ou de personnes occupées peut être plus facile à obtenir des répondants à l'enquête que celle sur le nombre de salariés employés de manière continue, et peut correspondre plus étroitement au critère utilisé pour définir la limite inférieure de la taille - ou limite d'inclusion - pour la détermination du champ d'investigation des recensements et enquêtes existants auprès des établissements du secteur formel.

Dans le cas des entreprises constituées de plus d'un établissement, la quinzième CIST a recommandé d'utiliser l'établissement plutôt que l'entreprise comme unité d'observation à laquelle s'applique le critère de taille. Il a été spécifié qu'une entreprise constituée de plus d'un établissement doit être considérée comme informelle si aucun de ses établissements n'excède la limite de taille. L'utilisation de l'établissement plutôt que de l'entreprise comme unité d'observation pour le critère de taille assure la compatibilité avec la détermination du champ d'investigation des recensements et enquêtes auprès des établissements du secteur formel, de sorte que les statistiques sur les secteurs formel et informel peuvent se compléter mutuellement. Il devient également possible ainsi de saisir le développement des entreprises du secteur informel qui, pour diverses raisons, tendent à croître au moyen de la création de petits établissements supplémentaires plutôt que par l'augmentation de l'emploi dans l'établissement original.

La limite de taille pour les entreprises des employeurs informels n'a pas été spécifiée par la quinzième CIST parce qu'elle peut varier selon les pays et, même à l'intérieur d'un pays donné, entre les branches d'activité économique. Il a été recommandé pour la choisir de prendre en compte le champ d'investigation des recensements et enquêtes auprès des établissements ciblés sur des unités plus larges dans les branches d'activité économique correspondantes, quand de telles enquêtes existent, afin d'éviter un chevauchement (certains pays préfèrent, cependant, avoir un certain chevauchement dans le champ d'investigation tant qu'il peut être identifié ; cela parce que les taux de réponse et la qualité des données dans les enquêtes auprès des établissements tendent à être relativement bas dans le cas des plus petites unités couvertes). Pendant les débats de la conférence, des réserves ont été exprimées à l'encontre d'une définition résiduelle du secteur informel comprenant toutes les unités qui n'étaient pas couvertes par les recensements et enquêtes auprès des établissements existants. Ce par crainte que la définition du secteur informel en résultant soit trop large pour certains pays, selon le niveau de développement de leur système statistique. En conséquence, il a été suggéré que là où la

limite d'inclusion utilisée pour les enquêtes existantes semblait trop élevée pour former une limite de taille appropriée pour les entreprises des employeurs informels, des efforts devraient être consentis pour étendre le champ d'investigation des enquêtes existantes et ainsi réduire le défaut de couverture des deux côtés. Il a semblé que dans certaines situations, où il n'était pas possible d'abaisser la limite d'inclusion des enquêtes existantes, il pouvait être parfois préférable de reconnaître l'existence d'un segment intermédiaire, et de le couvrir au moyen d'une enquête spéciale plutôt que de l'inclure dans le champ d'investigation des enquêtes sur le secteur informel en élevant substantiellement la limite de taille dans la définition des entreprises des employeurs informels. Ce parce que les méthodes d'enquête utilisées pour les entreprises du secteur informel peuvent ne pas être également bien adaptées pour la collecte de données sur les entreprises de taille moyenne.

Le critère de non-enregistrement des salariés de l'entreprise a été conçu pour se rapporter aux conditions d'emploi pour ce qui est de la protection juridique et sociale des travailleurs. Il a été défini en termes d'absence de contrat de travail ou d'apprentissage qui fasse obligation à l'employeur de payer des impôts et de verser des cotisations de sécurité sociale au nom du salarié ou qui soumette la relation d'emploi à la législation du travail en vigueur. Une entreprise est considérée comme répondant au critère si aucun de ses employés n'est enregistré.

#### **2.4. Traitement de cas particuliers**

Pour compléter sa définition du secteur informel, la quinzième CIST a adopté quelques recommandations concernant le champ d'investigation des enquêtes sur ce sujet et le traitement statistique de cas particuliers à la limite du secteur informel et d'autres secteurs.

**Activités non économiques** : comme la définition du secteur informel adoptée par la quinzième CIST a été liée au cadre conceptuel du SCN, le champ du secteur informel a été restreint aux activités économiques, c'est-à-dire aux activités comprises dans le concept de production au sens du SCN. Cette restriction a été considérée comme nécessaire pour s'assurer que l'emploi, la production et la création de revenu dans le secteur informel pouvaient être mesurés comme une part de l'emploi total, du produit intérieur et du revenu national. Il faut noter à cet égard que le concept de production au sens du SCN comprend aussi les activités illégales ou dissimulées pourvu qu'il s'agisse de véritables processus de production dont les extrants consistent en biens ou services pour lesquels il y a une réelle demande marchande (c'est-à-dire que les transactions sont conclues par consentement mutuel entre les producteurs et les consommateurs des biens et services en question). En principe, toutes les activités de ce type tombent dans le champ du sec-

teur informel si elles sont entreprises par des unités répondant aux critères de sa définition. Il a été admis, cependant, que dans la pratique beaucoup de ces activités peuvent ne pas être déclarées dans les enquêtes statistiques.

**Production non marchande** : selon la quinzième CIST, les entreprises individuelles qui produisent des biens et services destinés exclusivement à l'autoconsommation finale ou à l'autoformation de capital fixe (par exemple: construction de son logement, etc.) devraient être exclues du secteur informel, une exception pouvant être faite pour les ménages qui emploient des travailleurs domestiques rémunérés. Cette recommandation a été fondée sur deux considérations. Premièrement, les unités qui exercent des activités de production exclusivement non marchandes diffèrent dans leurs objectifs et comportements économiques des entreprises du secteur informel, qui sont habituellement réalisées pour assurer sa propre subsistance ou obtenir un revenu complémentaire par la production de biens et services à vendre à des tiers; elles ne devraient donc pas être englobées dans le même concept. Deuxièmement, il a été jugé beaucoup trop difficile de déterminer la valeur des biens produits pour l'autoconsommation finale à moins que les mêmes unités produisent aussi certains de leurs biens pour les vendre à des tiers.

**Activités agricoles** : sur le plan conceptuel rien ne s'oppose à l'inclusion, dans le champ du secteur informel, des entreprises individuelles engagées dans des activités agricoles ou apparentées. Pour des raisons pratiques de collecte de données, cependant la quinzième CIST a recommandé de les exclure du champ d'investigation des enquêtes sur le secteur informel et de les mesurer séparément. La raison en est que beaucoup de pays en développement ont un large secteur agricole principalement composé de petites entreprises individuelles non enregistrées. Leur inclusion conduirait à une expansion considérable des opérations des enquêtes sur le secteur informel et à un accroissement substantiel de leurs coûts. De plus, nombre de pays ont déjà établi un système de recensements et d'enquêtes agricoles dont le champ d'investigation est souvent étendu aux entreprises individuelles engagées dans des activités agricoles ou apparentées, ou peut facilement être étendu ainsi. Ces sources de données paraissent mieux adaptées que les enquêtes sur le secteur informel pour répondre aux exigences particulières de la mesure des activités agricoles et apparentées en termes de concepts, de définitions, de classifications, de contenu de l'enquête, d'élaboration du questionnaire, de périodes de référence, de bases et de procédures de sondage, d'organisation du travail sur le terrain, etc. Cependant, la quinzième CIST a aussi recommandé que les activités non agricoles des entreprises individuelles principalement engagées dans le secteur agricole soient incluses si elles répondent aux critères de la définition du secteur informel. L'expérience a montré que de telles activités non agricoles sont fréquemment exercées par les ménages d'agriculteurs à titre secondaire ou durant la morte saison.

**Zones rurales** : prenant acte du grand nombre d'activités informelles dans les zones rurales d'un grand nombre de pays, la quinzième CIST a recommandé que, par principe, le secteur informel comprenne des entreprises individuelles situées tant en zone urbaine qu'en zone rurale. Toutefois, les pays commençant à effectuer des enquêtes sur le secteur informel peuvent limiter dans un premier temps la collecte des données aux seules zones urbaines, jusqu'à ce que les ressources et les bases de sondage appropriées deviennent disponibles pour couvrir l'ensemble du territoire national.

**Services professionnels ou techniques** : dans le passé, il a parfois été suggéré d'exclure du champ du secteur informel les entreprises engagées dans la production de services professionnels ou techniques rendus par des personnes indépendantes, telles que les médecins, avocats, comptables, architectes, ingénieurs, etc., en raison du haut niveau de qualification requis. Toutefois, la quinzième CIST a recommandé que ces entreprises soient incluses ou non dans le secteur informel sur le même fondement que les autres entreprises.

**Travailleurs extérieurs à l'entreprise** : en accord avec le SCN 1993, les travailleurs extérieurs à l'entreprise (ou travailleurs à domicile) ont été définis comme des personnes qui acceptent de travailler pour une entreprise particulière, ou de fournir une certaine quantité de biens ou de services à une entreprise particulière, en vertu d'un accord préalable ou d'un contrat avec l'entreprise en question, mais dont le lieu de travail n'est situé dans aucun des établissements appartenant à cette entreprise. Il a été recommandé que les travailleurs extérieurs à l'entreprise soient inclus dans les entreprises du secteur informel s'ils constituent des unités de production indépendantes et que ces entreprises répondent aux critères de la définition du secteur informel. La distinction entre les travailleurs indépendants extérieurs à l'entreprise et travailleurs salariés extérieurs à l'entreprise doit être établie en se fondant sur des critères tels que la base de la rémunération (revenu perçu en fonction de la valeur des extrants produits versus paiement lié à la quantité d'unités de travail fournie), l'emploi ou non de salariés par le travailleur extérieur à l'entreprise, l'existence d'un contrat de travail avec l'entreprise qui reçoit les biens ou services produits par le travailleur extérieur à l'entreprise, la prise de décision sur les marchés, l'échelle des opérations et du financement, et la propriété des machines ou de l'équipement.

**Travailleurs domestiques** : dans bien des situations il est virtuellement impossible de distinguer, parmi les travailleurs domestiques employés par les ménages (par exemple : femmes de chambres, blanchisseuses, gardiens, chauffeurs, jardiniers) ceux qui sont indépendants (c'est-à-dire propriétaires d'entreprises individuelles produisant des services marchands) de ceux qui sont salariés des ménages

qui les emploient (c'est-à-dire salariés d'entreprises individuelles produisant des services pour l'autoconsommation finale). Pour cette raison, la décision d'inclure ou non les travailleurs domestiques dans le secteur informel a été laissée à l'appréciation des pays, selon les circonstances nationales et l'utilisation prévue de leurs statistiques. S'ils sont inclus dans le secteur informel, les travailleurs domestiques devraient cependant être identifiés en tant que sous-catégorie séparée en vue d'accroître la comparabilité internationale des statistiques.

### III. CONCLUSION

Le secteur informel tel qu'il a été défini par la quinzième CIST comprend un ensemble d'unités assez hétérogène. Pour cette raison, le paragraphe 36 de la résolution recommande de classer les entreprises du secteur informel selon différentes caractéristiques (par exemple: zone urbaine versus zone rurale, branche d'activité économique, type de lieu de travail, taille, composition de la main-d'œuvre, type de propriété, relation avec d'autres entreprises) en vue (i) de montrer la composition du secteur informel et (ii) d'identifier des groupes plus homogènes à des fins analytiques, en tant que cibles de mesures politiques et de programmes de soutien et en tant que base pour la comparaison des statistiques dans le temps et entre les pays. De plus, il a été reconnu qu'à des fins d'analyses particulières il pouvait être nécessaire d'élaborer des définitions plus précises du secteur informel au niveau national en introduisant d'autres critères sur la base des données recueillies, et que ces définitions pouvaient varier selon les besoins des différents utilisateurs des statistiques.

L'approche utilisée par la quinzième CIST pour définir le secteur informel correspond à l'interprétation communément admise du secteur informel comme un concept englobant qui recouvre une grande diversité d'activités différentes : "Le secteur informel n'a ... jamais été proposé comme définition d'un groupe homogène de personnes ou comme outil d'analyse ; il a plutôt été identifié comme un sous-ensemble des activités économiques et conçu pour décrire un domaine tel le secteur rural ou le secteur urbain dans le seul but de focaliser sur lui la recherche et les politiques. Exactement comme dans le cas du secteur urbain ou du secteur rural, il faut le désagréger pour en tirer des conclusions significatives" (Sethuraman, 1988). Dans le même temps, toutefois, la quinzième CIST a résisté à la tentation de mal interpréter la notion de secteur informel comme un concept fourre-tout pour toutes les activités qui n'étaient pas couvertes par les sources statistiques conventionnelles.

En conséquence, la définition adoptée n'a pas été conçue pour conduire à la segmentation de l'économie ou de la population active occupée selon une dichotomie

secteur formel/secteur informel. Il a été reconnu que les activités exclues du champ du secteur informel ne sont pas nécessairement formelles, et qu'elles devraient être identifiées comme catégories séparées hors de la distinction secteur formel/secteur informel. On peut citer comme exemples la production non marchande de biens, l'agriculture à petite échelle, les services domestiques rémunérés, et des activités actuellement exclues du concept de production au sens du SCN, telles que les services domestiques ou personnels, fournies par des membres du ménage non rémunérés et les services bénévoles au bénéfice de la communauté.

\* \* \*

## BIBLIOGRAPHIE

Bureau International du Travail 1991 : "Le dilemme du secteur informel", *Rapport du Directeur-Général (Partie I)*, Conférence Internationale du Travail, 78<sup>e</sup> session 1991, Genève.

Bureau International du Travail 1992 : "Quinzième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (Genève, 19-28 janvier 1993)", *Rapport III: Statistiques sur l'emploi dans le secteur informel*, doc. CIST/15/III, Genève.

Bureau International du Travail 1993 : "Quinzième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (Genève, 19-28 janvier 1993)", *Rapport de la conférence*, doc. CIST/15/D.6 (rév. 1), Genève.

Husmanns, R. 1996 : "ILO recommendations on methodologies concerning informal sector data collection" in: Hermann, B. and Stoffers, W. (eds): *Unveiling the informal sector - More than counting heads* (Aldershot / Brookfield / Hong Kong / Singapore / Sydney, Avebury), pp. 15-29.

Husmanns, R. 1996 : "Data collection on small economic units of the informal sector", Paper presented to the UNSD / ECA Workshop on services in the informal sector in Africa, Addis Ababa, 17-21 June 1996.

Sethuraman, S.V. 1988 : "Informal sector: myth or reality?" in *WEP Newsletter, No 30*, March 1988 (Geneva, ILO).

## Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel

La quinzième Conférence internationale des statistiques du travail,

Convoquée à Genève par le Conseil d'administration du Bureau International du Travail et s'y étant réunie du 19 au 28 janvier 1993,

Rappelant le paragraphe 33 de la résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi (résolution I), adoptée par la treizième conférence (1982) et la résolution concernant le secteur informel (résolution VIII) adoptée par la quatorzième conférence (1987) ;

Considérant que des statistiques sur l'emploi dans le secteur informel sont particulièrement utiles pour améliorer les systèmes statistiques des pays où les activités du secteur informel contribuent substantiellement à la création d'emplois et de revenus ;

Constatant le développement, dans un certain nombre de pays, de concepts et techniques visant à obtenir et analyser de telles statistiques ;

Reconnaissant que, bien que ces concepts et techniques seront ultérieurement améliorés à la lumière d'expériences nouvelles, il apparaît actuellement nécessaire d'établir des normes internationales pour fournir des directives techniques qui serviront de base pour l'élaboration de définitions et de classifications satisfaisantes des activités du secteur informel et pour l'élaboration de méthodes et de programmes de collecte des données appropriés, et reconnaissant l'utilité de ces normes pour renforcer la comparabilité des statistiques sur le plan international ;

Adopte, ce vingt-huitième jour de janvier 1993, la résolution suivante :

### **OBJECTIFS**

1. Les pays où le secteur informel joue un rôle important comme source d'emplois et de revenus et comme facteur de développement économique et social devraient, lorsque cela est possible, s'efforcer de mettre en place un système complet de statistiques de l'emploi dans le secteur informel qui constitue une base statistique satisfaisante pour les différents utilisateurs, en tenant compte des conditions et des besoins nationaux spécifiques. Le système ainsi établi devrait contribuer à l'amélioration des statistiques du travail et de la comptabilité nationale en tant que base d'informations pour l'analyse macro-économique, la planification, l'élaboration et l'évaluation de politiques, ainsi qu'à l'intégration du secteur informel

dans le processus de développement et à son institutionnalisation. Ce système devrait fournir des informations quantitatives sur la contribution du secteur informel, y compris la création d'emplois, la production, la création de revenus, la formation de capital humain et la mobilisation de ressources financières. Le système pourrait également fournir des données pour l'élaboration et le suivi des programmes d'assistance et des politiques de soutien destinés spécifiquement à l'ensemble ou à une partie du secteur informel en vue d'augmenter le potentiel de production et les possibilités d'emploi et de création de revenus des unités du secteur informel, d'améliorer les conditions de travail et la protection sociale et juridique des travailleurs du secteur informel, et de mettre au point une réglementation appropriée et de promouvoir l'organisation des producteurs et des travailleurs du secteur informel ; enfin, le système devrait fournir des informations pour l'analyse de la situation économique et sociale de certains groupes de travailleurs du secteur informel, comme les femmes, les enfants, les migrants des zones rurales vers les zones urbaines et les immigrés.

**2.** Pour atteindre ces objectifs, il convient d'établir dans la mesure du possible, des statistiques détaillées, fiables et complètes sur :

**i)** le nombre total d'unités du secteur informel, classées selon diverses caractéristiques structurelles, afin de connaître la composition du secteur informel et d'en définir certains segments ;

**ii)** l'emploi total dans ces unités, notamment le nombre de personnes occupées selon des caractéristiques sociodémographiques et autres, et leurs conditions d'emploi et de travail ;

**iii)** la production et les revenus créés par les activités du secteur informel, si possible à partir des données relatives à la production, aux facteurs de production et aux opérations connexes ;

**iv)** d'autres caractéristiques concernant les conditions dans lesquelles les unités du secteur informel sont créées et exercent leurs activités, y compris leurs relations avec d'autres unités à l'intérieur et à l'extérieur du secteur informel.

**3.** Pour accroître leur comparabilité et leur utilité, les statistiques sur le secteur informel devraient être compatibles, dans la mesure du possible, avec d'autres statistiques économiques et sociales apparentées et la comptabilité nationale en ce qui concerne les définitions, les classifications et les périodes de références utilisées.

**4.** Les statistiques du secteur informel devraient être recueillies à intervalles réguliers afin que l'on puisse suivre correctement l'évolution dans le temps de la

taille et des caractéristiques du secteur informel. La fréquence de la collecte de données peut varier selon les différents types de statistiques mentionnés au paragraphe 2, de même que selon les méthodes d'enquête utilisées et leur incidence sur l'utilisation des ressources humaines et financières.

### **CONCEPT**

**5. 1)** Le secteur informel peut être décrit, d'une façon générale, comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme.

**2)** Les unités de production du secteur informel présentent les caractéristiques particulières des entreprises individuelles. Les actifs immobilisés ou autres utilisés n'appartiennent pas aux unités de production en tant que telles, mais à leurs propriétaires. Ces unités, en tant que telles, ne peuvent réaliser d'opérations, ou conclure de contrats avec d'autres unités, ni souscrire en propre des engagements. Les propriétaires doivent se procurer les moyens financiers nécessaires à leurs propres risques et périls, et ils sont personnellement responsables, sans limitation aucune, de toutes les dettes et de tous les engagements souscrits aux fins de production. Les dépenses de production sont souvent indifférenciées de celles du ménage. De même, les biens d'équipement, comme les bâtiments et les véhicules, peuvent être destinés indistinctement aux fins de l'entreprise et à celles du ménage.

**3)** Les activités exercées par les unités de production du secteur informel ne sont pas nécessairement réalisées avec l'intention délibérée de se soustraire au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale, ou d'enfreindre la législation du travail, d'autres législations, ou d'autres dispositions administratives. Par conséquent, le concept des activités du secteur informel devrait être différencié de celui des activités de l'économie dissimulée ou souterraine.

### **DÉFINITIONS OPÉRATIONNELLES**

#### ***Secteur informel***

**6.1)** A des fins statistiques, le secteur informel est considéré comme un ensemble d'unités de production qui, selon les définitions et classifications contenues dans le Système de comptabilité nationale des Nations Unies (Rev.4), font partie du sec-

teur institutionnel des ménages en tant qu'entreprises individuelles ou, ce qui revient au même, en tant qu'entreprises individuelles appartenant à des ménages, telles que définies dans le paragraphe 7.

2) Dans le secteur institutionnel des ménages, le secteur informel comprend : i) "les entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte" telles que définies dans le paragraphes 8 ; et ii) la composante additionnelle des "entreprises d'employeurs informels" telles que définies dans le paragraphe 9.

3) Le secteur informel est défini indépendamment du lieu de travail où se déroulent les activités productives, du degré d'utilisation du capital fixe, de la durée effective de l'entreprise (permanente, saisonnière ou occasionnelle) et du caractère principal ou secondaire des activités du propriétaire.

### ***Entreprises individuelles***

7. Selon le Système de comptabilité nationale des Nations Unies (Rev.4), les entreprises individuelles (ou, ce qui revient au même, les entreprises individuelles appartenant à des ménages) sont différenciées des sociétés et quasi-sociétés sur la base de l'organisation juridique des unités et du type de comptabilité tenue. Les entreprises individuelles sont des unités produisant des biens ou des services, qui ne constituent pas une personne morale distincte du ménage ou des membres du ménage auquel elles appartiennent, et qui ne tiennent pas un ensemble complet de comptes (y compris des bilans de l'actif et du passif) permettant de distinguer clairement les activités de production des entreprises des autres activités de leurs propriétaires et d'identifier les flux éventuels de revenus et de capitaux entre les entreprises et leurs propriétaires. Les entreprises individuelles comprennent les entreprises individuelles possédées et exploitées par un seul membre d'un ménage ou par plusieurs membres du même ménage ainsi que les associations non constituées en sociétés formées par des membres de ménages différents.

### ***Entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte***

8.1) Les entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte sont des entreprises individuelles (au sens du paragraphe 7) appartenant à des personnes travaillant pour leur propre compte et gérées par elles, seules ou en association avec les membres du même ménage ou de ménages différents, qui peuvent employer des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale et des salariés de manière continue, et qui ont les caractéristiques décrites aux sous-paragraphes 5.1) et 2).

2) Pour des raisons opérationnelles, les entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte peuvent inclure, selon les circonstances natio-

nales, ou toutes les entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte ou seulement celles qui ne sont pas enregistrées selon des formes spécifiques de la législation nationale.

**3)** L'enregistrement peut se référer à l'inscription prévue par la réglementation industrielle ou commerciale, les lois fiscales ou de sécurité sociale, la réglementation des groupes professionnels, ou par des textes semblables, des lois ou des règlements établis par les instances législatives nationales.

**4)** Les personnes travaillant pour leur propre compte, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale et l'emploi de salariés sur une base continue sont définis conformément à la version la plus récente de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP).

### ***Entreprises d'employeurs informels***

**9.1)** Les entreprises d'employeurs informels sont des entreprises individuelles (au sens défini au paragraphe 7) appartenant à des employeurs et gérées par eux, seuls ou en association avec des membres du même ménage ou de ménages différents, qui emploient un ou plusieurs salariés de façon continue et qui ont les caractéristiques décrites aux sous-paragraphe 5.1) et 2).

**2)** Pour des raisons opérationnelles, les entreprises d'employeurs informels peuvent être définies, compte tenu des circonstances nationales, selon l'un ou plusieurs des critères suivants :

- i)** taille des unités inférieure à un niveau déterminé d'emploi ;
- ii)** non-enregistrement de l'entreprise ou de ses salariés.

**3)** Bien que le critère de la taille doive se rapporter de préférence au nombre de salariés occupés de façon continue, en pratique, il peut également être défini en fonction du nombre total de salariés ou du nombre de personnes occupées pendant la période de référence.

**4)** La limite supérieure de la définition des entreprises d'employeurs informels peut varier selon les pays et les branches d'activité économique. Elle peut être déterminée sur la base des conditions de taille minimum formulées dans les législations nationales pertinentes, lorsqu'elles existent, ou en termes de normes empiriquement déterminées. Le choix de la limite supérieure devrait tenir compte du champ des enquêtes statistiques portant sur les plus grandes unités dans les

branches d'activité correspondantes, lorsqu'elles existent, afin d'éviter tout chevauchement.

5) Pour ce qui est des entreprises qui exercent leurs activités dans plusieurs établissements, le critère de la taille devrait s'appliquer, en principe, à chacun des établissements particuliers et non à l'entreprise dans son ensemble. En conséquence, une entreprise devrait être reconnue comme répondant au critère de la taille, si aucun de ses établissements n'excède la limite supérieure spécifiée.

6) L'inscription de l'entreprise peut se référer à l'enregistrement selon des formes spécifiques de la législation nationale tel qu'indiqué dans le sous-paragraphe 8.3). Les salariés peuvent être considérés comme déclarés s'ils sont employés sur la base d'un contrat de travail ou d'apprentissage qui fait obligation à l'employeur de payer des impôts et de verser des cotisations de sécurité sociale au nom du salarié ou qui soumet la relation d'emploi à la législation du travail en vigueur.

7) Les employeurs, les salariés et l'emploi de salariés de façon continue sont définis conformément à la version la plus récente de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP).

10. A des fins d'analyses particulières, on peut élaborer des définitions plus précises du secteur informel au niveau national en introduisant d'autres critères sur la base des données recueillies. Ces définitions peuvent varier selon les besoins des différents utilisateurs des statistiques.

### ***Population occupée dans le secteur informel***

11. 1) La population occupée dans le secteur informel comprend toutes les personnes qui, pendant une période de référence donnée, étaient pourvues d'un emploi (au sens du paragraphe 9 de la résolution I adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail) dans au moins une unité du secteur informel telle que définie dans les paragraphes 8 et 9, indépendamment de leur situation dans la profession et du fait que cet emploi constitue leur activité principale ou secondaire.

2) Lorsque cela est possible, la population occupée dans le secteur informel devrait être subdivisée en deux catégories : celle des personnes exclusivement employées dans le secteur informel et celles des personnes employées à la fois dans le secteur informel et en dehors. Cette dernière catégorie peut, de plus, être divisée en deux sous-catégories : celle des personnes dont l'emploi principal est dans le secteur informel et celle des personnes dont l'emploi secondaire est dans le secteur informel.

3) Si l'ensemble de la population occupée doit être classée dans les catégories s'excluant mutuellement de personnes occupées dans le secteur informel et en dehors, les personnes qui sont occupées à la fois dans le secteur informel et en dehors devraient être classées dans une catégorie distincte, ou alors il faudrait établir des critères pour déterminer leur emploi principal (par exemple sur la base de l'autodétermination, du temps passé au travail ou de la rémunération perçue dans chaque emploi).

4) Dans certains pays, un nombre important d'enfants d'âge inférieur à l'âge minimum d'inclusion dans la population active fixé pour les recensements de population ou les enquêtes auprès des ménages travaillent dans les unités du secteur informel et peuvent représenter un groupe présentant un intérêt particulier du point de vue de la législation du travail et des politiques en matière d'éducation et de protection sociale. Dans ces cas, il faudrait, dans les enquêtes sur le secteur informel, s'efforcer par tous les moyens de réunir des informations sur le travail de tous les enfants, indépendamment de leur âge, et les enfants d'âge inférieur à l'âge minimum spécifié dans les recensements de population ou les enquêtes auprès des ménages devraient être identifiés séparément.

## **TRAITEMENT DE CAS PARTICULIERS**

**12.1)** Plusieurs membres du même ménage peuvent exercer à titre indépendant différents types d'activités du secteur informel pendant une période de référence donnée. Pour déterminer si ces activités doivent être considérées comme des entreprises distinctes ou comme parties d'une entreprise, il convient de tenir dûment compte des critères de définition d'une entreprise énoncés dans la Classification internationale type par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, Rev. 3). Lorsque ces critères sont difficiles à appliquer en pratique, les différentes activités exercées par les membres du ménage devraient être considérées comme des entreprises distinctes, si elles sont perçues comme telles par les membres du ménage eux-mêmes.

2) Un membre ou un groupe de membres d'un ménage peut exercer à titre indépendant différents types d'activités du secteur informel pendant une période de référence donnée. Pour des raisons pratiques, toutes les activités exercées simultanément par ledit membre ou groupe de membres du ménage devraient être considérées comme faisant partie d'une seule entreprise, et non comme des entreprises distinctes.

**13.** En ce qui concerne les unités du secteur informel qui exercent différents types d'activités de production pendant une période de référence donnée, il convient de recueillir autant d'informations distinctes que possible sur chaque activité, même lorsqu'il n'est pas nécessaire ou possible de séparer les entreprises concernées en éta-

blissements tels que définis dans la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, Rev.3). Des informations séparées devraient notamment être recueillies au sujet de toutes les activités de l'entreprise qui sont intégrées horizontalement (à savoir qui produisent différents types de biens ou de services destinés à la vente ou à l'échange et qui sont exercées parallèlement), indépendamment de leur part dans la valeur ajoutée totale de l'entreprise.

**14.** Les entreprises individuelles, qui exercent exclusivement des activités de production non marchande, c'est à dire qui produisent des biens ou des services destinés à l'autoconsommation finale ou à la formation de capital fixe pour compte propre, selon la définition du Système de comptabilité nationale des Nations Unies (Rev.4), devraient être exclues du champ du secteur informel aux fins des statistiques de l'emploi dans le secteur informel. Selon les conditions nationales, une exception peut être faite en ce qui concerne les ménages qui emploient des travailleurs domestiques au sens du paragraphe 19.

**15.** Compte tenu du paragraphe 14, le secteur informel devrait comprendre les entreprises individuelles situées tant en zone urbaine qu'en zone rurale. Toutefois, les pays qui commencent à effectuer des enquêtes sur le secteur informel pourraient limiter dans un premier temps la collecte des données aux zones urbaines. Selon les ressources et les bases de sondage disponibles, les enquêtes devraient progressivement être étendues à l'ensemble du territoire national.

**16.** Pour des raisons pratiques, le champ du secteur informel devrait peut-être se limiter aux entreprises individuelles exerçant des activités non agricoles. Compte tenu du paragraphe 14, toutes les activités non agricoles devraient être comprises dans le champ de secteur informel, qu'il s'agisse d'activités principales ou secondaires des entreprises familiales. En particulier, le secteur informel devrait inclure les activités non agricoles secondaires des entreprises familiales. En particulier le secteur informel devrait inclure les activités non agricoles secondaires des entreprises individuelles du secteur agricole si elles remplissent les conditions des paragraphes 8 ou 9.

**17.** Les unités se livrant à des activités professionnelles ou techniques effectuées par des personnes indépendantes, telles que les médecins, avocats, comptables, architectes ou ingénieurs, devraient être incluses dans le secteur informel si elles remplissent les conditions des paragraphes 8 ou 9.

**18.1)** Les travailleurs extérieurs à l'entreprise sont des personnes qui acceptent de travailler pour une entreprise particulière ou de fournir une certaine quantité de biens ou de services à une entreprise particulière, en vertu d'un accord préa-

lable ou d'un contrat avec l'entreprise en question, mais dont le lieu de travail n'est situé dans aucun des établissements appartenant à cette entreprise.

**2)** Pour faciliter la collecte des données, tous les travailleurs extérieurs à l'entreprise devraient être potentiellement compris dans le champ des enquêtes sur le secteur informel, qu'ils constituent des unités de production indépendantes (travailleurs indépendants extérieurs à l'entreprise) ou qu'ils fassent partie de l'entreprise qui les occupe (travailleurs salariés extérieurs à l'entreprise). Sur la base des informations recueillies, les travailleurs indépendants extérieurs à l'entreprise et les travailleurs salariés extérieurs à l'entreprise devraient être distingués en utilisant les critères recommandés dans le Système de comptabilité nationale des Nations Unies (Rev.4). Les travailleurs extérieurs à l'entreprise devraient être compris dans le secteur informel ou dans la population occupée dans le secteur informel lorsque les unités de production qu'ils constituent en tant que travailleurs indépendants ou pour lesquelles ils travaillent en tant que salariés remplissent les conditions mentionnées aux paragraphes 8 ou 9.

**3)** Lorsque les travailleurs extérieurs à l'entreprise sont nombreux ou lorsqu'ils présentent un intérêt particulier pour les utilisateurs des données, les travailleurs indépendants extérieurs à l'entreprise devraient apparaître dans des sous-catégories distinctes des entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte et des entreprises d'employeurs informels, ou des propriétaires de ces entreprises.

**4)** Aux fins de la distinction entre emploi continu et emploi occasionnel, et en application de la définition des salariés déclarés conformément au paragraphe 9.6), les travailleurs salariés extérieurs à l'entreprise devraient être traités de la même façon que les autres salariés. Lorsqu'il y a lieu, les travailleurs salariés extérieurs à l'entreprise peuvent former une sous-catégorie distincte des salariés du secteur informel.

**19.** Les travailleurs domestiques sont des personnes exclusivement employées par des ménages pour fournir des services domestiques contre rémunération en espèces ou en nature. Les travailleurs domestiques devraient être inclus ou exclus du secteur informel en fonction des circonstances nationales et de l'utilisation projetée des statistiques. Dans chaque cas, les travailleurs domestiques devraient être identifiés séparément en tant que sous-catégories en vue d'accroître la comparabilité internationale des statistiques.

**20.** Les activités exclues du secteur informel, telles que les services domestiques, la production non marchande et les activités agricoles, pourraient être identifiées en tant que catégories séparées en dehors même de la distinction entre secteurs informel et formel.

## PROGRAMME ET METHODES DE COLLECTE DE DONNEES

**21. 1)** La collecte de données sur le secteur informel devrait être intégrée dans le système statistique national ordinaire. Le programme de collecte de données devrait prévoir à la fois a) le suivi régulier, si possible au moins une fois par an, de l'évolution de l'emploi dans le secteur informel et b) l'examen approfondi, si possible au minimum tous les cinq ans, des unités du secteur informel en ce qui concerne leur nombre et leurs caractéristiques, en particulier leur organisation et fonctionnement, leurs activités de production et volume de revenus créés, ainsi que leurs contraintes et possibilités.

**2)** Pour ce qui est de l'objectif général a), le programme de collecte de données devrait se fonder de préférence sur une enquête auprès des ménages, les ménages étant les unités déclarantes et chacun des membres des ménages les unités d'observation. S'agissant de l'objectif général b), le programme de collecte de données devrait se fonder de préférence sur une enquête auprès des établissements ou sur une enquête mixte auprès des ménages et des entreprises, ou sur une combinaison des deux, les unités du secteur informel et leurs propriétaires étant les unités d'observation et les unités déclarantes.

**3)** D'autres méthodes de mesure peuvent également être prises en considération, telles que des méthodes d'estimation macro-économique indirecte ou l'analyse comparative de données dérivées de sources différentes.

### *Les enquêtes auprès des ménages en tant qu'outils pour suivre l'évolution de l'emploi dans le secteur informel*

**22.1)** Les enquêtes existantes sur la population active et autres enquêtes auprès des ménages sont un moyen utile et économique de recueillir des données sur l'emploi dans le secteur informel du point de vue du nombre et des caractéristiques des personnes concernées ainsi que de leurs conditions d'emploi et de travail.

**2)** A cette fin, des questions se rapportant à la définition du secteur informel devraient être incorporées dans le questionnaire d'enquête et posées à l'égard de toutes les personnes occupées pendant la période de référence de l'enquête, quelle que soit leur situation dans la profession.

**3)** Il convient de veiller tout particulièrement, lors de l'élaboration et du déroulement de l'enquête, à ce que l'ensemble de la population occupée dans le secteur informel, telle qu'elle est définie au paragraphe 11.1), soit couverte par l'enquête. Il y a lieu notamment de veiller à ce que les zones où vivent en général les personnes qui exercent des activités dans le secteur informel soient convenablement

représentées dans le plan de sondage. Il importe également de rassembler des données sur les activités secondaires des membres des ménages de manière aussi détaillée que sur l'activité principale, sans omettre les critères retenus pour définir le secteur informel. Des investigations spéciales peuvent être nécessaires pour les activités du secteur informel qui risquent de ne pas être déclarées, comme le travail non rémunéré dans les entreprises familiales ou les activités menées pour leur propre compte par les femmes à domicile ou à partir du domicile. Pour obtenir des données détaillées sur les enfants qui travaillent dans le secteur informel, il peut aussi être nécessaire d'abaisser l'âge minimum d'inclusion dans l'enquête servant à mesurer les caractéristiques de la population active.

4) Les données recueillies devraient être analysées concurremment avec les autres informations pertinentes obtenues dans le cadre de la même enquête. En particulier, la population active peut être répartie en catégories s'excluant mutuellement, d'une part, l'emploi à l'intérieur et à l'extérieur du secteur informel et, d'autre part, le chômage. Suivant les conditions nationales et les besoins en données, on peut obtenir, parallèlement aux données sur les différentes formes d'emploi dans le secteur informel des informations sur les diverses formes d'emploi atypique ou précaire en dehors de ce secteur. A cette fin, toutes les personnes occupées que ce soit dans le secteur informel ou en dehors devraient être classées selon leur situation dans la profession à un niveau de désagrégation approprié.

5) Pour suivre l'évolution dans le temps de l'emploi dans le secteur informel, il y a lieu d'incorporer, si possible au moins une fois par an, dans les enquêtes existantes sur la population active ou les enquêtes similaires auprès des ménages qui sont menées plusieurs fois par an, des questions sur l'emploi dans le secteur informel. Les enquêtes menées à intervalles moins fréquents (chaque année ou tous les cinq ans, par exemple) devraient comporter des questions sur l'emploi dans le secteur informel, si possible, lors de chaque cycle de l'enquête.

### ***Enquêtes auprès des établissements sur les unités du secteur informel***

23. Il peut être possible de recueillir des données sur les unités du secteur informel au moyen de différents types d'enquêtes auprès des établissements, suivant les objectifs de la mesure, les utilisations proposées des données, le calendrier et la structure du système statistique national et les bases de sondage et ressources disponibles.

24.1) Il est possible de mener, concurremment avec un recensement économique ou des établissements ou en utilisant le dernier recensement économique comme

base de sondage aréolaire, des enquêtes spéciales sur les établissements du secteur informel dans le dessein de collecter des données spécifiques sur l'emploi, la production, la création de revenus et les autres caractéristiques des unités du secteur informel et de leurs propriétaires.

**2)** A cette fin, le recensement économique devrait en principe contenir les rubriques nécessaires pour identifier les unités du secteur informel, selon la définition qui figure au paragraphe 6. Toutefois, dans la mesure où, dans les recensements économiques, l'unité d'observation est généralement l'établissement, la reconstitution des entreprises du secteur informel sur la base des informations disponibles peut être malaisée en pratique.

**3)** A moins que des mesures particulières ne soient prises, la portée de ce type d'enquêtes auprès des établissements du secteur informel est limitée au champ du recensement économique sur lequel elles se fondent. En particulier, sont d'ordinaire exclues du champ d'observation les unités du secteur informel qui n'opèrent pas dans les locaux fixes affectés à l'accomplissement d'activités de production ou qui ne sont pas identifiables en tant que tels de l'extérieur lors de l'opération de dénombrement.

**4)** Bien qu'il soit en général préférable de couvrir tous les types d'activités du secteur informel au moyen d'une seule enquête, on peut envisager de mener des enquêtes distinctes pour chaque branche d'activité ou une série d'enquêtes de ce type si les objectifs de mesure sont limités à des types particuliers d'activités du secteur informel, ou si l'envergure d'une enquête unique est jugée trop vaste pour être menée en pratique.

**5)** Dans une enquête portant sur une branche spécifique, l'opération de dénombrement doit permettre d'identifier toutes les unités du secteur informel qui s'inscrivent dans le champ de l'enquête, et seulement celles-là. Il convient d'établir des règles pour les unités du secteur informel qui se livrent également à d'autres activités, notamment si certaines de ces activités sortent du cadre de l'enquête.

**6)** Lorsque l'on se propose de couvrir tous les types d'activités du secteur informel au moyen d'une série d'enquêtes par branche d'activité plutôt que par le biais d'une enquête unique, le programme de collecte de données doit être conçu de manière à couvrir l'ensemble des unités du secteur informel en évitant les omissions et les duplications entre les enquêtes. Le calendrier des enquêtes et la méthodologie à appliquer pour obtenir des valeurs globales devraient être soigneusement planifiés.

## ***Enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises***

**25.1)** Le principe fondamental des enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises est de construire une base de sondage des entreprises du secteur informel au moyen d'une enquête auprès des ménages, réalisée préalablement à l'enquête sur le secteur informel proprement dite. La composante enquête auprès des ménages, si elle est bien conçue, permet d'identifier les entreprises plutôt que les établissements du secteur informel et de couvrir presque toutes les unités du secteur informel, quels qu'en soient la taille, le type d'activité et le genre de lieu de travail.

**2)** Les enquêtes mixtes auprès des ménages et des entreprises sont fondées sur le sondage aréolaire et menées en deux temps : i) au cours d'une première phase, les entreprises du secteur informel et leurs propriétaires qui travaillent sont identifiés au moyen d'une opération de dénombrement des ménages ou d'entretiens (composante enquête auprès des ménages) ; ii) au cours d'une deuxième phase, la totalité ou un échantillon des propriétaires d'entreprises ainsi identifiés sont interrogés afin d'obtenir des renseignements sur les caractéristiques de leurs entreprises (composante enquête auprès des entreprises).

**26.1)** L'intervalle entre les deux phases de l'enquête devrait être le plus court possible afin de réduire au minimum le taux de perte des unités.

**2)** Les entreprises du secteur informel devraient être identifiées d'après les personnes travaillant pour leur propre compte et les employeurs membres des ménages de l'échantillon. Il convient d'éviter de les identifier en se fondant sur les salariés des unités du secteur informel.

**3)** Afin d'éviter des omissions, la composante enquête auprès des ménages doit viser tous les employeurs et les personnes travaillant pour leur propre compte de l'échantillon qui sont potentiellement inclus dans le secteur informel. Les unités du secteur informel seront alors identifiées sur la base des informations fournies par la composante enquête auprès des établissements.

**4)** Alors qu'au cours de la première phase de l'enquête on sera souvent amené à recueillir les informations de répondants indirects, lors de la seconde phase, il est hautement souhaitable d'interroger les propriétaires des entreprises eux-mêmes. Ces entretiens devraient, s'il y a lieu, être menés de préférence au lieu de travail du membre du ménage plutôt qu'à son lieu de résidence.

**27.1)** Comme les entreprises du secteur informel peuvent être possédées et exploitées en association par des membres de ménages différents et que ces associations

peuvent avoir des caractéristiques sensiblement différentes de celles des autres unités, il convient de prendre des mesures appropriées, au stade de la sélection des unités du secteur informel ou, mieux, au stade de l'affectation des coefficients de pondération, pour que les statistiques qui en résultent soient représentatives de l'univers total de l'enquête. Les pondérations de l'échantillon devraient être déterminées avec grande attention.

**2)** Pour assurer une bonne couverture, il convient d'identifier lors de la première phase de l'enquête toutes les entreprises du secteur informel et leurs exploitants dans les aires ou dans les ménages de l'échantillon. En particulier, les entreprises exploitées en tant qu'activités secondaires des membres des ménages devraient être identifiées de la même manière que celles qui sont exploitées en tant qu'activités principales. Des investigations spéciales peuvent également être nécessaires pour recenser les femmes et les enfants qui se livrent pour leur propre compte à des activités dans le secteur informel.

**28.** S'il est souhaité d'obtenir des informations sur les variations saisonnières des activités du secteur informel et d'établir des estimations annuelles des principaux agrégats, la collecte des données devrait être répartie sur une période d'une année entière en divisant l'échantillon en sous-échantillons indépendants correspondant aux différents trimestres ou mois de l'année.

**29.** Dans une enquête mixte auprès des ménages et des entreprises, la nature et l'efficacité du plan de l'enquête varieront selon que cette dernière est conçue comme i) une enquête indépendante, ii) un supplément à une enquête existante auprès des ménages, ou iii) une composante d'une enquête intégrée conçue pour répondre à plusieurs objectifs.

**30.1)** Dans une enquête indépendante, le plan de sondage peut être conçu de manière à répondre aux besoins spécifiques de la mesure du secteur informel et à assurer la représentation adéquate dans l'échantillon des différents types d'activités ou d'unités du secteur informel.

**2)** Un échantillon suffisant stratifié au premier stade de sélection permet en général d'éviter d'avoir à établir au dernier stade des taux de sondage différentiels pour les différentes catégories d'unités du secteur informel et facilite la réalisation de l'enquête sur le terrain. En se fondant sur le dernier recensement de la population ou toute autre information disponible, il convient de construire, pour la composante enquête auprès des ménages, une base de sondage aréolaire comportant des unités aréolaires de la dimension souhaitée, stratifiées

dans la mesure du possible en fonction de la concentration des ménages qui exploitent des unités du secteur informel. Pourvu que les données soient disponibles à partir du recensement de la population et qu'elles puissent être retrouvées à un niveau de précision géographique suffisant, la stratification des unités aréolaires peut être fondée sur la concentration des personnes travaillant pour leur propre compte et des employeurs, par grand groupe de branches d'activité et, si possible, par type de localisation du lieu de travail et, pour les employeurs, par le nombre de leurs salariés. Quand de telles données ne sont pas disponibles, des dispositions devraient être prises en vue de les obtenir lors du recensement suivant.

**3)** La composante enquête auprès des ménages d'une enquête mixte indépendante peut se limiter à une opération de dénombrement des ménages dans les unités aréolaires sélectionnées, des informations étant obtenues sur la composante du ménage et, pour chaque membre du ménage en âge de travailler, sur l'exploitation éventuelle par cette personne, en tant qu'activité principale ou secondaire, d'une entreprise du secteur informel pendant une période de référence déterminée. Il convient également d'obtenir des informations de base sur le type de lieu de travail, son emplacement, la branche d'activité économique, et si possible le nombre de salariés.

**31.1)** Si la composante enquête auprès des entreprises d'une enquête mixte est conçue comme un supplément à une enquête auprès des ménages existante (par exemple une enquête sur la main d'œuvre ou une enquête sur les revenus et les dépenses des ménages), il convient de s'efforcer de compenser les limites résultant de l'élaboration et de la sélection de l'échantillon de l'enquête de base.

**2)** La taille effective de l'échantillon de la composante enquête auprès des entreprises peut être agrandie en sélectionnant l'échantillon des unités du secteur informel à partir de tous les ménages identifiés lors de l'opération de dénombrement de l'enquête de base plutôt qu'en se fondant seulement sur les ménages sélectionnés pour l'échantillon de l'enquête de base. Une autre méthode consisterait à ajouter, si l'on dispose de ressources, des aires supplémentaires convenablement sélectionnées à l'échantillon de l'enquête de base ou, si l'enquête de base est récurrente, à cumuler les sous-échantillons d'unités du secteur informel sur plusieurs séries d'enquêtes.

**32.** Lors de l'élaboration d'enquêtes intégrées pour la collecte de données sur le secteur informel et sur d'autres sujets (par exemple sur la main-d'œuvre ou les activités économiques des ménages), les exigences à la mesure du secteur informel peuvent être prises en compte, jusqu'à un certain point, dans l'élaboration globale de l'enquête, en appliquant des méthodes appropriées de répartition et de

sélection de l'échantillon. La principale exigence de la composante secteur informel est la représentation adéquate dans l'échantillon des différents types d'activité et d'unités du secteur informel.

## TYPES DE DONNÉES À COLLECTER

**33.1)** Les types de données à recueillir sur le secteur informel dépendent dans une large mesure des conditions particulières qui prévalent dans chaque pays, des méthodes de collecte des données, des usages prévus des statistiques et des possibilités pratiques de collecte des données. Pour déterminer les types de données à collecter, il y a lieu de consulter les principaux utilisateurs des statistiques et d'analyser les résultats des enquêtes précédentes ou de mener des enquêtes pilotes.

2) Afin de renforcer l'utilité des statistiques sur le secteur informel de sorte qu'elles puissent être analysées concurremment avec d'autres statistiques économiques et sociales connexes et que les comparaisons soient possibles au niveau international, les définitions et les classifications des catégories de données collectées devraient dans la mesure du possible être compatibles avec celles qui sont utilisées dans les autres enquêtes ou recensements nationaux et correspondre aux versions les plus récentes des recommandations et classifications internationales types.

**34.** Les statistiques obtenues devraient inclure, au minimum, le nombre de personnes occupées dans les unités du secteur informel par situation dans la profession et par activité économique et, si possible, le nombre d'entreprises du secteur informel par activité économique et type (par exemple entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte, entreprises d'employeurs informels).

**35.1)** De plus, des données plus ou moins détaillées peuvent être collectées, avec des fréquences appropriées, sur l'un ou plusieurs des sujets suivants :

i) *Emploi et conditions de travail* : nombre de personnes occupées dans des unités du secteur informel pendant la période de référence - selon le sexe, l'âge, les caractéristiques de migration, la fréquentation scolaire, le niveau d'études, le type de formation professionnelle suivie, la profession, le temps passé au travail et, le cas échéant, les autres emplois exercés dans le secteur informel ou en dehors de ce secteur, compte tenu des catégories et sous-catégories indiquées au paragraphe 11.2) ; nombre de salariés selon la nature de l'emploi (continu, occasionnel, déclaré ou non) ; rémunération des salariés et éléments de la rémunération (salaires et traitements en espèces ou en nature, cotisations des employeurs à la sécurité sociale), fréquence et modalités de rémunération, droit à des congés annuels ou à des congés de maladie rémunérés, etc.

**ii) Production, création de revenus et capital fixe :** fréquence d'exploitation (continue, saisonnière, occasionnelle) ; durée du fonctionnement pendant la période de référence ; quantité et valeur de la production pendant la période de référence ; montant total des ventes ; consommation intermédiaire ; impôts payés sur la production et, le cas échéant, subventions reçues ; revenu de patrimoine reçu et frais de patrimoine à payer en liaison avec les activités de l'entreprise ; caractéristiques des emprunts contractés pour les activités de l'entreprise ; capital fixe possédé des unités ; formation de capital fixe pendant la période de référence, etc.

**iii) Conditions d'exploitation de l'entreprise :** organisation juridique des unités ; type de comptabilité tenue ; type de propriété (propriété individuelle, propriété familiale, association avec des membres d'autres ménages) ; le cas échéant, nombre d'associés appartenant à d'autres ménages ; emplacement (zone urbaine ou zone rurale) ; type de lieu de travail : atelier, boutique, etc., marché fixe ou éventaire en plein air, domicile du propriétaire de l'entreprise, pas d'emplacement fixe (domicile des clients, chantiers de construction, installation mobile, par exemple) ; type et nombre de clients ou la proportion de la production vendue à différents types de clients ; volume de travail effectué pour d'autres entreprises dans le cadre d'accords de sous-traitance, et modalités de ces accords ; sources de capital pour l'acquisition de biens de capital fixe ; origine des principaux biens utilisés pour une transformation plus poussée ou pour la revente (importation, secteur informel, autre) ; type d'enregistrement des unités ; services de distribution disponibles sur le lieu de travail ; participation à des programmes d'appui au secteur informel et, éventuellement, type d'assistance reçue ; appartenance à des associations ou à des coopératives de producteurs du secteur informel ; difficultés rencontrées pour créer des entreprises et contraintes pesant sur leur fonctionnement et leur développement ; année de création et évolution des entreprises, etc.

**iv) Propriétaires d'entreprises :** sexe ; âge ; situation matrimoniale ; lieu ou pays d'origine ; date depuis laquelle ils résident dans la zone où ils sont installés au moment de l'enquête ; le cas échéant, lieu de résidence antérieur ; niveau d'études ; acquisition des qualifications nécessaires pour gérer l'affaire (formation classique ou formation sur le tas) ; activités actuelles ; temps passé à travailler dans l'entreprise pendant la période de référence ; participation à d'autres activités économiques et source principale de revenu des propriétaires d'entreprise ; raisons pour lesquelles ils travaillent dans le secteur informel ; caractéristiques, le cas échéant, de l'emploi antérieur dans le secteur informel ou en dehors de ce secteur ; projets d'avenir concernant le développement de l'entreprise ou l'exercice d'un autre emploi, etc.

v) *Ménages des propriétaires d'entreprise* : autres membres des ménages suivant le sexe, l'âge, la situation matrimoniale, le lien avec la personne de référence et l'activité ; caractéristiques de l'emploi des autres membres des ménages occupés dans le secteur informel ou en dehors ; montant et sources de revenus des ménages, etc.

2) Aux fins de la comptabilité nationale, la collecte des données sur la production et les revenus créés par les unités du secteur informel devrait viser à fournir les éléments nécessaires à l'estimation de la production, de la valeur ajoutée et du revenu mixte (excédent d'exploitation), tels qu'ils sont définis dans le Système de comptabilité nationale des Nations Unies (Rev.4).

3) Comme les activités de production des unités du secteur informel sont souvent étroitement mêlées aux activités de consommation des ménages des propriétaires des entreprises, il convient de s'efforcer, lors de la collecte de données sur la consommation intermédiaire, les frais de patrimoine et les immobilisations, de distinguer l'usage pour l'activité de l'entreprise de l'usage pour la consommation du ménage. S'il n'est pas possible d'établir clairement une telle distinction, les dépenses en cause devraient au moins être réparties approximativement au pro-rata de l'usage pour l'activité de l'entreprise.

4) Dans le cas d'unités du secteur informel qui se livrent à plusieurs types d'activités de production, les apports à la production sous forme de main-d'œuvre, de capital, de biens ou de services qui peuvent être clairement affectés à un type d'activité précis devraient être répartis de manière appropriée entre toutes les activités pour lesquelles ils sont utilisés.

5) La collecte de données sur les caractéristiques des ménages des propriétaires des entreprises permet d'analyser les activités du secteur informel dans le contexte des ménages comme un tout. Ces analyses peuvent comporter des études sur l'apport au ménage de revenus supplémentaires par d'autres membres du ménage et l'influence de la situation du ménage sur les activités des femmes dans le secteur informel.

## SOUS-CLASSIFICATIONS

**36.1)** Pour fournir des informations sur la composition du secteur informel et identifier des groupes plus homogènes à des fins analytiques, en tant que cibles de mesures politiques, économiques et sociales et de programmes d'appui au secteur informel et en tant que base pour la comparaison des statistiques dans le temps et entre les pays, les unités du secteur informel devraient être classées en sous-catégories, selon diverses caractéristiques sur la base des informations collectées.

**2)** Les entreprises d'employeurs informels, lorsqu'elles sont comprises dans les statistiques du secteur informel, devraient apparaître séparément des entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte.

**3)** Des sous-classifications utiles des entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte et des entreprises d'employeurs informels, tant à des fins d'analyse des statistiques du secteur informel au niveau national que de comparaison internationale, incluent des distinctions selon les caractéristiques suivantes :

**i)** branche d'activité économique ;

**ii)** type de lieu de travail : domicile du propriétaire de l'entreprise, autres locaux fixes, pas d'emplacement fixe ;

**iii)** localisation : zones urbaines, zones rurales ;

**iv)** nombre de personnes occupées ;

**v)** type de propriété : propriété individuelle, propriété familiale, association avec des membres d'autres ménages ;

**vi)** relation avec d'autres entreprises : producteurs indépendants, producteurs travaillant pour d'autres entreprises dans le cadre d'accords de sous-traitance.

**4)** Il peut en outre être utile de classer en sous-catégories les entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte selon la composition de leur main-d'œuvre, en distinguant les unités composées d'une seule personne de celles qui sont composées de plusieurs personnes et, parmi ces dernières, celles qui ont recours à de la main-d'œuvre occasionnelle de celles qui ne le font pas.

**5)** Selon les besoins des utilisateurs des données et la taille des échantillons, il est possible d'associer deux ou davantage de ces caractéristiques dans des systèmes de classification plus complexes.

**6)** Aux fins des comparaisons internationales, la classification par type d'activité économique devrait être conforme à la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, Rev.3) ou être compatible avec cette dernière. Pour la communication des statistiques au niveau international, les données devraient être fournies au niveau des catégories de classement de la CITI, à l'exception de la catégorie "Commerce de gros et de détail ; réparations de véhicules automobiles, de motocycles et de biens personnels et domestiques", qui devrait être subdivisée de manière appropriée. Pour les autres finalités, il peut être nécessaire que les données classées selon le type d'activité

économique soient aussi détaillées que le permet la taille des échantillons. Pour refléter la diversité des activités du secteur informel, il peut être nécessaire de subdiviser certains des groupes que la classification des activités communément retenue établit au niveau le plus détaillé. Pour assurer la comparabilité des statistiques relatives au secteur informel avec les autres statistiques, ces subdivisions devraient, le cas échéant, être définies de manière que les données puissent être agrégées à des niveaux plus élevés de la classification sans dépasser leurs limites. Les unités qui exercent plusieurs activités pendant la période de référence devraient être classées selon leur activité principale, qui peut être définie comme celle ayant la plus grande valeur ajoutée.

7) Les intervalles par taille utilisés dans la sous-classification selon le nombre de personnes occupées devraient être cohérents avec ceux recommandés pour le Programme mondial de statistique de l'industrie de 1983, soit 1-4, 5-9, 10-19 personnes occupées, etc. Selon l'utilisation que l'on veut faire des statistiques, ces catégories peuvent être subdivisées.

## MESURES FUTURES

**37.1)** Etant donné les caractéristiques particulières des unités du secteur informel et de leurs propriétaires, il convient, lors de l'élaboration et du déroulement des enquêtes sur le secteur informel, de veiller tout particulièrement à accroître le taux de réponse et d'obtenir les informations requises de manière aussi exacte que possible.

2) Les pays collectant des données sur le secteur informel devraient faire part de leurs expériences au Bureau international du Travail.

**38.1)** Le Bureau international du Travail devrait suivre les développements en matière de mise en œuvre et de réalisation d'enquêtes sur le secteur informel ainsi que d'enquêtes sur les activités économiques des ménages, diffuser et évaluer les informations sur les enseignements tirés de ces expériences pour les discuter à la prochaine Conférence internationale des statisticiens du travail, élaborer un manuel qui fournirait des directives techniques au sujet du contenu de cette résolution et refléterait les progrès de ces concepts et techniques et, si nécessaire, devrait convenir d'une révision de cette résolution lors d'une prochaine Conférence internationale des statisticiens du travail.

2) Le Bureau international du Travail devrait, autant que possible, coopérer avec les pays pour développer les statistiques sur l'emploi dans le secteur informel, en fournissant l'assistance technique et la formation.

# L'observation du secteur informel : son insertion dans un système statistique global

Bertrand SAVOYE

*Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques  
Paris - France*

*Note : Cet article a bénéficié des critiques et des conseils toujours avisés de Didier Blaizeau. Qu'il soit ici chaleureusement remercié.*

La définition du secteur informel a beaucoup occupé les statisticiens, puisqu'à la différence de notions telles que le secteur public, le secteur informel ne correspond pas à un ensemble d'unités immédiatement identifiable. Cette attention a sans nul doute été excessive, et peut-être même eut-il mieux valu que la statistique ne s'encombrât pas d'un tel concept. Car le problème pour la statistique n'est pas tant de suivre un secteur donné que de prétendre à couvrir l'ensemble du champ productif, et donc de circonscrire le champ productif qui lui échappe. Une fois cet objectif accompli, les utilisateurs des données statistiques auront alors tout le loisir de composer à leur gré l'ensemble d'unités qui leur paraîtra correspondre au concept de secteur informel qu'ils se seront choisi.

Ce déplacement du débat, du secteur informel vers le champ non couvert par la statistique, amène à s'interroger différemment sur le type d'enquêtes à mener. Il s'agit dès lors de réfléchir de façon globale au système statistique le plus adéquat, au regard de la réalité statistique et administrative en place, et en fonction des principaux objectifs visés, l'estimation macro-économique de l'emploi et l'estimation des principaux paramètres de l'activité économique. Cette réflexion est menée dans cet article à partir d'une confrontation avec les systèmes statistiques présents dans les pays occidentaux, qui sont organisés de manière transversale à ceux développés dans les pays africains.

## **I. DEFINITION DU SECTEUR INFORMEL ET DELIMITATION DU CHAMP NON ENREGISTRE**

### **1.1. Des définitions centrées autour de deux notions : la non organisation et l'informalité**

Les définitions du secteur informel sont très nombreuses et reposent le plus souvent sur l'association de multiples critères. Cependant, ces définitions se réfèrent essentiellement à deux notions majeures :

- le caractère non organisé des unités informelles, c'est-à-dire en simplifiant : petite taille, équipements rudimentaires, absence de comptabilité, confusion du patrimoine personnel de l'entrepreneur avec le patrimoine de l'entreprise, etc. ;

- l'informalité de ces unités, c'est-à-dire leur situation en marge de la régulation publique, qui se traduit par leur non enregistrement auprès des principales administrations (les impôts, l'organisme de sécurité sociale, les Chambres de commerce ou des métiers, etc.).

La première des deux notions, c'est-à-dire la non organisation, renvoie à des caractéristiques intrinsèques à ces unités et en ce sens devrait permettre de définir un ensemble d'unités relativement homogènes. Cependant, sur le plan statistique, il est très difficile de la résumer dans un seul critère synthétique : la taille, qui vient le plus spontanément à l'esprit, ne peut convenir puisqu'il existe des micro-unités modernes, telles que les professions libérales, et à l'inverse des unités de plus de dix personnes qui fonctionnent sur un mode préindustriel. Aussi la définition adoptée par le B.I.T<sup>1</sup> offre une marge de manœuvre aux différents instituts statistiques nationaux puisqu'elle permet de désigner suivant "les circonstances nationales" l'ensemble des travailleurs à leur compte ou seulement ceux qui ne sont pas enregistrés, ainsi que l'ensemble des entreprises d'employeurs informels, ou seulement les plus petites et non enregistrées d'entre elles.

La seconde notion, l'informalité, renvoie par contre à une donnée exogène aux petites unités, dans la mesure où le non enregistrement ou encore le non respect des différentes réglementations ne découle pas d'une stratégie implicite des unités informelles, mais plutôt de la qualité de la couverture du champ productif par les différentes administrations. D'ailleurs, le respect des réglementations de la part des micro-entreprises varie considérablement d'un pays à l'autre<sup>2</sup>, ou encore d'une réglementation à l'autre. En conséquence, on peut douter que l'informalité suffise en elle-même à définir un groupe d'unités relativement homogènes : certaines micro-unités telles que les taxis indépendants sont le plus souvent enregistrées auprès des impôts, afin de disposer d'une licence, des entreprises de taille intermédiaire, telles que certains restaurants ou gros commerçants traditionnels peuvent par contre ne pas être couvertes.

Aussi, sur le plan de l'analyse économique, il est sans doute plus intéressant de disposer de statistiques sur les comportements au regard de différentes administrations des unités suivant leur taille, leur secteur d'activité, leur pays, au même titre plutôt

<sup>1</sup> BIT, "Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel", Quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail, 1993.

<sup>2</sup> Ainsi, selon les données de l'OCDE disponibles sur cette question sur cinq pays, l'impôt sur le revenu ou les bénéfices est acquitté par 92 % des micro-entreprises en Algérie, 63 % en Equateur, 60 % en Thaïlande, 16 % au Swaziland et 9 % au Niger, Cf. Morisson C., Solignac H., Oudin X., "Micro-entreprises et cadre institutionnel dans les pays en développement", Paris, OCDE, 1994.

que d'analyser un secteur d'unités qui auraient comme facteur commun d'être non enregistrées, de même que des statistiques sur les comportements en matière d'investissements ou de financement suivant la taille ou l'activité des unités que des statistiques limitées aux seuls investisseurs ou aux seules unités financées par le crédit.

## **1.2. La délimitation du champ non enregistré**

La discussion sur la définition du secteur informel est d'autant plus complexe et confuse que se greffe une préoccupation macro-économique de comptable national, celle de viser à une couverture systématique de l'ensemble du champ productif, et donc de suivre le complément de ce qui est traditionnellement couvert par l'appareil statistique. Or, cette préoccupation majeure devrait être traitée isolément : il ne s'agit pas dans ce cas de suivre un secteur (au sens de regroupement plus ou moins homogène d'unités), mais un champ d'unités statistiques (au sens d'un regroupement factice d'unités éventuellement hétérogènes), la partie complémentaire du champ productif couverte par la statistique, et d'élaborer un système statistique qui permette d'atteindre cet objectif de couverture systématique.

Dans cette perspective statistique, la définition du secteur informel apparaît comme secondaire, puisqu'une fois la couverture complète du champ productif assurée, il est possible de découper différentes sous-parties et donc de circonscrire un secteur informel qui ait une véritable signification économique ou sociologique.

Dans les pays d'Afrique subsaharienne, la couverture statistique du champ productif peut s'organiser autour de deux critères opérationnels majeurs : la visibilité des unités (c'est-à-dire le fait qu'elles soient localisées de façon stable dans un lieu aisément repérable et accessible par l'enquêteur), et leur enregistrement fiscal. La visibilité des unités détermine en effet le type d'investigation statistique à mener, et en particulier la difficulté à repérer les unités pour les intégrer dans la base de sondage. L'enregistrement fiscal, qui présente l'enjeu majeur pour l'Etat, est l'enregistrement administratif le plus complet et le mieux suivi dans le temps (l'enregistrement statistique dans un répertoire d'entreprises, qui au demeurant n'existe que dans une minorité de pays africains, est le plus souvent inutilisable faute de procédures de mise à jour). Ce critère garantit d'une certaine manière l'accès à des informations auxiliaires (certes souvent très limitées) à celles issues d'investigations statistiques spécifiques.

## **1.3. Typologie opérationnelle des unités productives**

Au regard de ces deux critères opérationnels, nous proposons de découper le champ productif en six types d'unités (cf. tableau 1). La notion de visibilité ne pose

pas de problèmes particuliers, à l'exception des activités de bâtiment qui ne sont pas déclarées. Les plus importantes d'entre elles sont repérées à partir des chantiers lors des opérations de recensements d'établissements informels, des méthodes prenant en compte la durée moyenne du chantier permettent d'aboutir à des estimations annuelles.

La notion d'enregistrement fiscal est plus complexe. Elle est souvent assimilée à l'imposition aux bénéfiques industriels et commerciaux (B.I.C.) au réel, c'est-à-dire à la tenue d'une comptabilité bilancielle (l'imposition au forfait nécessitant tout de même la tenue d'un livre de recettes et de dépenses). Or, cette assimilation est particulièrement restrictive. A ma connaissance, il existe dans l'ensemble des pays africains au moins deux régimes d'imposition aux B.I.C. : le réel normal et le forfait. En outre, certains pays disposent également d'une collecte des patentes (suivant différents régimes) relativement bien suivie. Le tableau 2 qui suit illustre de façon synthétique et simplifiée les données fiscales présentes dans notre pays hôte, le Mali (il serait possible également de les ventiler suivant les différentes inspections territoriales des impôts). Suivant qu'on se donne comme définition de l'enregistrement fiscal tel ou tel type de source fiscale, le nombre d'unités concernées varie considérablement. Les données fiscales disponibles sur les micro-entreprises sont souvent méconnues des statisticiens, voire de l'administration centrale elle-même, car au contraire des déclarations au réel, elles sont rarement centralisées et demeurent le plus souvent au sein des différentes inspections territoriales. De manière générale, les entreprises sont très rarement ignorées par l'administration fiscale, mais certaines d'entre elles (et pas nécessairement les plus petites), pour des raisons diverses et variées, ne sont pas suivies.

Tableau 1 : *Typologie des unités productives suivant leur visibilité et leur enregistrement fiscal*

Type d'unités	Visibilité	Enregistrement fiscal	Source fiscale
Grandes entreprises	OUI (parfois plurilocalisée)	OUI	BIC REEL
Taille intermédiaire	OUI	OUI	BIC FORFAIT
Micro-entreprises (établissements ou étals stables)	OUI	OUI (établist) ou NON (étals)	PATENTES
Micro-entreprises de transports (taxis, camions indépendants, etc.)	NON	OUI (le plus souvent)	LICENCES
Travailleurs du bâtiment	OUI (si chantiers visibles)	NON (sauf exception)	(parfois permis de construire)
Petits métiers (travailleurs à domicile ou ambulants)	NON	NON	

Tableau 2 : Les différents types de couverture fiscale et statistique des entreprises : le cas du Mali

Seuils de CA annuel (millions de F CFA)	Régimes des patentes			Régimes des B. I. C.		Direction fiscale des grandes entreprises		Immatriculation unique	Collecte statistique annuelle
	Commerce	Industrie et artisanat	Import-export	Industrie et commerce	Services	Industrie et commerce	Services		
>1 000	Classe 1								
1 000	Classe 1								
500	Classe 2:20							740	entre 400
300	Classe 3:42					environ 250		sociétés	et 600
250	91							actives ou	documents
200	Classe 1			Classe 4				mortes	comptables
150	168			647		Réal - 1127		et	d'entre-
100						(25%, 15%, ou 10% des bénéfices)		28 000	prises
50	Classe 1	Classe 2					personnes	suivant les	
25								physiques	années
20	383	Classes 3 à 5 (par activité et par taille)						actives	
15	Classe 2							ou mortes	
10	Classe 3	696		Forfait					
5	Classe 4	1323		851					
2,5	Classe 5	2776		0,7% du CA					
1	Vignette (C6) 811								
0	Vignette (C7) 4204								

## II. LES STRATEGIES D'OBSERVATION DU SECTEUR INFORMEL

Dans une démarche statistique, la perspective macro-économique prime sur les éclairages micro-économiques ou microsociologiques, même si seuls ces derniers sont en mesure d'apporter du sens à des données de cadrage. Dans cette optique macro-économique, les investigations statistiques sur le secteur informel des pays africains visent deux principaux objectifs :

- estimer l'emploi en zone urbaine en marge du secteur formel, public ou privé ;
- estimer l'activité économique des unités productives de ce secteur, afin de l'intégrer dans les comptes nationaux et de réévaluer l'estimation du PIB et des principaux agrégats.

Le premier de ces deux objectifs est sans doute le plus ancien, puisqu'il inspire les premiers travaux sur cette question au début des années soixante-dix, en particulier ceux de K. Hart au Kenya. Il est l'objet d'une attention constante du BIT au cours de ces deux dernières décennies. Le second objectif est apparu semble-t-il dès le début des années quatre-vingt, et il est explicitement pris en compte dans la quatrième révision du Système de comptabilité nationale des Nations Unies.

## 2.1. L'observation de l'emploi et de l'activité économique dans les pays africains est organisée de façon transversale à celle en place dans les pays industrialisés

Afin de comparer les systèmes statistiques présents dans les pays occidentaux et les pays d'Afrique subsaharienne, on se propose de reprendre la typologie précédente en la simplifiant encore pour se contenter de quatre catégories d'unités : les grandes entreprises, les entreprises de taille intermédiaire, les micro-entreprises (et les micro-entreprises de transports), les "petits métiers".

Du fait de la différence d'échelle entre les parcs d'entreprises occidentaux et africains, mais aussi de la différence de la couverture statistique et administrative, ces quatre catégories ne désignent pas des populations d'entreprises identiques, mais des populations que l'on pourrait considérer comme "équivalentes" au regard de leur situation dans le système productif (cf. tableau 3).

Tableau 3 : Répartition des champs productifs des pays industrialisés et des pays africains en quatre types d'unités

	Pays d'Afrique subsaharienne	Pays occidentaux
<b>Grandes entreprises</b>	Dites "du secteur moderne" : imposées au réel par les impôts et enquêtes annuellement par la statistique soit par les DSF, soit par des enquêtes annuelles équivalentes.	Définition communautaire : entreprises de plus de 250 salariés
<b>Taille intermédiaire</b>	Elles ont déposé des statuts et sont donc enregistrées dans le registre du Tribunal de commerce. Elles sont imposées au réel (et tiennent une comptabilité) ou éventuellement au forfait (et tiennent un livre de recettes).	Définition communautaire des PME : de 10 à 249 salariés
<b>Micro-entreprises</b>	Elles ne tiennent pas de comptabilité et ne sont pas enregistrées. Elles sont parfois imposées au forfait, et généralement, elles versent une patente, sinon une taxe communale.	Entreprises de 0 à 9 salariés
<b>Petits métiers</b>	Activités non localisées ou localisées au domicile des personnes. Elles ne sont pas imposées sur leur revenu et échappent également à la patente.	En deçà d'un mi-temps annuel (en termes de temps de travail ou de revenu généré) ; travail non déclaré (bâtiment, réparations,...).

Les deux dernières composantes constituent en quelque sorte le secteur informel au sens du BIT (dans la mesure où dans les pays occidentaux les micro-entreprises sont essentiellement des entreprises individuelles). On peut présumer qu'elles représentent un poids économique beaucoup plus important dans les pays en développement, avec deux réserves toutefois :

- les petites entreprises individuelles sont beaucoup plus importantes dans les pays industrialisés qu'on ne le présume d'ordinaire. Ainsi, dans les pays de l'Union Européenne, environ la moitié des entreprises sont sans salarié et 90% comptent moins de dix salariés ;
- les "petits métiers" représentent dans la plupart des pays africains une part relativement importante des emplois urbains, mais leur contribution au PIB est sans doute relativement marginale.

Face aux mêmes objectifs, l'évaluation de l'emploi d'une part, les paramètres de l'activité économique d'autre part, on peut noter que les pays d'Afrique subsaharienne ont développé un système d'enquêtes statistiques transversal à celui qui est en vigueur dans l'ensemble des pays occidentaux, et qui s'articule autour de deux grands systèmes **d'enquêtes "thématiques"** sur l'emploi et, en simplifiant, sur l'activité économique (*cf. schéma 1*).

Schéma 1 : *Systèmes d'enquêtes sur l'emploi et sur l'activité économique dans les pays industrialisés et dans les pays africains*

	Pays occidentaux		Pays africains (enquêtes d'établissements informels)		Pays africains (enquêtes en deux phases)		
	Emploi	Activité économique	Emploi	Activité économique	Emploi	Activité économique	
Grandes entreprises	Enquête Emploi	(exhaustif)	Enquête secteur moderne		Phase 1 Enquête Emploi	Enquête secteur moderne	
Taille intermédiaire		Enquête entreprises (par sondage)					
Micro-entreprises			Enquête secteur informel (établissements)				Phase 2 Enquête unités productives
Petits métiers							

Le premier système d'enquêtes dans les pays africains est construit autour d'une enquête sur le secteur moderne (ou tout au moins d'une exploitation des documents comptables de ces mêmes entreprises) et d'enquêtes d'établissements du secteur informel fondées généralement sur une opération de recensement préalable<sup>3</sup>. Ses lacunes sont manifestes. Deux populations d'unités échappent en grande partie aux estimations de l'emploi et de l'activité économique :

- les entreprises de taille intermédiaire, considérées comme trop modernes pour être considérées comme des entreprises informelles, et qui devraient en toute logique être suivies par les enquêtes d'entreprises du secteur moderne ;
- les "petits métiers", qui de par leur non visibilité ne sont le plus souvent pas repérés dans le cadre de recensements d'établissements.

En outre, en l'absence d'enquête emploi sur les personnes ou les ménages, des problèmes de doubles comptes peuvent être suscités par la multi-activité d'un grand nombre de travailleurs dans les pays africains.

Le second système complète l'enquête sur les entreprises du secteur moderne par un système d'enquêtes en deux phases. C'est le cas des enquêtes 1-2-3 développées par DIAL<sup>4</sup> au cours de ces dernières années, avec une première phase consacrée à une enquête emploi et une seconde phase aux unités de production informelle, de différentes enquêtes menées dans les pays d'Amérique latine ou d'Afrique anglophone<sup>5</sup>, ou encore de l'expérience menée sur le secteur informel au Rwanda, avec une première phase consacrée à une enquête budget-consommation, et une seconde phase sur les entreprises individuelles et les activités indépendantes<sup>6</sup>.

Dans le système des enquêtes en deux phases du type 1-2-3, l'estimation de l'emploi est bien assurée, puisqu'elle repose sur une enquête auprès des personnes ou des ménages. L'activité économique des entreprises de taille intermédiaire est par contre non couverte, pour la même raison que celle évoquée ci-dessus. On notera par ailleurs que l'activité économique des petits métiers est observée directement, alors qu'elle est négligée dans les pays occidentaux, c'est-à-dire qu'elle est estimée de manière indirecte.

3. On notera toutefois qu'il existe certaines exceptions intéressantes à ce schéma dominant, telle l'exploitation des patentes municipales dans l'enquête menée sur les établissements d'Abidjan en 1983, cf. X. Oudin "Petits établissements et secteur non structuré à Abidjan", *STATECO* n° 47, INSEE, 9/1986.

4. DIAL, DSCN, "L'enquête 1-2-3 sur le secteur informel à Yaoundé", *STATECO* n°78, INSEE, 1994.

5. Faute d'informations à leur sujet, les enquêtes dans les pays d'Afrique anglophone ne sont pas commentées dans le cadre de cet article ; il semble que certaines d'entre elles soient élaborées à partir de méthodologies très intéressantes.

6. D. Blaizeau, J. Charmes, "Méthode d'analyse du secteur non structuré à travers une enquête budget-consommation. L'expérience du Rwanda", *STATECO* n° 42, INSEE, 6/1985

## 2.2. L'observation de l'emploi et de l'activité économique requiert des approches différentes

L'estimation de l'emploi et celle de la production ou de la valeur ajoutée répondent certes à des préoccupations voisines. Mais la qualité de ces estimations ne repose pas sur les mêmes ingrédients statistiques, et des méthodologies différentes d'observation s'imposent.

En premier lieu, remarque relativement triviale, l'évaluation de l'emploi nécessite de prendre pour unité d'observation la personne, l'évaluation de l'activité économique, l'établissement ou l'entreprise :

- l'observation de l'emploi à partir d'une enquête auprès des personnes permet à la fois d'observer la population active occupée, la population active en recherche d'emploi ou la population inactive, et d'éviter les problèmes que poserait sur ce sujet une enquête auprès des entreprises ou des établissements : non exhaustivité, double comptes (du fait de la multi-activité de certains travailleurs), sous-déclarations des employeurs, etc.<sup>7</sup>.
- l'observation de l'activité économique à partir des établissements ou des entreprises permet lorsqu'elle est menée sur le lieu d'exercice de contrôler les déclarations de l'entrepreneur par l'observation directe ; elle permet également pour des entreprises de taille moyenne ou grande de collecter les informations auprès des différentes personnes selon leurs compétences et leurs fonctions.

En second lieu, et c'est le point le plus déterminant, la qualité macro-économique des estimations respectives de l'emploi et de variables telles que la production ou la valeur ajoutée ne reposent pas sur les mêmes conditions. Dans le cas de l'emploi, le degré de couverture du champ d'analyse a un impact important, tandis que la variance de l'estimateur sur la population observée a un impact relativement minime. A l'inverse, dans le cas de la valeur ajoutée, l'exhaustivité de la couverture du champ d'analyse n'a qu'un impact limité, tandis que la variance de l'estimateur sur la population observée a un impact considérable. Ceci conduit à **arbitrer différemment entre le degré de couverture du champ d'analyse et la précision des estimateurs sur le champ effectivement observé, et donc à**

7. Les systèmes statistiques des pays socialistes dérogeaient à cette règle, et exploitaient directement les déclarations des entreprises ou des administrations, sans mener d'enquête emploi. Les employés étaient en effet tenus de déclarer auprès de leur employeur si l'entreprise était lieu principal de leur activité, ou un lieu secondaire ; ainsi, les entreprises répartissaient dans les questionnaires statistiques leurs effectifs en effectif occupé à titre principal ou à titre secondaire, ce qui évitait les risques de double compte. Par ailleurs la couverture des emplois était supposée d'office exhaustive puisque tout emploi devait faire l'objet d'une déclaration officielle.

## **recourir à des systèmes d'enquêtes différents pour l'emploi et pour l'activité économique, soit complètement déconnectés, soit couplés.**

Dans le cadre d'une estimation de l'emploi, toute unité d'observation, c'est-à-dire toute personne, a la même importance : le chef d'entreprise ou le cadre supérieur comme l'apprenti mécanicien ou le vendeur à la sauvette. Il est donc essentiel de viser une couverture quasiment exhaustive de l'univers de référence, ce qui ne peut être obtenu que par une base de sondage sur les personnes, ou sur les ménages, c'est-à-dire grosso modo sur les logements. Comme le remarque F. Roubaud <sup>8</sup>, ceci permet en particulier d'atteindre la frange importante des emplois du secteur informel non visibles tels que les travailleurs ambulants ou à domicile. Par contre, la variance de l'estimateur de l'emploi est faible, tout au moins au niveau global, et il est possible de se contenter d'un échantillon non stratifié de taille relativement réduite, du type de ceux constitués pour les enquêtes 1-2-3 de Yaoundé et d'Antananarivo.

Dans le cadre d'une estimation de la valeur ajoutée ou de la production, les problèmes sont tout autres, puisque les unités d'observation, c'est-à-dire les unités de production, n'ont évidemment pas la même importance. Comme il est nécessaire, pour des impératifs de coût, d'opérer une sélection sur les entreprises à enquêter, l'alternative se pose en ces termes, à taille égale de la population d'unités à enquêter :

- couvrir la quasi-totalité de la production, et donc des unités productives, mais avec une marge d'incertitude sur l'estimateur très importante, puisqu'on suit deux populations d'unités très différentes, les micro-entreprises et les petits métiers (la productivité apparente du travail des micro-entreprises étant généralement d'un niveau beaucoup plus proche des entreprises modernes que des petits métiers) ;
- ou se priver par exemple de 10% de la production réalisée par le tiers des unités les plus petites, c'est-à-dire les petits métiers (ces chiffres n'ayant qu'une valeur illustrative), pour obtenir sur les 90% de la production restante une estimation relativement précise.

C'est à partir de ce genre d'arbitrage que l'on choisit d'élaborer en France l'indice de production industrielle sur un champ qui couvre 84% de la production, soit sur 14% des entreprises industrielles et du bâtiment, ou l'indice mensuel du chiffre d'affaires sur un champ qui couvre 90% du chiffre d'affaires total des entreprises, soit un tiers des entreprises.

Au niveau du choix de la base de sondage, ces différences conduisent pour estimer l'emploi à rechercher une base de sondage qui permette de couvrir quasi exhaustive-

8. cf. F. Roubaud et M. Sérurier, "Economie non-enregistrée par la statistique et secteur informel dans les pays en développement", *STATECO* n° 68, INSEE, 12/1991.

ment l'univers de référence, et pour estimer la production ou la valeur ajoutée à rechercher une base de sondage qui conduise à couvrir la totalité des unités les plus grandes, et qui contienne en outre des **informations auxiliaires** sur la taille et l'activité de ces unités, afin d'enquêter exhaustivement les entreprises les plus grandes et par un plan de sondage stratifié les plus petites, afin de gagner encore en précision.

### **2.3. Enquête mixte ou systèmes parallèles d'enquêtes emploi et d'enquêtes entreprises**

Compte tenu de ces remarques méthodologiques, il paraît indispensable d'organiser de véritables enquêtes emploi en Afrique, à la suite par exemple de recensements de populations, ou éventuellement par d'autres biais. Reste ensuite à savoir s'il vaut mieux coupler cette enquête avec une investigation spécifique sur les unités de production informelles, comme dans les enquêtes 1-2-3, ou développer un système de statistique d'entreprises qui s'étende aux micro-entreprises.

Les enquêtes du type 1-2-3 présentent l'avantage, grâce à leur organisation en deux phases, de remplir correctement les deux objectifs d'estimation, et en outre de reposer sur un montage relativement léger<sup>9</sup>. Deux problèmes se posent, qui une fois résolus, permettraient me semble-t-il d'améliorer encore ce dispositif :

- afin de s'assurer d'une couverture systématique du champ productif, le clivage entre les enquêtes sur le secteur informel et sur le secteur "formel" ne doit pas reposer sur la notion d'enregistrement statistique, ni même sur la tenue d'une comptabilité (puisque rien ne garantit sans expertise préalable que les documents comptables soient exploitables et qu'ils parviennent à la statistique), mais sur la couverture statistique effective des entreprises. On est donc amené soit à étendre la couverture des enquêtes sur le secteur moderne, ce qui est fortement souhaitable, soit provisoirement à envisager d'enquêter également des unités de taille intermédiaire enregistrées mais non couvertes par la statistique d'entreprises, même si elles sont considérées comme "hors champ" du secteur informel. Les données de ces entreprises "hors champ" seraient ensuite rapatriées dans le champ de la statistique d'entreprises, ce qui revient à une coordination en aval de l'exploitation des données de l'enquête 1-2-3 avec celle des données de l'enquête sur les entreprises du secteur moderne.
- la qualité des estimations sur les paramètres économiques nécessite d'isoler les unités les plus grandes (import-export, grossistes, restaurants ou débits de boissons importants, ...) ou les unités qui exercent des activités peu répandues, et donc de **recupérer dans la base de sondage des unités de production informelles, un certain nombre d'informations auxiliaires issues des sources**

9. DIAL, DSCN, "L'enquête 1-2-3 sur le secteur informel à Yaoundé", *STATECO* n°78, INSEE 1994.

**fiscales** sur les unités productives informelles qui permettent d'élaborer un plan de sondage stratifié. Cette attention plus soutenue (taux de sondage élevé, temps d'observation important afin de contrôler directement les déclarations des entrepreneurs) devrait permettre d'améliorer la qualité des estimations, **quitte à l'effectuer dans cette seconde phase aux dépens d'une couverture des petits métiers.**

La seconde option est d'organiser certaines années des enquêtes emploi (par exemple à la suite des recensements ou des recensements intercensitaires), et de développer parallèlement un véritable système d'enquêtes auprès des entreprises. Le champ des enquêtes auprès des entreprises exclut d'emblée les micro-activités urbaines, qui sont des formes d'auto-emploi qui se situent en deçà de l'entreprise, mais inclut à mon sens les micro-entreprises, qui de par leur fonctionnement sont beaucoup plus proches d'entreprises de taille intermédiaire que de micro-activités telles que les petits métiers <sup>10</sup>. Ce système d'enquêtes doit couvrir annuellement de manière exhaustive les entreprises les plus grandes, et par sondage les autres entreprises imposées sur les B.I.C. (petites sociétés au réel ou entreprises au forfait). Quant aux unités qui ne sont pas imposées sur les B.I.C., une enquête par sondage organisée tous les trois ou cinq ans est sans doute suffisante. Toutefois, afin que cette opération ne soit pas trop coûteuse et trop lourde, il est préférable de disposer d'une base de sondage administrative plutôt que d'effectuer à chaque fois un recensement.

L'exploitation directe des sources administratives resterait limitée aux documents comptables des entreprises soumises au réel, elle est impensable dans le cas des déclarations forfaitaires, souvent très frustrées et sans grand rapport avec les performances réelles des entreprises. Pour ces dernières entreprises, et éventuellement pour les micro-entreprises, on s'appuierait donc sur des listes ou registres de contribuables pour mener des investigations statistiques. **Cette seconde option n'est donc envisageable que dans des pays où l'administration fiscale est en mesure ou a l'intention affirmée<sup>11</sup> de couvrir efficacement le champ des unités productives marchandes.**

10. B. Savoye, "Analyse comparative des micro-entreprises dans les pays en développement et dans les pays industrialisés, une approche critique du secteur informel", *Revue Tiers-Monde*, T. XXXVIII, n° 148, 10/1996.

11. La détérioration des administrations des pays africains s'est souvent accentuée ces dernières années et dissuade a priori toute recherche d'exploitation statistique des données, à l'exception de l'exploitation traditionnelle des documents comptables annuels des entreprises ou dans certains pays des déclarations statistiques et fiscales. Cependant, ce serait une erreur de considérer cette situation comme définitive. Ces sources étaient souvent de meilleure qualité dans le passé, il est tout à fait possible qu'elles gagnent de nouveau en qualité dans les années à venir, d'autant plus qu'elles bénéficient d'une attention soutenue de la part des bailleurs de fonds internationaux (accroissement de l'assiette fiscale et du taux de recouvrement en vue d'un assainissement des finances publiques, etc.).

Dans ce cas, cette option est intéressante, puisqu'elle suppose de mobiliser à la fois l'administration statistique et l'administration fiscale (par exemple pour faire passer au régime réel des entreprises imposées au forfait du fait de sous-déclarations), en développant en particulier la coordination<sup>12</sup> de leurs efforts (par exemple par la mise à jour à partir d'informations fiscales d'un répertoire statistique d'entreprises qui puisse à son tour être mis à la disposition de l'administration fiscale, etc.).

#### **2.4. Le suivi dans le temps des investigations sur les micro-entreprises**

Cette mobilisation des sources administratives permet également de s'assurer d'un suivi régulier dans le temps des entreprises. Dans le cas des enquêtes en deux phases, ce suivi devrait être assuré par un panel de ménages. Dans le cas d'un système d'enquêtes d'entreprises, ce suivi reposerait sur l'utilisation annuelle des registres fiscaux. Il ne devrait pas poser de problèmes particuliers pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire. Par contre, même si les informations fiscales annuelles existent, il peut s'avérer relativement lourd pour les micro-entreprises, surtout si en définitive on ne mène d'investigations statistiques sur cette population que tous les trois ou cinq années. En supposant par exemple que ces micro-entreprises soient au nombre de 5000, on est amené à gérer sans doute environ 1500 à 2000 événements chaque année (en supposant des taux de création et de cessation annuels situés entre 15% à 20%, et en ne prenant pas en compte d'autres événements tels que d'éventuels changements de régimes fiscaux).

Une autre solution, plus légère, pourrait consister également dans un panel de micro-lieux d'activité (et non de micro-entreprises). Comme tout panel, cette solution est relativement complexe à mettre en oeuvre, et requiert certaines conditions. La condition majeure, qui devrait être vérifiée, est que la densité des micro-entreprises dans les quartiers bâtis demeure stable au cours du temps, l'accroissement du nombre d'unités informelles provenant essentiellement du développement de nouveaux quartiers. Dans ce cas, il faudrait donc suivre au cours du temps des lieux d'activité, enregistrés en fonction de leur situation topologique, et indépendamment de leur propriétaire (à la différence de l'entreprise et de ses établissements) ou de leur activité. Cette notion se rapprocherait du concept d'ETEC présent dans le répertoire français SIRENE, c'est-à-dire d'un ensemble de moyens de production localisé en un lieu déterminé et qui ne puisse être affecté à un moment donné qu'à une seule entreprise.

12. Cette coordination ne devant toutefois pas apparaître au grand public, afin que l'image de la statistique reste bien détachée de celle de l'administration fiscale.



# La nouvelle définition internationale du secteur informel et ses conséquences sur les systèmes et méthodes de mesure

*Jacques CHARMES*

*Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération (ORSTOM)  
Paris - France*

Le concept de secteur informel a pris naissance au début des années 70, servant à désigner les activités de petite taille essentiellement destinées à procurer des revenus de subsistance aux nouveaux citadins des métropoles du Tiers Monde qu'un exode rural amplifié par la modernisation, sinon par l'industrialisation, avait tendu à multiplier. Par la suite, la notion s'est étendue à l'ensemble des petites activités qui, du fait de leur origine traditionnelle ou de leur caractère récent et spontané, sont restées en marge des législations et des diverses formes d'enregistrement, notamment statistiques.

La découverte du concept au début des années 70 (Hart, 1973 ; ILO, 1972) ne fit que révéler aux économistes et sociologues du travail l'importance d'un phénomène que les comptables nationaux avaient bien dû prendre en considération dans leurs estimations du PIB, à grands renforts d'hypothèses et de méthodes indirectes. Ces petites activités "hors enquête", "hors collecte statistique" et que l'on rangeait jusqu'alors sous le vocable de secteur "traditionnel", se trouvaient ainsi projetées dans le champ des conceptions de la population active.

Ces activités que l'on découvrait avec un certain intérêt puisque, du fait de leur facilité d'accès et de leur flexibilité, elles jouaient un rôle d'atténuation du chômage ouvert pour des migrants livrés à la vie urbaine par un exode rural particulièrement important, n'avaient-elles pas préexisté même à l'emploi salarié dont l'apparition moderne et récente avait entraîné l'invention du chômage (Salais et alii, 1988) : celui-ci fut lié au départ à la perte (entraînant la recherche) de l'emploi salarié, les travailleurs indépendants et familiaux n'ayant qu'à s'installer et à décider de travailler, fût-ce en étant sous employé, pour ne pas se trouver désœuvrés et inoccupés.

Mais on considérait aussi ces activités avec une certaine condescendance doublée de tolérance : n'étaient-elles pas vouées à disparaître avec la modernisation, l'industrialisation et l'inéluctable généralisation du salariat ?

Pendant deux décennies (1970 à 1990), le concept nourrit ainsi de nombreuses polémiques, parfois utiles et parfois vaines, qui ne détournèrent pas les statisti-

ciens et les organismes officiels de collecte statistique de se lancer dans des enquêtes et des mesures du phénomène, d'autant plus que, loin de disparaître, le secteur informel connaissait une importance croissante en terme d'emploi et de PIB, à la faveur de la crise.

Et même dans les pays développés, la persistance de la crise a provoqué des effets qui, sans être identiques ni même assimilables à ceux observés dans le monde en développement, se sont traduits par des ajustements de grande ampleur et ont bouleversé les structures de l'économie et de la société : dans des pays où les activités traditionnelles avaient été depuis longtemps presque totalement absorbées par le salariat, on a vu les entreprises de petite taille et le travail indépendant connaître un certain regain et reprendre de l'importance, en comparaison avec un emploi salarié devenu moins dynamique et parfois même stagnant ou en décline.

Ainsi, parallèlement et indépendamment de l'économie souterraine et du travail clandestin et non déclaré, se développaient des activités qui peuvent expliquer que les pays industrialisés se sentent également concernés par une définition du concept de secteur informel ; d'autant plus d'ailleurs que les efforts d'un pays comme l'Italie pour mesurer la pluri-activité - autre forme que prend le phénomène - en montraient l'ampleur non négligeable.

Après avoir rappelé brièvement les éléments de la nouvelle définition internationale et identifié les critères qu'elle met en œuvre et les aspects du travail qu'elle vise à distinguer, on montrera quelles en sont les implications sur les méthodes de mesure et d'enquête.

## **I. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA NOUVELLE DÉFINITION INTERNATIONALE**

La "résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel" (BIT, 1993 b) rappelle tout d'abord les principales caractéristiques de ce qu'il est convenu d'appeler le secteur informel, et qui confèrent à celui-ci la richesse, la diversité et la valeur descriptive des définitions multicritères :

Le secteur informel est constitué des unités économiques produisant des biens et services en vue de créer principalement des emplois et des revenus, travaillant à petite échelle, avec un faible niveau d'organisation et une faible division entre travail et capital, des relations de travail recouvrant étroitement les relations de parenté, personnelles, sociales, des relations souvent occasionnelles plutôt que permanentes, contractuelles et garanties. Ce sont des entreprises individuelles dont les actifs, les dépenses et les engagements sont difficilement dissociables de ceux du ménage de leurs propriétaires. Pour autant ces entreprises ne visent pas

forcément et délibérément à se soustraire aux obligations légales, et sont distinctes de l'économie dite souterraine.

A partir de ces caractéristiques générales, a été construite une définition opérationnelle du secteur informel, pour en permettre l'observation statistique dans les pays où de telles entreprises jouent un rôle suffisamment important en terme d'emploi et de contribution au PIB, et nécessite une prise en compte spécifique de ce secteur dans la modélisation macro-économique et les politiques sectorielles.

Selon cette définition opérationnelle, le secteur informel est un sous-ensemble du secteur institutionnel des ménages en comptabilité nationale. Il est constitué par une fraction des entreprises individuelles qui font partie de ce secteur institutionnel des ménages. Ces entreprises se distinguent des sociétés et quasi sociétés en ce qu'elles ne tiennent pas un ensemble complet de comptes et ne constituent pas des personnes morales distinctes des ménages dont elles dépendent.

Quels que soient le lieu d'exercice de l'activité, le degré d'utilisation du capital fixe, la durée de l'activité (permanente, saisonnière ou occasionnelle) et le caractère principal ou secondaire de son exercice, sont rattachées au secteur informel les entreprises individuelles répondant aux critères suivants :

- les entreprises familiales ou "entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte". Ce sont des entreprises individuelles qui n'emploient pas de salariés de manière continue, mais peuvent employer des travailleurs familiaux et/ou des salariés occasionnels. "Pour des raisons opérationnelles" et "selon les circonstances nationales", cette catégorie pourra comprendre toutes les entreprises de ce type, ou bien seulement celles qui ne sont pas enregistrées selon des formes spécifiques de la législation nationale (réglementations commerciales, fiscales, professionnelles,...).

- les micro-entreprises familiales ou "entreprises d'employeurs informels". Il s'agit d'entreprises individuelles employant un ou plusieurs salariés de manière continue. "Pour des raisons opérationnelles" et "selon les circonstances nationales", cette catégorie comprendra les entreprises de ce type répondant à un ou plusieurs des critères suivants :

- une taille des établissements inférieure à un certain niveau, variable selon les pays et les branches, et dépendant des législations nationales et du champ des enquêtes statistiques sur les grandes unités ;
- le non-enregistrement de l'entreprise,
- ou le non-enregistrement de ses salariés.

La population occupée dans le secteur informel est constituée de toutes les personnes qui, pendant la période de référence, étaient pourvues d'un emploi dans au moins une unité du secteur informel, indépendamment de la situation dans la profession et de l'exercice principal ou secondaire de cette activité.

Il est recommandé de distinguer la population exclusivement employée à la fois dans le secteur informel et la population employée à la fois dans le secteur informel et en dehors ; et dans cette dernière catégorie, la population principalement employée dans le secteur informel et celle secondairement employée dans ce secteur.

Pour des raisons pratiques, le champ du secteur informel pourrait se limiter aux activités non agricoles, ce qui n'exclut évidemment pas les activités non agricoles exercées par les agriculteurs (cas fréquent).

La production non marchande est exclue du champ du secteur informel ; les travailleurs domestiques pourront ou non être inclus selon les circonstances nationales, mais il est recommandé de les constituer en catégorie séparée ; en revanche, les professions techniques et libérales, dès l'instant qu'elles satisfont aux critères de la définition proposée, devraient être incluses.

Enfin, en ce qui concerne les travailleurs extérieurs à l'entreprise, c'est-à-dire les personnes qui travaillent en tant qu'indépendants ou salariés pour le compte d'une entreprise, mais en dehors des locaux de cette entreprise (travail, ou sous traitance à domicile), leur appartenance au secteur informel dépend de l'appartenance à ce secteur de l'unité qu'ils constituent ou dont ils dépendent. On voit ainsi que les termes de la nouvelle définition internationale du secteur informel s'appuient fortement sur, et restent proches des pratiques antérieures des statisticiens d'enquêtes et des économistes du travail qui avaient tenté de saisir cette réalité multiforme et mouvante.

## **II. LES CRITÈRES DE LA DÉFINITION ET LES SEGMENTS DU MONDE DU TRAVAIL ET DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE QU'ILS VISENT À DISTINGUER**

Parmi les nombreuses définitions descriptives (multicritères), analytiques (fonctionnelles) et empiriques (statistiques), ce sont les critères distinctifs de cette dernière catégorie que la définition internationale a mis en œuvre, en raison principalement de leur caractère opérationnel. Il s'agit des critères alternatifs ou articulés (emboîtés) suivant :

- le statut juridique,
- le type de comptabilité,
- le type d'enregistrement de l'unité économique ou de ses employés,

- la situation dans la profession,
- la taille de l'établissement,

critères dont l'application est modulée de façon à mettre l'accent sur :

- l'unité économique et non l'individu,
- l'établissement et non l'entreprise (en ce qui concerne la taille),
- l'emploi et non l'individu actif.

Il convient d'ajouter à ces critères, ceux de la destination des produits (puisque la production non marchande est exclue du champ du secteur informel) et de la branche d'activité (l'agriculture et les services domestiques faisant l'objet de traitement spécifiques).

Le statut juridique est en principe le premier et le plus évident des critères à appliquer, puisqu'il est clair que le statut de société implique une certaine formalisation, en particulier celle relative à l'enregistrement et à la tenue d'une comptabilité. Les sociétés sont donc par définition exclues du champ du secteur informel. Mais encore convient-il de faire exception pour les sociétés de fait, c'est-à-dire les associations de personnes : deux petits entrepreneurs individuels par exemple peuvent décider de s'associer sans pour autant formaliser cette association par voie d'enregistrement, ni même de contrat écrit. Et que dire de la transformation, dans les pays industrialisés, de nombreux entrepreneurs individuels en salariés des sociétés qu'ils ont créées eux-mêmes ?

Néanmoins, dans la réalité des pays en développement, on s'accorde à considérer qu'il s'agit d'un critère non ambigu, d'ailleurs utilement complété par le critère du type de comptabilité.

La tenue d'une comptabilité complète (avec bilan et comptes annexes) est un critère qui permet d'exclure les quasi-sociétés du champ du secteur informel, au même titre que les sociétés. Ici encore, le critère est censé être non ambigu, car on ne saurait confondre un bilan avec un simple cahier d'entrées-sorties ou d'achats-ventes. Un doute peut cependant planer sur la catégorie des comptes tenus par des comptables extérieurs à l'entreprise, car ceux-ci peuvent être parfois complets, parfois simplifiés à l'extrême.

L'enregistrement (ou son contraire le non enregistrement) est un critère plus flou. Il peut prendre plusieurs acceptions et s'appliquer soit à l'unité économique, soit à ses employés. L'enregistrement fiscal et/ou statistique est la plupart du temps associé à la tenue d'une comptabilité complète (notamment dans les Déclarations Statistiques et Fiscales, DSF, bien connues des Comptables Nationaux). En

revanche, l'enregistrement à la Sécurité Sociale est relativement déconnecté des critères précédents, car il inclut la catégorie des personnels domestiques, salariés des ménages ; et par ailleurs une même entreprise peut n'enregistrer qu'une partie de ses employés. Si ce critère d'enregistrement des salariés a bien été retenu dans la définition des micro-entreprises, il ne peut, à partir de la seule source des statistiques de la sécurité sociale, départager clairement le secteur informel du secteur formel.

Par ailleurs, ils convient de distinguer le non enregistrement résultant de l'incapacité de l'Etat et de son administration à faire appliquer leurs propres réglementations, de l'illégalité qui caractérise la fraude et la volonté délibérée de se cacher par lesquels on définit l'économie souterraine ou parallèle, concept différent de celui de secteur informel.

La situation (ou le statut) dans la profession, et notamment la distinction entre salariés et non salariés (souvent considérée comme indicateur "proxy" de l'emploi informel dans les recensements de population et les enquêtes de population active), intervient dans la définition des deux segments du secteur informel, celui des entreprises familiales assimilées aux travailleurs indépendants et aux aides familiaux et salariés occasionnels qu'ils peuvent employer, et d'autre part celui des micro-entreprises qui emploient des salariés permanents.

La taille de l'unité économique (en nombre de salariés, ou mieux en nombre d'emplois) est un critère qui a toujours suscité les plus vives contestations et pourtant on verra que c'est sans doute le plus opérationnel. C'est aussi le plus synthétique : il incorpore en effet les législations en vigueur dans la mesure où celles-ci font éventuellement référence à un tel critère, ou encore si elles n'y font pas référence explicitement - elles peuvent l'utiliser indirectement (à travers les contrôles fiscaux par exemple).

De ce fait, il existe dans la plupart part des pays, des seuils de taille significatifs qui sont fonction des législations et qui retiennent en deçà les unités économiques qui veulent conserver un certain degré d'informalité (de liberté ?) par rapport à la réglementation concernée.

Ce critère de la taille s'applique, selon la définition internationale, à l'établissement et non à l'entreprise.

Le choix de l'établissement comme unité d'observation se justifie par l'illusion statistique qui a donné naissance à la thèse du "missing middle". L'assimilation de l'établissement à l'unité économique s'explique parce que c'est à ce niveau que se situe la logique de fonctionnement de l'activité, et celle du mode de gestion de

la main d'œuvre : mais cela a eu pour effet de cacher l'existence d'un secteur intermédiaire de micro-entreprises de taille moyenne (10 à 20 emplois) constituées d'établissements de petite taille (moins de 10 emplois).

L'hypothèse réductrice précédente rend invisible ce secteur intermédiaire, et l'application du critère de taille à l'établissement est donc une étape indispensable, bien que non suffisante, à sa reconstitution.

Enfin, on rappellera la caractéristique distinctive du concept de secteur informel par rapport aux autres concepts de population active : il s'applique à l'unité économique et non à l'individu, ce qui permet au concept d'apporter un éclairage spécifique de la population active qui ne peut être confondu avec le sous emploi, visible ou invisible, tant il est vrai qu'il recouvre, tout comme l'emploi salarié, les diverses formes d'emploi précaire de sous emploi et d'emploi. Surtout, il évite de confondre emploi précaire et emploi informel, emploi extérieur à l'entreprise (out-work) et emploi informel : or s'il existe bien des formes d'emploi précaire et d'out-work dans le secteur informel, il en existe encore plus dans le secteur moderne, y compris le plus transnational. Ainsi la mesure des revenus tirés de l'emploi informel revêt un caractère indispensable.

D'une façon générale, l'application des critères qui précèdent est modulée en vue de mettre l'accent sur l'unité économique plutôt que sur l'individu, l'établissement plutôt que l'entreprise (en ce qui concerne la taille), et enfin l'emploi et non l'individu actif afin de mesurer ce qu'il est convenu d'appeler la pluri-activité.

Si l'on a classiquement associé la pluri-activité, c'est-à-dire l'exercice d'activités secondaires, à l'insuffisance de revenus tirés de l'activité principale et donc au sous emploi invisible, les termes du problème se posent différemment lorsque l'activité principale se révèle être un emploi salarié théoriquement à plein temps, et l'activité secondaire un emploi informel plus rémunérateur que l'emploi principal. La mesure de ce phénomène qui, de rural, a eu tendance à devenir urbain, et à prendre de plus en plus d'ampleur, est un des nouveaux enjeux de la statistique et de l'économie du travail, et sa prise en compte peut conduire à des réévaluations très importantes, en terme de comptabilité nationale notamment.

En définitive, le choix et l'identification des critères et du champ de la nouvelle définition internationale du secteur informel ne sont pas sans effets sur les méthodologies d'appréhension du secteur.

### III. IMPLICATION DE LA NOUVELLE DÉFINITION INTERNATIONALE DU SECTEUR INFORMEL SUR LES MÉTHODES DE MESURE ET D'ENQUÊTE

Les questions que l'on se pose et qui doivent être résolues par le système de collecte statistique, dans le cadre des nouvelles recommandations internationales, sont les suivantes :

- 1) comment estimer la population active et l'emploi dans le secteur informel (statistiques du travail) ?
- 2) comment estimer la production et les revenus qu'engendre ce secteur (comptabilité nationale) ?

Deux questions dont la résolution appelle trois autres :

- 3) comment atteindre l'exhaustivité dans la couverture du champ des activités informelles ?
- 4) comment rendre possible la distinction des divers segments constitutifs de ce secteur ?
- 5) comment saisir les tendances d'évolution à court et long termes du secteur informel ?

L'accord sur une définition internationale laisse en effet ouvertes les questions de collecte pour ce qui touche à leur exhaustivité (question 3), à leur régularité ou à leur courte périodicité (question 5), deux objectifs qui peuvent aller à l'encontre de la précision (question 4) et de la fiabilité (question 2) recherchées.

Comment s'efforcer d'atteindre la plupart de ces objectifs (sinon tous) par les méthodes d'approche du secteur informel que sont :

- les estimations indirectes,
- les enquêtes auprès des ménages,
- les enquêtes auprès des établissements,
- les enquêtes mixtes (ménages/établissements) ?

#### 3.1. Nature du problème de la collecte

L'hétérogénéité des activités informelles, la diversité de leurs modalités et de leurs lieux d'exercice sont telles que l'on peut bien voir l'une des raisons de l'adoption généralisée du terme dans cette diversité même des formes (si l'on ose risquer ce paradoxe) non reconnaissables par des systèmes statistiques forgés pour saisir une forme précise et déterminée de l'activité économique.

Ces caractéristiques du secteur informel ont fait que, jusqu'à une date récente, l'exhaustivité des estimations le concernant n'a pu être recherchée que dans une démarche macro-économique et indirecte de comparaisons des sources de données. Cette recherche de l'exhaustivité a été et reste utile, mais elle demeure insatisfaisante dans la mesure où elle n'est atteinte qu'au détriment de la précision et de la fiabilité. Comparer la population active dans les recensements de population (ou les enquêtes auprès des ménages) avec l'emploi enregistré, ou encore comparer le Produit Intérieur Brut avec les résultats comptables des entreprises enregistrées, sont des estimations par la technique du solde qui ont permis une prise de conscience de l'importance du rôle joué par le secteur informel et de l'insuffisance de nos instruments de mesure et qui permettent aujourd'hui d'en mesurer les tendances d'évolution (Charmes J., 1996). Il est clair qu'il convient cependant aujourd'hui d'améliorer ces méthodes en rendant possible les limites à partir desquelles le recours à la technique du solde reste nécessaire.

Or les progrès dans la collecte des données sur le secteur informel ne vont pas sans difficultés :

- si l'exhaustivité et la courte périodicité peuvent être recherchées à travers les enquêtes auprès des ménages, en revanche celles-ci se prêtent mal à l'administration de questions détaillées sur les activités et les établissements ;
- les recensements et enquêtes d'établissements permettent, sous réserve d'adaptation des questions posées, une meilleure fiabilité et un plus grand détail des réponses sur l'activité économique, mais ces opérations ne peuvent parvenir à l'exhaustivité et nécessitent donc le recours à la technique du solde ; d'autre part, la réalisation de ces enquêtes avec une courte périodicité s'avère difficile ;
- la qualité et la fiabilité des données collectées sont liées à l'adaptation des techniques de relevé et à la forme des questions posées. Trop souvent, le souci d'adaptation des questionnaires est resté fort modeste, et le recours aux connaissances acquises par des enquêtes qualitatives préalables ou antérieures a été trop limité. Or c'est une telle connaissance préalable des comportements et attitudes des participants du secteur informel, de leurs façons de raisonner et de compter qui peut permettre d'améliorer considérablement la fiabilité des relevés statistiques. L'ignorance ou la méconnaissance dans laquelle s'est souvent tenu le statisticien à l'égard des formes spécifiques que peuvent prendre le salariat ou la comptabilité dans le secteur informel - pour ne prendre que ces deux exemples - n'a pas été sans conséquences sur la qualité des résultats des enquêtes. Lorsque le salariat prend une forme comparable au métayage dans l'agriculture ou lorsque le calcul du prix de revient, du prix de vente ou du bénéfice consiste à appliquer un coeffi-

cient multiplicateur à une dépense donnée, il est nécessaire d'en tenir compte dans la formulation des questions, sous peine de sous-estimer les revenus (salariaux et non salariaux) tirés des activités informelles et de donner une image faussée de la réalité ;

- la diversité des activités informelles ne tient pas seulement aux secteurs dans lesquels elles s'exercent (production, construction, commerce, services), mais aussi à leurs modalités d'exercice (micro-entreprises, travail à domicile ou dans la rue, pluri-activité,...) de sorte qu'il est difficile d'imaginer une méthode de collecte unitaire : le recours à une combinaison des approches par les ménages et par les établissements, et la nécessité de diversifier les questionnaires en vue de leur adaptation peuvent conduire à la complexification des systèmes de collecte et aller à l'encontre de la qualité des données et de la courte périodicité de leur disponibilité.

### **3.2. Problèmes posés par l'application de la nouvelle définition internationale dans les méthodes d'estimation et d'enquête**

#### ***Méthodes d'estimation indirecte***

La technique du solde consiste à choisir une définition de l'enregistrement permettant de délimiter le champ du secteur informel. Dans le domaine de la population active, l'objectif principal consiste à parvenir à positionner les effectifs salariés dénombrés par le recensement de la population ou l'enquête de population active, afin de déterminer ceux qui relèvent du secteur informel (micro-entreprises) et ceux qui relèvent du secteur moderne.

Il faut bien dire que l'application stricte du concept du secteur informel est pratiquement impossible, dans la mesure où ne sont généralement pas posées de questions permettant de caractériser l'unité économique dans laquelle travaille le salarié. Dès lors, plusieurs hypothèses sont nécessaires qui rendent ces estimations approximatives :

- il se peut que la source exhaustive (recensement de population ou enquête de population active) distingue les salariés occasionnels et les permanents, en revanche la source de l'enregistrement ne les distingue que rarement, ou plutôt elle ne dénombre pas les occasionnels, la plupart du temps. L'emploi moderne se limite donc le plus souvent à l'emploi salarié permanent. Risquent donc d'être attribués au secteur informel des effectifs salariés occasionnels qui, en principe, relèvent du secteur moderne, de même que des effectifs d'apprentis et d'aides familiaux. On assimilera en outre le nombre d'entreprises du secteur moderne au nombre d'employeurs de ce secteur.

• quel que soit le niveau de détail de la source exhaustive, le choix de la source de l'enregistrement sera généralement limité, dans un pays donné, à l'un des cas suivants :

\* les effectifs salariés permanents seront issus d'un questionnaire complémentaire administré aux entreprises ayant rempli la Déclaration Statistique et Fiscale, DSF, les résultats n'en étant pas toujours exploités ou disponibles (Niger par exemple),

\* les effectifs salariés permanents seront issus d'un recensement ou plutôt d'une enquête se voulant exhaustive sur le secteur moderne (Burkina Faso, Bénin par exemple),

\* les effectifs salariés sont ceux immatriculés à la Sécurité Sociale, en excluant le personnel domestique et en veillant à ce que les effectifs saisonniers déclarés (dans le secteur du bâtiment et des travaux publics notamment) ne viennent pas gonfler abusivement les statistiques (Mauritanie par exemple),

\* les effectifs salariés (et non salariés) sont ceux des entreprises ou des établissements supérieurs à un certain seuil de taille (conformément à la définition adoptée), lorsqu'on dispose d'un recensement des établissements (Guinée, Bénin, Mauritanie).

Dans la plupart des cas, il existera donc une source utilisable, de la qualité de laquelle dépendra l'importance des approximations. On aurait tort cependant de rejeter la technique du solde au motif que ces approximations la rendent incertaine : le mode de répartition des aides familiaux, des apprentis et des employeurs ne porte que sur de tout petits effectifs. Reste la catégorie des travailleurs occasionnels qui, en tout état de cause et même dans les enquêtes directes, est difficile à trancher : les tâcherons du bâtiment, par exemple, sous-traitant des chantiers pour des entreprises du secteur moderne, risquent toujours d'être déclarés comme travailleurs "extérieurs" de ces entreprises, alors qu'interrogés dans une enquête auprès des ménages, ils se considèrent comme de petits entrepreneurs du secteur informel.

Des situations inverses peuvent également s'observer.

On ne citera que pour mémoire la technique du solde pour l'estimation de la production puisque cette technique n'aboutit qu'à différencier la production estimée indirectement, à grands renforts d'hypothèses, par le comptable national ; le rapport de l'estimation indirecte de l'emploi informel à l'estimation indirecte de sa contribution au PIB ne conduisant qu'à la démonstration d'un raisonnement circulaire : la faible productivité par tête qui en résulte est le simple produit du présupposé initial.

## *Les enquêtes auprès des ménages*

Les enquêtes de population active (ou sur la main d'œuvre ou sur l'emploi auprès des ménages, selon les dénominations) ont encore, en Afrique subsaharienne, un caractère ponctuel, alors que dans d'autres pays (en Afrique du Nord par exemple) elles ont atteint un certain degré de régularité (étant parfois annuelles, voire semestrielles). On passe ici sur les autres enquêtes auprès des ménages qui portent, du fait de leur objet (budget-consommation par exemple), sur des échantillons plus restreints et donc trop faibles pour donner un suffisant degré de détail de la population active.

Tout comme pour les recensements de population (mais alors l'ampleur des opérations rend l'approfondissement des questionnaires difficiles), il s'agit, à travers les enquêtes auprès des ménages, d'administrer les questions qui permettront de délimiter le champ du secteur informel, autrement dit d'appliquer les critères précédemment présentés.

Si les employeurs indépendants peuvent répondre sans problème à ces questions (sauf à vouloir cacher la réalité de leur situation en se déclarant enregistrés alors qu'ils ne le sont pas, ou en déclarant un nombre de salariés inférieur à la réalité, par exemple), il n'en est pas de même des autres statuts dans la profession : salariés, apprentis, aides familiaux, occasionnels qui ignorent la plupart du temps quel est le statut de l'entreprise dans laquelle ils travaillent, si celle-ci tient une comptabilité complète, si elle est enregistrée,...

En revanche, ils connaissent mieux le nombre de personnes travaillant dans l'entreprise, à condition que celle-ci soit de petite taille.

C'est la raison pour laquelle le critère de taille - dont on a déjà dit qu'il incorporait des éléments des législations et réglementations en vigueur - est particulièrement opérationnel dans les enquêtes-ménages. Et l'on peut regretter que cette question, couramment posée aux employeurs, le soit plus rarement aux employés.

Etant donné que les enquêtes de population active ont vocation à devenir annuelle (pour le suivi des taux de chômage, ou de sous emploi, notamment) et qu'elles offrent en général habituellement un point de comparaison intercensitaire, il est particulièrement approprié de tenter d'y introduire les critères de définition du secteur informel.

Il faut cependant admettre qu'à part le Burkina Faso (Enquête Démographique de 1989 et Enquête Prioritaire de 1994-95), le Mali (Enquête Nationale sur les Activités Economiques des Ménages dite Enquête sur le secteur informel de 1989, et Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale, EMCES 1994) et la Tanzanie (Labour Force Survey 1990-91), il est peu d'enquêtes nationales ayant

permis de réelles estimations directes de l'emploi informel : celui-ci reste connu le plus souvent par les méthodes indirectes des années censitaires (ou des années d'enquêtes auprès des ménages). On notera cependant l'intéressante expérience de l'Enquête Légère Auprès des Ménages (ELAM) au Bénin, qui permet de suivre annuellement depuis 1990 et semestriellement depuis 1994, le comportement des ménages urbains en situation d'ajustement structurel, et notamment l'évolution du taux d'emploi informel.

### ***Les recensements et enquêtes auprès des établissements ou des entreprises***

Ils sont aujourd'hui moins prisés que les enquêtes auprès des ménages pour saisir le secteur informel, parce que bien entendu le champ qu'ils couvrent est beaucoup plus restreint et qu'ils ne réussissent à appréhender que la frange des activités informelles s'exerçant dans des établissements (même si parfois ces recensements vont jusqu'à dénombrer les vendeurs de rue (Niamey, villes de Guinée, milieu urbain du Bénin) et si certains réussissent à identifier les activités qui s'exercent dans des domiciles installés à cet effet (Egypte)).

La partition est beaucoup plus simple dans ces enquêtes puisque les critères de définition du secteur informel s'appliquent aux unités économiques qui sont les unités d'observation et non aux individus.

Mais en réalité, ce sont ces enquêtes auprès des établissements qui ont donné les estimations les plus fiables des revenus des entrepreneurs, ce qui est un élément décisif de la compréhension du fonctionnement du secteur informel et de sa différenciation d'avec le sous emploi.

Les enquêtes d'entreprises ou d'établissements ont permis deux avancées significatives qui, malheureusement, n'ont pas toujours été poursuivies du fait de la priorité désormais accordée aux enquêtes auprès des ménages et aux enquêtes mixtes (ménages/entreprises) pour la mesure du secteur informel :

- la première est l'adaptation des questionnaires en fonction des réalités qu'il s'agit d'observer : le rythme d'activité et donc le choix de la période de référence est une amélioration qui a été et reste aujourd'hui systématiquement introduite dans les enquêtes ; en revanche le choix laissé à l'enquêté de définir cette période de référence (et de façon différentielle selon les questions) n'est pas toujours reconnu.
- l'adaptation des questions doit cependant aller bien au-delà du choix de la période. L'estimation par le temps de travail ou, la capacité de production, et surtout par les consommations intermédiaires ou les coefficients techniques de production, et la rotation des stocks, a conduit, dans le cas de la Tunisie par exemple, à

une évaluation de la valeur ajoutée des petites entreprises double de la déclaration directe, comme si cette dernière consistait à diviser spontanément par deux la valeur effective réelle. On connaît les niveaux de revenus ayant résulté de l'application de ces méthodes (Charmes, J. 1990a et 1996c) : ils sont plusieurs fois supérieurs au salaire minimum légal, et même au salaire moyen du secteur moderne. Le relevé du revenu des autres statuts professionnels nécessite aussi l'adaptation des questionnaires, ne serait-ce que du fait de l'existence d'une pluri-activité qui traduit en l'occurrence l'ambivalence généralisée des statuts : non seulement beaucoup de salariés sont payés à la tâche ou au pourcentage (ce que l'on a appelé le métayage urbain), mais de plus ils ne sont pas seulement salariés (ou apprentis, ou aides familiaux) ; ils sont simultanément indépendants, travaillant à leur propre compte dans l'atelier même de leur patron, lorsque celui-ci n'a pas de commande à leur confier, ou lorsqu'il les laisse s'exercer à pratiquer ce qu'ils ont appris en apprentissage.

- la seconde avancée significative due aux enquêtes et recensements d'établissements est la mise à jour d'un "missing middle" correspondant à des établissements de petite taille constitutifs d'entreprises de taille intermédiaire. Certes, la méthode de mise à jour de cette croissance graduelle nécessite la normalisation des noms propres et raisons sociales, car il s'agit de contrôler les déclarations des chefs d'établissements ou de leurs gérants (dans les succursales) par la mise en parallèle des noms des patrons et entrepreneurs, afin de faire ressortir ceux qui possèdent et gèrent plusieurs unités, sans généralement les déclarer spontanément : autrement dit, il s'agit d'abandonner l'hypothèse : local ou établissement = entreprise. Cette méthode a été testée et appliquée en vraie grandeur avec succès en Tunisie où le "missing middle" ainsi défini représentait 16 % des établissements, et 12 % de l'emploi total.

### ***Les enquêtes mixtes***

Elles combinent l'approche ménages et l'approche établissements. Rien n'empêche a priori que les avantages des enquêtes ménages (exhaustivité du champ et des formes, régularité de la collecte), et ceux des enquêtes établissements (facilité d'application des critères de définition aux unités économiques, adaptation des questionnaires) soient cumulés et articulés dans ces enquêtes mixtes qui consistent à :

a) tirer un échantillon représentatif de ménages dans lesquels on identifie les employeurs et indépendants, exerçant à titre principal aussi bien qu'à titre secondaire,

b) administrer dans un second temps, b1 (ou simultanément, b2) un questionnaire d'établissement à ce sous-échantillon de petits entrepreneurs,

c) compléter éventuellement dans un troisième temps, c1 (ou simultanément, c2) l'information collectée sur la production par le relevé de la consommation ou du budget des ménages, ou encore l'information collectée auprès des entrepreneurs sur l'emploi dans leurs entreprises par l'information collectée auprès de leurs salariés sur leurs caractéristiques personnelles et leurs conditions de travail.

La méthode a aujourd'hui été testée ou est en cours de l'être dans plusieurs pays dont le Mali (1989 : a + b2), le Cameroun (Yaoundé 1992 et 1993, et Antananarivo 1994 et 1995, enquêtes 1-2-3 : a + b1 + c1), le Tchad (Enquête ECOSIT 1995 -96 sur les 4 principales villes du pays : a + b1 + c2), la Tanzanie (Zanzibar, 1990 : a + b1, Mainland, 1991 : a + b1, et Dar es Salaam 1995 : a + b1 + c2) et l'Ethiopie.

A condition que les enquêtes mixtes soient connectées aux enquêtes sur l'emploi, elles permettent d'aboutir à une double estimation de l'emploi informel :

- par la partition des divers statuts dans la profession selon les critères de définition retenus dans la première phase ;
- par la partition des seuls indépendants et employeurs du sous-échantillon de la seconde phase, et la prise en compte des travailleurs qu'ils emploient, étant donné que ce sous-échantillon est censé être représentatif.

La lourdeur (qu'il s'agisse d'enquêtes simultanées ou en plusieurs phases successives) n'a finalement pas été un obstacle à la réalisation de telles enquêtes, comme en témoigne la taille des échantillons des enquêtes du Mali (plus de 10 000) ou du Tchad (plus de 5 000), ou le renouvellement des enquêtes mixtes en Tanzanie, au Cameroun et à Madagascar. Cependant la tendance va dans le sens de l'allégement des questionnaires et de leur simplification, ce qui ne peut être qu'au détriment de la qualité et de la fiabilité des informations collectées sur les revenus.

Par ailleurs, la représentativité des branches d'activités, conforme à ce qu'elles sont dans la réalité peut aboutir à des effectifs trop faibles dans certaines branches (manufacturières notamment) et trop élevés dans d'autres (commerce), ce qui est un inconvénient pour la comptabilité nationale. Ce problème ne peut être résolu qu'à partir d'une bonne stratification des échantillons d'unités aréolaires (première phase) et/ou d'entreprises (seconde phase), comme on a essayé de le faire pour les enquêtes sur le secteur informel en Tanzanie et en Ethiopie.

Les critères de la nouvelle définition internationale se révèlent en définitive d'une application relativement simple et efficace dans les systèmes de mesure et d'enquête du secteur informel, à condition que l'on s'adapte à la possibilité, laissée par la définition internationale, de jouer sur les critères alternatifs (statut/comptabilité ; taille/enregistrement), en fonction de la méthode choisie.

Indubitablement, la méthode des enquêtes mixtes est la plus satisfaisante (elle devient cependant lourde, dès que l'on veut répondre à l'ensemble des besoins des utilisateurs), mais les estimations indirectes seront encore longtemps utiles et efficaces pour suivre l'évolution de ce secteur, et il convient de garder en mémoire que le choix des méthodes dépend des besoins exprimés par les utilisateurs et les pouvoirs publics ou les décideurs. Si les enquêtes mixtes sont les plus satisfaisantes pour le comptable national, les recensements et enquêtes d'établissements sont plus appropriés en vue de définir des politiques de promotion des petites entreprises et de transition au secteur moderne, cependant que les enquêtes de population active sont les mieux à même d'assurer le suivi des composantes de l'emploi, et notamment les divers segments du secteur informel.

En la matière, il faut se garder d'uniformiser à tout prix. La diversité des méthodes doit rester la règle, car c'est cette diversité qui permet d'explorer les zones d'ombre et d'expérimenter les méthodes originales. Et ce n'est que dans peu de domaines qu'il est possible de dire que l'on dispose de méthodes définitives et généralisables. Autrement dit, harmonisation n'est pas synonyme d'uniformisation. Ce sont les concepts, les nomenclatures, les modes de présentation des résultats et le mode d'intégration du secteur informel dans les comptes nationaux qui doivent être harmonisés/uniformisés, non les méthodes de collecte.

**BIBLIOGRAPHIE**

- BIT (1993 a) : "Statistiques de l'emploi dans le secteur informel." *Rapport pour la XV<sup>e</sup> Conférence Internationale des Statisticiens du Travail. Genève, 19-28 janvier 1993.*
- BIT (1993b) : *Rapport de la XV<sup>e</sup> Conférence Internationale des Statisticiens du travail.* Genève, 19-28 janvier 1993.
- Charmes J. (1987) : *Contribution du secteur informel à l'emploi et à la production au Niger. Essais d'estimation et perspectives.* Ministère du Plan, Direction de la Statistique et de l'Informatique, Niamey, 12p.
- Charmes J. (1988) : *Essai d'estimation de l'emploi dans le secteur informel au Mali. Analyse de la période 1976-85.* Ministère du Plan. DNSI, PNUD-DTCD-PADEM, Bamako, 59p.
- Charmes J. (1989) : *Trente-cinq ans de comptabilité nationale du secteur informel au Burkina Faso (1954-89). Leçon d'une expérience et perspectives d'amélioration.* Ministère du Plan et de la Coopération, PNUD-DTCD, Ouagadougou, 108p.
- Charmes J. (1990) : "Une revue critique des concepts, définitions et recherches sur le secteur informel." *OCDE : Nouvelles approches du secteur informel*, Paris, 157p ; (pp. 25-32).
- Charmes J. (1992) : *La contribution du secteur informel à l'emploi et au produit national en Mauritanie, 1977-92.* Ministère du Plan, Projet DSA, Nouakchott, 92 p.
- Charmes J. (1993) : *Emploi, pluri-activité, secteur informel et chômage : caractéristiques de la population active à Bamako d'après l'enquête nationale sur les activités économiques des ménages (secteur informel), au Mali en 1989.* Ministère du Plan, DNSI, PNUD, Bamako, 21 p.
- Charmes J. (1994) : *Le secteur informel dans l'économie tchadienne. Premières estimations et programme d'enquêtes.* Ministère du Plan et de la Coopération, DSEED, N'Djaména, 47 p. + annexes.
- Charmes J. (1994) : "Le secteur informel, une chance ou un pis-aller pour le développement en Afrique ?" Communication à la Conférence sur " l'Afrique dans le Monde d'aujourd'hui". Espace Afrique, CRES, Genève, 14-17 novembre 1994, 13 p.
- Charmes J. (1994) : "Les jeunes et l'économie au Sahel : place, rôle et attentes". *Pop Sahel n°21*, CERPOD, Bamako, pp. 30-35.
- Charmes J. (1994) : "Visible et invisible : le secteur informel dans l'économie urbaine du monde arabe". Communication au colloque international : "La société urbaine dans le monde arabe : transformation, enjeux, perspectives". Fondation Giovanni Agnelli, Turin, 12-13 décembre 1994, 16p.
- Charmes J. (1995) : *La capacité d'adaptation des ménages béninois sous ajustement aux effets de la dévaluation du Franc CFA. Une analyse du comportement des ménages urbains d'après les résultats de l'enquête légère auprès des ménages.* INSAE-PNUD, Cotonou, 30 p.

Charmes J. (1996 a) : *Le secteur informel au Burkina Faso. Evolution sur longue période et suivi conjoncturel*. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, GTZ, 30 p.

Charmes J. (1996 b) : "Emploi, informalisation, marginalisation : l'Afrique dans la crise et sous l'ajustement, 1975-1995." In Coussy J. et Vallin J. (eds) : *Crise et population en Afrique*, Paris, Ceped, 574 p.

Charmes J. (1996 c) : "Progress in Measurement of informal sector employment." In *Regional Development Dialogue*, vol. 17 n°1 PP. 18-30, United Nation, Nagoya, Japan.

Charmes J. et al. (1993) : *Suivi des caractéristiques et comportements des ménages et des groupes vulnérables en situation d'ajustement structurel, 1990-93. Résultats de la troisième enquête légère réalisée à Cotonou et Parakou*, ELAM 3. INSAE-PNUD, Cotonou, 76 p.

Charmes J., Dourmashkin N. and Stalford S. (1993) : *Development of business and labour market statistics for Kenya*. CESD Communautaire, Luxembourg, 36 p. + annexes.

Charmes J., et Naudet D. (1989) : *Secteur artisanal et comptabilité nationale au Zaïre. Résultats de l'enquête légère sur le secteur informel urbain de la production et des services*. INS, PNUD, PRAIGEFI, Kinshasa, 53 p., + 32 p.

Charmes J., et Willaert Y. (1994) : *Pauvreté et vulnérabilité en Guinée. Etat des connaissances, programmes d'action, instruments de suivi et d'évaluation*. Ministère du Plan et des Finances, Projet d'appui au développement socio-économique (PADSE), Conakry, 107 p. + annexes.

DIAL-DSCN (1993) : *Condition d'activité de la population de Yaoundé*, Paris, 16 p.

DIAL-DSCN (1993) : *Le secteur informel à Yaoundé*, Paris, 28 p.

DIAL-DSCN (1993) : *Consommation et condition de vie des ménages à Yaoundé*, Paris, 24 p.

DNSI-PNUD (1994) : *Emploi et secteur informel au Mali en 1989. Résultats de l'enquête nationale sur les activités économiques des ménages (secteur informel)*, Bamako, 65 p.

Hart K. (1973) : "Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana". *Journal of Modern African Studies*, vol. II.

ILO (1972) : *Employment, Incomes and Equality. A strategy for Increasing Productive Employment in Kenya*. ILO, Geneva.

## **THEME 2**

# **TECHNIQUES D'ENQUETES PERMETTANT DE MESURER LE SECTEUR INFORMEL**



# La mesure statistique du secteur informel en Afrique : les stratégies de collecte des données

*François ROUBAUD*

*Développement des Investigations sur l'Ajustement à Long terme (DIAL)*

*Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement  
en Coopération (ORSTOM)*

*Paris - France*

## I. INTRODUCTION

A l'heure où la plupart des pays en développement, et plus spécifiquement les pays africains, sont engagés dans des politiques économiques qui visent à instaurer un modèle de croissance durable, force est de constater l'extrême pauvreté des systèmes d'informations statistiques sur les ménages et sur le secteur informel. Cette faiblesse grève fortement le diagnostic sur la viabilité des politiques mises en oeuvre tant à court terme ("conséquences sociales" de l'ajustement) qu'à moyen et long terme (mobilisation des ressources humaines pour une nouvelle stratégie de développement du pays). De plus, quelles que soient les hypothèses que l'on peut raisonnablement faire sur la croissance du sous-continent dans les années à venir, l'emploi dans le secteur informel est amené à croître, aussi bien à court qu'à moyen terme.

Or, les expériences récentes en matières de collecte de données sur le secteur informel ont montré que, contrairement aux idées a priori, la mesure statistique de ce secteur était non seulement possible, mais aussi qu'elle n'était pas plus complexe à mettre en oeuvre que d'autres types d'opérations statistiques qui font pourtant partie de la "boîte à outil" traditionnelle du statisticien d'enquête (enquêtes auprès des entreprises du secteur moderne, enquêtes budget-consommation, etc.). L'objet de ce papier est de présenter les différentes alternatives possibles pour la quantification du secteur informel, en insistant sur leurs avantages respectifs et leurs limites éventuelles.

## II. LE POINT DE VUE DU STATISTICIEN D'ENQUÊTE

La stratégie de collecte est conditionnée en amont par les caractéristiques propres de l'objet d'étude (ici le secteur informel), mais aussi en aval par la demande des utilisateurs. Du point de vue de la demande, notre objectif est de satisfaire avant tout les besoins du système national d'informations économiques, coordonné par les instituts nationaux de la statistique, et dont les comptes nationaux constituent

un output majeur. L'optique est donc clairement statistique, et à vocation macro-économique, même si les données de base peuvent faire l'objet de traitements spécifiques : thématiques ou régionaux.

Dans ce cadre, nous inscrivons nos propositions en adéquation avec les recommandations formulées par les organismes internationaux compétents. Deux d'entre eux, le Bureau des Statistiques des Nations Unies et le BIT, ont justement élaboré récemment, en 1993, de telles recommandations, le premier dans le cadre de la révision 4 du SCN, et le second suite à la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail. Nous reproduisons dans l'encadré n°1 les grandes lignes de la *"Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel"* du BIT.

### **ENCART n°1**

#### **LA RESOLUTION DU BIT EN MATIERE DE STATISTIQUES SUR LE SECTEUR INFORMEL**

La réflexion du BIT sur les statistiques du secteur informel, à l'ordre du jour des XIVème et XVème conférences internationales des statisticiens du travail, a finalement débouché sur la publication d'une résolution en 1993. Celle-ci établit des normes internationales pour servir de base à l'élaboration de définitions et de classifications des activités du secteur informel, et de méthodes appropriées en matières de collecte des données. Ces normes internationales visent à renforcer la comparabilité des statistiques sur le plan international.

#### **CONCEPT**

Le secteur informel peut être décrit, d'une façon générale, comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées.

Les unités de production du secteur informel présentent les caractéristiques des entreprises individuelles, telles que définies dans la révision 4 du SCN.

Les activités exercées par les unités de production du secteur informel ne sont pas nécessairement réalisées avec l'intention délibérée de se soustraire au paiement des impôts ou des cotisations de la sécurité sociale, ou d'enfreindre la législation du travail, d'autres législations, ou d'autres dispositions administratives. Par conséquent, le concept des activités du secteur informel devrait être différencié de celui des activités de l'économie dissimulée ou souterraine.

## DEFINITION OPERATIONNELLE

On distingue deux types d'entreprises informelles :

- les entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte ;
- les entreprises d'employeurs informels.

Les premières peuvent inclure, selon les circonstances nationales, toutes les entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte ou seulement celles qui ne sont pas enregistrées selon des formes spécifiques de la législation nationale. Pour des raisons opérationnelles, les entreprises d'employeurs informels peuvent être définies, compte tenu des circonstances nationales, selon l'un ou plusieurs des critères suivants :

**i)** taille des unités inférieure à un niveau d'emploi ;

**ii)** non-enregistrement de l'entreprise ou de ses salariés.

L'enregistrement peut se référer à l'inscription prévue par la réglementation industrielle ou commerciale, les lois fiscales ou de sécurité sociale, la réglementation des groupes professionnels, ou par des textes semblables, des lois ou des règlements établis par les instances législatives nationales.

## PROGRAMME ET METHODES DE COLLECTE DE DONNEES

La collecte de données sur le secteur informel devrait être intégrée dans le système statistique national ordinaire. Le programme de collecte devrait prévoir à la fois a) le suivi régulier, si possible au moins une fois par an, de l'évolution de l'emploi dans le secteur informel et b) l'examen approfondi des unités du secteur informel, si possible au minimum tous les cinq ans.

Pour ce qui est de l'objectif général a), le programme de collecte de données devrait se fonder de préférence sur une enquête auprès des ménages. S'agissant de l'objectif général b), le programme de collecte devrait se fonder de préférence sur une enquête auprès des établissements ou sur une enquête mixte auprès des ménages et des entreprises, ou sur une combinaison des deux.

La clarification et l'unification des concepts liés au secteur informel appellent quelques commentaires.

### **Mesure indirecte ou mesure directe ?**

Un principe simple doit guider notre réflexion : il faut systématiquement privilégier la mesure directe aux estimations indirectes, quand la première permet d'ob-

tenir des résultats suffisamment fiables à un coût non prohibitif. Si l'estimation indirecte du secteur informel (ou de certaines de ses composantes) n'est pas une préoccupation nouvelle pour les comptes nationaux, les enquêtes statistiques sur le secteur informel depuis une vingtaine d'années ont prouvé la viabilité d'une approche directe. C'est donc cette voie pour la quantification du secteur informel qu'il convient de privilégier.

### ***L'unité de production comme point de départ***

Notre choix conceptuel nous a conduit à retenir l'unité de production comme unité de référence pour définir le secteur informel. Par conséquent, seule une enquête auprès des établissements peut servir comme source d'information. Encore faut-il définir ce que nous entendons par "établissement" au sens statistique du terme, c'est à dire susceptible d'être utilisé dans une procédure effective d'enquête.

Nous appellerons "établissement" une unité économique où s'exerce une activité productive, quels que soient le rythme de l'activité (à "temps partiel" ou à "temps plein"), ou le type de local utilisé ("en dur", sur la voie publique, ou à domicile). Ce choix diverge de celui traditionnellement adopté par les statisticiens chargés des enquêtes auprès des établissements. Bien souvent, ne sont considérés que les établissements localisés, c'est à dire ceux qui disposent de locaux spécifiques pour exercer. Il est clair que notre définition englobe cette notion restreinte d'établissement. Il ne semble pas justifiable de négliger quantité d'activités de production (au sens de la comptabilité nationale), uniquement parce qu'elles ne sont pas réalisées dans des installations "en dur". Aussi, pour éviter les confusions, nous retiendrons la terminologie "d'unités de production informelles", plutôt que celle "d'établissements informels", pour définir l'ensemble des unités de base qui constituent le secteur informel. Ces unités de production informelles peuvent développer leur activité de manière indépendante, ou dépendre d'une même entreprise informelle englobant plusieurs unités de production.

Cette définition de l'unité de production est donc la condition nécessaire et suffisante pour pouvoir saisir de manière exhaustive l'ensemble des activités productives, quel que soit leur secteur institutionnel d'appartenance; en particulier, les activités du secteur informel. En particulier, elle nous conduit à écarter les enquêtes auprès des ménages visant à appréhender les seules caractéristiques des emplois informels, tout au moins pour ce qui touche à la mesure de la production du secteur informel, ses coefficients techniques et ses débouchés.

### III. LA METHODE CLASSIQUE : RECENSEMENT D'ETABLISSEMENTS / ENQUETES PAR SONDAGE

#### 3.1. Principes

Le couplage recensements d'établissements/enquêtes sur le secteur informel constitue la voie classique d'appréhension statistique de ce secteur. C'est en Afrique qu'elle a connu le plus grand nombre de réalisations : Tunisie (1980), Guinée (1987), Niger (1987/88), Zaïre (1989), etc. Près de 15 ans d'expériences ont permis d'affiner les procédures de saisie. Elles ont constitué le champ d'innovations majeures des questionnaires adaptés à la réalité du mode de fonctionnement des activités informelles. Le hiatus qui existait entre les concepts des spécialistes (économistes, comptables nationaux, statisticiens) et la logique des producteurs a été réduit.

Dans cette optique, les recensements d'établissements constituent un préalable nécessaire avant de pouvoir mener des investigations plus détaillées. Leur objectif central consiste en un dénombrement de l'ensemble des établissements afin de saisir les informations essentielles, qui dans un second temps permettront d'élaborer des procédures d'échantillonnage stratifiées. Les agents recenseurs quadrillent les rues de la (ou des) ville(s) considérée(s) et repèrent les lieux physiques où s'exercent des activités de production. Dans certains cas, les parcelles ou les concessions sont aussi visitées (Niger), pour déceler la présence d'établissements dans ces cours intérieures. Quant aux activités non-sédentaires, elles ne sont pas systématiquement prises en compte. Quand elles le sont, les opérations statistiques consistent à les dénombrer, rarement à leur appliquer un questionnaire détaillé.

Il convient de distinguer trois types de recensements d'établissements en fonction du champ couvert: les recensements de l'ensemble des établissements, les recensements des seuls établissements informels, les recensements qui ne procèdent qu'à de simples dénombrements, sans recueillir de données. Dans l'immense majorité des cas, ils ont été menés sur des sous-ensembles du territoire national, en priorité dans la capitale, parfois sur l'ensemble des zones urbaines, et très rarement dans la totalité du pays.

#### 3.2. Limites

Cette stratégie présente des faiblesses qu'il est difficile de contourner. En premier lieu, l'objectif de recensement exhaustif des établissements, qui doit servir de base aux enquêtes ultérieures, est irréalisable pour les unités de production informelles, notamment pour celles qui sont exercées à domicile, ou sur la voie publique dans des

activités ambulantes. En second lieu, les délais de traitement informatique des recensements d'établissements font peser une contrainte rédhibitoire sur les échantillons d'unités informelles qui en sont tirées, compte tenu de leurs lois de natalité et de mortalité erratiques. C'est donc la représentativité statistique de l'univers des établissements informels appréhendés par voie directe qui est en cause.

### ***Le problème de la "visibilité" des établissements***

En premier lieu, le recensement d'établissements ne peut pas constituer une base de sondage exhaustive des unités économiques du secteur informel. Cela tient à l'extrême difficulté de localisation des unités informelles. Echappent aux opérations du recensement la plupart des unités ambulantes (même si dans certains cas une partie peut être dénombrée) et surtout l'ensemble des activités s'exerçant à domicile.

Dans la plupart des cas, les agents recenseurs procèdent par quadrillage de rues. C'est donc la "visibilité" des établissements qui constitue la véritable frontière pour délimiter le champ couvert. Pour effectuer un recensement véritablement exhaustif des activités économiques sur la base des établissements, il faudrait procéder à un dénombrement systématique tant des établissements disposant de locaux spécifiques, mais aussi de tous les logements d'habitation qui potentiellement peuvent abriter des unités informelles.

Une telle méthode est celle des recensements de population. A moins de mener simultanément les deux recensements et d'introduire dans celui de la population des questions sur les établissements à domicile, une telle stratégie est en général exclue, en particulier en raison de son coût.

En réalité, le problème de la visibilité des unités de production ne se pose pas seulement dans le cas du secteur informel. Certaines entreprises individuelles formelles, voire certaines sociétés, ne possèdent pas d'établissements physiquement identifiables (notamment dans les branches des transport, du BTP ou encore des services aux entreprises ou aux ménages). Dans tous les secteurs, le champ couvert par les recensements d'établissements est incomplet. C'est bien sûr dans le secteur informel que la couverture est la plus faible.

### ***Le risque de double compte***

Le statisticien se trouve confronté au problème de l'unité statistique de base du recensement. Dans la perspective d'une localisation directe des activités, il faut être capable d'établir une liste exhaustive non seulement des logements mais aussi des locaux à vocation strictement économique ; d'où le risque de double

compte. Un indépendant du secteur informel peut très bien entreposer une partie de son matériel et effectuer certaines opérations à domicile, tout en disposant d'un local propre dans lequel il effectue le gros de son activité. Une telle unité économique serait alors comptabilisée deux fois.

### ***La question du lieu d'enquête pour les activités non localisées***

La mesure des activités informelles par voie directe sur le lieu de travail est inadap-tée pour les unités ambulantes, ou celles qui s'exercent sur la voie publique. La rue n'est certainement pas un lieu adéquat pour remplir un questionnaire d'enquête. Ce type de problème n'apparaît pas dans le cas des enquêtes mixtes, puisque le lieu d'habitation constitue une unité statistique de base homogène.

### ***Les difficultés pour mettre en place des répertoires informatisés d'éta-blissements informels***

Enfin, il n'est pas concevable d'établir un répertoire informatisé des unités infor-melles, permettant le suivi dans le temps de leur activité. Etant donné les lois de création et de mortalité particulièrement erratiques de ce type d'unités, l'actuali-sation des registres devient une opération irréalisable. Plus le temps écoulé entre le recensement et les enquêtes approfondies sur les établissements informels est important, et plus l'image obtenue par l'échantillon est déformée. Ainsi, on a pu montrer qu'au Mexique, - pour prendre une référence non africaine -, le taux de non localisation pour cause de changement d'activité pouvait atteindre 20% dans certaines branches, à deux ans d'intervalle.

En conclusion, c'est justement ces unités de production qui ne sont pas des établis-sements qui ne pourront pas être prises en compte par l'approche traditionnelle recensement d'établissement/ enquête sur les établissements du secteur informel.

Si on voulait poursuivre sur la voie des recensements d'établissements pour mesurer l'activité du secteur informel, il faudrait amender la procédure originel-le afin de couvrir l'ensemble du champ, et pas seulement sa partie "émergée" (ou "visible"). D'ailleurs, les premiers recensements des établissements ne préten-daient saisir que ce segment émergé et peut-être "modernisable". Les principaux programmes du BIT qui oeuvraient dans ce domaine visaient plus spécifiquement la partie "moderne" du secteur informel, c'est à dire les micro-entreprises suscep-tibles de faire l'objet de politiques de promotion. Dans bien des cas, seules les acti-vités manufacturières étaient recensées <sup>1</sup>.

1. C'est d'ailleurs en partie à cause de ce biais que nombre d'études sur le secteur informel débouchent sur une vision optimiste de la capacité de ce dernier à générer des emplois rému-nérateurs. En ne prenant en compte que le secteur informel localisé, elles surestiment lar-gement le niveau moyen des revenus.

Finalement, l'approche recensement d'établissements/ enquêtes aléatoires constitue un bon moyen pour collecter des données sur ce segment "émergé" du secteur informel, segment souvent ciblé par les programmes d'appui aux micro et petites entreprises des institutions de développement. Mais la tendance actuelle semble plutôt, face à de telles difficultés d'appréhension directe des établissements, de préférer une approche du secteur informel à partir d'enquêtes en deux phases (ménages/unités de production).

#### IV. LA METHODE DES ENQUETES EN DEUX PHASES

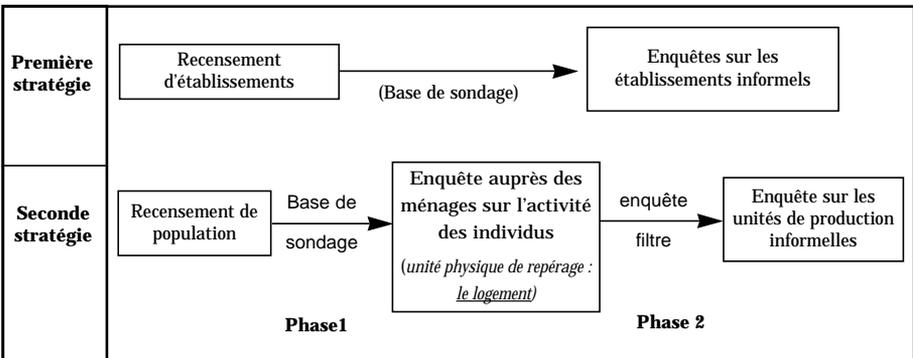
##### 4.1. Principes

La méthode des enquêtes en deux phases constitue une stratégie alternative appropriée pour résoudre les problèmes d'échantillonnage posés par la mesure du secteur informel. Cette technique consiste à sélectionner un échantillon d'unités de production auxquelles on applique un questionnaire spécifique sur l'activité informelle (phase 2) à partir d'informations tirées d'une enquête auprès des ménages, et portant sur l'activité des individus (phase 1).

Pour chaque individu appartenant à la population active occupée (par exemple, tout individu ayant travaillé au moins une heure durant la semaine de référence, si l'on retient la définition du BIT), qui se déclare patron ou travailleur indépendant dans une unité satisfaisant la condition d'appartenance au secteur informel (critère de taille ou de non-enregistrement) on applique le questionnaire sur l'unité informelle qui en a la charge.

##### Graphique 1

Deux stratégies d'échantillonnage alternatives pour mesurer l'activité du secteur informel



Note : Si les bases de sondage sont indisponibles (recensements de population ou d'établissements) ou non actualisées, les deux méthodes peuvent être appliquées à partir d'unités primaires choisies sur une base de sondage aréolaire.

La force majeure de cette méthode réside dans le fait qu'une base de sondage issue d'un recensement des domiciles (dans le cadre d'un recensement de population) possède des propriétés d'exhaustivité bien meilleures qu'une base de sondage fondée sur un recensement des établissements; surtout dans le cas d'enquêtes sur des activités aussi "insaisissables" que celles du secteur informel. Les propriétés statistiques des estimateurs obtenus par l'enquête sur le secteur informel dérivent des caractéristiques de l'enquête servant de filtre.

Ce type d'enquêtes en deux phases a été réalisé entre autres, au Cameroun (1993), à Madagascar (1995), au Niger (1995) et en Tanzanie (1995).

### ***Les caractéristiques générales de l'enquête***

#### Le choix de l'enquête filtre et la couverture géographique

Plusieurs options sont envisageables, au gré des spécificités du système d'enregistrement statistique en vigueur dans chaque pays. A notre avis, **l'enquête emploi constitue le meilleur support pour servir de filtre à l'enquête spécifique sur le secteur informel**, dans la mesure où elle fournit les informations nécessaires pour identifier toutes les unités informelles.

La plupart des pays d'Asie et d'Amérique Latine disposent déjà d'enquêtes de ce type. En Afrique par contre, il existe une véritable carence dans ce domaine. Mais la mise en place d'enquêtes sur l'emploi sur ce continent devrait permettre de faire d'une pierre deux coups. En effet, il existe un véritable besoin, qui dépasse le cadre du secteur informel, de mieux connaître la situation et l'évolution du marché du travail, alors que les politiques d'ajustement structurel mises en place ces dernières années sont susceptibles d'affecter en profondeur la structure de l'emploi dans ces pays : identification des groupes vulnérables, cadrage des politiques de revenus, etc.

Une alternative à la mobilisation de l'enquête emploi, consiste dans **l'utilisation des enquêtes budget-consommation, ou tout autre type d'enquêtes auprès des ménages (enquêtes démographiques et de santé, etc.)**. En général, celles-ci ont un caractère national, et saisissent l'ensemble des informations sur l'activité des individus nécessaires pour repérer les établissements informels. Cependant, le faible nombre de ménages enquêtés dans certains pays peut nuire à la qualité des résultats du module sur le secteur informel.

Bien sûr **le recensement de population peut servir de base de sondage**. Son utilisation pour réaliser une enquête sur le secteur informel requiert deux conditions préalables. En premier lieu, il faut que les délais entre le recensement et

l'enquête sur le secteur informel soient réduits au minimum. Deuxièmement, les informations sur l'activité des individus, nécessaires pour filtrer les "entrepreneurs individuels" informels, doivent être incluses dans le questionnaire du recensement. En général, pour des raisons d'économie et de conditions de réalisation du recensement, ces conditions ne sont pas remplies.

En l'absence d'enquête nationale intégrale, il est toujours possible de réduire la première étape de l'enquête en deux phases (celle qui s'adresse aux ménages et qui sert de filtre) à son strict minimum. Sur la base d'un échantillon de ménages ou d'individus, représentatif au niveau national, on peut se contenter de ne recueillir dans cette première phase que la situation sur le marché de l'emploi (actif ou inactif), le statut d'activité (patrons ou travailleurs indépendants vs. salariés ou aides familiaux), et le secteur institutionnel de l'unité économique dans laquelle ils travaillent (informel ou autres). C'est un choix de ce type qui a été fait au Mali en 1989.

En général, la stratégie d'échantillonnage de l'enquête filtre reprend les procédures classiques des enquêtes auprès des ménages. On met en oeuvre le plus souvent **une enquête aréolaire, stratifiée, à plusieurs degrés.**

Pour les besoins des comptes nationaux, l'enquête devrait embrasser l'ensemble du territoire national. Puisque la couverture géographique englobe aussi bien les zones urbaines que rurales, on peut envisager un traitement différencié suivant le lieu de localisation. Dans certains cas, le recensement agricole (et toute la batterie de techniques d'enquêtes spécifiques élaborées pour saisir les activités économiques en zone rurale) pourra servir de base de sondage aux enquêtes sur le secteur informel dans les zones rurales, tandis que l'enquête emploi pourra couvrir les zones urbaines.

#### L'identification des unités de production informelles

Il faut pouvoir adapter le processus de sélection de l'échantillon représentatif en fonction de la définition du secteur informel qui aura été retenue. Nous avons vu que le BIT laisse la liberté de choix quant au critère permettant d'identifier les établissements informels : critères de taille et/ou de non enregistrement. Il est donc nécessaire d'introduire une question dans le module adressé aux ménages, permettant de repérer les unités informelles. Le coût d'un tel ajout est négligeable, et l'expérience montre que même dans le cas du non enregistrement, la question posée ne pose pas de problème majeur.

Par ailleurs, l'enquête filtre doit permettre d'identifier l'ensemble des unités de production informelles, qu'elles soient dirigées par celui qui en a la charge dans

son emploi principal ou secondaire. Pour ce faire, **il est impératif que l'enquête filtre s'attache à appréhender avec précision le phénomène courant de la pluri-activité**. C'est d'ailleurs ce phénomène mal ou pas du tout enregistré dans les recensements de population, pour des raisons évidentes de coûts, qui disqualifie ce type de support pour servir d'enquête filtre.

***La précision des estimateurs : construction de la population implicite des unités de production informelles***

La procédure de sélection de l'échantillon d'établissements à partir de l'enquête filtre sur l'activité des individus est fondée sur la relation biunivoque qui existe entre travailleurs indépendants (patrons et travailleurs à leur propre compte) et les établissements qu'ils dirigent. Par définition tout travailleur indépendant du secteur informel est à la tête d'un établissement informel et pour tout établissement informel on peut identifier la personne qui en a la charge.

L'enquête filtre nous permet donc de repérer un ensemble d'établissements informels présentant les caractères de représentativité statistique. Mais le nombre d'établissements informels ainsi isolés peut ne pas satisfaire aux objectifs spécifiques de l'enquête sur le secteur informel, eu égard à la précision désirée des estimateurs. Deux cas de figure se présentent :

Soit  $N_D$  : le nombre d'établissements informels désiré pour les besoins de l'enquête.

$N_F$  : le nombre d'établissements informels identifiés dans l'enquête filtre.

**1)  $N_D < N_F$**

Cette configuration est la plus facile à traiter. Elle peut se réaliser si par exemple, l'enquête auprès des ménages comprend un échantillon particulièrement large et/ou le degré "d'informalité" de l'économie est élevé. Dans ce cas, il faut tirer un échantillon d'établissements de taille  $N_D$  parmi les  $N_F$  repérés dans l'enquête filtre. La stratégie d'échantillonnage est laissée au libre-arbitre des promoteurs de l'enquête, en fonction de leurs objectifs propres (avec ou sans remise, stratifié ou non, etc.). Les coefficients d'extrapolation (soit l'inverse des probabilités d'inclusion) associés à chaque établissement seront égaux au produit des coefficients d'extrapolation affectés aux travailleurs indépendants du secteur informel et de l'inverse de la probabilité d'inclusion des établissements informels parmi ceux identifiés dans l'enquête filtre.

**2)  $N_D > N_F$**

Ce cas de figure peut se réaliser si la précision des estimateurs (leur variance) souhaitée par les statisticiens chargés de l'enquête sur le secteur informel n'est

pas satisfaite parce que  $N_F$  est trop faible. Il faut alors sélectionner  $N_D - N_F$  établissements informels supplémentaires. Une solution consiste à mobiliser plus avant les informations contenues dans l'enquête filtre.

Celle-ci repère un échantillon représentatif de la population active. En particulier, elle identifie les travailleurs dépendants du secteur informel (salariés, apprentis, aides familiaux). A partir de ces travailleurs dépendants du secteur informel, il est possible de retrouver les établissements dans lesquels ils sont employés. Pour ce faire, il est nécessaire de demander à l'enquêté l'adresse de son lieu de travail.

Cette démarche ne devrait pas poser de problèmes majeurs étant donnée la forte "proximité sociale" qui existe entre employeurs et employés du secteur informel. Dans la grande majorité des cas, il existe des liens particuliers entre la main d'oeuvre et les travailleurs indépendants du secteur informel, qui dépasse la seule relation marchande (liens de parenté, amitié, connaissance sur la base de réseaux de solidarité, etc.). Ceci est vrai non seulement pour les aides familiaux (par définition) mais aussi pour le salariat informel.

Cette stratégie conduit à recalculer les coefficients d'extrapolation associés à chaque établissement dans la mesure où plusieurs individus présents dans l'enquête filtre et travaillant dans le secteur informel peuvent nous conduire à la même unité de production. La probabilité d'inclusion d'un établissement donné devra être pondérée par l'inverse du nombre de personnes qui y travaillent.

Au cas où l'exploitation des données portant sur les travailleurs dépendants du secteur informel ne permettrait pas de fournir un nombre d'établissements supplémentaires suffisant, il faudrait compléter l'échantillon par une procédure ad hoc (mobilisation d'autres enquêtes sur l'activité des ménages que l'enquête filtre, tirage de nouveaux ménages dans l'échantillon-maître s'il en existe un, sondage aréolaire).

Dans la réalité, on peut envisager que suivant les branches d'activité, les zones géographiques, etc., les cas 1) et 2) peuvent se réaliser simultanément (pour certaines branches  $i$ ,  $N_D^i < N_F^i$ , pour d'autres branches  $j$ ,  $N_D^j > N_F^j$ ). Les deux méthodes devront alors être combinées.

La non adéquation entre  $N_D$  et  $N_F$  ne peut se produire que dans le cas où l'enquête filtre n'a pas été conçue dans l'objectif particulier d'appréhender le secteur informel. Lorsqu'il n'existe pas d'enquête support et qu'il faut réaliser les deux étapes pour les besoins de l'enquête sur les établissements informels, le nombre de ménages est choisi de façon à obtenir  $N_D$  établissements informels. C'est de cette façon qu'il a été procédé pour l'enquête du Mali, au Cameroun et à Madagascar.

Dans tous les cas de figure, les propriétés statistiques des estimateurs sont explicitement calculables.

### ***Le suivi dans le temps***

La question du suivi temporel du secteur informel revêt une importance capitale pour la compréhension de sa dynamique macro-économique. Pour avoir été des opérations ponctuelles, les expériences de recensements/enquêtes sur le secteur informel n'ont pas été en mesure de répondre à ce problème central.

Si l'enquête nationale sur le secteur informel nous permet d'évaluer l'ensemble des opérations liées au secteur informel pour l'année de base, il faut proposer une solution opérationnelle pour le suivi dans le temps de ce secteur. Puisqu'il n'est pas concevable de répéter une telle opération chaque année, pour des raisons de coûts, il faut donc recourir à d'autres sources. Encore une fois, les enquêtes emploi (et toutes les autres enquêtes auprès des ménages) s'avèrent être un instrument idoine pour l'élaboration d'indices d'évolution.

Etant donné l'extrême proximité qui existe dans le secteur informel, entre la somme des rémunérations distribuées (sous forme de salaires ou des bénéfices des entrepreneurs individuels) et le montant de la valeur ajoutée créée, liée à la faible importance des impôts versés et des subventions d'exploitation, on peut construire un indicateur reflétant fidèlement l'évolution de la production dans le secteur informel<sup>2</sup>. On peut donc suivre année après année, avec un degré de fiabilité acceptable, l'évolution du compte de production dans le secteur informel, sur la base des enquêtes emplois, ou de toute la batterie des enquêtes légères sur les revenus que génère chaque année l'institut de statistique d'un pays. La couverture nationale peut ne pas être assurée systématiquement, auquel cas il faudra faire des hypothèses sur la dynamique différentielle des régions. Pour les variables qui ne sont pas observées (comme les consommations intermédiaires, la formation brute de capital fixe, le montant des impôts et des droits, ou encore les intérêts versés), il sera toujours possible de reconduire la structure observée pour l'année de base, ou de les estimer à partir de relations économétriques plus sophistiquées. On pourrait compter sur une nouvelle enquête nationale sur le secteur informel, pour réajuster la composition réelle des divers postes des comptes.

En tout état de cause, en disposant de la masse salariale et de la rémunération des entrepreneurs individuels, qui sont connues par la seule question sur les revenus dans l'enquête emploi ou l'enquête budget-consommation, on tient l'immense

2. Voir ROUBAUD F., "La valeur ajoutée du secteur non enregistré urbain au Mexique : une approche par l'enquête emploi", *STATECO* n° 57, INSEE Paris, mars 1989.

majorité des flux économiques que réalise le secteur informel. Cette procédure suppose un minimum d'harmonisation entre les concepts employés dans les statistiques du travail et celles recueillies auprès des établissements (notion de population active, nomenclature de branches, période de référence), harmonisation qui est par ailleurs une nécessité.

## **4.2. Limites**

Malgré leurs bonnes propriétés statistiques pour l'appréhension du secteur informel, les enquêtes en deux phases présentent un certain nombre de difficultés qui doivent être prises en compte.

### ***La question des activités marginales et/ou concentrées géographiquement***

Certaines activités informelles, par leurs caractéristiques spécifiques, risquent d'être mal appréhendées par une procédure standard d'enquêtes en deux phases. C'est notamment le cas des branches d'activités où les unités de production informelles sont peu nombreuses, et de celles qui sont concentrées dans des lieux géographiques spécifiques. En effet, les traditions artisanales conduisent, dans certains pays, les corps de métiers à se regrouper dans des lieux bien identifiés (bijoutiers, tailleurs, vendeurs de brochettes). Pour éviter une mauvaise représentativité de ces activités, il convient de mobiliser toutes les informations disponibles a priori et de les introduire dans le plan de sondage comme critère de stratification. En particulier, il est recommandé de tenir compte, lors du tirage des unités aréolaires, de la densité des activités informelles, et de les sur-représenter dans l'échantillon de façon à améliorer la précision des estimateurs et à réduire les coûts d'enquêtes. Ces informations peuvent résulter d'enquêtes préalables (taux de travailleurs indépendants dans le recensement de population, recensements d'établissements, etc.) ou de travaux de reconnaissance préalables.

### ***L'identification des établissements informels par les travailleurs dépendants***

Une autre difficulté peut se faire jour. Si chaque individu est à même d'évaluer le nombre approximatif d'employés dans son unité, il ne connaît pas forcément son statut juridique. Dans la mesure où l'échantillon d'établissements informels n'est issu que des réponses faites par les entrepreneurs informels, qui savent quel est le statut légal de l'établissement qu'ils dirigent, le problème est levé. Seulement dans le cas où, pour des raisons de représentativité statistique (nombre insuffisant de patrons et indépendants informels dans l'échantillon-ménage), il faudrait identifier les unités informelles à partir des travailleurs dépendants, on doit s'assurer en croisant divers indicateurs sur l'établissement (taille, branche, déclara-

tion du statut juridique par l'employé) de la congruence des réponses. Les cas litigieux seraient en tout état de cause peu nombreux.

### ***Les délais de collecte entre les deux phases de l'enquête***

Compte tenu des lois démographiques particulièrement heurtées qui régissent le secteur informel (création, disparition), **il est nécessaire de réduire au minimum les décalages temporels entre le moment de la collecte de données auprès des ménages (phase 1) et celle portant sur les unités de production informelles (phase 2)**, pour éviter les risques de déperdition. En fait, ce problème ne se pose que dans le cas où la phase 1 de l'enquête a été conçue avec un autre objectif que celui de la mesure du secteur informel. Dans ce cas de figure, il peut être nécessaire d'attendre la fin de la phase 1 pour tirer l'échantillon d'unités de production informelles. Pour raccourcir les délais de traitement, il est alors préférable de procéder à une exploitation manuelle et partielle des fiches d'enquêtes (seules les informations nécessaires au tirage de l'échantillon en phase 2 seront mobilisées) plutôt que d'attendre la saisie informatique complète de la phase 1 (cf. enquête 1-2-3 à Madagascar). Dans le cas contraire, le questionnaire de la phase 2 peut être appliqué dans la foulée de la phase 1, une fois l'UPI identifiée.

## **V. CONCLUSION**

Cette présentation a montré, en s'appuyant sur les expériences récentes en Afrique, que si la collecte de données sur le secteur informel est une nécessité, il existe des méthodologies bien rôdées permettant de satisfaire cette exigence, même si elles demandent encore à être affinées. Aujourd'hui l'enjeu n'est pas tant d'inventer de nouvelles procédures, mais plutôt de diffuser celles qui ont fait la preuve de leur efficacité, de façon à en généraliser l'usage. Par ailleurs, il convient de mettre en place les canaux institutionnels à travers lesquels les résultats des enquêtes sur le secteur informel pourront être intégrés de façon pérenne dans les systèmes nationaux d'informations économiques. En particulier, une collaboration étroite doit être instituée entre les statisticiens d'enquêtes en charge des opérations de collecte sur le secteur informel et les utilisateurs potentiels, notamment les comptables nationaux, et ce dès la conception de l'enquête.

## BIBLIOGRAPHIE

DIAL, DSCN, "L'enquête 1-2-3 sur l'emploi et le secteur informel à Yaoundé", *STATECO n°78*, INSEE, Paris, 1994.

Husmanns R., "Data Collection on Small Economic Units of the Informal Sector", ILO, Workshop on statistics on services in the informal sector, 17-21 June 1996, Addis Ababa, Ethiopia, 29p.

Roubaud F., Sérurier M., "Economie non-enregistrée par la statistique et secteur informel dans les pays en développement", *STATECO n°68*, INSEE, Paris, décembre 1991, 165p.

Roubaud F., *L'économie informelle au Mexique : de la sphère domestique à la dynamique macroéconomique*, KHARTALA-ORSTOM, Paris, 1994, 453p.

# L'enquête 1 - 2 - 3 sur l'emploi et le secteur informel d'Antananarivo (1995)

*Faly Hery RAKOTOMANANA  
Institut National de la Statistique  
Antananarivo-Madagascar*

La persistance de la crise économique et le processus de transition de l'économie malgache vers l'économie libérale apporte des changements aussi bien sur la structure de l'emploi que sur les conditions d'activités des opérateurs. Le secteur informel connaît un développement spectaculaire durant ces dix dernières années surtout en milieu urbain. Son rôle devient primordial surtout dans la satisfaction de la demande domestique et l'insertion des jeunes et des femmes dans le monde professionnel.

Pendant, les informations disponibles sur l'emploi et surtout sur le secteur informel sont très rares à Madagascar et sont souvent limitées aux seules observations empiriques. Aucune véritable enquête n'est menée sur le secteur informel depuis les années 80.

Pour combler cette lacune et pour remplir son rôle "d'appui à la réflexion macro-économique" à Madagascar en fondant des analyses économiques sur des données les plus fiables et complètes possibles, le projet MADIO (Madagascar - DIAL - INSTAT - ORSTOM) a introduit dans le cadre de ses activités la réalisation de l'enquête 1-2-3 sur l'emploi et le secteur informel dans l'agglomération d'Antananarivo au cours du second trimestre de l'année 1995. C'est la première enquête représentative sur le secteur informel réalisée à Madagascar. Ce type d'enquête a été expérimenté au Mexique (cas de Mexico) et au Cameroun (cas de Yaoundé). Il sera reproduit de façon périodique avec quelques changements méthodologiques pour suivre l'évolution temporelle de la situation de l'emploi et le secteur informel dans l'agglomération d'Antananarivo. L'extension de la couverture de l'enquête au niveau national est prévue dans le cadre des activités de la Direction des Statistiques des Ménages à l'Institut National de la Statistique.

Ce document présente cette enquête : les objectifs visés, la méthodologie adoptée, l'organisation et le déroulement de l'enquête.

## **I. OBJECTIFS DE L'ENQUETE**

Un double objectif : le suivi des conditions d'activité des ménages et une approche macro-économique du secteur informel.

Le projet MADIO mène au sein de l'INSTAT une série d'études sur le processus de transition macro-économique en cours, et les perspectives à moyen terme de Madagascar. Il est vite apparu que l'appréciation des conditions d'ajustement du secteur productif à la crise passait par la mobilisation d'informations statistiques adéquates, notamment sur le secteur informel. Ce secteur est non seulement envisagé comme une composante du secteur productif mais aussi quant à son rôle dans la satisfaction de la demande. L'objectif ultime est d'intégrer ce secteur dans la réflexion macro-économique en se fondant sur les résultats de données d'enquêtes ; cette démarche doit permettre de valider une représentation formalisée du rôle macro-économique de ce secteur afin de dégager des propositions de politique économique le concernant.

Le second objectif de la série d'enquêtes réalisées par le projet MADIO est de permettre le suivi des conditions d'activité des ménages et du fonctionnement du marché du travail dans le temps. En effet, dans un pays où le facteur le plus abondant est justement le facteur travail, et où le principal objectif de la politique économique est la réduction de la pauvreté, alors même que l'immense majorité des pauvres tirent leurs revenus du travail, il était paradoxal qu'aucun dispositif pérenne de suivi dans ce domaine ne soit intégré dans le système national d'information statistique. Les enquêtes dont nous présentons ici les résultats se proposent de combler cette lacune, en se limitant dans un premier temps à la capitale.

### **L'enquête 1-2-3 s'opère en trois phases :**

- **la première phase vise à appréhender l'emploi et les conditions d'activités de la population en âge de travailler dans l'agglomération d'Antananarivo.** Concernant l'offre de travail, elle fournit des informations sur les caractéristiques socio-démographiques de la population active, la qualité du travail et sur la structure de l'emploi. Elle donne aussi quelques indicateurs de la situation sur le marché du travail (rémunération du travail, taux de chômage, taux de sous-emploi, taux de salarisation, mobilité, etc.) et les conditions d'activités des actifs occupés (lieux de travail, horaire de travail, etc.). **De plus, cette phase sert surtout à l'élaboration de la base de sondage pour le tirage d'un échantillon représentatif des unités de production dans le secteur informel auprès desquelles s'effectue la deuxième phase de l'enquête.**

Pendant cette phase, des informations sur les conditions de logement et les éléments de confort de l'habitat ont été collectées.

- **la deuxième phase est conçue pour apprécier l'insertion, les performances et les perspectives des unités de production dans le secteur informel.**

En particulier, les principaux objectifs consistent à :

- comprendre les comportements productifs dans le secteur informel (fonction de production, fonction d'investissement, conditions d'activités, etc.),
  - analyser le mode d'insertion du secteur informel dans le système économique national (origine des inputs, destination des produits, mobilité intersectorielle du travail, mode de financement, etc.),
  - avoir des informations supplémentaires pour l'élaboration des comptes nationaux (compte de production, compte d'exploitation, compte de capital, etc.),
  - connaître les comportements des opérateurs économiques dans le secteur informel, leurs points de vue et leurs stratégies face à des mesures prises au niveau macro-économique (flottement du Franc Malgache, libéralisation du système économique, etc.).
- **la troisième phase permet d'analyser le mode de consommation des ménages et de mesurer le rôle du secteur informel dans la satisfaction des besoins des ménages.** Les informations collectées permettent de comprendre le comportement des ménages vis à vis du secteur informel (choix des produits formels ou informels, choix des lieux de vente formels ou informels). Elles permettent aussi d'actualiser le panier de consommation par type de ménage (niveau de consommation, pondération par produit).

## II. METHODOLOGIE

### 2.1. Définitions et concepts

**Ménage** : la définition du ménage retenue est celle prise lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en 1993 et de l'Enquête Permanente auprès des Ménages (EPM) en 1993.

*Un ménage est défini comme un groupe de personnes avec ou sans lien de parenté, vivant sous le même toit ou dans la même concession, prenant leur repas ensemble ou par petits groupes, mettant une partie ou la totalité de leurs revenus en commun pour la bonne marche du groupe, et dépendant du point de vue des dépenses d'une même autorité appelée "chef de ménage".*

**Attention** : les personnes qui ont résidé, résident depuis moins de 6 mois, ou qui envisagent de résider moins de 6 mois dans le ménage, ne font pas partie du ménage. Elles sont enquêtées aussi. Par contre, le chef de ménage, les nouveaux-nés et les nouveaux mariés font partie du ménage même s'ils ont résidé moins de 6 mois.

**Activité - Emploi - Chômage** : la notion d'activité retenue fait référence au concept économique de production tel qu'il est défini dans les Comptes Nationaux. Les concepts adoptés sur l'emploi et le chômage correspondent à ceux adoptés par la Conférence internationale des statisticiens du travail (BIT, Genève, octobre 1982).

*L'activité a pour objet de produire des biens et services, marchands ou non, moyennant un salaire ou un traitement, en espèce ou en nature, ou en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial.*

*Est considérée comme **en âge de travailler**, toute personne âgée de 10 ans et plus*

*Sont classées **actives**, les personnes qui ont un emploi (actifs occupés) ou qui en recherchent un.*

*Est considérée comme **chômeur**, toute personne en âge de travailler répondant simultanément aux quatre conditions suivantes :*

- ne pas avoir d'activités professionnelles au cours de la semaine de référence ;*
- rechercher un emploi ;*
- faire des démarches pour cette recherche ;*
- être disponible à occuper un emploi.*

### **Unité de production - Secteur informel**

Parmi les multiples critères qui coexistent pour définir le secteur informel, nous avons retenu celui du **non enregistrement administratif**. Ce choix nous semble le plus pertinent dans la perspective qui est la nôtre, à savoir l'appréciation du poids et du rôle macro-économique du secteur informel dans ses interrelations avec le système productif d'une économie nationale donnée. En particulier, il permet de réintégrer proprement le secteur informel au sein de la comptabilité nationale, qui constitue le cadre privilégié de l'analyse macro-économique.

Parmi les divers registres administratifs en vigueur à Madagascar, nous avons choisi le numéro statistique (**n°STAT**), dans la mesure où toute activité de production est légalement assujettie à la détention d'un tel numéro. C'est aussi lui qui est requis pour remplir un certain nombre d'obligations institutionnelles et qui conditionne l'accès à certaines prestations (fiscalité, etc.). **Enfin, le secteur informel est défini comme l'ensemble des unités de production dépourvues de numéro statistique et/ou de comptabilité écrite formelle.** L'ajout de ce dernier critère de la comptabilité écrite a été introduit pour ne pas exclure du champ d'investigation des unités de production qui pour des raisons totalement contingentes disposeraient d'un numéro STAT, sans pour autant pouvoir

être assimilées à des unités formelles du point de vue de leur mode d'organisation et de production, dont la tenue d'une comptabilité est un bon indicateur.

*Une **unité de production** est une unité élémentaire, mobilisant des facteurs de production (travail, capital) pour générer une production et une valeur ajoutée au sens de la comptabilité nationale.*

**NB** : l'unité de production se confond avec l'établissement lorsque l'activité s'exerce dans un lieu physique spécifiquement conçu à cet effet (boutique, atelier, échoppe). Elle sera assimilée à un "pseudo-établissement" lorsqu'il n'existe pas de lieu (activité à domicile, activité ambulante). Par exemple, une couturière travaillant seule à domicile et confectionnant des vêtements pour ses clients est associée à une unité de production de la branche "confection". De la même façon, un vendeur de cigarettes au détail sur la voie publique est associé à une unité de production de la branche "commerce".

Est appelée **Unité de Production Informelle (UPI)**, toute unité de production dépourvue de numéro STAT et/ou de comptabilité écrite officielle (au sens de la contribution directe).

*Le **secteur informel** est l'ensemble des unités de production informelles.*

## 2.2. Plan de sondage

*Une technique originale pour l'élaboration du plan de sondage*

Le plan de sondage adopté conçu spécialement pour l'enquête emploi et secteur informel présente des originalités sur les points suivants :

- **Combinaison de l'approche ménage et de l'approche établissement**

L'approche "établissement" classique n'est pas efficace pour cerner tout le secteur informel compte tenu des mobilités géographiques ou intersectorielles trop importantes des activités informelles et de la non-localisation de la majorité des unités de production (à domicile, sur la voie publique, etc.). Ainsi, la durée de validité d'une base de sondage sur les unités de production informelles est très courte. La méthode en "deux phases" est spécialement conçue pour permettre d'obtenir un véritable échantillon statistiquement représentatif de l'ensemble des unités de production informelle quel que soit le type de localisation et quelle que soit la nature de l'activité. Elle consiste à combiner l'approche ménage (première phase) et l'approche "établissement" (deuxième phase). La première phase de l'enquête permet de cibler les actifs occupés tra-

vaillant à titre principal ou secondaire dans une unité de production informelle. Ils constituent la base de sondage pour la deuxième phase.

**• Délimitation de l'agglomération d'Antananarivo par l'utilisation des photos aériennes (télé-détection)**

Compte tenu de l'importance du taux d'accroissement de la population urbaine et du niveau d'extension de la ville d'Antananarivo (sans plan d'urbanisme bien défini), cette technique a permis d'obtenir les limites réelles du bassin de l'emploi de la ville d'Antananarivo, une des conditions nécessaires pour la réussite de la méthode d'enquête consistant à combiner l'approche ménage (lieu d'habitation) et l'approche établissement (lieu de travail).

La délimitation de l'agglomération d'Antananarivo (conurbation) s'est effectuée en plusieurs étapes. Une première esquisse de la délimitation a été tracée à partir des photos aériennes de la ville d'Antananarivo et de ses environs, prises par le FTM (Centre de Cartographie de Madagascar) en février 1994. Une reconnaissance sur terrain a été ensuite entreprise pour valider ce premier tracé et le modifier au besoin. Une zone bâtie appartient à l'agglomération d'Antananarivo si elle est connexe à la ville administrative d'Antananarivo et distante de moins de 200 mètres. Un autre tracé provisoire est ainsi obtenu. La version définitive de la délimitation de l'agglomération d'Antananarivo était constituée de l'enveloppe extérieure de l'ensemble des segments ou zones de dénombrement utilisés lors du Recensement général de la population et de l'habitat en 1993 et inclus dans le dernier tracé provisoire.

***Plan de sondage de la phase 1 : Enquête Emploi***

On a adopté un plan de sondage aréolaire à deux degrés : tirage de segments ou zones de dénombrement au premier degré et tirage de ménages dans les segments au deuxième degré.

**Tirage des segments`**

Étant donné que, au moment de l'enquête, seules les données relatives aux zones de dénombrement tirées au 1/10 ième par la Direction du Recensement étaient disponibles, ces zones ont été tirées de façon exhaustive pour la réalisation de l'enquête emploi. Ceci n'a pas posé techniquement de problème majeur dans la mesure où les segments sont assez homogènes du point de vue taille (environ 200 ménages par zone). 78 segments tirés au 1/10 ième sont inclus dans l'agglomération d'Antananarivo dont 57 dans la ville administrative d'Antananarivo et 21 dans les banlieues environnantes.

L'opération de dénombrement a été effectuée dans tous ces 78 segments tirés afin d'établir la liste exhaustive des ménages qui y résident. Pour ce faire, une reconnaissance du segment a été faite par le superviseur et son équipe. Après cela, chaque dénombreur est tenu à remplir la fiche de dénombrement du segment qui contient d'une part une cartographie du segment avec les détails sur les emplacements des logements qui s'y trouvent. Les logements dénombrés ont été numérotés séquentiellement dans chaque segment. D'autre part, la fiche de dénombrement contient la liste des ménages appartenant au segment. Lors de cette opération, 19690 ménages ont été au total dénombrés dans les 78 segments.

### **Tirage des ménages**

Au deuxième degré, le tirage des ménages à enquêter s'est fait de manière systématique dans chaque segment. La taille de l'échantillon doit être fixée en fonction de l'hypothèse retenue a priori sur l'importance des activités informelles sur l'ensemble des activités des ménages (coefficient d'informalité). Les données du RGPH ont permis d'estimer la proportion d'environ une unité de production informelle pour deux ménages.

Ainsi, dans le but d'avoir un échantillon de taille 1000 unités de production informelle dans la phase 2 de l'enquête, la taille de l'échantillon pour la première phase est fixée à 2560 ménages. Ce qui donne un taux de sondage de l'ordre de 13/100. Le taux de sondage est uniforme pour tous les segments.

Dans chaque segment, les ménages recensés ont été renumérotés séquentiellement. Les ménages à enquêter suivants sont obtenus de façon systématique en ajoutant le "pas" jusqu'à l'obtention de la taille de l'échantillon du segment. Dans chaque segment, le "pas" est de  $N_s/n_s$ , où  $N_s$  est le nombre de ménage dénombré dans le segment  $s$  et  $n_s$  le nombre des ménages à tirer dans le segment  $s$  suivant le taux de sondage.

Si un ménage de l'échantillon n'a pas pu être enquêté pour diverses raisons, il est remplacé par le ménage qui lui succède immédiatement sur la liste des ménages dénombrés dans le même segment. Ce qui permet de conserver la répartition géographique de l'échantillon.

### ***Plan de sondage de la phase 2 : Enquête Secteur Informel***

Les unités statistiques retenues pour la phase 2 de l'enquête 1-2-3 sur le secteur informel sont les "Unités de production informelles" (UPI) installées dans l'agglomération d'Antananarivo.

Les résultats de la première phase de l'enquête sur l'emploi ont permis d'identifier 1724 unités de production informelle (toutes branches confondues) dirigées par un des actifs occupés (de 10 ans et plus) membres des ménages sélectionnés. La direction de telles unités de production représente l'activité principale ou secondaire de l'actif. Compte tenu des problèmes spécifiques de l'agriculture urbaine, les unités de production de la branche primaire ont été exclues du champ de l'enquête. Les 1603 unités de productions informelles non agricoles constituent la base de sondage de l'enquête phase 2 sur le secteur informel. La validité de cette base de sondage est conditionnée par la durée qui sépare les 2 premières phases de l'enquête 1-2-3.

On a adopté un plan de sondage stratifié à probabilités inégales selon les critères suivants :

- Branche d'activité,
- Statut du chef de l'unité de production : patron<sup>1</sup>, travailleur à son compte.

20 strates ont été créées. Les probabilités de tirage sont déterminées a priori en fonction de l'importance stratégique des strates dans le développement économique du pays (voir tableau 1) tout en veillant à la significativité des renseignements qu'on veut obtenir par strate. Dans une strate, le tirage s'est effectué de façon aléatoire systématique (à pas).

### **L'échantillon initial est constitué de 1108 unités de production informelles.**

Les remplacements des unités de production non-enquêtées ont été effectués à l'intérieur de chaque strate pour conserver au maximum la structure initiale de l'échantillon. De ce fait, certains non-répondants à l'enquête n'ont pas pu être remplacés (saturation de la strate concernée). Pour le redressement de ces non-réponses totales, on a émis l'hypothèse que les unités de production de chaque strate (répondants et non-répondants) à l'enquête ont le même comportement vis à vis des variables étudiées. A chaque strate, on a affecté un coefficient de redressement égal au rapport du nombre de répondants sur la taille initiale (théorique) de l'échantillon de cette strate. Cette méthode est équivalente à celle où le taux de sondage appliqué à chaque strate est égal au rapport du nombre de répondants sur l'effectif total de la strate. On a donné à ces taux le nom de "taux de sondage a posteriori". Ils sont résumés dans le tableau 1.

In fine, après certains remplacements, 1018 UPI ont été réellement enquêtées.

---

1. Un chef d'unité de production qui emploie au moins dans son activité un salarié.

Tableau 1 : Taux de sondage pendant la Phase 2 de l'enquête 1-2-3

Statut du chef de l'unité	Patron		Travailleur à son compte	
	a priori	a posteriori	a priori	a posteriori
Confection	1	0,75	0,8	0,70
Autres industries	1	0,83	1	0,91
BTP	1	1,36	1	0,85
Commerce de gros	1	2,0	1	1,41
Commerce des produits primaires	1	0,27	0,5	0,30
Autres commerces	1	0,14	1	0,86
Transport	1	0,58	1	0,49
Réparation	1	1,33	1	0,84
Restauration - Hôtel	1	0,59	1	1,46
Autres services	1	0,75	0,5	0,36

Sources : Enquête 1-2-3 1995, phase 2, calculs MADIO

Taux de sondage a priori = taille initiale de l'échantillon / effectif total de la strate

Taux de sondage a posteriori = nombre de répondants / effectif total de la strate

### **Plan de sondage de la phase 3 : Enquête Consommation des ménages**

L'ensemble des ménages enquêtés lors de la phase 1 constitue la base de sondage de la phase 3. Elle a été stratifiée selon les trois critères suivants :

- le sexe du chef de ménage,
- le secteur institutionnel où travaille le chef de ménage,
- le revenu du chef de ménage.

50 strates ont été constituées.

Partant de l'hypothèse que les ménages consomment en fonction de leur revenu et que les riches sont moins nombreux, les probabilités de tirage pour les deux types de ménages les plus "riches" étaient trois fois supérieures à celles des autres types de ménages. Le tirage se fait systématiquement selon un pas calculé pour chaque strate. L'échantillon était constitué de 400 ménages. Un ménage non-enquêté est remplacé par un autre de même strate.

Tableau 2 : Taux de sondage pendant la phase 3 de l'enquête 1-2-3

Secteur institutionnel du chef de ménage	Revenu du chef de ménage (en Fmg, Franc Malgache)					
	revenu nul	0 à 64 000	64 000 à 128 000	128 000 à 320 000	320 000 à 640 000	plus de 640 000
Administration, entreprise publique	0	0	14,4	13,4	31,1	27,3
Entreprise privée formelle	0	17,5	15,1	16,0	40,8	37,5
Secteur informel	0	13,8	12,9	12,6	37,5	17,6
Chômeurs	12,5	0	0	0	0	0
Inactifs	18,7	12,0	0	14,6	0	50,0

Sources : *Enquête 1-2-3 1995, phase 3, calculs MADIO.*

Taux de change : 1FF (franc français) = 100 Fcfa (franc cfa) = 0,175 US\$ = 850 Fmg

Les ménages de l'échantillon sont divisés en deux groupes. Chaque groupe est suivi pendant quinze jours.

### III. QUESTIONNAIRE

#### *Phase 1 : Enquête Emploi*

Le mois de référence de l'enquête est le mois de mars 1995.

Le questionnaire utilisé pour la collecte des données pendant la phase 1 est constitué de deux types de fiche, **la fiche ménage et la fiche individuelle**. Outre les caractéristiques personnelles des membres du ménage, la fiche ménage comporte également des questions sur les caractéristiques de l'habitat et des équipements du ménage. La fiche individuelle quant à elle comprend les modules suivants:

- 1- Emploi actuel ;
- 2- Activité principale ;
- 3- Activité secondaire ;
- 4- Recherche d'emploi ;
- 5- Chômage ;
- 6- Trajectoire et perspectives.

Dans chaque ménage enquêté, les individus de plus de 10 ans doivent répondre aux questions de la fiche individuelle.

Le **module emploi actuel** permet de classer l'individu selon qu'il soit actif occupé,

chômeur ou inactif. La population active est constituée de l'ensemble des personnes en âge de travailler (10 ans et plus). La population active occupée est l'ensemble des personnes en âge de travailler et qui ont un emploi rémunérateur ou non. Les chômeurs sont les personnes qui sont actuellement sans emploi, et en recherchent un activement depuis un mois. Dans le cadre de cette enquête, les inactifs sont les personnes qui sont sans emploi et n'en recherchent plus depuis au moins un mois.

Le **module activité principale** contient des questions relatives à l'emploi de l'individu: profession, branche d'activité, catégorie socio-professionnelle, forme juridique de l'entreprise, taille de l'établissement, existence de numéro statistique, affiliation à la CNaPS, expériences professionnelles, rémunération, etc..

Le **module activité secondaire** reprend une grande partie des questions du module activité principale. Par suite d'un sous-emploi que connaissent certains individus, plusieurs personnes peuvent exercer plus d'un emploi.

Ces deux derniers modules permettent d'identifier les actifs occupés dirigeant une (ou des) unité(s) de production informelle constituant la base de sondage de la deuxième phase.

Le **module recherche d'emploi** vise à appréhender les individus qui sont sous employés.

Le **module chômage** se rapporte aux individus qui n'ont pas d'emploi, n'ont pas cherché du travail au cours des quatre dernières semaines au plus et sont prêts à travailler dans moins d'une semaine.

Le **module trajectoire et perspectives** touche tous les individus du ménage de plus de 15 ans. Ce module comprend trois sous-modules, l'activité du père, l'emploi antérieur et les perspectives d'emploi de l'individu.

### ***Phase 2 : Enquête Secteur Informel***

Le mois de référence de l'enquête phase 2 est le mois d'avril 1995. L'année d'exercice sur laquelle l'enquête se rapporte s'étend du mois de mai 1994 au mois d'avril 1995. Le questionnaire de la phase 2 a été conçu pour pouvoir traiter les six principaux thèmes suivants :

- les conditions d'activités du secteur informel (structures des branches, localisations, historiques ou genèses de l'UPI,...),
- main d'oeuvre et emplois dans le secteur informel (effectif de la main d'oeuvre, qualification, rémunération, caractéristiques socio-démographiques),

- production, place dans le système productif, concurrence (structure de l'offre, la valeur ajoutée, formation des prix, productivité apparente, débouchés),
- le secteur informel et l'Etat,
- les stratégies d'adaptation face au flottement du Fmg,
- problèmes et perspectives.

Le questionnaire de la phase 2 comprend une partie réservée à l'identification de l'UPI à enquêter et 8 principaux modules. La partie "**identification**" sert surtout d'assurance pour l'enquêteur. Elle lui permet de tomber sur la bonne UPI et la bonne personne. Elle contient :

- les caractéristiques du chef de l'UPI à enquêter (code identifiant lors de la phase 1, nom, âge).
- les caractéristiques de l'UPI à enquêter (branche, n° Statistique, taille, comptabilité,...).

Ces informations ont été retranscrites sur le questionnaire à partir des renseignements du questionnaire de la phase 1.

Le **module filtre** (S) sert à s'assurer que la personne que vous avez devant vous est bien la personne qui a été repérée dans l'enquête emploi, donc qu'elle est sujette à l'enquête.

Le **module caractéristique de l'établissement** est une description de la genèse de l'unité de production informelle et son historique.

Le **module main d'oeuvre** décrit les caractéristiques de **toutes les personnes actives** (salarié, apprenti, aide familial) travaillant dans l'unité, quel que soit leur statut. Le responsable doit pouvoir répondre à la plupart des questions; il pourra demander certaines précisions aux actifs de son unité. Il n'est pas utile que vous les interrogiez directement. Le module cherche également à connaître l'opinion du responsable sur ses problèmes de main d'oeuvre et sa politique salariale.

Le **module production** a pour objet de décrire la structure de la production de l'unité de production selon la nature, leur destination ou utilisation (type de clients, périodicité, etc.).

Le **module dépenses** vise à donner une évaluation précise des charges d'exploitation (payées ou non) de l'unité durant le mois dernier. Le second objectif est de fournir une évaluation de chaque poste de charges (pour les comptes

nationaux du secteur informel). Le troisième objectif est de connaître, pour chacun de ces postes, le mode d'approvisionnement de l'unité : type de fournisseur principal, périodicité, etc.

Le **module clients, fournisseurs, concurrence** cherche à apprécier le mode d'insertion du secteur informel, en amont (fournisseurs), en aval (clients), ainsi que la position du secteur informel sur le marché (concurrents). On s'interroge en particulier sur la formation des prix.

Le **module capital, investissement, financement** permet d'évaluer le capital productif de l'unité, c'est à dire la valeur totale des équipements que l'unité utilise pour son activité :

- évaluer les dépenses d'investissement (FBCF) de l'unité durant l'année écoulée ;
- connaître les différents types de financement dans le secteur informel.

Le **module problème et perspectives** consiste à avoir des idées sur les problèmes rencontrés par les opérateurs économiques dans l'exercice de leurs activités et les types d'aides qu'ils souhaitent obtenir. Le deuxième objectif est d'analyser les stratégies adoptées par ces opérateurs face à des récents changements macro-économiques notamment le flottement du Franc Malgache.

### ***Phase 3 : Enquête Consommation des ménages***

Le questionnaire de la phase 3 comporte cinq volets :

- la partie identification du ménage ;
- le module sur la composition du ménage ;
- le module sur les dépenses monétaires et non monétaires ;
- le module sur le revenu du ménage et l'impact de la variation du revenu sur la consommation du ménage ;
- le module sur l'opinion des membres du ménage âgés de 18 ans et plus sur la situation économique du pays ;
- le module sur les moyens d'information, les loisirs et les moyens de déplacement.

Les dépenses des ménages sont évaluées de deux façons :

- les dépenses quotidiennes pendant quinze jours d'observations ;
- les dépenses rétrospectives sur six, douze ou vingt-quatre mois.

Pour tous les produits, le ménage doit noter dans le cahier de dépenses le montant, la quantité, le prix unitaire, le lieu d'achat et la raison principale du choix de ce lieu d'achat, le pays d'origine du produit et son état à l'achat.

## IV. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

### 4.1. Déroulement de l'enquête

Comme on a mentionné plus haut, la durée qui sépare les opérations de collecte des 2 premières phases de l'enquête 1-2-3 conditionne la réussite des opérations de collecte de données sur le secteur informel, car la fiabilité de la base de sondage de la phase 2 en dépend. Plus cette durée est longue, plus le taux de disparition des unités de production informelles augmente. Concernant l'enquête 1-2-3 dans l'agglomération d'Antananarivo en 1995, cette durée était de 3 semaines et le taux de disparition des unités de production informelles était de 10,5%.

Malgré la saison des pluies qui a quelque peu ralenti le bon déroulement de l'enquête dans certains segments (inondés), il a fallu seulement environ 6 mois pour boucler les trois phases de l'enquête 1-2-3 dans l'agglomération d'Antananarivo (de la collecte à la saisie des données). Le dénombrement a commencé en février 1995, les opérations sur terrain se sont terminées en juin 1995 et la saisie des données s'est terminée en juillet 1995 :

- la délimitation de l'agglomération d'Antananarivo : 13 jours de travail ;
- l'opération de dénombrement des ménages a commencé une semaine après la délimitation de l'agglomération d'Antananarivo et a duré 21 jours de travail ;
- l'opération de collecte pour la phase 1 (Enquête Emploi) a débuté une semaine après la phase de dénombrement et a duré 28 jours de travail ;
- les opérations de collecte pour la phase 2 (Enquête Secteur Informel) et la phase 3 (Enquête Consommation des ménages) ont démarré en même temps trois semaines après la fin de la collecte de la phase 1 et ont duré 40 jours de travail.

### 4.2. Organisation de l'enquête

#### *Transfert de compétence et internalisation des opérations au sein de l'Institut National de la Statistique*

La conception de l'enquête a été assurée par l'équipe centrale du projet MADIO formée d'une part par des chercheurs venus de DIAL - ORSTOM et d'autre part des jeunes statisticiens-économistes malgaches intégrés ou non à l'Institut National de la Statistique. Pour l'année 1996, la réalisation de l'enquête Emploi (phase 1) a été menée par la seule équipe malgache et la direction a été assurée,

à parité de responsabilité entre un cadre du projet MADIO et un fonctionnaire de l'Institut National de la Statistique. Ceci est dans le but d'assurer le transfert de compétence et d'internaliser les opérations au niveau de l'INSTAT. En 1997, toutes les opérations seront mises en oeuvre par les agents de l'INSTAT. Le projet MADIO ne leur apportera que quelques appuis techniques.

#### Equipe de la collecte sur terrain

L'équipe de collecte sur terrain comprend les superviseurs et les enquêteurs. Les agents de l'Institut National de la Statistique sont prioritaires pendant le recrutement. Dans la mesure du possible, l'équipe a été gardée au cours des trois phases de l'enquête.

Le rôle des superviseurs consiste à assurer le bon déroulement des opérations sur terrain et la bonne qualité aux données collectées. Leurs principales tâches sont les suivantes :

- contact avec les autorités locales,
- coordination des travaux au sein du groupe,
- formation permanente des enquêteurs,
- suivi et contrôle des opérations sur terrain,
- validation et codification des questionnaires,
- apurement des données.

Ils ont été sélectionnés selon leurs expériences en matière d'enquête et leur niveau d'études dans le domaine de l'économie. Ils sont titulaires au moins d'une maîtrise en économie.

Le niveau de recrutement des enquêteurs est le baccalauréat. Des considérations particulières ont été accordées à ceux qui ont suivi des formations en comptabilité ou en économie.

Pour l'opération de dénombrement, neuf équipes ont été formées et constituées de 9 superviseurs et 18 dénombreurs.

La collecte des données de la phase 1 a été menée par neuf équipes constituées de 9 superviseurs et 45 enquêteurs.

L'équipe de collecte de données de la phase 2 est constituée de sept groupes constitués de 7 superviseurs et 28 enquêteurs.

L'équipe de collecte de données de la phase 3 est composée de six groupes constitués de 6 superviseurs et 23 enquêteurs.

Equipe de saisie

La saisie des données a été assurée par l'équipe de la "Direction d'Exploitation des Systèmes d'Administration Informatique" (DESAI) de l'Institut National de la Statistique (INSTAT). Elle est composée de :

- 1 responsable du développement du masque de saisie,
- 2 superviseurs de saisie,
- 8 opérateurs de saisie.

Deux consultants en informatique ont été recrutés spécialement pour la transformation des fichiers bruts en fichiers Dbase et la programmation des tests de cohérence des données. Dans ce domaine, on a eu un appui d'un expert français.

Equipe de l'analyse des données

L'analyse des données de l'enquête 1-2-3 est assurée par l'équipe centrale du projet MADIO avec des agents de l'Institut National de la Statistique.

**V. EVALUATION DE LA COLLECTE*****Phase 1 : Enquête Emploi***

Lors de la phase 1, selon les appréciations des enquêteurs, 57% des individus de plus de 10 ans ont répondu de façon satisfaisante et seulement 1,3 % ont répondu de manière insatisfaisante. Par ailleurs, 66% des enquêtés ont répondu eux-mêmes aux enquêteurs. Certains ménages ont dû être remplacés pour les raisons suivantes: soit le ménage refuse de répondre aux enquêteurs après plusieurs tractations, soit le ménage a déménagé et le logement qu'il occupait n'est plus habité.

***Phase 2 : Enquête Secteur informel***

L'enquête s'est faite toujours en présence, ou sous l'accord, du chef de l'unité de production (UPI) concernée; soit à son lieu de travail soit à son domicile. Contrairement à l'idée reçue, la plupart des opérateurs du secteur informel ne sont pas réticents aux enquêtes à objectif purement statistique. Selon les appréciations des enquêteurs 48,6% des informations fournies sont de bonne qualité, 46,0% de qualité moyenne et 5,4% de mauvaise qualité.

116 UPI figurant dans l'échantillon initial (soit un taux de disparition de 10,5%) n'ont pas pu être enquêtées pour des diverses raisons à savoir:

- déménagement ou disparition du chef (décès, fuites) (42,8%) ;
- changement ou cessation d'activité du chef (37,2%) ;

- erreurs de collectes de la phase 1 (10,5%) ;
- refus catégorique de répondre de la part du chef (9,5%).

Compte tenu du mode de remplacement intra-strate adopté, certaines unités de production disparues n'ont pas pu être remplacées. Le taux de remplacement est de 8%.

### ***Phase 3 : Enquête Consommation des Ménages***

Le taux de remplacement des ménages est de 16% dont la plupart sont des refus de répondre. Les ménages les plus réticents sont les ménages aisés. Par contre, quelques ménages pauvres ont jugés trop indiscretes les questions relatives aux dépenses d'alimentation.

## **VI. EXTRAPOLATION DES DONNEES**

### ***Phase 1 : Enquête Emploi***

Le poids des individus et le taux de sondage ont été calculés par segment. Le coefficient d'extrapolation par segment est égal à  $(N_s * 10 / n_s)$ , et le taux de sondage  $1 / (N_s * 10 / n_s)$ , (où  $N_s$  est le nombre de ménages dénombrés dans le segment  $s$  et  $n_s$  la taille de l'échantillon).

### ***Phase 2 : Enquête Secteur Informel***

Compte tenu des modifications de la structure de l'échantillon, dues aux changements d'activité, de statut du chef de l'UPI ou des erreurs de codification en phase 1 ; les coefficients d'extrapolation des données sont calculés a posteriori par la formule suivante :

$$P^1_i (N_s / n_s)$$

où  $P^1_i$  : poids du chef de l'UPI lors de la phase 1,

$N_s$  : effectif de la strate  $s$  contenant l'UPI  $i$  dans la base de sondage,

$n_s$  : effectif de la strate  $s$  contenant l'UPI dans l'échantillon final selon les informations de la phase 2.

Ces coefficients peuvent être résumés par les statistiques suivantes :

- valeur moyenne : 120,8
- valeur minimale : 38,7
- valeur maximale : 544,6
- écart type : 65,7

### ***Phase 3 : Enquête Consommation des ménages***

Les poids des ménages sont calculés a posteriori pour tenir compte des remplacements et des refus de réponse. L'extrapolation des données est calculée selon le taux de sondage par strate.

Les coefficients d'extrapolation peuvent être résumés par les statistiques suivantes :

- valeur moyenne : 490,9
- valeur minimale : 77,2
- valeur maximale : 1308,3
- écart type : 147,7

## **VII. PREMIERS RESULTATS ET PLAN DE DIFFUSION**

Dans le but de fournir à temps des informations fiables, plusieurs cadres du projet MADIO (tous des statisticiens économistes), ont été mobilisés pendant l'exploitation des données. Pour chaque phase de l'enquête, en moins de deux semaines, des analyses rapides des données obtenues ont permis de dégager les résultats globaux et les grands agrégats économiques relatifs aux différents thèmes visés par l'enquête.

Les premiers résultats ont été présentés officiellement à tous les agents concernés (administration, bailleurs de fonds, ONG, presse) dans le cadre de l'INSTAT Point Information et sont par la suite publiés dans des brochures. Compte tenu de l'importance de la demande, les brochures sont mises en vente (aux coûts de reproduction) dans toutes les librairies de la capitale. De nombreux organismes internationaux, ONG, étudiants font appel aux services du projet MADIO pour leur fournir d'autres résultats sur des thèmes bien précis à partir de la base de données de l'enquête.

## **VIII. AMELIORATIONS TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES**

L'enquête 1-2-3 est reproduite périodiquement (chaque année pour l'enquête emploi et tous les 4 ans pour les trois phases de l'enquête 1-2-3) dans un premier temps dans l'agglomération d'Antananarivo pour disposer d'une série de données fiables et homogènes sur l'emploi et analyser l'évolution temporelle de la situation du marché de travail et du secteur informel. Des modifications sur les plans technique et organisationnel ont été adoptées ; elles seront appliquées pour les réalisations futures de l'enquête.

En octobre 1996, la constitution d'un échantillon-maître à partir des résultats du Recensement général de la population et de l'habitat en 1993 vient d'être publiée par la Direction des Statistiques démographiques et sociales de l'Institut

National de la Statistique. Dans le but de valoriser cet effort et d'harmoniser les résultats des différentes opérations statistiques, l'élaboration du plan de sondage de l'enquête 1-2-3 sera fondée sur cet échantillon-maître à partir de l'année 1997. La constitution de l'échantillon suivra le principe du renouvellement par tiers (panel rotatif à 1/3).

La direction de l'enquête emploi en 1996 a été assurée, à parité de responsabilité entre un cadre de MADIO et un fonctionnaire de l'INSTAT. En fait, dans la direction de l'enquête emploi, un accord tacite a eu lieu entre les deux personnes citées ci-dessus et le responsable informatique, un cadre du projet MADIO :

- le premier coresponsable, membre de MADIO, assurait le côté administratif et financier de l'enquête ;
- le second coresponsable, le fonctionnaire, s'occupait plus particulièrement du suivi et de la surveillance des opérations de terrain ;
- la gestion de la base des données, et l'apurement des données (formulation informatique des tests de cohérence et leur lancement) incombaient au responsable informatique, membre de MADIO. C'est celui-ci qui servait d'interface entre l'équipe de collecte et l'équipe de saisie.

Il va de soi que cette direction par "triumvirat" a beaucoup allégé la responsabilité qui aurait pu revenir à une seule personne. Ce qui contribue à la qualité des opérations et à un meilleur respect du calendrier fixé.



# Enquêtes sur le secteur informel en Tanzanie : méthodes, résultats et problèmes de collecte des données

*Gideon K. NGOI*

*Unité de statistiques du travail*

*Ministère du Travail et du Développement de la Jeunesse*

*Dar es Salaam, Tanzanie*

## I. INTRODUCTION

Depuis que le terme "secteur informel" a commencé à être utilisé, de nombreuses variations sur le concept et la définition du secteur ont été exprimées et le sens exact en est resté illusoire. Cependant, comme de nombreux efforts, sous la forme d'études et de recherche, ont été faits pendant plus d'une décennie par des pays individuellement et par des organisations internationales, en particulier le BIT, sa signification n'est plus diverse comme elle l'était. Les recommandations de la 15ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (ICLS) sur la définition du secteur informel que les pays peuvent adopter, illustrent la convergence des idées individuelles et de la conception de ce qu'est exactement ce secteur. Ce qui subsiste, cependant, c'est l'identification de particularismes spécifiques des pays qui ont besoin d'être pris en compte au sein d'un point de vue plus large retenu au niveau international.

La difficulté de la définition du secteur informel repose dans l'hétérogénéité des unités de production qui doit être circonscrite dans la définition. Elles sont hétérogènes par leurs caractéristiques à cause du recouvrement entre statut légal et illégal du secteur, pour lequel dans de nombreuses occasions il est difficile de tirer un trait pour les séparer au sein même d'un pays ou d'une ville.

La Tanzanie a accepté et reconnu l'importance du concept de secteur informel parce qu'elle tentait de décrire un phénomène émergeant de son marché du travail et qui s'étendait avec une importance croissante et non mesurable. Avant les années soixante-dix, la population employée était divisée en deux secteurs principaux de l'économie. L'agriculture de subsistance était le plus gros employeur (environ 90 % de l'emploi total) suivi par l'emploi du secteur formel (y compris les grandes plantations et le secteur public) et seule une petite fraction des travailleurs était employée en dehors de ces secteurs. Dans les années qui ont suivi, la croissance de l'économie était, semble-t-il, incapable d'absorber tous les nouveaux entrants dans la main d'œuvre dans ces deux secteurs et une croissance

inhabituelle de l'emploi hors de ces secteurs a commencé à émerger. Par exemple en 1984, année pour laquelle l'information sur l'emploi total dans le secteur formel est disponible, la part de l'emploi de l'agriculture de subsistance était tombée à 84 % et l'emploi dans le secteur formel représentait seulement 6 %, ce qui indiquait que le "secteur inconnu" était à la tête d'une fraction substantielle (environ 10 %), plus grande que le secteur formel connu.

Le recensement de 1988 a enregistré 533 359 personnes comme travaillant (employés) dans la région de Dar es Salaam. En utilisant l'information du recensement sur les caractéristiques d'activité économique de toutes les personnes de 10 ans et plus (activité principale pendant les 12 derniers mois, principale profession et statut de l'emploi des personnes pour lesquelles cette information était collectée), on peut déduire qu'environ 308 000 personnes (58 %) étaient employées en dehors des deux principaux secteurs et seulement environ 127 000 (24 %) étaient dans un emploi payé, pour la plupart dans le secteur formel, le reste étant principalement des cultivateurs.

C'est à partir de ces faits révélateurs que la Tanzanie a, ces dix dernières années, donné aux études sur ce secteur inconnu mais qui se développe une priorité, pour découvrir les secrets de son émergence et ses caractéristiques bonnes ou mauvaises. Le premier ensemble d'études a révélé que ce secteur révèle les efforts humains dans la recherche d'un emploi ou d'opportunités de revenu en n'utilisant pas nécessairement des moyens illégaux. Leur contribution au PIB et à l'emploi total était tout à fait élevée et restait croissante, à la différence d'autres secteurs.

Le reste de cet article a pour but de passer en revue les travaux menés pour satisfaire aux besoins d'information sur le secteur informel. Cet article passe en revue le développement de la définition du secteur informel, la méthodologie d'enquête, la présentation des principaux résultats d'enquête, les problèmes de collecte des données et ceci est suivi de remarques en conclusion.

Il est inévitable de mettre le BIT, par son Bureau de statistique du travail, au centre de toute réalisation faite dans ce secteur en Tanzanie. Le BIT a été derrière toutes les phases de la planification et de la mise en oeuvre des principales enquêtes du secteur informel et avec sa coopération, la Tanzanie s'attend à planifier plus de travail dans ce secteur qui a atteint une priorité dans l'emploi national et les politiques et programmes économiques.

## **II. DEFINITION DU SECTEUR INFORMEL**

**2.1.** La première tentative pour définir le secteur informel au niveau national fut faite lors de l'atelier sur l'étude du secteur informel tenu à Dar es Salaam en 1989.

Avant cette époque, il n'y avait pas de définition nationale standard du secteur et toute information statistique existant alors dépendait de l'interprétation individuelle de son auteur. Ceci avait des limites en ce qui concerne l'utilité de l'information dans des buts de planification. L'atelier qui fut suivi par des experts nationaux et internationaux a défini le secteur comme :

“Le secteur informel est constitué d'activités rurales et urbaines avec ou sans main d'oeuvre louée, les unités de production opèrent typiquement avec un bas niveau d'organisation, un faible capital, une faible technologie et souvent des locaux temporaires. Elles ne sont généralement pas soutenues par des institutions financières formelles et ne sont pas usuellement évaluées dans les statistiques officielles du gouvernement”.

On a aussi recommandé que les études sur le Secteur informel (IS) identifient les activités de production et de services clés qui ont un potentiel de développement économique, pour ne pas exagérer indûment l'importance du secteur en termes de :

- création d'emplois,
- création de revenus,
- promotion des compétences,
- utilisation efficace des ressources locales,
- épargne sur les échanges avec l'étranger,
- produits et services appropriés.

La définition large ainsi que la recommandation ont été utilisées pour en tirer la définition des unités du secteur informel lors de la conception du questionnaire pour la première enquête nationale sur le secteur informel (1991).

**2.2.** Une définition plus détaillée du secteur informel fut cependant développée à partir de la définition plus large pour la rendre plus aisément applicable sur le terrain par les enquêteurs. Elle comprenait les principaux aspects suivants :

- le secteur informel est restreint au secteur privé. En sont exclues les entreprises de l'administration et péri-étatiques et les coopératives immatriculées ;
- seules les activités urbaines de l'agriculture doivent être incluses si ce sont des entreprises dont l'activité est de créer des revenus et non seulement une auto-consommation. La pêche a été incluse dans les zones urbaines et rurales avec la même restriction ;
- les activités devaient avoir 5 employés salariés ou moins ;

- les activités se déroulant dans les endroits suivants étaient incluses si elles satisfaisaient aux restrictions ci-dessus :

- \* sur un marché,
- \* dans une structure temporaire,
- \* sur un chemin, dans la rue ou en plein air ;

- un certain nombre de restrictions qualitatives furent appliquées plus tard pour exclure les activités avec pour caractéristiques formelles :

- \* pas d'utilisation continue de haute technologie,
- \* pas de grandes boutiques formellement organisées ou spécialisées et pas de grandes boutiques sur les rues principales,
- \* pas de restaurants avec des locaux modernes, de l'ameublement et une organisation pour la cuisine,
- \* les activités et les services professionnels étaient considérés comme formels et exclus (par exemple les docteurs, hommes de loi, comptables, consultants, etc.) ;

- les domestiques étaient exclus.

**2.3.** Pour l'enquête 1995, sur le secteur informel urbain à Dar es Salaam, la définition du secteur telle qu'elle a été développée par la 15<sup>ème</sup> conférence internationale des statisticiens du travail a été adoptée parce qu'elle fournissait une définition plus claire des caractéristiques des unités de production du secteur informel et qu'elle faisait disparaître les difficultés de l'utilisation de quelques-unes des restrictions et plus particulièrement dans ses parties qualitatives, comme cela a été mis en évidence dans l'enquête nationale sur le secteur informel de 1991. La définition standard internationale a l'avantage suivant : l'identification des unités de production informelle est possible grâce à la conception des instruments d'enquêtes (formulaire de listage et questionnaire) et ne nécessite aucun jugement des enquêteurs sur le terrain. Cependant quelques spécifications de la définition étaient nécessaires pour prendre en compte les conditions locales. Par exemple les activités agricoles étaient incluses si elles avaient lieu en tant qu'activité pour obtenir un revenu principal ou supplémentaire pour le ménage et qu'elles étaient situées à Dar es Salaam. On a décidé que le nombre d'employés (non de personnes occupées) de l'activité devait être inférieur à 11 dans le cas de l'industrie ou de la construction mais inférieur à 6 dans le cas de toutes les autres activités.

Dans les grandes lignes, en Tanzanie, on a compris que le secteur informel était le secteur qui offrait un emploi alternatif à l'emploi formel public ou privé en dehors

de l'agriculture. Le secteur consiste donc en des activités légales bien que ne satisfaisant pas nécessairement aux règlements et aux procédures liées aux activités. Les activités illégales ne sont pas considérées comme faisant partie du secteur informel comme il est défini au plan national. Chaque municipalité dispose d'une liste d'activités légales qui peuvent être entreprises par ses résidents.

### III. CONCEPTION DE L'ENQUETE

**3.1.** L'Enquête nationale sur le secteur informel (NISS) et l'Enquête sur le secteur informel urbain de Dar es Salaam (DUISS) ont été menées comme des enquêtes indépendantes basées sur une approche d'enquête mixte entreprises et ménages. Cette approche utilise des techniques d'échantillonnage aréolaires et elle consiste en les deux étapes principales suivantes. Dans la première étape une liste complète de tous les ménages dont un membre ou plus exerce une ou plusieurs activités qui tombe dans la définition (au sens plus large) du secteur informel est tirée d'un sous-échantillon du recensement (le recensement de population le plus récent exécuté en 1988) des secteurs de dénombrement et les propriétaires de telles activités sont identifiés (élément de l'enquête ménage).

Le processus implique la collecte de l'information qui identifie uniquement chaque ménage, le chef de ménage, les membres du ménage (nom, sexe et âge). Tous les membres du ménage dont l'âge est de 5 ans ou plus qui fonctionnent en tant que travailleur indépendant (pour activité principale ou secondaire) pour en tirer un revenu tout au long de l'année (les 12 derniers mois) ont été alors identifiés et chacun pouvait être inclus dans l'échantillon final. Pour chaque membre du ménage ainsi identifié comme entrepreneur, on collectait l'information sur le nombre de ses employés (0 ; 1-5 ; 6-10 ; 11 ou plus), à l'exclusion de lui-même, de ses partenaires dans l'activité et des travailleurs familiaux non payés. Pour les activités avec moins de 11 employés (6 pour 1991), le type d'activité était enregistré en utilisant une liste de 11 (9 pour 1991) codes d'activité définis en termes de type d'activité économique (combiné avec la présence ou l'absence d'employés dans le cas de l'enquête 1995). L'information sur le nombre d'employés et le type d'activité était utilisée pour identifier les activités qui tombent dans le domaine de l'enquête et était utilisée plus tard pour la stratification des activités selon le type d'activité économique et pour la sélection de l'échantillon final de l'enquête. Jusqu'à trois activités par entrepreneur pouvaient être enregistrées. L'activité principale était déterminée en donnant priorité aux activités qui étaient d'un intérêt plus politique, qui sont habituellement en nombre faible et qui ne sont pas usuellement réparties régulièrement (agglomérées) de sorte qu'on assure une juste représentation de tous les types d'activités dans l'échantillon final. Pour l'enquête 1995, de telles activités incluaient :

- industrie avec employés,
- industrie sans employés,
- construction avec employés,
- construction sans employés,
- transport (avec ou sans employés),
- commerce, restaurants, hôtels - avec employés.

Le barème des priorités était utilisé plus tard pour assigner un unique code d'activité à chaque ménage où une telle activité intervenait (sinon le code d'activité principale du chef de ménage était utilisé) de sorte que le ménage puisse être affecté dans l'une seulement des 11 strates d'activité et qu'en même temps on améliore la couverture des six types d'activités dans l'échantillon final.

Lors de cette étape, une base de sondage complète des unités tombant dans le domaine de l'enquête a été mise au point pour une utilisation lors de la deuxième étape. Cependant pour obtenir de meilleures estimations, l'échantillon des secteurs de dénombrement à partir duquel la base de sondage a été développée a été classé selon des strates, de basse, moyenne et haute intensité d'activités du secteur informel. Ceci nécessitait la connaissance du niveau des activités informelles dans chaque zone. Pour le NISS de 1991 cette information fut obtenue par un ratissage de terrain où l'information fut fournie par des responsables locaux dans les zones d'échantillonnage ou par un comptage physique des unités identifiables par les enquêteurs. Cependant, pour l'enquête 1995, une information plus complète sur la stratification des secteurs de dénombrement selon la densité des activités informelles, a été disponible à partir du recensement de population de 1988, complétée par l'information obtenue pendant l'opération de listage des ménages de l'enquête de 1991. La comparaison des deux approches a indiqué que l'information du recensement était plus adéquate que le ratissage de terrain et produisait une meilleure stratification des secteurs de dénombrement.

**3.2.** La seconde étape (enquête entreprise) impliquait d'interviewer un échantillon de propriétaires d'activités identifiés dans la première étape pour obtenir de l'information sur leur activité, les travailleurs et les entrepreneurs eux-mêmes. Cet échantillon d'interviewés fut obtenu en tirant d'abord un échantillon de ménages de chaque strate de densité informelle et de chaque code de strate d'activité, et en préparant un document décrivant la charge de travail et contenant une liste des ménages effectivement sélectionnés pour l'enquête avec les coordonnées des propriétaires et les activités pour lesquelles l'information intéressante pour l'enquête devait être obtenue. L'échantillonnage des secteurs de dénombrement à partir des strates de densité du secteur informel et des ménages à partir des strates d'activité furent tous deux faits systématiquement. Dès qu'un ménage était sélection-

né dans l'échantillon, tous les entrepreneurs du secteur informel de ce ménage étaient interviewés et l'information était collectée pour toutes les activités de chaque entrepreneur (jusqu'à trois activités). Le but était de sélectionner 240 ménages à partir de chaque strate d'activité mais quelques strates furent enquêtées complètement parce qu'elles avaient des ménages moins nombreux. Le nombre insuffisant fut compensé en augmentant la taille d'échantillon d'autres strates pour maintenir la taille d'ensemble de l'échantillon. Généralement aussi la fraction d'échantillonnage variait entre les trois strates des zones de l'échantillon, par exemple en 1995, 33 secteurs de dénombrement furent sélectionnés dans le secteur informel de haute densité (100 % car ils étaient peu nombreux), 23 dans la strate moyenne (47 %) et 14 dans la strate basse (21 %).

Les échantillons finaux sélectionnés pour les deux enquêtes apparaissent comme suit :

	1991 Tanzanie	1991 Dar es Salaam	1995 Dar es Salaam
Nombre de secteurs de dénombrement (recensement de population)		152	146
Nombre de secteurs de dénombrement (enquête secteur informel)	237	50	70
Nombre de ménages listés (base de son- dage) (enquête secteur informel)	20 581	3 038	4 848
Nombre de ménages enquêtés (enquête secteur informel)	6 966	1 473	2 626

**3.3.** En 1995 trois questionnaires furent utilisés (deux en 1991) : (i) un questionnaire ménage, (ii) un questionnaire entrepreneur et (iii) un questionnaire employé (non utilisé en 1991). Le questionnaire entrepreneur était le principal instrument de l'enquête ; il était complété par les deux autres questionnaires plus courts. Les répondants au questionnaire ménages étaient les chefs de ménages de l'échantillon (ou tout adulte bien informé) et les interviews eurent lieu à la résidence du ménage. L'information venant du questionnaire entrepreneur était obtenue des entrepreneurs eux-mêmes ou bien sur leur lieu de travail effectif, chaque fois que c'était possible ou bien à la résidence de l'entrepreneur.

Un sous-échantillon d'employés a répondu au questionnaire employé qui contenait plus ou moins la même information que celle demandée dans le questionnaire principal (questionnaire entrepreneur - partie employé). Tous les employés étaient enregistrés pendant l'interview avec les entrepreneurs et regroupés en six catégories :

- employés permanents payés,
- employés temporaires payés,
- employés occasionnels payés,
- apprentis payés,
- apprentis non payés,
- travailleurs à domicile/sous-traitants.

Le sous-échantillon des employés était obtenu en prenant dans chaque activité ayant des employés un employé de chaque catégorie (sauf les travailleurs à domicile/sous-traitants) avec instruction aux enquêteurs de respecter un équilibre pour le sexe et l'âge des employés. Les employés fournissaient une information additionnelle sur eux-mêmes telle que l'état matrimonial, la taille du ménage, le lieu de naissance, le motif de leur participation au secteur informel, l'appartenance à un syndicat, etc., c'est-à-dire une information qui ne pouvait être fournie par leurs employeurs. L'information obtenue par le questionnaire employé facilitait aussi les contrôles croisés sur l'information fournie par les employeurs qui aurait pu donner une image quelque peu meilleure des conditions d'emploi et de travail dans leurs activités que celle que les employés eux-mêmes pouvaient donner.

**3.4.** Pour capter les variations de l'activité, qui est une des principales caractéristiques de telles entreprises, l'information collectée pour des périodes de référence courtes (mois, semaine ou jour) était complétée par une information sur l'intensité de l'activité pendant chacun des 12 derniers mois et le niveau moyen des recettes pour les mois d'activité haute/basse était donné comme un pourcentage des recettes en activité normale. On a suivi cette approche plutôt que d'autres procédures connues qui pourraient être plus optimales, pour des raisons opérationnelles.

Le choix d'une approche enquête mixte ménage et entreprise fut retenu à cause du besoin de capter l'information à partir du niveau le plus fin possible des composants variés du secteur informel, de sorte que l'on génère une information tout à fait complète sur le secteur et qu'on facilite l'analyse au niveau à la fois de l'entreprise et du ménage.

## **IV. QUELQUES POINTS SAILLANTS SUR LES RESULTATS D'ENQUETE**

### **4.1. Emploi**

L'Enquête nationale sur le secteur informel (NISS) conduite en 1991 indiquait qu'environ 2,4 millions de personnes (1 million dans les zones urbaines), étaient engagées dans le secteur informel à quelque moment de l'année. Comparé aux

estimations du total des personnes employées obtenues à partir d'une enquête sur la main d'oeuvre menée la même année, d'environ 10,9 millions (1,7 million en milieu urbain), l'emploi total dans le secteur informel se montait à 22 pour cent de toutes les personnes employées. La part du secteur dans l'emploi urbain était proche de 60 pour cent. Des études menées dans d'autres pays africains donnent des proportions identiques ou même plus élevées.

En se basant sur les résultats de l'enquête menée en 1995 dans la ville de Dar es Salaam, l'emploi total dans la ville a augmenté de 9 pour cent passant de 315 958 dans le secteur informel en 1991 à 345 869 personnes. Le nombre d'entrepreneurs a augmenté de 12 pour cent, jusqu'à 222 915 tandis que le nombre d'employés a augmenté d'environ 5 pour cent, jusqu'à 122 954 employés en 1995. Ceci implique que presque toute la croissance de l'emploi du secteur informel est due au fait que plus de gens entrent dans le secteur comme entrepreneurs (d'où l'accroissement du nombre d'activités) que comme employés et qu'il n'y a pratiquement pas d'expansion de l'emploi dans les activités existantes. Les tableaux 1 et 2 (voir annexe) montrent la distribution par type d'activité des entrepreneurs et des employés dans les deux enquêtes.

Des deux composants de l'emploi total dans le secteur informel, l'estimation du nombre d'entrepreneurs à la fois en 1991 et 1995 paraît tout à fait bonne tandis que l'estimation du nombre d'employés pour les deux années ne semblait pas initialement être cohérente. En admettant que le nombre estimé d'employés en 1991 était correct, le nombre estimé d'employés en 1995 était trop faible et devait être augmenté par un facteur de plus de 2 pour qu'il puisse se comparer raisonnablement aux estimations de 1991, puisqu'il n'y avait pas d'explication pour cette chute drastique. Bien qu'il n'y ait pas de bonne raison à avancer pour expliquer ce problème, la crainte de la part de l'enquêteur d'augmenter sa charge de travail en identifiant correctement le nombre d'employés pour une entreprise particulière, pourrait fournir une explication plausible ; comme cela a été mentionné dans la section 3.3, un enquêteur était censé gérer un minimum de deux questionnaires, un questionnaire ménage et le questionnaire principal (entrepreneur) (s'il y a seulement un entrepreneur et que l'activité n'a pas d'employé) pour chaque ménage, mais le nombre de questionnaires pouvait être plus grand en fonction du nombre d'entrepreneurs dans le ménage et du nombre de leurs employés (le questionnaire principal avait plus de 100 questions, dont quelques unes étaient très détaillées). De nombreux enquêteurs pourraient avoir décidé d'éviter les interviews d'employés pour être capables de remplir toute leur charge de travail à l'intérieur du temps prévu (durée un mois) et dans les limites du salaire fixé. Une prime était payée aux enquêteurs qui parvenaient à terminer leurs interviews en une durée d'un mois, ce qui pourrait avoir induit quelques-uns des enquêteurs qui

avaient des charges plus lourdes à ignorer la partie employé du questionnaire. Une autre explication pourrait être que les principales interviews auraient été menées après le démantèlement des structures d'activités du secteur informel dans le centre de la ville par les autorités locales qui tentaient ainsi d'empêcher les entrepreneurs de mener leurs activités dans des zones non autorisées. Ceci aurait pu mener les entrepreneurs à "licencier" leurs travailleurs tandis qu'ils essayaient de rechercher d'autres lieux d'accueil pour leurs activités.

#### 4.2. Formation de revenu

Une estimation antérieure du PIB pour 1991 était de 574 milliards de T.Shs et lorsqu'on l'a mise en relation avec l'estimation de la valeur ajoutée du secteur informel (1991) de 183 milliards de T.Shs, cela a montré que le secteur informel crée un équivalent de 32 pour cent du PIB. Cependant les estimations de PIB ont été révisées à la hausse et la part du secteur informel au PIB pour 1991 peut être révisée à la baisse à environ 22 pour cent. Même à ce niveau la contribution du secteur à la formation d'ensemble du revenu ne peut être considérée comme négligeable; les estimations du BIT mettent la part moyenne de la contribution du secteur informel au PIB total pour l'Afrique subsaharienne à 20 pour cent (en 1985).

Malheureusement, il n'y a pas eu d'autre enquête touchant l'ensemble du pays pour qu'on puisse avoir des points de comparaison mais étant donné que la ville de Dar es Salaam a été aussi couverte en 1991, quelques indications sur l'évolution de la part du secteur informel peuvent être tirées à partir de l'enquête 1995. Les tableaux 3 et 4 montrent la production d'ensemble en 1991 et 1995 par type d'activités. Cette information montre que la part du secteur a crû de 25 pour cent à plus de 50 pour cent du PIB pour Dar es Salaam. Cette différence nette, cependant, ne peut être attribuée à la seule croissance naturelle mais est aussi due aux changements de définition et de méthodes de mesure dans les deux périodes. Comme on l'a mentionné dans la section 2.3, l'enquête 1995 a adopté la définition du secteur informel qui était recommandée par la 15ème ICLS qui est plus large et moins discriminatoire, et a permis à plus d'activités d'être classées comme des activités du secteur informel ce qui n'aurait pas été le cas en 1991. L'observation des variations d'activité (section 3.4) pour prendre en compte l'aspect saisonnier de ces activités a contribué de manière significative aux différences dans les estimations. Les variations saisonnières n'étaient pas envisagées dans l'enquête de 1991. De même les mesures du PIB par le système courant des comptes nationaux (SNA) n'ont pas pleinement pris en compte les nouveaux développements dans le secteur informel et ne peuvent être considérées comme étant parfaitement correctes.

## V. AUTRES CARACTERISTIQUES DES ACTIVITES DU SECTEUR INFORMEL

Après la seconde enquête dans la ville de Dar es Salam on peut maintenant affirmer sans risque d'erreur que la majeure partie du secteur informel en Tanzanie en termes de valeur ajoutée (tableaux 3 et 4) et en nombre d'activités (tableau 5) est composée de deux sous-secteurs majeurs : les commerces, les restaurants et hôtels et l'industrie. Les deux sous-secteurs contribuent pour plus de soixante-dix pour cent de la valeur ajoutée totale et comptent pour plus de soixante-quinze pour cent de toutes les activités dans le secteur informel. Plus de 50 % de la valeur ajoutée totale ainsi que du nombre total d'activités dans le secteur informel vient du sous-secteur du commerce, des restaurants et hôtels seulement. La principale raison de cette prédominance peut être expliquée par un capital (initial) et des compétences relativement faibles caractérisant ces activités, comme le mettent en évidence les données de l'enquête.

### 5.1. Type d'activité

Pour Dar es Salaam, la part relative par type d'activité n'a pas changé beaucoup sur la période, même si le groupe commerce, restaurant, hôtel apparaît comme ayant augmenté légèrement et s'il y a une légère chute de l'agriculture et dans les groupes d'industrie légère. Généralement le profil des gens entrant dans le secteur est demeuré statique, ce qui indique que les facteurs et préférences qui induisent les gens à rejoindre le secteur sont pratiquement demeurés les mêmes.

### 5.2. Durée d'existence des activités

On affirme souvent que les activités dans le secteur informel ont un taux élevé de rotation. Bien que cette affirmation soit vraie, elle a besoin du soutien d'une mesure pour la rendre plus significative.

Alors que ceci n'était pas possible à partir de la première enquête, avec la mise en oeuvre de la seconde enquête en 1995, il est maintenant possible de tirer des taux de survie pour ces petites activités dans la ville de Dar es Salaam. Dans le tableau 6, les taux de survie estimés des activités du secteur informel ont été obtenus en identifiant une cohorte d'activités en 1991 et en utilisant l'information de l'enquête 1995, et en exprimant le nombre correspondant d'activités identifiées en 1995 comme un pourcentage de la cohorte de base de 1991. Les colonnes 2 et 3 du tableau 6 montrent les estimations effectives de l'enquête tandis que les colonnes 4 et 5 montrent des cohortes d'activités dans les deux périodes à partir desquelles les taux de survie sont calculés dans la dernière colonne. La première chose

remarquable est que le nombre estimé d'activités de moins d'un an d'existence était plus faible (39 913) que dans l'enquête de 1991 (42 000) mais était plus élevé pour les activités ayant existé entre 5 et 10 ans, et 10 années ou plus. Deux hypothèses peuvent être faites. Premièrement on peut émettre l'idée que l'entrée dans le secteur ne devient pas aussi facile que dans les années précédentes, peut-être à cause de la haute densité de ces activités. Deuxièmement, cela reflète une situation plus stable, à savoir que dès que les activités ont débuté elles ont tendance à demeurer en fonction pendant une plus longue période et ainsi à réduire les rentrées d'activités dans le secteur.

Tandis qu'il n'y a aucune information pour valider la première hypothèse, la comparaison du nombre estimé d'activités qui existent depuis 5 ans ou plus avec leurs cohortes correspondantes de l'enquête 1991 soutient clairement la deuxième hypothèse. Comme le montre le tableau 6, la probabilité qu'une activité ayant démarré reste en fonctionnement les 5 à 10 années suivantes est de 0.37 (soit 37 pour cent). La plupart des activités qui survivent pendant les premiers quatre à cinq ans ont un taux plus élevé de survie (60 %) pour le reste du temps. Cependant les taux de survie diffèrent remarquablement d'un type d'activité à l'autre et sont beaucoup plus élevés pour les activités de construction et de transport alors qu'ils sont tout à fait bas pour le reste.

En 1995, quand on demanda aux entrepreneurs s'ils avaient des plans pour le futur de leur activité, plus de 90 pour cent des activités totales du secteur informel soit prévoyaient de continuer la même activité (58 %), soit de basculer vers une autre activité (le plus vraisemblablement dans le même secteur (33 %)). Ceci est bien une indication que la majorité des entrepreneurs du secteur informel décident de rejoindre ce secteur d'une manière permanente plutôt que temporaire. Cependant environ deux tiers d'entre eux ne survivent pas plus de quatre ans. Pour le reste des activités qui traversent bien cette ligne, 40 % d'entre elles disparaissent avant d'atteindre 10 ans. On a montré que parmi les plus importants problèmes de fonctionnement, il y a le manque de crédit, pour l'équipement et les matières premières, ce qui rend difficile pour nombre d'entre elles de maintenir leur activité.

De même quand on leur demandait pour quelles raisons ils avaient décidé d'entreprendre de telles activités, les réponses montraient qu'environ deux tiers des activités du secteur informel avaient commencé à cause d'un manque d'opportunités d'emploi (34 %) ou par besoin d'un revenu familial additionnel (30 %). Deux autres raisons importantes étaient d'avoir un revenu plus élevé (9 %), ou d'avoir été licenciés d'un autre travail (y compris par des réductions d'effectifs dans le secteur public (6 %)).

La connaissance de ce qui amène les gens à se tourner vers le secteur informel est la clé d'une compréhension correcte de la nature du secteur dans chaque pays. Une telle connaissance sera à la base de la prise de décision par les Gouvernements, les organisations non gouvernementales et les experts individuels pour des mesures appropriées à prendre pour assister le secteur dans son objectif d'exploiter son potentiel d'emploi et de formation de revenu, d'amélioration de la productivité, des conditions de travail et de la protection sociale de ses travailleurs.

## **VI. PROBLEMES DE MESURES DU SECTEUR INFORMEL**

### **6.1. Moyens**

Les besoins de données du secteur informel tels qu'ils sont exprimés aux niveaux national et international amènent invariablement à des opérations d'enquête à grande échelle, qui font appel à des ressources assez importantes. Ces ressources, en plus des fonds pour les opérations d'enquête font appel à une force de travail de taille raisonnable comprenant de bons enquêteurs expérimentés et un personnel professionnel hautement qualifié avec des moyens de transport et des moyens de calcul. Lorsqu'on a entrepris les deux enquêtes, ces problèmes étaient évidents. De nombreuses ressources financières ont dû être recherchées, ce qui d'habitude prend beaucoup de temps, et il fut difficile de planifier des enquêtes régulières. Bien que le problème de la main d'oeuvre et de l'équipement informatique ait été résolu en menant les enquêtes comme une activité conjointe de trois départements du gouvernement, Planification des ressources humaines, Bureau des statistiques et Département du travail, ceci n'a pas réglé les problèmes de transport et la pénurie de compétences pertinentes pour le calcul. Ces problèmes imposent sans doute une limitation considérable dans l'obtention de données de bonne qualité et dans la production à temps de l'information d'enquête. Un effort considérable est encore nécessaire pour rechercher des moyens plus appropriés pour satisfaire aux exigences d'information sur le secteur informel, particulièrement dans les pays en développement. Une manière de résoudre ce problème est de développer un fonds international à partir duquel les pays pauvres pourraient être assistés d'une manière programmée. Des méthodes plus simples et moins chères de collecte des données comme l'utilisation d'informations clés ou du recensement de population ou d'autres enquêtes existantes peuvent aussi être explorées.

### **6.2. Couverture**

L'absence d'une base de sondage complète pour les études sur le secteur informel exige de sérieux efforts de la part des statisticiens d'enquête pour assurer que dans le processus de développement d'une telle base, aucune unité dans le domai-

ne de l'enquête ne soit exclue du processus de sélection (pour éviter le défaut de couverture) et que les unités qui ne sont pas dans l'enquête ne soient pas incluses (pour éviter une couverture trop large). Les listes de ménages qui sont à la base de la sélection des unités sont donc une partie cruciale de l'enquête mixte ménage et entreprise. L'information tirée des deux enquêtes sur le secteur informel conduites à Dar es Salaam a montré qu'un bon nombre d'entreprises qui ne sont pas dans le domaine de l'enquête sont listées (nombre inconnu) et que quelques unes sont effectivement sélectionnées dans l'échantillon (leur nombre est connu).

A la fois en 1991 et 1995 environ 4 pour cent des ménages de l'échantillon total ont été listés à tort comme ayant des activités dans le secteur informel alors qu'ils n'en avaient pas. Par contre on ne sait pas combien de ménages ont été exclus de la base de sondage alors qu'ils ont de telles activités. Des erreurs de listage de ménage causent sans doute des distorsions dans le processus de sélection et de pondération et ont donc un impact sur les estimations finales d'enquête. La principale cause de ce problème est que l'information de la liste est normalement obtenue à partir du chef de ménage mais, dans de nombreux cas où il est difficile de le ou la contacter, l'information est obtenue à partir d'un membre adulte de sa famille, d'un voisin ou d'un responsable local qui est moins informé sur les activités du ménage. Quelquefois même, le chef de ménage ne sait pas clairement ce que les autres membres de sa famille font. Le problème peut aussi être causé par les enquêteurs qui n'indiquent pas clairement aux répondants le critère de propriété, comme l'un des objectifs de la liste des ménages qui est d'identifier les propriétaires (non les employés) des activités en tant que répondants à la demande d'information sur l'entreprise (et quelquefois sur les employés).

### **6.3. Mobilité et durée des activités du secteur informel**

A partir de la section 5.2 de ce papier, il est évident que les activités du secteur informel sont caractérisées par un taux élevé de rotation et sont également bien connues pour leur mobilité élevée. Ces caractéristiques sont la cause de taux élevés de non contact dans les études sur le secteur informel. Dans les deux enquêtes complètes sur le secteur informel qui ont été entreprises, les taux élevés de non-réponses (10 à 20 %) sont dus à des non contacts et à des erreurs de liste. Ensemble ces deux causes comptent pour plus de 60 % des non réponses des ménages. Les cas de non-contact se produisent lorsque des unités de l'échantillon ou bien arrêtent leur activité ou se déplacent vers un nouveau lieu. Ces cas tendent à augmenter avec l'intervalle de temps entre la liste du ménage et l'interview principale. Les cas de non-contact peuvent donc être réduits en conservant l'intervalle de temps entre les deux principales phases de l'enquête aussi court que possible. Pour les unités de l'échantillon qui se

sont déplacées, on doit faire tous les efforts possibles pour les retrouver dans leur nouveau lieu, car le remplacement par d'autres unités n'est en général pas recommandé. Les enquêteurs doivent faire des programmes de contact comportant l'heure, l'endroit et la date de la visite sur lesquels on s'est mis d'accord à l'avance avec les interviewés. De manière préférable, de telles interviews doivent être organisées pour avoir lieu au lieu de travail toutes les fois que c'est possible pour améliorer la qualité de l'information. Parmi les autres mesures qui peuvent améliorer les taux de réponse, il y a une bonne publicité de l'enquête, l'assurance de la confidentialité de l'information fournie, un bon entraînement et une bonne motivation des enquêteurs.

#### **6.4. Variations d'activités élevées et absence d'enregistrement**

L'intensité des activités du secteur informel est connue comme variant considérablement dans le temps ce qui conduit au besoin de saisir de telles variations dans l'estimation des valeurs annuelles. Comme la plupart des entrepreneurs du secteur informel ont un bas niveau d'éducation et ne gardent pas des traces complètes de leurs activités, l'utilisation de périodes de référence courtes est impérative. Les variations d'activité qui peuvent être tout à fait importantes, comme ce fut révélé en 1995 où elles comptaient pour plus de 15 % de l'accroissement de la production totale, peuvent être captées en étendant la collecte de données sur une période de 12 mois (toute l'année) et en divisant l'échantillon en sous-échantillons indépendants pour les différentes parties de l'année ou en complétant l'information fournie pour une courte période de référence avec de l'information pour chaque mois sur le niveau moyen de l'intensité de l'activité (que ce soit bas, normal ou élevé) et en exprimant une telle information comme un pourcentage de l'activité normale des affaires (comme on l'a expliqué dans la section 3.4). Dans ce cas les valeurs annuelles seront obtenues comme la somme des valeurs estimées pour les mois individuels, sur les 12 mois.

#### **6.5. Interprétation des données d'enquête**

L'information sur les valeurs (production ou dépenses) telle qu'elle est fournie par le répondant peut avoir un sens différent (si aucune investigation supplémentaire n'est faite) pour le fournisseur de l'information et le personnel d'enquête. Par exemple un charpentier interviewé répondant à la question sur la production (recettes totales) ou les dépenses, a dit que ce dernier jour il (ou elle) a reçu/dépensé X unités d'argent. Le répondant sait de plus si en moyenne il ou elle reçoit ou dépense ce montant d'argent chaque jour ou pas. Par contre, le personnel d'enquête n'en sait pas plus que ce qui est fourni dans le questionnaire. Dans de nombreux cas de telles valeurs journalières (ou hebdomadaires) seront inférées

comme étant les recettes/dépenses moyennes du répondant pour chaque jour (semaine) d'opération mais ceci peut très bien ne pas être le cas. Il peut arriver que les recettes/dépenses soient effectivement celles de tout un mois ou plus, quand elles sont prises comme correspondant à la période de référence pour laquelle elles ont été fournies, et que leurs estimations annuelles soient hors de proportion et puissent causer des distorsions sérieuses dans les estimations d'ensemble. On doit faire tous les efforts possibles pour contrôler la validité de l'information fournie en rapport avec la période de référence pour laquelle elle est donnée pour obtenir des estimations d'enquête de haute qualité.

## VII. CONCLUSION

Le concept de secteur informel est largement utilisé bien que son sens réel demeure quelque peu divers à cause de différentes pratiques d'activité et de réglementation telles qu'elles sont établies par les autorités dans les pays individuels. Des différences émergent aussi à cause de particularités économiques entre les pays.

En Tanzanie, le secteur informel a été compris comme le secteur qui offre un emploi alternatif à l'emploi formel public ou privé en dehors de l'agriculture. Le secteur consiste donc en des activités légales bien que ne satisfaisant pas nécessairement aux réglementations et procédures liées aux activités économiques. Les activités illégales ne sont pas considérées comme faisant partie du secteur informel comme il est défini au plan national. Chaque municipalité conserve une liste des activités légales qui peuvent être entreprises par ses résidents.

Les mesures du secteur informel ont prouvé l'importance du secteur en termes de contribution au PIB et à l'emploi total. On estime que le secteur contribue à un cinquième du PIB total et des personnes employées. Dans les zones urbaines les proportions sont beaucoup plus élevées (plus de 50 %).

Les entrepreneurs ont décidé de rejoindre ce secteur car c'est une solution permanente à leur incapacité de s'assurer un emploi dans d'autres secteurs ou par besoin d'un revenu additionnel. De nombreux entrepreneurs ont un bas niveau d'éducation, de compétence et de technologie et ne sont pas usuellement soutenus par des possibilités officielles de crédit. Ainsi, nombreuses sont les activités qui ou bien s'arrêtent ou changent après une courte période.

La nature hétérogène des activités du secteur informel implique qu'il faut une approche prudente dans toutes les phases d'enquête ; dans le développement des définitions pratiques, dans la mise au point de la base de sondage, la conception de l'échantillon, la conception du questionnaire pour prendre en compte les problèmes spécifiques qu'on peut expérimenter avec de telles activités.

L'expérience tanzanienne a montré qu'en dépit des problèmes qu'on rencontre, il est possible de mener des enquêtes à grande échelle sur le secteur informel et d'obtenir des données statistiques représentatives de qualité acceptable sur le secteur, si la conception de l'enquête et son développement sont adaptés aux caractéristiques particulières du secteur informel et si le personnel impliqué s'engage dans son travail. La série des enquêtes sur le secteur informel menée en Tanzanie depuis 1990 a rendu possible le développement, les tests, l'évaluation et une amélioration progressive des méthodologies utilisées dans la collecte de données sur le secteur informel. En même temps une quantité substantielle d'information statistique sur le secteur informel a été accumulée. Les données obtenues ont représenté un pas en avant important vers l'amélioration des statistiques du travail, des statistiques économiques et des comptes nationaux, qui se traduit par une base d'information pour l'analyse macro-économique, la planification, la formulation et l'évaluation des politiques et la reconnaissance de la contribution du secteur informel au développement économique et social. Les données collectées sont aussi très utiles pour la conception de politiques de soutien et les programmes d'assistance au secteur informel en vue d'augmenter son potentiel productif (et de là sa capacité à l'emploi et à la formation de revenu), d'améliorer les conditions de travail et la protection sociale et légale des travailleurs du secteur informel, de développer un cadre approprié de règlements et de promouvoir l'organisation des travailleurs du secteur informel et l'analyse de la situation de groupes particuliers de travailleurs du secteur informel tels que les femmes, les enfants, les migrants et les personnes handicapées.

Les agences impliquées dans le travail en Tanzanie sur ce domaine plutôt nouveau des statistiques ont tenté de documenter avec tout le détail possible les enquêtes menées et les leçons qu'elles ont tirées. On espère que cela aidera les statisticiens, d'autres agences ou hors du pays, s'ils souhaitent bénéficier des expériences acquises en Tanzanie.

## ANNEXES

Tableau 1 : *Emploi total dans le secteur informel - Tanzanie (continentale), 1991*

Branches d'activité	Nombre total d'entreprises	EMPLOI			Nombre moyen d'emplois/entreprise
		Patrons / indépendants	Salariés	Total	
Agriculture, élevage, pêche	142 109	132 933	103 444	236 377	2
Extraction	17 139	14 320	7 401	21 721	1
Industries manufacturières	439 540	426 339	99 910	526 249	1
Construction	116 496	113 410	50 028	163 438	1
Commerce/restaurants/hôtels	933 915	910 621	303 079	1 213 700	1
Transport	49 379	48 662	29 408	78 070	2
Services	102 965	96 389	33 436	129 825	1
<b>Total</b>	<b>1 801 543</b>	<b>1 742 674</b>	<b>626 706</b>	<b>2 369 380</b>	<b>1</b>

Source : *Enquête nationale sur le secteur informel, 1991*

Tableau 2 : *Emploi total dans le secteur informel - Dar es Salaam, 1991/1995*

Branches d'activité	Nombre total d'entreprises		Patrons / indépendants		Salariés		Total		Nbre moyen d'emplois	
	1991	1995	1991	1995	1991	1995	1991	1995	1991	1995
Agriculture, élevage, pêche	11 810	8 568	8 858	7 757	12 977	14 467	21 835	22 224	2	2
Industries manufacturières	31 456	27 675	30 047	28 248	14 172	23 468	44 219	51 716	1	1
Construction	10 762	15 009	10 600	15 375	11 727	15 921	22 327	31 296	2	1
Commerce/restaurants/hôtels	142 041	159 083	135 769	153 409	67 431	61 351	203 200	214 760	1	1
Transport	2 314	4 002	2 313	3 960	2 106	3 162	4 419	7 122	2	1
Services	12 759	14 300	11 047	14 166	8 911	4 589	19 958	18 752	2	1
<b>Total</b>	<b>211 142</b>	<b>228 637</b>	<b>198 634</b>	<b>222 915</b>	<b>117 324</b>	<b>122 954</b>	<b>315 958</b>	<b>345 869</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Sources : *Enquête nationale sur le secteur informel, 1991*

*Enquête sur le secteur informel dans la ville de Dar es Salaam, 1995*

*Les estimations ont été corrigées lorsque le nombre de salariés apparaissait sous-évalué dans l'enquête de 1995.*

Tableau 3 : *Valeur ajoutée annuelle par activité - Tanzanie, 1991*

Branches d'activité	Dar es Salaam		Autres villes		Zones rurales		Total	
	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne
Agriculture, élevage, pêche	3 244	274 672	6 227	118 243	10 975	141 373	20 447	143 879
Extraction	-	-	894	67 800	265	67 083	1 159	67 634
Industries manufacturières	5 293	168 256	9 171	171 242	15 336	43 259	29 800	67 798
Construction	3 064	284 672	3 421	188 617	4 380	49 996	10 864	93 256
Commerce / restaurants / hôtels	25 922	182 500	42 585	160 006	36 220	68 894	104 727	112 137
Transport	1 496	646 409	1 689	303 852	2 929	70 577	6 114	123 814
Services	2 821	221 120	4 202	155 516	3 283	51 963	10 307	100 100
<b>Total</b>	<b>41 840</b>	<b>198 158</b>	<b>68 188</b>	<b>156 300</b>	<b>73 389</b>	<b>63 588</b>	<b>183 417</b>	<b>101 811</b>

NB : Total en millions de shillings, Moyenne en shillings

Source : *Enquête nationale sur le secteur informel, 1991, (PIB en 1991 = 834 730 millions de shillings - séries statistiques 1957 - 1993)*

Tableau 4 : Valeur ajoutée annuelle par branche d'activité - Dar es Salaam, 1991/95

Branches d'activité	Total (millions de shillings)		Moyenne (shillings)	
	1991	1995 <sup>2</sup>	1991	1995 <sup>2</sup>
Agriculture, élevage, pêche	3 244	10 860	274 672	2 178 262
Industries manufacturières	5 293	21 255	168 256	1 056 733
Construction	3 064	8 315	284 672	727 084
Commerce/restaurants/hôtels	25 922	122 023	182 500	799 173
Transport	1 496	8 677	646 409	2 307 601
Services	2 821	7 051	221 120	746 047
Total	41 840	178 181	198 158	892 491

Sources : *Enquête nationale sur le secteur informel, 1991*

*Enquête sur le secteur informel dans la ville de Dar es Salaam, 1995*

2. Les estimations ont été corrigées pour se rapprocher des concepts et définitions utilisés lors de l'enquête de 1991 (PIB 1991 = 163 955 millions de shillings ; 1994 = 316 541 millions de shillings - Dar es Salaam Regional Statistical Abstract, 1993)

Tableau 5 : Répartition des entreprises par branche - Tanzanie (en %), 1991

Branches d'activité	Dar es Salaam	Autres villes	Zone rurale	Total
Agriculture, élevage, pêche	6	12	7	8
Extraction	-	3	-	1
Industries manufacturières	15	13	31	24
Construction	5	4	8	6
Commerce/ restaurants/hôtels	67	61	45	52
Transport	1	1	4	3
Services	6	6	5	6
Total	100	100	100	100

Source : *Enquête nationale sur le secteur informel, 1991*

Tableau 6 : Taux de survie des entreprises par branches

Branches	Nombre d'entreprises d'âge < 1 an		1995 âge compris entre 5 et 10 ans	1991 âge compris entre 5 et 10 ans	Taux de survie %
	1991	1995			
Agriculture	3 404	477	3 698	7 942	46
Extraction	–	87	235	–	–
Ind. manufactu.	4 579	2 483	7 852	19 841	40
Construction	696	791	3 871	4 331	89
Commerce	31 863	34 188	32 554	103 123	32
Transport	382	795	1 067	1 439	74
Finances/affaire	–	318	54	–	–
Services	1 076	775	2 737	5 570	49
Total	42 000	39 913	52 068	142 246	37
	Nombre d'entreprises âge compris entre 5 et 10 ans		1995 âge > 10 ans	1991 (5 ans ou plus)	Taux de survie %
	1991	1995			
Agriculture	2 067	3 698	1 416	3 868	37
Extraction	–	235	–	–	–
Ind. manufactu.	5 062	7 852	7 997	11 615	69
Construction	2 398	3 871	5 232	6 431	81
Commerce	27 045	32 554	22 870	38 571	59
Transport	525	1 067	888	875	100
Finances/affaires	–	54	–	–	–
Services	4 054	2 737	2 453	7 189	34
Total	41 151	52 068	40 855	68 549	60

Source : Enquête nationale sur le secteur informel, 1991



### **THEME 3**

## **INTEGRATION DU SECTEUR INFORMEL AUX SYSTEMES D'INFORMATION ECONOMIQUE ET A LA COMPTABILITE NATIONALE**



# Intégration du secteur informel dans les systèmes d'information économique et la comptabilité nationale

*Hubert Vihouénou GBOSSA*

*AFRISTAT*

*Bamako - Mali*

## I. INTRODUCTION

Le concept de secteur informel a vu le jour il y a environ 25 ans maintenant, pour rendre compte des aspects spécifiques que prend l'emploi non salarié urbain dans un contexte de fort exode rural et de croissance urbaine accélérée.

Des économistes du développement croyaient à une certaine transposition des étapes de développement connues par la plupart des pays actuellement développés aux pays en voie de développement. Ils s'appuyaient sur le schéma simpliste qui consistait à retenir le développement agricole comme point de départ. Cette logique soutenait que l'agriculture ouvrirait la voie à l'agro-industrie laquelle finalement impulserait l'industrie lourde avec la capacité de produire des biens d'équipement. Une alternative préconisait de partir de ce qui était appelé une "industrie industrialisante" pour atteindre le développement. Dans l'un ou l'autre de ces schémas, le développement était perçu comme un ensemble de critères économiques dont l'un des plus importants est le niveau de développement industriel.

Dans cette logique, l'exode rural ne devrait pas être un problème majeur. Le secteur primaire en l'occurrence l'agriculture se développant, on s'attend à une augmentation de la productivité ce qui dégagerait une main d'oeuvre excédentaire mais utile. En effet, le secteur secondaire impulsé par le primaire absorberait ce surcroît de main d'oeuvre. Cette synergie est de nature à résorber l'accumulation importante de chômeurs urbains consécutive à l'exode rural.

On pourrait à peine imaginer l'ampleur actuelle du secteur informel, phénomène anodin à l'époque où réduit à ce qu'on appelait activités traditionnelles essentiellement limitées au secteur primaire ou à l'artisanat d'art. Il devrait être tout au plus un phénomène transitoire qui disparaîtrait avec le plein emploi. Il s'ensuit que les économistes en général s'en préoccupaient<sup>1</sup> très peu et même les comptables nationaux au début le considéraient comme marginal.

1. Le phénomène d'exode rural a fait la préoccupation d'économistes comme Harris et Todaro dans leur recherche des facteurs explicatifs du phénomène en vue de préconiser des solutions. Le phénomène secteur informel devenait alors un problème de développement.

Aujourd'hui, ce secteur trône dans toute sa diversité dans les pays en voie de développement (PVD). Les schémas de développement toujours foisonnants, sont peu adaptés; le développement lui-même se complexifie, nécessitant une réflexion toujours plus approfondie. Cette informalisation importante et évolutive, interpelle économistes, sociologues, statisticiens spécialistes en méthodes de collecte, comptables nationaux et autres chercheurs afin qu'ils se penchent plus que par le passé sur l'analyse et la mesure du phénomène qui de fait est devenu partie intégrante de l'économie des PVD.

L'objet de cette communication est de faire le constat du problème, d'évoquer les difficultés qui accompagnent sa mesure et l'apport appréciable que peuvent représenter les enquêtes informelles adaptées. Elle évoquera la nécessité de retenir une définition précise pour qu'à tous les niveaux le même concept soit utilisé, ce qui facilitera la compréhension et une bonne utilisation des données. Enfin, elle soulignera la nécessité et comment intégrer le secteur informel dans les systèmes d'information économique et la comptabilité nationale.

## **II. POURQUOI INTÉGRER LE SECTEUR INFORMEL DANS LES SYSTÈMES D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET LES COMPTES NATIONAUX ?**

La réponse à cette question viendra comme une conséquence de la définition et de l'importance de ce secteur. Il existe en ce moment beaucoup de littératures et de travaux d'experts sur le secteur informel. Pour l'appréhender, beaucoup d'enquêtes plus sophistiquées les unes que les autres, ont été réalisées ou sont en cours de réalisation dans plusieurs PVD. Le phénomène dépasse le cadre de l'Afrique pour embrasser des pays d'Amérique centrale et du sud. On dispose ainsi d'une somme importante de travaux d'experts. Cependant, un examen attentif des investigations montre que des différences subsistent sur la façon de définir le phénomène et donc de l'appréhender. Pour être sûr qu'on parle tous et partout de la même chose, une définition précise s'impose. Elle favorisera et facilitera le dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de données sur le secteur informel.

Mais des efforts ont été faits<sup>2</sup> et on s'achemine progressivement vers une convergence. Pour les comptables nationaux, le champ des "non-enregistrés"<sup>3</sup> est une partie intégrante de l'économie. Ils distinguent dans leurs travaux le secteur informel des autres éléments non-enregistrés tels que la fraude, l'exercice d'activités

2. L'OIT a défini les contours du secteur informel. Il reste peut-être à interpréter ces contours en termes plus simples selon les domaines d'application et privilégier les aspect opérationnels.

3. Une activité est dite non-enregistrée si elle ne remplit pas les conditions d'activité imposées par la loi ; ces conditions sont d'ordre fiscal, relatives aux législations du travail, les normes de qualités des produits, etc. Il semble que le critère déterminant est celui d'ordre fiscal.

illégalles, etc., qui font l'objet de redressements spécifiques. Dans la proposition de définition de l'OIT, il est dit que pour des raisons pratiques, l'agriculture est exclue du champ du secteur informel. Il faut noter que c'est pour des raisons pratiques et non pour sa nature que l'agriculture est exclue du champ. Il s'agit en effet d'un gros morceau car il inclut certainement l'élevage et la chasse. Des enquêtes spécifiques sur le monde rural permettent de disposer des données plus ou moins fiables sur ces activités qui en général occupent plus de 90% de la population active habitant la campagne dans les pays africains. Logiquement donc, ce qu'il urge de connaître, c'est la population active du secteur informel en dehors de l'agriculture et qui par conséquent se trouve essentiellement dans les villes. Cependant dans la présentation des résultats globaux du secteur informel, on devrait y faire figurer l'agriculture<sup>4</sup> quitte à préciser la part qu'elle représente dans le total.

### III. DÉFINITION DU SECTEUR INFORMEL

Loin d'avancer ici une définition personnelle du secteur informel, il s'agira de reprendre une définition proposée par un groupe de travail du PNUD et qui je m'en doute est une interprétation, voire une simplification de la définition de l'OIT. Cette définition sera complétée par la précision du contour du secteur informel tel qu'il ressort de la réflexion de comptes nationaux.

*Appartient au secteur informel, toute affaire ou entreprise non immatriculée auprès du gouvernement national ou local (en dehors des activités illicites). Ou selon les termes d'un autre groupe de travail, "le secteur informel est composé de toutes les activités non-enregistrées de manière directe et régulière".*

Il est évident qu'une exploitation agricole traditionnelle n'est immatriculée nulle part et de fait appartient au secteur informel. Les activités licites mais réglementées et qui de ce fait ne sont pas immatriculées appartiennent au secteur informel, c'est un élément limite qui ailleurs est considéré comme une activité souterraine. Mais quand peut-on dire d'une entreprise qu'elle est immatriculée ou enregistrée ? Il existe plusieurs niveaux d'enregistrement d'une entreprise. Il y a l'enregistrement au registre de commerce ; il n'entraîne pas systématiquement la reconnaissance par le fisc : tout dépend du régime du code d'investissement. Le paiement de la patente, la taxation au forfait, les taxes locales ne font pas l'objet d'un suivi rigoureux par le fisc. Pour bien distinguer le secteur moderne et le secteur informel au regard de l'enregistrement, certains ont proposé de retenir dans le secteur informel toutes les entreprises qui ne sont pas taxées au bénéfice industriel ou commercial. Celles qui le sont ont à coup sûr un compte de gestion et un bilan et appartiennent au secteur moderne.

4. Agriculture traditionnelle dans le sens qu'elle n'est pas érigée en société enregistrée au registre de commerce ou disposant d'une comptabilité.

La définition du secteur informel par les statisticiens du travail de l'OIT exclut l'agriculture pour des raisons pratiques. Pour cette raison, certaines administrations ont perçu le secteur informel comme le domaine de l'économie urbaine qui échappe au contrôle de l'état en l'occurrence au fisc. Même si le secteur informel induit une évasion fiscale, il existe un nombre non négligeable parmi les entreprises de l'informel qui sont taxées au forfait. Ces administrations considèrent aussi à tort l'importance de ce secteur dans une économie comme un indicateur de contre performance pour l'effort de fiscalisation de l'économie par l'état. Ainsi le résultat présenté par le comptable national quelques fois n'est pas facilement accepté. Ces difficultés sont de deux ordres. D'une part, une meilleure prise en compte du secteur informel élève généralement le niveau du PIB d'où le risque de sortir le pays concerné des PMA<sup>5</sup> (lorsqu'il s'y trouve encore) avec la perte des avantages qui y sont attachés. D'autre part, une mauvaise compréhension du contour du secteur informel ou une définition non partout partagée, amène à de mauvaises interprétations entraînant parfois le rejet à tort ou la réticence à utiliser certains résultats fraîchement issus des travaux de comptabilité nationale.

Cette définition apparemment simple n'est pas sans poser d'autres problèmes. L'essentiel de ces problèmes est lié à la façon d'appréhender complètement le secteur et son adéquation avec les concepts branche d'activité et secteur institutionnel de la comptabilité nationale<sup>6</sup>. Par exemple, si le secteur informel est défini comme un regroupement d'établissements, ce qui est la meilleure solution, il ne sera pas possible de construire une séquence complète de comptes. On devra s'arrêter sur les comptes de production, d'exploitation et de revenu d'entreprise. Si le secteur informel est considéré comme un regroupement spécifique des ménages impliqués dans ce mode de production, différents cas de figure sont possibles qui ne sont pas toujours très satisfaisants. Le regroupement par exemple dans ce cas de tous les ménages de qui dépendent des établissements informels a l'avantage d'être exhaustif mais ne permet pas une partition intéressante du secteur institutionnel des ménages dont l'essentiel se retrouvera dans le secteur informel.

#### **IV. PLACE DU SECTEUR INFORMEL DANS LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE**

Presque partout dans les économies, le secteur informel a existé sous une forme ou une autre à une certaine étape du développement. La théorie économique du développement à laquelle nous faisons allusion dans l'introduction de cet exposé

5. PMA c'est à dire Pays économiquement les Moins Avancés.

6. Pour un détail des problèmes et solutions opérationnelles proposées voir le livre "Construire les comptes nationaux - selon le SCN 1993" de Michel Sérurier au chapitre 9 pages 361 - 396.

a pourtant bien fonctionné sous d'autres cieux. Il est rapporté qu'aux Etats Unis d'Amérique, le secteur informel a fait l'objet d'une absorption progressive et complète dans le secteur structuré. Au Japon semble-t-il, il a été le pivot de l'industrialisation. Des pays d'Asie comme la république de Corée, Singapour et Hong Kong ont réussi à élaborer des stratégies qui ont débouché sur une transformation efficace du secteur informel en secteur structuré.

En Afrique, on devra attendre encore longtemps pour voir une pareille transformation. Beaucoup pensent même que ce secteur devra être encouragé, dynamisé, bref, il est regardé comme un facteur positif de développement.

Quelle que soit l'importance à accorder au secteur informel et à son dynamisme pour relancer le développement, il est plus réaliste cependant de reconnaître ses limites.

Au demeurant, le secteur informel reste et restera encore pour un bon bout de temps, un palliatif du développement qu'on ne saurait ignorer. Il s'agit d'en assurer une bonne gestion en atténuant ses nuisances et envisager à terme son absorption effective par le secteur structuré. Puisqu'il reste une stratégie de développement, le gérer correctement nécessite une bonne mesure de son importance, de ses évolutions et tendances, des interrelations éventuelles qui existent entre lui et les autres stratégies de développement. Arrêtons nous maintenant sur sa mesure par les comptes nationaux.

## **V. MESURER LE SECTEUR INFORMEL DANS UN CONTEXTE DIFFICILE**

Du fait d'absence d'enquête ou de leur champ réduit, de leur ancienneté, ou du fait de leur inadéquation, il existe pour le comptable national beaucoup de zones d'ombre pour une intégration correcte des données économiques aux comptes. Depuis toujours, indépendamment même des contours du secteur informel qui se précise maintenant, il a usé des moyens de bord pour estimer des domaines tels que l'économie rurale (agriculture, élevage, chasse), l'artisanat de production qui est actuellement une partie intégrante du secteur informel, les prix à la production parce qu'ils font rarement l'objet de collecte, le service de logement, etc.

Devant un tel vide statistique, certains comptables des pays développés étaient désarmés et beaucoup pensaient avec raison que les comptes nationaux en Afrique sont une vue de l'esprit, du reste dans la forme préconisée par le SCN. En dehors de quelques exemples malheureux d'estimation réalisés çà et là dans les pays africains faute de données statistiques, on ignore très souvent les efforts faits par des comptables qu'ils soient africains ou expatriés pour approcher l'inconnu dans un contexte difficile.

En ce moment même où fourmillent des enquêtes sur le secteur informel, une lecture des résultats apporte peu de choses directement utilisables par le comptable national. Il continue alors d'estimer au mieux ses données en utilisant le cas échéant les données partielles issues des enquêtes.

## **VI. ENQUÊTES NÉCESSAIRES POUR UNE MEILLEURE INTÉGRATION DU SECTEUR INFORMEL DANS LES COMPTES NATIONAUX**

Le propos n'est pas de dresser ici une liste exhaustive de toutes les enquêtes statistiques nécessaires, mais d'évoquer quelques unes des plus urgentes qui font l'objet des demandes de comptables, ainsi que les problèmes que cela pose.

### **6.1. Le recensement de la population et de l'habitation**

Les recensements de la population apportent beaucoup d'informations utiles. Lorsqu'ils sont suivis d'enquêtes démographiques, ils sont encore plus utiles, et permettent d'induire des évolutions des grandeurs fixées lors des recensements. Le comptable national est particulièrement intéressé par les caractéristiques de la population, les données sur l'emploi et l'habitat à savoir :

- la population croisée par âge, sexe et selon qu'elle est rurale ou urbaine,
- la population active occupée croisée par branche d'activité <sup>7</sup> et par statut dans la profession,
- une estimation des tableaux ci-dessus lorsque les enquêtes le permettent pour les périodes intercensitaires,
- lorsque l'habitat est associé au recensement, il est intéressant de disposer des données sur les conditions d'habitation telles que :
  - \* le type d'habitation croisé avec le statut d'occupation,
  - \* le type d'habitation croisé avec la nature du mur, du toit, du sol, le mode d'éclairage, etc.

Comme on le voit l'essentiel de l'apport des recensements de la population pour le comptable national se trouve dans le groupe des données sur l'emploi et l'habitat. Ces variables sont généralement prévues dans les questionnaires des recensements lesquels sont devenus presque standards. Ce qui fait défaut le plus souvent, ce sont les meilleurs croisements de ces variables. Lorsqu'ils sont présents, le niveau de détail des modalités n'est pas toujours satisfaisant. L'estimation des données sur les années intercensitaires qu'il y ait des enquêtes démographiques

7. Branche d'activité détaillée de préférence au moins au niveau requis par les travaux de comptabilité nationale.

ou non est une question qui préoccupe les comptables nationaux mais les démographes ne semblent pas toujours en percevoir l'urgence.

## **6.2. Le recensement agricole**

Il s'agit d'une opération difficile. Il devrait permettre de connaître le niveau de production de chaque culture, les moyens de production, les installations fixes, la population impliquée, les circuits de commercialisation, l'autoconsommation, les prix agricoles. De plus en plus, tout comme les enquêtes démographiques emboîtent le pas aux recensements de la population, le système permanent d'enquêtes agricoles emboîte le pas aux recensements agricoles et permet de tirer des éléments de tendance sur la production et les prix agricoles. De façon générale, les statisticiens d'enquêtes agricoles s'en sortent bien, en dehors de quelques erreurs classiques selon les particularités de certaines cultures. Cependant en dehors de l'année de référence où a lieu le recensement, les années post-censitaires laissent sans estimation toute une bonne partie des produits. C'est le cas des fruits et légumes. Le comptable est obligé d'en estimer la production autant qu'il peut car elle est loin d'être nulle. Aucun indicateur sur les installations fixes ne permet au comptable de prendre en compte leur évolution si tant est qu'il ait été pris en compte en année de base.

De façon générale pour les cultures qui font l'objet d'exportation ou de transformation industrielle, les structures de collecte permettent de faire des recoupelements, ainsi on se trompe relativement peu sur le niveau de la production par rapport aux cultures dites de subsistance ou l'expérience ainsi que le bon jugement du comptable doit entrer en ligne de compte.

## **6.3. Les enquêtes élevage**

On se trouve ici dans un domaine particulier, la démographie animale. Les données détaillées font souvent défaut. Une telle enquête devrait pouvoir fournir la pyramide des âges du troupeau, les paramètres zootechniques ainsi que les mouvements du troupeau. Il est préférable de s'assurer de l'exactitude de la formule de production animale, des stocks ainsi que de la FBCF. De façon générale, les spécialistes de l'élevage aussi s'en sortent bien. Il serait aussi intéressant de disposer des renseignements sur le circuit de commercialisation du bétail et de la viande.

## **6.4. Les enquêtes budget-consommation**

Il s'agit d'une opération lourde, peut-être la plus lourde en matière de collecte statistique. Elle devrait permettre d'obtenir beaucoup de renseignements utiles pour la

comptabilité nationale. Comme elle couvre toute une année, les dépenses des ménages sont mieux enregistrées, elle donne une bonne idée de la demande satisfaite ainsi que du revenu des ménages et leurs sources. On pourrait avoir dans certains cas l'offre de certains produits surtout agricoles en quantité et en valeur. C'est aussi une occasion pour avoir des renseignements sur l'emploi et l'habitat. L'avantage de l'enquête budget-consommation est qu'elle couvre un éventail plus large de données quantifiées et permet de ce fait de pallier les manquements de données dans certains domaines précis. Mais, tout comme les recensements, elles ne donnent pas des renseignements ou le moyen de suivre dans le temps l'évolution des grandeurs observées.

Il s'agit là des enquêtes classiquement jugées et reconnues comme nécessaires et qui faisaient déjà l'objet de demande dans la plupart des pays africains. Tout naturellement, les résultats de ces enquêtes sont intégrés le mieux qu'on pouvait dans les travaux de comptes nationaux. En RCA à partir des données sur l'habitat, il a été possible de retracer la production de matériaux de construction locales et la FBCF en logement traditionnel pour les ménages. L'enquête budget-consommation a permis d'avoir une estimation de la production de certains produits non repris dans les enquêtes agricoles, etc. En revanche, les enquêtes sur le secteur informel sont relativement plus récentes. Elles se développent au rythme de l'importance du secteur.

### **6.5. Les enquêtes spécifiques sur le secteur informel**

Les enquêtes sont de plus en plus nombreuses et variées compte tenu de la diversité de situations liée à la pratique sociale dans chaque pays. Que ce soit auprès des établissements ou auprès des ménages, elles sont des enquêtes légères qui concernent soit un quartier de ville, des villes d'une certaine taille, etc. Elles sont rarement d'envergure nationale. Leur finalité en général est moins de fournir le niveau des productions nationales informelles que de donner entre autres choses les structures de production et un ordre de grandeur du revenu par tête selon les types d'activité ainsi qu'une évolution de ces grandeurs. Leur représentativité dépasse rarement quelques villes et elles sont loin de concerner toute la nation. On peut alors constater sans grande surprise qu'en même temps qu'ils sont très recherchés, très peu de résultats d'enquêtes informelles ont été directement intégrés dans les travaux des comptes nationaux. Ces enquêtes pour être efficaces ont besoin de s'adapter aux besoins des comptables et ces derniers ont besoin de modifier leur méthode de travail pour en tirer au mieux partie et étayer la réalité du secteur informel dans les comptes. Les raisons sont diverses et vont de l'harmonisation de nomenclatures au besoin de changement de base pour la prise en compte de ces résultats qui demeurent partiellement utilisés et en général moyennant quelques redressements. Les contraintes financières limitent de beaucoup le niveau

de détail requis (branche d'activité de niveau 2 des comptes nationaux par exemple) ainsi que le seuil de signification des données. Le comptable se trouve un peu limité dans l'utilisation optimale qu'il peut faire des résultats. Malgré tout, dans le cas camerounais, l'enquête de type 1-2-3 a été très utile même si elle était plus récente que la période des comptes considérés, elle a permis aux comptables une avancée importante dans leurs travaux. De plus, il est certain que toutes les possibilités qu'elle peut offrir pour les travaux n'ont pas encore été exploitées. Au Bénin, le programme d'études et d'enquêtes sur le secteur informel (PEESI) a fourni une somme importante de données qui ne manqueront pas d'enrichir les comptes de ce pays pour les années concernées. Elle a aussi une couverture acceptable étant donné que toutes les villes importantes ont fait l'objet d'enquête. L'adoption de la nomenclature des comptes nationaux ou une nomenclature parfaitement compatible avec celle-ci, une bonne régularité de ces enquêtes ainsi qu'une extension de leur champ, permettront à coup sûr un travail plus précis pour le comptable national.

Au demeurant, toutes les enquêtes sont utiles pour les comptables nationaux, depuis les recensements de la population en passant par l'enquête budget-consommation jusqu'aux enquêtes spécifiques sur le secteur informel. Toutefois, pour une utilisation optimale, une bonne articulation de ces diverses enquêtes est nécessaire et surtout l'utilisation des mêmes concepts et définitions ainsi que des nomenclatures qui devraient être celles des comptes nationaux ou une qui lui soit parfaitement compatible pour les données intéressant la comptabilité nationale. Ces mêmes nomenclatures des comptes nationaux devraient faire l'objet de discussion avec tous ceux qui sont impliqués dans leur utilisation. Mais quel que soit leur nombre et leur complexité pour saisir la réalité, il échappe parfois à ces enquêtes des domaines économiques que le comptable national est obligé de prendre complètement en charge. Seuls en effet une progression dans le temps et les moyens logistiques et financiers suffisants permettront aux statisticiens d'enquête de mettre l'essentiel de l'information à la disposition des comptables.

## **VII. QUE FAIRE LORSQU'IL N'EXISTE PAS D'ENQUÊTE QUI PROPOSE UNE INFORMATION DANS UN DOMAINE DONNÉ ?**

On est parfois confronté à l'absence totale d'enquête pouvant aider à l'estimation de la production dans un domaine donné. C'est malheureusement le cas le plus fréquent. Dans ce cas, le comptable devra proposer une estimation pour la donnée manquante. En effet, ne rien mettre est équivalent à retenir zéro pour une activité qui a une production de loin supérieure à zéro. Les comptables ont toujours essayé de proposer un chiffre en ayant recours à leur bon sens. Au Sénégal<sup>8</sup>, pour estimer la production du secteur informel, on part d'une analyse de la demande

8. Confère les travaux de Abdoulaye DIOP dans *STATECO* numéro 39 de septembre 1984

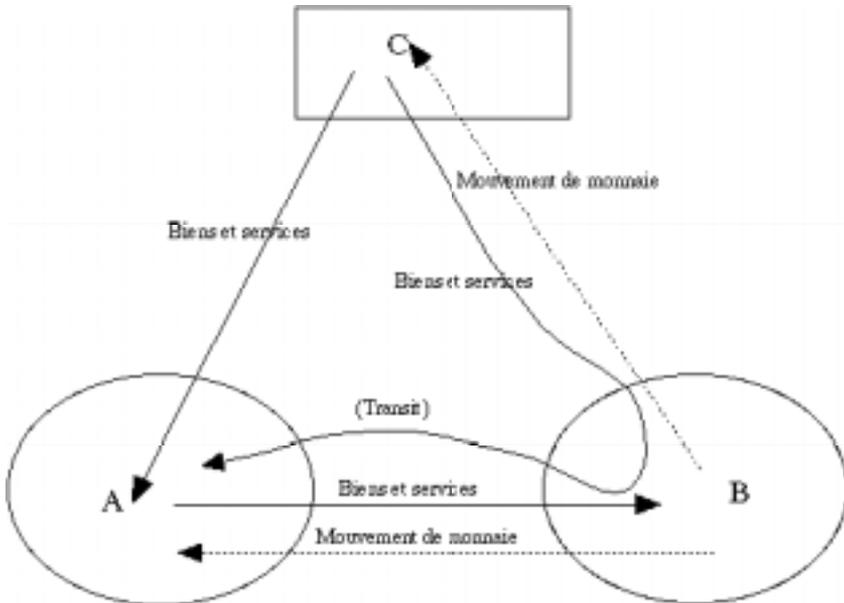
intérieure. Après déduction des importations et de la production du secteur moderne, on en déduit une estimation de la contribution du secteur non-organisé avec comme garde fous quelques autres éléments de cadrage. La contribution de ce secteur à la recette fiscale totale de l'état est le solde de la recette fiscale totale et des recettes fiscales en provenance du secteur moderne. Tout comme au Sénégal, la plupart des comptables dans les PVD ont conscience de proposer une production pour le secteur informel, chacun utilisant la méthode qui semble mieux adaptée à la réalité de son milieu. En RCA, la filière diamant très hiérarchisée comprend les ouvriers, les artisans, les collecteurs, les bureaux d'achat. La valeur à laquelle le diamant est cédé aux bureaux (valeur d'évaluation) est la seule connue avec précision car elle sert d'assiette pour la taxe sur le diamant. Ce qui se passe entre les bureaux d'achats et les artisans ne peut que faire l'objet d'estimation ; de même, une fois le diamant hors du pays, il est difficile de contrôler quoi que ce soit. Ainsi, retracer la filière diamant en RCA demande le bon sens du comptable. Un autre exemple plus récent est celui en cours au Cameroun. Il s'agit du traitement de la sous-branche "coiffure et soins de beauté". Dans cet exemple, on réunit les trois approches demande, offre et revenu pour retenir une production acceptable. Pour la demande, on part de la population censée demander ce service; pour cela on a besoin de connaître la répartition de la population par sexe par tranche d'âge ainsi que sa répartition par zone urbaine et zone rurale (Recensement de la population). Il faut estimer le besoin annuel moyen par tête (enquête budget-consommation) et le prix moyen d'une coupe de cheveux chez les hommes et de la tresse des cheveux chez les femmes (enquête prix). Le chiffre de la demande à cette étape est une première proposition à confronter avec l'offre de ce service. La partie moderne de l'offre peut s'obtenir relativement plus facilement (déclarations statistiques et fiscales). La partie informelle reste à estimer. A ce niveau, le module ERETES<sup>9</sup> permet une meilleure appréciation des hypothèses retenues. On part de l'effectif retenu pour le mode de production informel (Enquête emploi) de la sous-branche "coiffure et soins de beauté" ; on se donne une idée sur le revenu par tête (Enquête informelle spécifique) et on en déduit une production informelle de coiffure et soins de beauté. La confrontation entre l'offre et la demande ainsi déterminées conduit à l'acceptation d'un chiffre de production pour la branche. Un travail semblable est fait pour les travaux de réparation, pour le service de logement, etc. Il va de soit que plus il existe d'enquêtes sur l'informel, plus le travail du comptable sous ce rapport est précis et moins sujet à des critiques. Le module ERETES permet aussi une certaine exploration du champ des non-enregistrés, met en relief des contradictions, des incohérences parfois expliquées par des sous-déclarations, des fraudes, etc.

9. Le module ERETES est un outil d'aide à l'élaboration des comptes nationaux conforme au SCN 93.

Pour peu qu'on décide de mener l'analyse en profondeur, le module ERETES est d'une aide appréciable. L'analyse d'un ERE peut suggérer l'existence d'une importation frauduleuse. Cette interrogation pousse à une investigation. S'il s'avère que la fraude est effective, on cherchera le pays de provenance du produit et de là on peut s'interroger sur son financement. Il est possible aussi de connaître d'avance un certain nombre de produits reconnus comme faisant l'objet d'importation frauduleuse. Pour le Cameroun, on peut citer le carburant, les produits d'horlogerie, les produits de beauté, les pièces détachées, etc., en provenance du Nigéria. Dans ce cas, il se pose le problème de recyclage du naïra.

La situation du Cameroun n'est pas un cas isolé; la même chose se passe sûrement entre le Bénin et le Nigéria, le Niger et le Nigéria, probablement entre le Ghana et le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Burkina Faso, etc. Ces mouvements de marchandises et de flux monétaires relèvent pour l'essentiel du domaine des non-enregistrés et sont caractéristiques du secteur informel objet de notre préoccupation.

### VIII. TENTATIVE D'EXPLICATION DU RECYCLAGE DE LA MONNAIE DES PAYS AFRICAINS HORS ZONE FRANC AU NIVEAU DES PAYS DE LA ZONE FRANC QUI LEUR SONT FRONTALIERS



- A : Pays africains hors zone CFA
- B : Pays africains de la zone CFA
- C : Pays non africains où le CFA est convertible

Les échanges entre A et B se font essentiellement de A vers B. La marchandise d'origine A traverse la frontière officiellement ou frauduleusement. Elle est vendue en B contre le CFA. La recette prend le chemin inverse pour un nouvel approvisionnement mais à la frontière l'échange a lieu de façon informelle. La valeur de l'échange en monnaie de A est suffisante pour encourager la poursuite du commerce. Cela entraîne une accumulation de CFA dans les caisses des échangeurs informels. Un autre groupe d'acteurs plus nanti venant des pays A achète le CFA, le dépose dans les banques des pays B et de là fait ses diverses opérations en direction des pays C. Il en résulte une importation des pays C au bénéfice des importateurs de A. Tout se passe comme si c'est la monnaie non convertible du pays A qui achète auprès du pays C. Comme conséquence, la réserve de devises des pays B est indirectement utilisée par le pays A. Le pays B tire avantage de sa position de pays de transit mais son industrie est concurrencée par les produits de A qui sont moins chers. L'échange informel est toujours alimenté dans les deux sens ce qui assure sa pérennité. Il existe dans le cas d'espèce des vendeurs ambulants qui ne sont pas des résidents. Seule une bonne analyse alliant les trois optiques demande, offre et revenu permettra d'approcher la réalité. Les enquêtes spécifiques aideront à mieux saisir les revenus selon les activités et les structures de production. Des analyses économiques permettront d'approcher la demande ainsi que l'offre en combinant d'autres éléments issus d'enquête d'envergure nationale, voire transfrontalière.

## **IX. CONCLUSION**

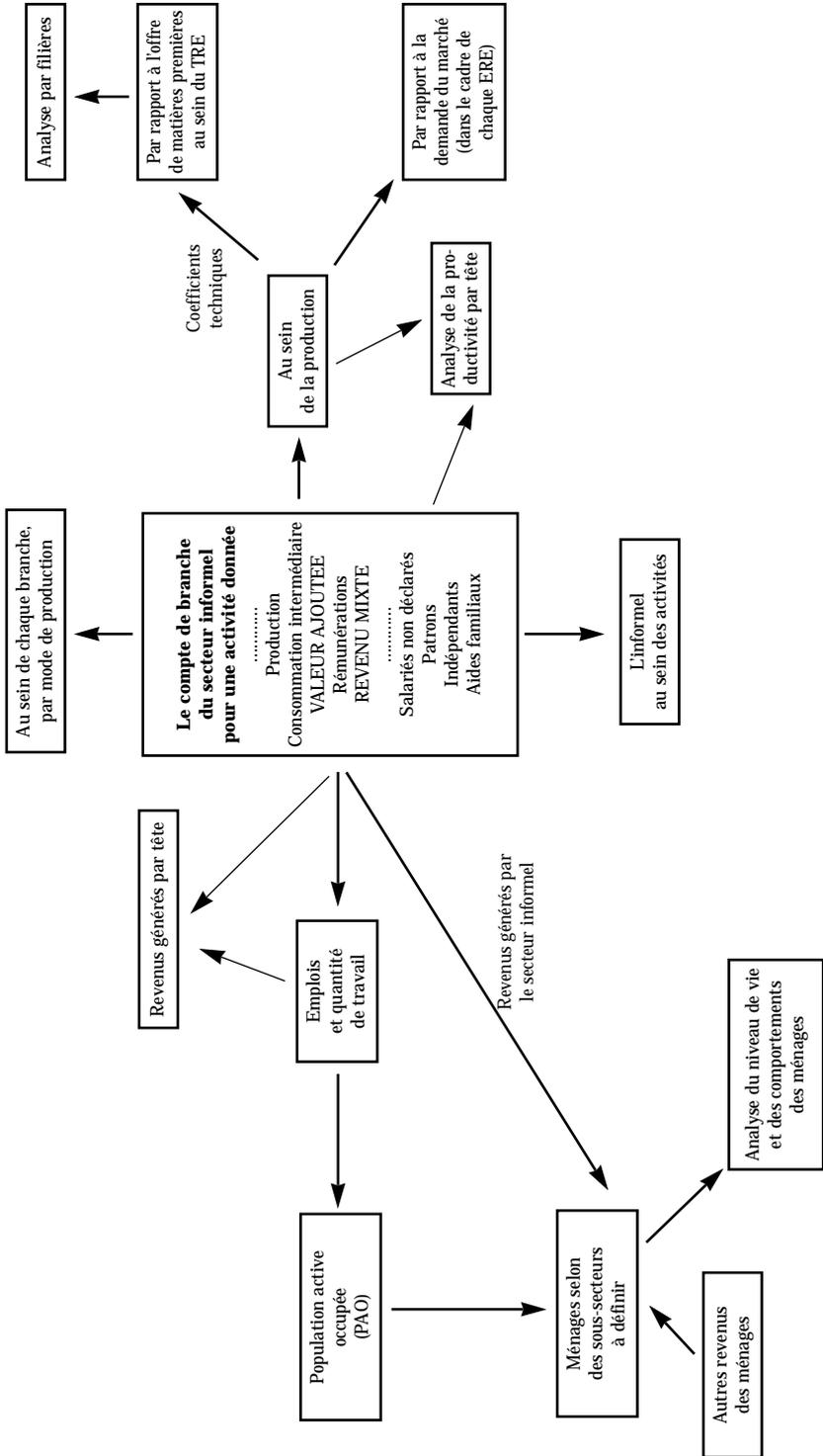
Le SCN93 donne aux PVD l'opportunité d'harmoniser les méthodologies d'élaboration de leurs comptes nationaux. Le secteur informel devra être mieux maîtrisé; ses contours ainsi que les problèmes que pose sa prise en compte ont été évoqués. Il s'agira de retenir une définition précise et opérationnelle. Il serait souhaitable de tirer le meilleur parti des enquêtes qui devront mieux s'adapter aux besoins exprimés par les utilisateurs en particulier les comptables nationaux. Les possibilités qu'offre le module ERETES seront sans nul doute d'une aide appréciable dans la rénovation des comptes des pays africains.

## Elaboration des comptes de production et d'exploitation des branches, permettant d'isoler le secteur informel

	APU ISBL	Sociétés	EI formelles	Formel non déclaré	EI informelles	EI souterraines	Ménages produisant pour compte propre	TOTAL
Production principale marchande								
Production principale non marchande								
Production secondaire marchande								
Production secondaire non marchande								
Consommation intermédiaire								
VALEUR AJOUTEE								
Salaires bruts déclarés								
Salaires bruts non déclarés								
Cotisations sociales effectives								
Cotisations sociales imputées								
Autres impôts sur la production								
Autres subventions sur la production								
REVENU MIXTE								
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION								
Consommation de capital fixe								
Salariés déclarés								
Salariés non déclarés								
Entrepreneurs individuels patrons								
Entrepreneurs individuels indépendants								
Aides familiaux								

Ratios économiques associés : Consommations intermédiaires/Production • Production/Total des emplois • Valeur ajoutée/Total des emplois EBE + Revenu mixte/Total des emplois  
 • Salaires bruts des salariés déclarés • Nombre de salariés déclarés • Salaires bruts des salariés non déclarés • Nombre de salariés non déclarés  
 • Revenu mixte/(Nombre d'entrepreneurs individuels + aides familiaux) • Contributions sociales effectives/Salaires bruts des salariés déclarés

Les ensembles au sein desquels intégrer l'évaluation du secteur informel



# Le secteur informel dans la comptabilité nationale : cas du Sénégal

*Babacar FALL*

*Direction de la Prévision et de la Statistique*

*Dakar - Sénégal*

## I. HISTORIQUE

Déjà, les premiers travaux en comptabilité nationale en Afrique ont mis en exergue les besoins d'une meilleure connaissance des activités qui se menaient en marge de l'industrie, de l'administration et des grandes unités de services. Ces activités accueillent une grande masse de travailleurs et offrent une bonne part des ressources de la population.

Mais les politiques volontaristes d'industrialisation d'après indépendances avaient laissé prédire le recul de ces activités au point que les efforts d'investigation des organismes statistiques n'étaient pas à la hauteur de ce phénomène grandissant.

Pendant cette période, les méthodes d'estimation, pour la plupart indirectes, sont restées frustes.

Dans les années 1970, la sécheresse s'est abattue sur la plupart des pays (notamment sahéliens) et a provoqué un exode rural sans précédent. La capacité d'absorption des secteurs industriels a été lourdement mise à l'épreuve par la vague infernale des migrants ruraux qui viennent s'établir dans les bidonvilles pour constituer des poches de pauvreté, fuyant le sous-emploi en zone rurale.

C'est dans cette ambiance que naît le terme de secteur informel sous la plume des rédacteurs du Bureau International du Travail sur l'emploi et l'équité au Kenya<sup>1</sup>.

L'absence de mesures vigoureuses d'encadrement de la part des pouvoirs publics contribue à accentuer ce phénomène et on assiste au développement de petits métiers qui viennent gonfler le secteur informel.

Ce sont surtout les institutions internationales comme le BIT qui sont à l'origine des grandes opérations de collecte durant cette période, l'effort des comptables nationaux étant essentiellement tourné vers le secteur moderne.

A l'évidence des échecs des politiques de développement industriel, le secteur informel apparaît comme une alternative crédible aux politiques volontaristes et un

1. Jacques Charmes - *Comptabilité nationale et activités informelles ou non enregistrées*.

moyen d'atténuer les difficultés liées aux programmes d'ajustement des années 1980. La nécessité d'observer explique alors les dispositions à financer les enquêtes permettant d'appréhender ce secteur.

Les différences d'approche induisent plusieurs controverses dans la définition des concepts et celle des méthodes.

## II. DEFINITIONS

La définition la plus généralement admise du secteur informel établit une distinction avec les activités souterraines illégales : le concept d'économie souterraine concerne des activités illégales ou répréhensibles par nature (production et trafic de drogue par exemple). Les entreprises informelles ont une activité légale, mais l'administration présente des limites pour suivre ces unités ou leur faire appliquer ses règlements, notamment l'immatriculation dans les divers fichiers administratifs (répertoire NINEA<sup>2</sup>, Registre du Commerce et du Crédit mobilier, fichiers des impôts, Organismes de retraite et de sécurité sociale, Chambre de commerce, chambres de métiers...).

Cette définition très générale n'est pas suffisamment précise pour être opérationnelle pour les comptables nationaux qui ont besoin d'évaluer les agrégats macroéconomiques. Les divers fichiers cités ne couvrent pas le même champ, et n'aboutissent donc ni au même effectif d'entreprises informelles ni à la même production.

Une autre approche utilise des critères d'inclusion ou d'exclusion pour déterminer l'appartenance au secteur informel.

Au total, il existe plusieurs types de définitions du secteur informel : définitions multicritères, définitions fonctionnelles et définitions statistiques. Les deux premières catégories sont des définitions descriptives ou analytiques, définitions ex post qui sont très intéressantes pour une meilleure compréhension de son mode de fonctionnement.

Les définitions multicritères s'inspirent généralement de la théorie classique de la concurrence (atomicité et fluidité du marché des produits et des facteurs de production). La plus connue de ces définitions est celle proposée par le rapport du BIT (Bureau International du Travail) sur le Kenya et qui comprend sept critères :

- facilité d'entrée ;
- marchés de concurrence non réglementés (non application des règles légales et administratives, absence d'horaires ou de jours fixes de travail...);

2. Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations.

- utilisation des ressources locales ;
- propriété familiale des entreprises (emploi d'aides familiaux) ;
- petite échelle des activités (emploi de dix personnes au plus) ;
- technologies adaptées à forte intensité travail ;
- formations acquises en dehors du système scolaire (formation scolaire des travailleurs inférieure à six ans).

L'on peut dire que pour le cas du Sénégal, le secteur informel échappe à l'analyse néoclassique, car son développement n'est pas lié aux opportunités d'investissement mais à la nécessité de créer des emplois ou de survivre dans un contexte d'urbanisation plus ou moins accéléré.

Le recensement effectué dans la région de Dakar par l'USAID en fin 1988 se basait sur :

- l'absence de comptabilité,
- la petite taille ou l'absence de locaux,
- l'emploi non salarié,
- l'utilisation d'apprentis ou d'aides familiaux peu ou pas rémunérés,
- la faible utilisation de l'énergie.

Le recensement général des entreprises artisanales du Sénégal entrepris par la Direction de l'artisanat avec la collaboration de la Direction de la Prévision et de la Statistique demandait cumulativement :

- l'exercice d'une activité figurant dans la liste des activités artisanales définie par décret (qui exclut le commerce et les transports) ;
- l'emploi de moins de cinq (5) salariés permanents, non compris les aides familiaux ou les apprentis ; cette deuxième règle ne s'appliquant toutefois pas aux Groupements d'Intérêt Economiques (GIE), coopératives et groupements.

Deux conséquences principales peuvent être tirées de cette discussion sur la définition du secteur informel :

- avant chaque tentative de chiffrage de l'importance du secteur informel, il convient de rappeler la définition retenue par la source que l'on utilise ;
- les comparaisons entre sources différentes doivent tenir compte des différences dans les définitions. On doit dans chaque cas préciser si une estimation est plutôt une borne supérieure ou inférieure de la grandeur que l'on cherche à mesurer.

Pour le comptable national, ces définitions ne sont pas réellement opérationnelles lorsqu'il s'agit d'évaluer la production ou les autres agrégats macro-économiques. C'est pourquoi l'on a privilégié au service de comptabilité nationale une définition statistique et comptable.

**Ainsi, nous entendons par secteur informel, les petites unités de production et de distribution de biens et services qui ne figurent pas dans la base de sondage du secteur structuré dit moderne<sup>3</sup>.**

La première conséquence de cette approche dans nos travaux de comptabilité nationale est l'identification d'une troisième catégorie d'entreprises (de petite dimension en général) qui ne fournissent pas leurs documents de fin d'exercice au CUCI<sup>4</sup>. De telles unités, en principe, assujetties au Plan Comptable Sénégalais ne sont pas systématiquement couvertes par les enquêtes annuelles du CUCI et sont imposées au forfait. Elles font l'objet d'estimations spécifiques et sont regroupées dans une catégorie que nous identifions par les entreprises modernes "hors CUCI". Ces estimations relèvent de la pratique statistique courante en matière d'absence de réponses aux enquêtes.

Les unités du secteur informel quant à elles appartiennent généralement à des travailleurs indépendants qui emploient parfois une main d'œuvre familiale, voire quelques salariés ou apprentis.

### III. METHODES D'ESTIMATION DE L'INFORMEL

Dans le milieu rural, la saisonnalité des travaux justifie l'entreprise d'activités secondaires ou l'exode rural. En effet, rejetée des campagnes par le fort sous-emploi et la sécheresse qui y règnent, la masse de migrants ruraux vient s'entasser dans les villes qui exercent sur eux un fort attrait en dépit des faibles et déclinantes capacités d'absorption du secteur moderne.

La pluriactivité des salariés est aussi un phénomène qui tend à se développer fortement sous l'effet de la crise, de l'ajustement structurel et de la baisse du pouvoir d'achat.

C'est ainsi qu'on a assisté ces dernières années à un développement spectaculaire du secteur informel au Sénégal et notamment à Dakar.

L'estimation de la production du secteur informel est une préoccupation constante du comptable national africain au regard de son importance. Aussi, les services de comptabilité nationale se doivent-ils de pousser les investigations dans le secteur informel pour assurer les estimations les plus fiables possibles.

Au Sénégal, la Direction de la Prévision et de la Statistique réalise de manière périodique des enquêtes et des monographies pour constituer des données de

3. La base de sondage a été constituée à partir de l'appariement des fichiers gérés au CUCI (DPS), à la Caisse de sécurité sociale et à l'IPRES.

4. Centre Unique de Collecte de l'Information / Direction de la Prévision et de la Statistique.

base. Celles-ci sont ensuite mises à jour chaque année en les recoupant avec d'autres sources et en formulant des hypothèses, puis intégrées dans les comptes nationaux.

### 3.1. Données de base

La dernière enquête de base a été effectuée en 1992 dans le cadre de l'élaboration du Tableau Entrées-Sorties de l'économie sénégalaise. La principale difficulté a été la constitution d'une base de sondage exhaustive compte tenu de la nature du secteur.

Pour constituer une base de sondage, un recouplement a été fait entre le Recensement général des Entreprises artisanales et le Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

Le recensement des artisans réalisé en 1991 constitue l'opération la plus exhaustive jusque-là réalisée au Sénégal dans ce domaine.

Cette opération a permis d'identifier sur l'ensemble du territoire 77 927 entreprises artisanales (commerce et transport non compris) qui emploient au total 158 270 personnes, avec une nette prédominance de Dakar qui abrite 20 705 unités artisanales avec un emploi estimé à 45 636 personnes. 60 % des entreprises recensées emploient une personne et la moyenne par unité artisanale se situe à deux personnes.

On observe une prédominance de l'artisanat de production qui regroupe près de 68 % de l'ensemble des unités recensées. Suivent dans l'ordre l'artisanat de service (19 %) et l'artisanat d'art (13 %).

Le personnel des entreprises artisanales est essentiellement constitué par des hommes. Dans l'ensemble, ils représentent 78,6 % de la main d'œuvre.

37 % des personnes travaillant dans ces unités artisanales sont sans qualification (apprentis et autres). Dans l'ensemble, les salariés représentent 5,2 % de la main d'œuvre et parmi les salariés, on décompte 63,6 % de temporaires ; les apprentis représentent le tiers de la main d'œuvre.

L'artisanat de production emploie plus des deux tiers de la main d'œuvre (66,8 %) contre 20,1 % et 13,1 % respectivement pour l'artisanat de service et l'artisanat d'art. Ces ratios sont respectivement pour Dakar : 70,1 %, 20,4 % et 9,5 %.

A Dakar, 56 % des unités dénombrées se trouvent dans la commune de Dakar, 25 % dans la commune de Pikine et 18 % dans celle de Rufisque. Les trois quarts des entreprises de la région sont occupées par l'artisanat de production. Celui-ci est principalement composé de la couture, confection avec le quart des entreprises, et

de la fabrication des produits alimentaires (beignets, brochettes, tanganas,...) avec 17 %. L'artisanat de service occupe environ 18 % du total des entreprises de la région. On y retrouve essentiellement la blanchisserie, la coiffure et le tressage, la mécanique générale, la tôlerie, peinture et carrosserie. L'artisanat d'art représente environ 10 % du total et regroupe notamment la bijouterie, la sculpture, le tissage et la filature qui occupent plus des trois quarts du sous secteur. 90 % des chefs d'entreprise à Dakar sont des propriétaires et parmi ces chefs d'entreprises, 93 % sont artisans c'est à dire sont titulaires d'un diplôme professionnel équivalent au CAP ou justifient d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans après apprentissage. 6 % sont maîtres artisans c'est à dire titulaires d'un diplôme équivalent au BEP ou justifiant d'une expérience de 5 ans au minimum.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) donne quant à lui la répartition de la population active par profession et par statut dans la profession (employeur, indépendant, salarié, aide familiale, apprenti). L'évaluation du nombre d'entreprises à partir de cette source est basée sur le nombre d'employeurs et de travailleurs indépendants, soit les non salariés.

La répartition de la population active selon la profession et le statut laisse apparaître le chiffre total d'actifs de 2 108 041 composé de 19 488 employeurs, 326 894 salariés, 1 146 173 indépendants et 615 496 autres.

Cette approximation donne le chiffre de 1 116 milliers d'employeurs et de travailleurs indépendants. Parmi eux, il y avait près de 809,7 milliers d'exploitants agricoles ; les autres sont des employeurs (19,5 milliers) et des artisans dont une partie n'exerce pas son activité à temps plein ou bien de façon très peu organisée (vendeurs de rue, petits réparateurs etc.).

Les chiffres du RGPH ont été rapprochés de ceux qui proviennent d'autres sources.

Le recensement des artisans a dénombré 77 927 entreprises artisanales dans les secteurs couverts, or il y a, d'après le RGPH, environ 300 000 employeurs et travailleurs indépendants, hormis les exploitants agricoles.

En regroupant par corps de métier les deux sources et en utilisant d'autres informations comme les données de la Direction des Transports Terrestres, l'on a finalement décompté 61 862 et 121 073 entreprises respectivement à Dakar et dans les autres régions du Sénégal, soit au total 182 935 unités réparties par activité (voir annexe 1). C'est cet effectif qui a constitué la population qui a servi de base dans l'extrapolation des comptes nationaux.

Une enquête portant sur la production et la consommation des entreprises du secteur informel a été menée auprès d'un échantillon représentatif d'unités localisées dans la région de Dakar. Les résultats par corps de métier ont été extrapolés pour l'ensemble de la région de Dakar à partir de méthodes directes. Il s'agissait pour une variable Y de prendre la moyenne dans l'échantillon comme estimateur de la moyenne pour un corps de métier donné. Par exemple, la production totale pour un corps de métier h est donnée par :

$$Y_h = \frac{N_h}{n_h} \sum_i y_{hi}$$

avec

$N_h$  = effectif total dans le corps de métier h,

$n_h$  = taille de l'échantillon dans le corps de métier h,

$y_{hi}$  = les différents produits de la strate h,

Une exploitation complémentaire des résultats du recensement des artisans a permis d'estimer le poids économique des entreprises artisanales de Dakar par rapport aux autres régions. Cette proportion entre Dakar et les autres régions a été conservée et appliquée aux résultats de l'enquête à Dakar pour évaluer les agrégats nationaux.

Pour chaque secteur, un ratio  $r_h$  = "production totale hors Dakar/production totale Dakar" a été calculé de même qu'un coefficient d'extrapolation donné par :

$$c_h = (1+r_h) * N_{Dh}/n_{Dh}$$

Ce coefficient est alors directement appliqué aux résultats de l'enquête sur Dakar pour estimer la donnée nationale.

Cependant, ces méthodes d'estimation directes n'ont pas toujours été retenues notamment pour les secteurs faiblement représentés dans les différentes bases. C'est ainsi que des méthodes d'estimation indirectes ont été utilisées pour approcher la production des boulangeries, des Bâtiments Travaux Publics (BTP) et du Commerce.

Les méthodes d'estimations indirectes s'appuient sur l'équilibre en ressources et en emplois des produits :

$$P_{mod} + P_{inf} + M = CI_{mod} + CI_{inf} + CF_{mén} + CF_{adm} + FBCF_{ent} + FBCF_{mén} + \Delta stocks + X$$

avec les notations évidentes.

Dans les comptes nationaux du Sénégal, deux méthodes indirectes sont utilisées principalement pour évaluer l'activité informelle : l'une repose sur une estimation de la demande adressée à la branche, l'autre se base sur les quantités d'intrants

disponibles pour la production (production locale corrigée du solde des opérations d'import-export) et des coefficients techniques de fabrication.

Pour le BTP, l'informel intervient surtout dans la construction de bâtiments. L'on considère deux groupes distincts : la région de Dakar et les autres régions ; dans les autres régions, différence est faite entre la zone urbaine et la zone rurale. Pour chaque ensemble, le RGPH donne les caractéristiques de l'habitat le plus courant et les matériaux utilisés.

Sur la base des monographies réalisées, on dégage les quantités de matériaux nécessaires (notamment ciment, béton) pour chaque type d'ouvrage.

Ont essentiellement été interrogés les spécialistes de la Direction des Travaux Publics, de la Direction de l'Aménagement urbain, de la Direction des services techniques communaux, de la Direction de l'Hydraulique urbaine et de l'Assainissement d'une part, et de conducteurs de travaux de grandes entreprises qui interviennent intensément dans le secteur du BTP (CDE, CSE, EGCAP, SONNES, SENELEC...).

Ces discussions complétées par la consultation de documents (CUCI) permettent d'évaluer les quantités de matériaux utilisées à des travaux autres que la construction de bâtiments (route, pistes, barrages, tôles en fibre ciment,...). Il s'agit alors de déterminer le nombre de logements ou d'équivalent logement par type de construction pour évaluer la production globale dans le secteur à partir des ressources disponibles en différents matériaux. Ce n'est que dans une seconde étape que l'on peut déduire par solde la production dans l'informel.

Les coefficients techniques obtenus permettent par la suite de faire une estimation de la production de l'activité Extraction de sable et de carrière.

La démarche est similaire en ce qui concerne la boulangerie pour laquelle une estimation globale est faite sur la base des importations et de la production de farine disponible et des coefficients techniques pour fabriquer du pain. On détermine ensuite la part de l'informel par solde.

On ajoute à cette estimation la production de " tige-dégué " et de maïs grillé. Le tige-dégué est obtenu sur la base d'hypothèses sur l'utilisation de l'arachide qui ne passe pas par les circuits officiels (trituration artisanale, commercialisation directe, semence). Pour le maïs grillé, les équilibres ressources emplois fournissent les éléments sur la consommation humaine en vert.

Par définition, la production du commerce est estimée par la marge brute (différence entre le prix de vente et le prix d'achat). Les enquêtes auprès des secteurs moder-

ne et informel ont permis d'obtenir pour les produits commercialisés des taux de marge, évitant ainsi d'appliquer des taux de marge officiels. Ces taux de marge observés ont été appliqués aux diverses catégories de biens importés et de produits locaux faisant l'objet d'une commercialisation autre que la simple vente directe du producteur au consommateur.

Une fois que la production est estimée pour chaque pan de l'informel dans ces branches, la structure du compte de production qui émane des résultats de l'enquête est utilisée pour estimer les autres agrégats.

### **3.2. Mise à jour des données**

Les moyens limités ne permettent pas de renouveler les investigations chaque année. Il convient donc d'identifier les méthodes d'estimation les plus satisfaisantes possibles. Dans ces conditions, des hypothèses spécifiques à chaque branche sont avancées.

Les branches de l'informel qui font l'objet de traitement spécifiques concernent notamment dans le secondaire :

- l'artisanat alimentaire qui comprend l'abattage, la trituration artisanale d'huile, le vin de palme, la transformation de poisson ;
- la production de tiga-dégué (pâte d'arachide) ;
- la confection maroquinerie artisanale qui distingue notamment la vannerie et la maroquinerie ;
- l'artisanat du bois ;
- la fabrication de matériaux de construction (parpaing, brique, etc...) ;
- les garages ;
- les menuiseries métalliques ;
- les bijouteries ;
- l'extraction des sables et carrières ;
- les artisanats divers ;
- les services divers (tailleurs, cordonniers et tisserands) ;

Nous nous limiterons à présenter quelques-unes de ces méthodes qui permettent d'apercevoir leur diversité.

#### ***Extraction de sel***

L'estimation se fait par la demande (la consommation des ménages essentiellement). On retient a priori l'hypothèse d'une consommation moyenne de sel par jour et par ménage, sur la base d'une monographie légère. Ensuite, on estime le nombre de

ménages au Sénégal en partant des données de l'ESP<sup>5</sup> (837408 ménages en 1990 avec un taux de croissance du nombre de ménages de 1,89 %). On utilise le total des exportations comme variable de contrôle.

La structure du compte de production est ensuite appliquée :

Production	100,0
Consommations intermédiaires	0,0
Valeur Ajoutée	100,0
Salaires	0,6
Excédent Brut d'Exploitation	99,4

### ***Menuiserie bois***

On détermine chaque année, les quantités de bois produites et importées, soit les ressources en bois. Ensuite, on utilise le ratio du TEI informel, "Consommations intermédiaires en bois par les menuiseries / ressources en bois soit 11,09 % des ressources totales en bois" en 1990.

Ces deux éléments permettent d'estimer les consommations intermédiaires en valeur et par suite la production en se basant sur la structure de 1990 :

Production	100,0
Consommations intermédiaires	39,7
Valeur Ajoutée	60,3
Salaires	3,4
Excédent Brut d'Exploitation	56,9

### ***Industries métalliques et métallurgiques (mécanique générale)***

Lors de l'enquête 1973 - 75, on a dénombré 3091 garages et ce nombre est estimé à 9784, 15 ans plus tard c'est à dire en 1990, soit un taux de croissance de 8 % par an. Ce taux permet de faire une mise à jour en tenant compte des éléments de prix, avec comme variable de contrôle les importations de pièces détachées. La structure de l'enquête va aussi être utilisée :

Production	100,0
Consommations intermédiaires	58,9
Valeur Ajoutée	41,1
Salaires	3,7
Excédent Brut d'Exploitation	37,4

5. Enquête Sur les Priorités menée par la Direction de la Prévision et de la Statistique.

**Abattage**

Il faut préciser que l'abattage n'est pas traité dans l'élevage. Les estimations de la production nationale d'animaux et de viande sont faites par la direction de l'élevage. On obtiendra donc la production de l'informel par solde, la production du moderne (SERAS, SAFINA-AGROCAP, SODESP, etc.) étant connue plus aisément :

Production	100,0
Consommations intermédiaires	89,4
Valeur Ajoutée	10,6

**Corps gras alimentaires**

Les principales sources sont la Direction de l'Agriculture (pour la production d'arachide), la SONACOS et la SONAGRAINE (pour les quantités achetées par les huileries ou exportées) et les entreprises du secteur moderne comme Patisen (pour leurs intrants).

Les CI du secteur informel s'obtiennent par solde après avoir retenu un taux d'autoconsommation. Cependant, les quantités utilisées dans l'informel portent généralement sur la fabrication d'huile, de tige-dégué (à classer dans " travail des grains et farine " comme c'est d'ailleurs le cas dans les comptes) et le commerce. Une fois une clé de répartition décidée, la production est valorisée et on applique la structure du compte d'exploitation :

Production	100,0
Consommations intermédiaires	53,6
Valeur Ajoutée	46,4
Salaires	1,2
Excédent Brut d'Exploitation	45,2

**Autres industries alimentaires**

Pour la fabrication de boissons, le principe est d'avoir des données sur les quantités de bissap, de pains de singe et autres intrants de la branche et d'appliquer la structure obtenue dans le cadre de l'enquête de base :

Production	100,0
Consommations intermédiaires	56,1
Valeur Ajoutée	43,9
Salaires	0,0
Excédent Brut d'Exploitation	43,9

### ***Confection - Maroquinerie***

Les types d'estimation pertinentes portent essentiellement sur la vannerie et la maroquinerie.

**Vannerie** : il y avait au Sénégal 837408 ménages (sources ESP en 1991 avec un taux de croissance de 1,89 % par an). En supposant que chaque ménage utilise une natte par an et que chaque natte coûte 500 F CFA, on arrive à une estimation de la production.

**Maroquinerie** : chaque année, les estimations de la DPS donnent l'effectif de la population masculine du Sénégal. En supposant que chacun achète une paire de babouches par an et en enlevant le nombre de babouches importées du Maroc (si disponible), on trouve une estimation du nombre de babouches produites. Ensuite, partant de l'hypothèse sur le taux de valeur ajoutée, on obtient une estimation de la valeur ajoutée. Les estimations de la production de sacs partent d'hypothèses sur la demande des écoliers et des dames tenant compte des importations.

### ***Industries des matériaux de construction***

Il s'agit des matériaux de construction dont la production provient du secteur informel : parpaings, briques décoratives, autres éléments à base de béton.

Les ateliers informels ayant une telle activité sont estimés à 664 en 1990, à partir des informations fournies par le recensement général des artisans. On retient les comptes de la plus petite entreprise de fabrication de matériaux de construction dans le secteur moderne comme référence et le taux de croissance du nombre d'unités est fixé a priori à 3 % par an.

Production	100,0
Consommations intermédiaires	48,8
Valeur Ajoutée	51,2
Salaires	0,9
Excédent Brut d'Exploitation	50,3

### ***Transport et auxiliaires***

La production de transport est calée en volume sur le nombre de vignettes vendues pour le transport de personnes. La valorisation est effectuée sur la base des indices de prix relevés par la DPS.

Pour ce qui concerne les marchandises, la production évolue comme les produits importants qui sont transportés (arachide, ciment, phosphate, riz, etc.).

Les calèches existent essentiellement en banlieue, plus précisément à Rufisque, où leur nombre est d'environ 500 en 1989, et dans certaines villes de l'intérieur. Le nombre total de calèche est estimé à 2215 en 1990.

Les charrettes et "pousse-pousse" (transport non motorisé de marchandises) sont estimés à 4245 en 1990. Concernant les charrettes et calèches pour les autres années, compte tenu de la spécificité du secteur, des hypothèses de développement du parc sont posées et la structure du compte d'exploitation est appliquée.

Production	100,0
Consommations intermédiaires	54,0
Valeur Ajoutée	46,0
Salaires	6,0
Excédent Brut d'Exploitation	40,0

### ***Autres services***

Les autres services intègrent les services aux entreprises et les services aux ménages.

Les services aux ménages sont calés sur la croissance de la population avec un arbitrage lié à l'évolution de son pouvoir d'achat.

Les branches de l'informel qui font l'objet d'une estimation par solde, après une évaluation globale concerne les boulangeries, le transport routier (voyageurs et marchandises), le commerce. Les branches du secteur primaire sont aussi évaluées globalement. L'activité informelle de ces branches est déterminée en déduisant la production des unités de type moderne comme AGROCAP dans l'agriculture, la pêche industrielle dans la pêche, etc.

## **IV. POIDS DU SECTEUR INFORMEL DANS LE PRODUIT INTERIEUR BRUT**

Il faut noter que dans le système des comptes nationaux, l'information détaillée sur l'informel n'est disponible que dans la version définitive des comptes, au moment où l'ensemble des sources permet de faire les recoupements pertinents.

Le tableau tiré des comptes nationaux définitifs (base 1987) donne le poids de l'informel pour chaque grand secteur et pour l'ensemble de l'économie.

Ces résultats mettent en exergue le dynamisme de l'informel dans le secteur secondaire et dans le tertiaire.

Tableau 1 : *Structure du Produit intérieur brut (en milliards de F CFA)*

	1987	1988	1989	1990	1991
Secteur Primaire	299,5	333,0	285,9	308,4	299,8
Secteur Secondaire	246,9	275,6	277,5	290,4	278,5
Secteur Tertiaire <sup>6</sup>	667,6	705,6	735,0	774,4	790,6
Ménages (non marchand)	23,2	23,9	24,8	25,5	25,7
Administrations	145,1	147,6	153,5	153,9	154,7
TOTAL PIB	1 382,3	1 485,7	1 476,7	1 552,6	1 549,4

Source : *Direction de la Prévision et de la Statistique / DSE - Comptes nationaux.*

Tableau 2 : *Part de l'informel dans le PIB (en pourcentages)*

	1987	1988	1989	1990	1991
Secteur Primaire	95,8%	96,6%	96,0%	95,9%	93,8%
Secteur Secondaire	34,4%	33,9%	36,0%	41,4%	32,9%
Secteur Tertiaire <sup>6</sup>	52,5%	52,9%	51,7%	49,9%	53,0%
Ménages (non marchand)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Administrations	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
TOTAL PIB	53,9%	54,7%	52,8%	53,3%	52,8%

Source : *Direction de la Prévision et de la Statistique / DSE - Comptes nationaux.*

6. Y compris droit et taxes à l'importation, TVA, péréquation sur le riz local.

Le poids de l'informel dans le PIB est fortement lié aux résultats enregistrés dans le secteur primaire dont l'évolution est très erratique.

Hormis l'année 1991 où on note un fléchissement important, le poids de l'informel dans le secteur secondaire s'inscrit dans une tendance à la hausse, passant de 34 % à 41 % entre 1987 et 1990. Cette dernière année est marquée notamment dans la fonction publique par des départs volontaires et la mise par ordre sans affectation de plusieurs agents. Cet apport explique entre autre la pointe enregistrée au cours de cette année.

Les difficultés de l'agriculture en 1991 se sont manifestées par une réduction de la demande adressée au secteur informel. Par ailleurs, si une mesure objective n'a pas encore été effectuée pour suivre les entreprises créées par les départs de l'administration, l'on a pu noter la faillite de bon nombre d'entre elles.

## V. CONCLUSION <sup>7</sup>

Au vu de son importance dans l'économie, l'on peut se demander le degré d'efficacité du secteur informel par rapport au secteur moderne. Quelle est sa capacité d'accumulation, de créer des emplois, de redistribuer des revenus ? Quelle est la portée sociale et sociologique du secteur pour résoudre les problèmes de chômage, de pauvreté et de nutrition ?

Une réponse nette à ces différentes questions devrait permettre d'apprécier les efforts que la communauté pourrait supporter pour donner aux producteurs de ce secteur un plus large accès à la terre, à la formation, au crédit et à la technologie.

Faut-il réellement appliquer avec toute la rigueur requise, la réglementation en vigueur au risque de brider ce secteur, ou bien consentir des sacrifices en renonçant partiellement à la fiscalité qu'elle doit pendant une période plus ou moins longue devant lui permettre de consolider ses atouts pour ensuite s'épanouir librement ?

Une bonne appréciation des coûts d'opportunité aiderait peut-être à se rendre à l'évidence de la nécessité de reconsidérer l'importance de l'informel dans la stratégie de développement.

Une stratégie qui vise à mieux intégrer le secteur informel suppose une meilleure connaissance et une meilleure compréhension du secteur et de son fonctionnement. Il convient donc de concevoir des méthodes simples et peu coûteuses pour recueillir des données sur ce secteur. Un plan comptable adéquat devrait permettre aux différents partenaires d'assurer à moindre frais ce suivi. Au préalable, l'alphabétisation fonctionnelle des populations cibles devient indispensable.

7. Les points de vue énoncés dans cette partie sont personnels et n'engagent que l'auteur.

## Annexe 1 : Coefficient d'extrapolation de la production par corps de métiers

ACTIVITE PRINCIPALE	CODE	Production Moyenne Autres Régions	Nombre d'unités Autres Régions	Production Moyenne Dakar	Nombre d'unités Dakar	Taille Echantillon	Ratio Régions/Dakar	Coefficient d'extrapolation
Boulangeries	101	2 268 988,8	782	12 611 520	2 002	4	0,1	535,6
Boulangeries Modernes	1 011	42 093 825,6	19	46 196 881	48	1	0,4	65,1
Boulangeries Autres	1 012	1 290 600,0	763	1 416 400	1 954	3	0,4	883,1
Restauration	102	995 486,0	4 839	3 529 391	3 562	103	0,4	47,8
Fabrication Boissons	103	361 014,7	729	7 379 589	25	25	1,4	2,4
Séchage Fumage poissons	104	424 882,6	663	3 968 491	1 552	18	0,0	90,2
Menuiserie de bois	105	740 488,6	12 368	10 106 830	4 433	35	0,2	152,5 *
Menuiserie Métallique	107	2 081 056,2	1 262	9 915 042	521	12	0,5	65,5 *
Forgeage	108	674 917,0	4 231	2 774 530	405	12	2,5	119,5 *
Maçonnerie	111	692 977,0	21 622	8 880 135	2 970	19	0,6	245,1 *
Fabrication briques	112	955 888,9	561	5 962 142	103	7	0,9	27,6
Couture	113	495 985,5	20 381	3 675 919	10 313	67	0,3	195,0 *
Fab. Articles Tissus	114	455 000,0	128	9 373 169	14	3	0,4	6,7 *
Cordonnerie	116	658 475,3	5 721	2 389 213	4 128	38	0,4	150,1 *
Fabrication Chapelets	122	575 750,0	42	1 079 490	32	2	0,7	27,2
Tapisserie-Garnissage	127	488 536,0	232	4 114 198	336	5	0,1	72,7 *
Vannerie de Production Individuel	129	292 095,8	2 262	2 444 589	17	3	15,9	95,8 *
Camion sables	1 313				1 471	1	0,0	1471,0
Blanchisserie	201	397 433,8	268	1 264 100	813	6	0,0	52,7
Charcuterie Boucherie	202	2 068 450,0	720	11 058 031	217	16	0,1	56,1 *
Coiffure-Tressage	203	390 913,8	2 790	2 352 179	484	6	0,6	58,6 *
Electricité Auto	204	793 273,7	210	2 972 705	110	11	0,5	15,1
Mécanique Générale	205	814 187,4	6 030	5 422 929	3 754	13	0,2	358,4 *
Horlogerie	206	567 500,0	228	548 184	117	5	2,0	70,6
Meunerie	207	764 686,2	981	1 185 600	152	2	4,2	392,4
Peinture Bâtiment	208	751 043,3	1 064	9 174 039	277	4	0,3	91,0 *
Plomberie	210	432 502,3	527	1 033 115	247	2	0,9	233,8 *
Réparation Réfrigérateurs	211	741 687,5	87	2 284 800	101	1	0,3	129,2
Réparation Cycles	212	425 843,1	1 088	617 143	79	3	9,5	276,6
Réparation Lunettes	214	292 000,0	25	492 750	51	2	0,3	32,9
Réparation Radio	215	623 740,6	2 681	1 170 540	1 028	10	1,4	245,7 *
Ferronnerie	223	862 000,0	59	1 451 100	19	2	1,8	27,0
Tôlerie, Peinture, Carrosserie	229	696 612,0	1 404	12 594 302	1 429	12	0,1	125,6 *
Vulcanisation	232	683 712,5	601	2 530 800	95	3	1,7	85,8
Photographie	236	913 611,1	271	5 918 397	56	4	0,7	24,5
Electricité Bâtiment	237	1 773 695,0	945	1 817 703	316	2	2,9	619,1 *
Nouv. Activités Services	238	853 125,0	203	1 108 800	112	2	1,4	134,1
Bijouterie	301	921 570,0	3 356	6 649 087	2 039	14	0,2	178,9 *
Maroquinerie	302	940 000,0	76	6 095 958	87	5	0,1	19,7
Peinture d'art	303	372 142,9	185	17 448 451	63	2	0,1	33,5 *
Sculpture	305	672 834,2	1 163	2 682 890	998	14	0,3	92,1 *
Teinture	306	395 613,1	1 070	7 827 600	151	3	0,4	68,4 *
Tissage et Filature	307	521 472,0	3 654	2 075 641	977	9	0,9	210,6
Fabrication de perles	311	546 228,6	100	5 040 000	25	1	0,4	35,8
Fabrication Jeux & Jouets	313	315 000,0	40	960 000	23	1	0,6	36,1
Broderie	315	647 773,0	4 052	2 567 171	226	7	4,5	178,3 *
Taxis avec compteur	4101			3 960 000	3 583	11	0,0	325,7
Taxi clando	4102	667 526,1	1 369	1 276 933	1 465	13	0,5	167,7
Calèches	4103	306 163,9	1 703	453 750	512	1	2,2	1 661,1
Plus de 18 places	4104	7 094 052,8	827	7 308 750	3 500	15	0,2	286,8
De 11 à 17 places	4105	5 469 707,1	1 141	7 144 500	967	9	0,9	204,5
De 7 à 8 places	4106	2 869 937,7	359	5 490 000	40	6	4,7	37,9
Transport motorisé marchand	420	11 501 354,2	2 029	11 501 354	1 372	21	1,5	162,0
Transp non motorisé marchand	430	1 128 748,8	2 745	1 128 749	1 500	11	1,8	385,9
Activ. annexes de transports	440	2 712 391,0	417	2 712 391	675	7	0,6	156,0
TOTAL			121 073		61 862	771		

\* Nombre d'unités corrigées sur la base de données du RGPH.

# La mesure des services du secteur informel dans les comptes nationaux du Ghana

*K. ADDOMAH-GYABAAH*  
*Service Statistique du Ghana*

## I. LES SERVICES DANS L'ECONOMIE GHANEENNE

Les comptes nationaux du Ghana sont établis à la fois en prix courants et en prix constants, et publiés sous forme de tableaux par le Service Statistique du Ghana. Certains tableaux montrent la répartition du produit intérieur brut par secteur (branche d'activité), tandis que les autres présentent le PIB (plus revenu des facteurs et transferts de l'étranger) sous l'angle des dépenses. Dans le côté "dépenses" des comptes, on additionne les importations de biens et services et la valeur ajoutée, de manière à obtenir une estimation de l'offre totale. On soustrait la consommation intermédiaire et on déduit les importations, les investissements et la consommation finale des administrations publiques; on détermine ensuite la part de la consommation finale privée par solde. La méthodologie de base utilisée pour l'estimation à prix courants de la production brute et de la consommation intermédiaire pour chaque branche d'activité a été décrite par Singal et Nartey (1971) dans "Sources and Methods of Estimating National Income at Current Prices in Ghana published by the Central Bureau of Statistics in 1971" et, encore par Singal, dans "Constant Price Estimates of Gross Domestic Product in Ghana" (1973). La méthodologie d'estimation à prix constants a été mise à jour en retenant 1975 comme nouvelle année de base.

L'activité informelle, qui existe vraisemblablement dans presque tous les secteurs, n'est pas comptabilisée séparément dans les comptes nationaux et cette absence de différenciation se reflète plus ou moins dans les méthodes utilisées pour les estimations et dès lors dans les résultats de ces dernières. En outre, il faut souligner que les méthodes d'estimation utilisées pour les comptes nationaux du Ghana font actuellement l'objet d'une réforme importante (notamment en vue d'intégrer les résultats du GLSS), de sorte que les méthodes décrites ci-dessous ne correspondent pas nécessairement en tout point à celles qui sont utilisées aujourd'hui.

## II. MÉTHODOLOGIE SECTORIELLE

### 2.1. Agriculture

Le secteur agricole est constitué de six sous-secteurs: cacao, agriculture (hors cacao), élevage de volailles, élevage, exploitation forestière et pêche. L'activité

informelle est vraisemblablement importante dans tous les sous-secteurs. Afin de déterminer la couverture et la fiabilité probables des estimations, nous allons maintenant examiner tour à tour les différents sous-secteurs.

**Cacao :** même si le cacaoyer est cultivé surtout dans de petites exploitations, dont la plupart peuvent être considérées comme appartenant au secteur informel, la totalité de la production est commercialisée par l'intermédiaire du Cocoa Marketing Board, dont les registres constituent une source de données sur la production et les prix. Le Board mène également des enquêtes en vue d'estimer les rendements et la consommation intermédiaire, la rémunération des salariés et l'amortissement par acre. On peut donc affirmer que dans le secteur du cacao, la valeur ajoutée est probablement estimée de façon tout à fait fiable.

**Agriculture :** le secteur de l'agriculture, hors cacao, est dominé presque complètement par des petites exploitations. La superficie des terres cultivées est estimée chaque année par le Ministère de l'alimentation et de l'agriculture (MFA) dans le cadre de son enquête sur les exploitations agricoles. Comme l'enquête fournit aussi des estimations des taux de rendement et des prix à la production, la valeur brute de la production est facile à évaluer.

L'estimation de la consommation intermédiaire et de certains autres postes des comptes nationaux, tels que la rémunération des salariés et l'amortissement, est réalisée à partir des résultats d'une enquête par sondage organisée en 1982 par le MFA en vue d'estimer les coûts par acre. Des indices adéquats sont ensuite appliqués pour traduire en monnaie courante des valeurs 1982. Le MFA ne pouvant malheureusement fournir de données que sur un nombre très limité (et décroissant) de cultures, force a été de supposer que la production des autres cultures évoluait de la même manière que celle des cultures déclarées. Ces méthodes ont été récemment améliorées en exploitant les résultats du GLSS pour des enquêtes témoins.

Historiquement, le secteur formel agricole a toujours été négligeable et n'a donc fait l'objet d'un traitement séparé ni dans les estimations du MFA ni dans les comptes nationaux. Toutefois, quelques grandes exploitations ont vu le jour depuis l'introduction de l'ERP et l'on tente actuellement de mesurer leur production par des enquêtes annuelles.

**Elevage de volailles :** dans cette activité, on opère une distinction entre les élevages avicoles moyens et grands, qui produisent en moyenne 5.000 poulets ou plus, et les petits élevages avicoles, qui généralement ne dépassent pas le cadre du ménage. Ces deux secteurs sont couverts par un recensement effectué par des inspecteurs vétérinaires de district. Toutefois, ils n'y sont pas différenciés et l'on peut se demander dans quelle mesure les estimations du nombre d'oeufs consom-

més et de poulets abattus pour la consommation reflètent la consommation d'œufs et de poulets des ménages des communautés rurales. La consommation intermédiaire et la rémunération des salariés sont estimées en pourcentages de la valeur de la production brute tirée d'une enquête par sondage réalisée par le Service Statistique.

**Élevage :** le département de santé et production animales du MFA collecte des informations sur la population animale, le nombre d'animaux abattus et importés, ainsi que le prix à la production par animal. A partir de ces données, on estime la valeur de la production brute. Certains ratios dégagés par une enquête menée par le Service Statistique sont utilisés pour estimer la consommation intermédiaire, la rémunération des salariés et l'amortissement. Il est toutefois important de noter que les animaux abattus ; hors des abattoirs ne sont pas pris en compte dans l'estimation du nombre d'animaux abattus ; autrement dit, l'activité informelle dans ce secteur n'est pas couverte.

**Exploitation forestière et débardage :** ce sous-secteur est lui aussi caractérisé par une activité informelle importante. Pour les estimations de la production, nous nous fondons sur les données communiquées par le Département des forêts, qui les collecte à partir de rapports reçus des bureaux établis dans chaque région. La production est répartie en bois de construction, charbon de bois, bois de chauffage et petits produits forestiers. Dans le sous-secteur du bois de construction, opèrent quelques grandes sociétés qui exportent leur production, mais dans les autres sous-secteurs la part des activités informelles est prépondérante. De manière générale, l'estimation de la production s'avère très difficile et la révision de la méthodologie entreprise par le Département des forêts n'est pas encore achevée. Les données sur la production de rondins ne s'étendent pas aux opérations de sciage. Cette activité est difficile à évaluer car elle est en grande partie exercée de manière illégale. Cependant, en dépit de son caractère illégal, elle demeure une activité économique importante, produisant un pourcentage élevé du bois de construction utilisé localement. La Commission des forêts prépare actuellement un rapport sur des études récentes menées sur les opérations de sciage et on travaille déjà à obtenir des données chiffrées sur cette activité dès que le rapport sera publié. Il est vraisemblable que la couverture de ce secteur s'améliorera avec le temps. Ici également, la consommation intermédiaire, la rémunération des salariés et l'amortissement sont estimés en utilisant des ratios issus d'une enquête menée par le Service Statistique.

**Pêche :** ce secteur inclut la grande pêche, la petite pêche et la pêche en eau douce. Les données sur la grande pêche sont issues d'un recensement des grands bateaux, qui sont immatriculés et contrôlés. Par contre, le sous-secteur de la peti-

te pêche est essentiellement informel. Une procédure d'enquête par sondage a cependant été mise en place par l'unité de recherche du Département de la pêche. Pour la pêche en eau douce, les personnels des pêcheries ont effectué des estimations du rendement optimal, qui est utilisé comme indicateur des prises réelles. Pour estimer les valeurs actuelles de la production, on multiplie le rendement optimal par les prix. Comme dans d'autres secteurs, la consommation intermédiaire, la rémunération des salariés et l'amortissement sont calculés en utilisant des ratios historiques issus d'une enquête menée par le Service Statistique.

## **2.2. Industrie**

Dans les comptes nationaux du Ghana, le secteur de l'industrie est constitué de quatre sous-secteurs: industries extractives, industrie manufacturière, électricité et eau, construction. L'incidence de l'activité informelle varie considérablement d'un sous-secteur à l'autre.

### ***Industries extractives***

On entend par industries extractives les activités d'extraction de tous les minerais existants, qu'ils soient solides, liquides ou gazeux. Cette définition recouvre les mines et carrières à ciel ouvert et souterraines, ainsi que toutes les opérations nécessaires à la préparation et au traitement des minerais et autres produits bruts, telles que l'abattage, le broyage, le lavage, le nettoyage et le triage, effectuées par l'établissement (Singal et Nartey 1971 ; p. 29). Elle est conforme à la Division 2 de la Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité économique (CITI). Dans les comptes nationaux, le sous-secteur des industries extractives se décompose en sept branches d'activité: production d'or, de diamants, de manganèse, de bauxite, extraction de pierres, extraction de sel et extraction de sables.

Les données sur la production des grandes mines d'or, de diamants, de manganèse et de bauxite, et des grandes carrières de pierres, sont collectées chaque mois et chaque année par la Section Industrie du Service Statistique. La Section des Comptes nationaux mène aussi des enquêtes annuelles afin d'obtenir des informations directement des établissements concernés. Ces activités sont exercées par un nombre restreint de grandes sociétés, qui fournissent des informations pertinentes sur la production et le coût des moyens de production pour le calcul de la valeur ajoutée.

Autrefois, il était impossible d'estimer la production des "African diggers" (chercheurs de diamants ou d'or). Mais depuis quelques années, la loi fait obligation à tous les pros-

pecteurs (ou "Galamsay operators") de vendre leurs diamants et leur or à la Precious Metal Marketing Corporation (PMMC), qui fournit des informations sur ces activités au Service Statistique. L'activité du secteur informel devrait donc être couverte dans les comptes nationaux, à tout le moins pour autant qu'elle soit conforme aux lois.

L'activité informelle est présente également dans la production de sel. Hormis un seul grand producteur, l'essentiel de la production du pays relève du secteur informel. Sur la base de données chronologiques, on a estimé que Pambros Salt Factory assure deux cinquièmes de la production nationale de sel. En appliquant la réciproque de cette fraction à la production brute et à la consommation intermédiaire de Pambros Salt Factory, on obtient une estimation de la valeur ajoutée pour l'ensemble de l'activité de production de sel. Ainsi, bien que théoriquement le secteur informel soit couvert, la fiabilité des estimations est plus discutable. Quant à l'extraction de sables, c'est une activité en plein essor, puisqu'elle alimente notamment le sous-secteur de la construction. Toutefois, dans la mesure où la production n'est pas organisée et est réalisée de manière semi-légale, son estimation est sujette à caution. C'est malheureusement un des cas où le GLSS ne peut pas être d'un grand secours, puisque l'extraction de sables n'est pas traitée comme une activité à part dans les classifications de l'enquête.

### **Industrie manufacturière**

La principale source d'information sur l'industrie manufacturière du Ghana est le recensement industriel de 1987 du Service Statistique, qui fournit des estimations sur la production, la consommation intermédiaire et les composantes de la valeur ajoutée pour tous les établissements de dix salariés ou plus. Ces données, mises à jour à partir d'informations communiquées par la Section Industrie et d'autres issues de quelques registres de la taxe sur les ventes du Customs, Excise and Preventive Service (CEPS), ont servi de base à toutes les estimations du PIB pour l'industrie manufacturière.

Les estimations basées sur les grands établissements sont complétées par des informations tirées d'une enquête sur les petites entreprises réalisée en 1963. Toutefois, pour ces dernières on ne dispose pas de variables d'indicateur distinctes et il faut se contenter de supposer que leur production évolue de la même manière que celle des entreprises plus grandes. Dans ce domaine également, les données du GLSS peuvent se révéler extrêmement utiles.

### **Electricité et eau**

Même si une certaine activité informelle dans la production et la distribution de l'électricité et l'eau demeure théoriquement possible, le Service Statistique du Ghana

considère qu'elle est négligeable. L'estimation de l'ensemble de ces secteurs est effectuée à partir de registres administratifs (ceux de la Volta River Authority, de l'Electricity Corporation of Ghana et de la Ghana Water and Sewerage Corporation).

### **Construction**

Les activités classées dans cette catégorie industrielle sont la construction, la réparation, la réfection et la démolition de bâtiments, routes, rues, ponts, bretelles d'accès, égouts, réseaux de distribution d'électricité et eau, voies ferrées, ports, aéroports, barrages, installations d'assèchement et de mise en valeur des terres, centrales hydro-électriques et systèmes de communication, qu'elles soient exercées par des entreprises privées ou publiques. En principe, ce sous-secteur couvre toute la construction privée, ainsi que les activités exercées par des entrepreneurs généralistes et spécialisés tels que les maçons, les charpentiers, les plombiers, les électriciens, etc.

Aux fins de l'estimation de la production brute et de la valeur ajoutée, le secteur de la construction est subdivisé en quatre sous-secteurs :

#### 1) Réparation et entretien

Pour estimer la valeur ajoutée dans la réparation et l'entretien d'immeubles, le coût total de ces activités (évalué à la valeur locative mensuelle pour l'ensemble des immeubles) est réparti entre divers composants, à savoir : (a) les matériaux, (b) la main- d'oeuvre, y compris la marge de l'entrepreneur, et (c) le transport. Cette répartition est basée sur des ratios historiques dégagés par Singal et Nartey (1971), avec l'assistance de l'ingénieur en chef du Public Work Department (PWD). Ils ont établi que les parts en pourcentage (a) des matériaux, (b) de la main-d'oeuvre et (c) du transport dans la dépense totale en réparations étaient respectivement de 40, 55 et 5 % pour les immeubles permanents et de 35, 45 et 20 % pour les immeubles non permanents. En outre, ils avaient estimé à 56 et 44 % les parts respectives des immeubles permanents et non permanents dans le coût total des activités de réparation et d'entretien.

#### 2) Construction d'immeubles non permanents

Pour estimer la valeur totale de la construction d'immeubles non permanents, on procède de la manière suivante :

- on évalue la valeur des maisons en appliquant au nombre total de maisons, tel qu'il résulte du recensement de la population de 1960, une valeur moyenne déri-

vée d'un échantillon de 22.500 maisons constitué à partir de registres de cotation par le Service Statistique ;

- on suppose que la croissance du nombre de maisons (c'est-à-dire le volume de la construction neuve) est deux fois moins rapide que celle de la population ;
- on applique l'indice du coût de la construction pour tenir compte de l'évolution des prix.

La valeur ajoutée dans ce sous-secteur est ensuite obtenue en utilisant des ratios reconnus.

### 3) Construction d'immeubles permanents

Pour les immeubles permanents, on applique une approche basée sur le flux de produits. On part de l'hypothèse que la valeur de l'ensemble des matériaux de construction de fabrication locale et importés (y compris la marge de distribution de 20 %) diminuée de celle des matériaux utilisés pour les immeubles non permanents, les réparations, l'entretien et autres travaux de construction, est égale à la valeur des matériaux utilisés dans la construction des immeubles permanents. Singal et Nartey (1971) ont établi que ces matériaux représentaient 55 % de la valeur totale de la construction permanente et que 40 % étaient de la valeur ajoutée. Ces ratios constituent le point de départ pour l'estimation de la valeur ajoutée et devraient couvrir tant l'activité du secteur formel que celle du secteur informel.

### 4) Autres travaux de construction

On suppose que la valeur totale des dépenses annuelles d'équipement pour les immeubles publics et parapublics constitue la production brute du secteur "autres travaux de construction". La consommation intermédiaire est ensuite obtenue en ajoutant à la valeur totale du ciment et autres matériaux de construction 20 % de la valeur de la production brute afin de couvrir les marges de distribution. Les autres travaux de construction sont classés dans les catégories suivantes: routes et ponts, aéroports et aérodromes, ports, voies ferrées, égouts et évacuation des eaux, installations de postes et télécommunications, production et distribution d'électricité, barrages et centrales électriques, réseaux de distribution d'eau et leurs ouvrages principaux, autres travaux de construction et amélioration des sols. Les données sur les dépenses totales d'équipement sont tirées directement de registres publics, alors que les ratios utilisés sont obtenus à partir de précédentes estimations de la consommation intermédiaire élaborées par Singal et Nartey avec l'assistance du PWD. Il n'y a pas d'activité informelle dans le secteur "autres travaux de construction" tel que nous venons de le définir.

### **2.3. Commerce de gros et de détail**

Un grand nombre d'unités informelles opèrent dans le secteur de la distribution. Des estimations sont effectuées pour les sous-groupes de produits suivants: biens importés, biens de fabrication locale, produits agricoles, produits forestiers, poissons, bétail et essence au détail.

Si les entreprises du secteur formel assurent la presque totalité du commerce de gros, elles sont par contre peu présentes dans le commerce de détail. Dans le secteur informel, les personnes qui exercent des activités de commerce de détail sont si nombreuses et, par définition, si peu organisées, qu'il est impossible d'identifier les unités statistiques et partant de collecter des informations significatives. Ainsi, si depuis quelque temps on a pu recueillir des données sur certaines activités des entreprises du secteur formel opérant dans le commerce de gros, celles sur les opérateurs du secteur informel ne sont pas faciles à collecter et il faut bien reconnaître que la couverture de cette activité n'est pas complète.

En raison de ces lacunes, la seule méthode susceptible d'être utilisée pour l'estimation de la part de la production intérieure réalisée par des activités de distribution de produits autres que la vente de l'essence au détail est celle du flux de produits. On évalue la production et la valeur de la production de tous les produits commercialisés sur le marché intérieur par catégorie de produits. En appliquant des ratios préalablement calculés, on peut déterminer la part de chaque catégorie de biens et produits qui est commercialisée sur le marché intérieur. Ensuite, on utilise les ratios marges commerciales/production brute estimés à l'avance afin d'obtenir des valeurs de la production brute de services commerciaux. Enfin, pour estimer la valeur ajoutée, on applique aux valeurs de la production brute les pourcentages de consommation intermédiaire et d'amortissement préalablement définis. Cette méthode pourrait permettre de couvrir à la fois les activités formelles et informelles, mais, comme indiqué précédemment, les activités du secteur informel ne sont pas entièrement couvertes. Il est probable qu'elle continuera à servir de méthodologie générale pendant encore un certain temps, même s'il est prévu d'effectuer des enquêtes afin d'améliorer la précision des ratios utilisés et, en conséquence, celle des estimations de la valeur ajoutée.

### **2.4. Restaurants et hôtels**

En même temps que l'on s'efforce d'améliorer les estimations du secteur de la distribution, on étend la couverture des enquêtes sur les activités hôtellerie et res-

tauration du secteur formel en utilisant des listes révisées d'établissements et d'opérateurs communiquées par le Ghana Tourist Board. On se sert de ces listes pour constituer un échantillon et les informations rassemblées à partir de cet échantillon sont utilisées pour établir des estimations de l'ensemble de l'activité basées sur le recouvrement de la taxe sur les hôtels et les restaurants. Toutefois, nous devons encore améliorer l'évaluation des activités informelles au niveau des "chop bars", cafés et autres établissements et débits de boissons, car il est probable qu'un grand nombre d'entre eux ne sont pas immatriculés auprès du Ghana Tourist Board et n'acquittent pas la taxe.

## **2.5. Transports, entreposage et communications**

Aux fins d'analyse, ce grand secteur est subdivisé comme suit :

### **(i) Transports terrestres**

- services de transport ferroviaire
- services de transport routier, subdivisés en :
  - services publics de transport routier,
  - services privés de transport routier de voyageurs,
  - transports routiers de marchandises.

### **(ii) Transports par eau**

- services de transport maritime et fluvial
- services auxiliaires des transports par eau.

### **(iii) Transports aériens**

### **(iv) Services annexes aux transports**

### **(v) Services de stockage et entreposage**

### **(vi) Services de communication.**

On observe une nette prédominance de l'activité informelle dans les sous-secteurs des services privés de transport routier de voyageurs et des services de transport routier de marchandises. Des enquêtes de référence ont été menées en vue de déterminer le revenu ou les gains moyens par véhicule, les valeurs moyennes de la consommation intermédiaire, l'acquittement de l'impôt indirect, ainsi que les montants moyens des salaires, traitements, primes et autres formes de rémunération versés aux chauffeurs de taxi salariés, à leurs aides et aux autres personnes qui assurent la prestation de services directs pendant le transport. Ces enquêtes couvraient un échantillon constitué à partir des diverses classifications des véhicules commerciaux, à savoir :

**(a) Autocars et autres véhicules pour le transport de personnes**

- autocars et véhicules pour le transport à longue distance de personnes,
- autocars et véhicules pour le transport à courte distance de personnes,
- autocars et véhicules trotto urbains et de banlieue,
- taxis.

**(b) Camions de marchandises, à benne basculante et autres véhicules de transport de marchandises**

- camions et véhicules articulés pour le transport du cacao, de marchandises importées et autres produits manufacturés, etc.,
- camions de marchandises pour le transport de produits agricoles, sel, bois de sciage et autres produits du bois, charbon de bois et bois de chauffage, etc.,
- camions citernes,
- camions à benne basculante pour le transport de sable et pierres.

Faute de statistiques sur la parc annuel de véhicules au Ghana, la population de véhicules automobiles est évaluée à partir des chiffres annuels sur les certificats de conformité des véhicules et autocars commerciaux privés communiqués par la Division Motorisation du Ghana Police Service; les données ainsi obtenues permettent de calculer la valeur de la production brute et d'autres composantes des estimations de la valeur ajoutée pour le secteur du transport routier commercial privé. La dernière enquête de référence dans ce domaine remonte à 1988. Il est prévu d'organiser une nouvelle enquête de référence en 1996, dans laquelle les informations seraient couplées aux activités d'exploitation en 1994 et 1995.

L'activité informelle existe aussi dans les services de transport par eau, mais nos estimations actuelles ne couvrent pas les services de transport à bord de pirogues et autres embarcations sur les fleuves, les lagunes et les lacs.

Dans le sous-secteur "services annexes aux transports", beaucoup d'entreprises d'expédition et de déménagement, de transitaires, de tours opérateurs et d'agences de voyages rentrent dans la catégorie des employeurs informels. Pour leur échantillonnage, on utilise le registre d'établissements du Service Statistique, mais comme l'activité de transitaire est souvent exercée par des unités partiellement non organisées, la couverture et la qualité des données que celles-ci communiquent ne sont pas du niveau souhaité, même lorsque les entreprises sont enregistrées. En particulier, beaucoup de prestataires de services de stockage et entreposage sont des petites unités non organisées et non enregis-

trées. De telles unités sont particulièrement nombreuses dans les “services de stockage réfrigéré”. Elles possèdent des congélateurs et assurent la conservation des produits alimentaires, poissons, etc., de leurs clients contre paiement.

## **2.6. Activités financières, assurance et services aux entreprises**

A première vue, on pourrait supposer que ces services, comme dans le secteur de l'électricité et du gaz, échappent au secteur informel. Toutefois, certains faits donnent à penser que le prêt à intérêt informel est pratiqué à une très grande échelle. Cette activité n'est pas couverte par la méthodologie actuelle et malheureusement son évaluation à partir du GLSS sera vraisemblablement difficile. Les activités financières formelles sont mesurées à partir d'enquêtes basées sur les registres de la Bank of Ghana et d'informations communiquées directement par les banques commerciales et les compagnies d'assurance.

## **2.7. Services immobiliers**

Les estimations de la contribution des services immobiliers au PIB sont élaborées dans le cadre d'un sous-secteur du secteur “Activités financières, assurance et services aux entreprises”. Au Ghana, ce sous-secteur couvre les revenus générés surtout par les logements locatifs, les logements occupés par les propriétaires et les appartements occupés par une famille apparentée au propriétaire. Avant 1992, les estimations n'étaient établies que sur les loyers réels et fictifs des logements. Aujourd'hui, les estimations couvrent les activités et les professionnels suivants :

- la location, la gestion et l'exploitation de biens immobiliers, pour compte propre, tels que les immeubles non résidentiels, les immeubles résidentiels et les logements ;
- les promoteurs et constructeurs d'immeubles résidentiels et industriels ;
- les agents immobiliers, les courtiers et les administrateurs spécialisés dans la location, l'achat, la vente, la gestion et l'expertise de biens immobiliers, sur une base contractuelle ou contre paiement d'honoraires.

Nous nous efforçons d'améliorer la qualité de ces estimations. A cette fin, nous allons rassembler des informations à partir d'un échantillon d'au moins 146 unités membres de la Ghana Real Estate Developers Association (GREDA). Nous espérons pouvoir présenter une nouvelle analyse des services immobiliers pour notre nouvelle année de base, en les répartissant dans les catégories suivantes :

- produit intérieur généré par les logements occupés par les propriétaires et les locataires ;

- produit intérieur généré par les organismes de logements publics (State Housing Corporation et SSNIT Real Estate Development Division) ;
- produit intérieur généré par les unités ou entreprises immobilières privées.

Le produit intérieur généré par les services immobiliers de logements occupés par les propriétaires ou les locataires peut être considéré comme le résultat d'opérations d'entreprises indépendantes du secteur informel. Faute d'informations sur ce sous-secteur, les données nécessaires à la préparation des estimations sont obtenues à partir des taux de croissance des ménages urbains et ruraux dérivés des recensements de la population de 1970 et 1984. Ces taux de croissance sont utilisés pour la projection des estimations annuelles des locations établies à partir du GLSS2. Dans la dernière phase de l'évaluation, on se sert de l'indice des loyers de l'IPC pour calculer la valeur de la production brute par rapport aux loyers imputés des logements occupés par les propriétaires et à toutes les unités locatives du pays. On suppose que la consommation intermédiaire correspond à un douzième de la production brute (soit un mois de tous les loyers payables dans le pays).

Toutes les estimations du PIB généré par les organismes de logements publics et les entreprises privées couvrent des activités du secteur formel et sont établies à partir de registres publics et d'enquêtes sur les opérateurs enregistrés.

## **2.8. Services aux entreprises**

La production est estimée à partir d'enquêtes basées sur les listes de membres d'organisations professionnelles, telles que celles des avocats, des médecins, des ingénieurs, des comptables, etc. Ces enquêtes excluent toute production éventuelle des activités du secteur informel.

## **2.9. Administration publique, soutien et développement du secteur public**

Ici non plus la question de l'activité informelle ne se pose pas, puisqu'il s'agit par définition du secteur public. Les données sont tirées de registres publics.

## **2.10. Institutions privées sans but lucratif**

Ce sont, par définition, des institutions enregistrées, qui relèvent incontestablement du secteur formel. A l'évidence, elles ne rentrent dans aucune définition raisonnable de la production des ménages. Pour les besoins des comptes nationaux,

le Service Statistique du Ghana mesure cette activité en menant des enquêtes directes à partir d'une liste d'institutions privées sans but lucratif. Toutefois, on s'efforce actuellement d'améliorer cette méthodologie en utilisant des données sur l'emploi couplées avec des enquêtes par sondage sur des établissements plus organisés, tels que les écoles et les hôpitaux.

### **2.11. Services collectifs, sociaux et personnels**

Ce secteur couvre une multitude d'activités de services, pour la plupart des petits métiers relevant du secteur informel. Traditionnellement, la couverture est basée sur des données sur l'emploi issues du recensement de la population, extrapolées en utilisant la croissance de la population active et en partant d'hypothèses sur les gains moyens dans chaque branche d'activité. Afin d'améliorer cette méthode, on mène actuellement des enquêtes d'établissements de certains services personnels particulièrement importants, tels que les services de coiffure. Dans ce domaine, les données du GLSS pourraient toutefois se révéler extrêmement importantes.

## **III. CONCLUSION**

Dans la méthodologie actuelle d'élaboration des comptes nationaux, la couverture de l'informel varie considérablement d'un secteur à l'autre. Mais même lorsqu'elle paraît exhaustive et d'excellente qualité, il demeure possible de l'améliorer en utilisant les données issues des estimations du GLSS. A titre d'exemple, les données sur l'agriculture tirées de l'enquête annuelle sur les petits exploitants menée par le Ministère de l'agriculture peuvent être complétées en utilisant la liste, plus fournie, des cultures couvertes par le GLSS. A l'inverse, même lorsque la couverture est très insuffisante, on ne peut pas se contenter d'intégrer l'estimation basée sur le GLSS pour compléter les données disponibles.

Un certain nombre de conclusions générales, utiles pour la poursuite de notre travail, se dégagent de cette analyse des pratiques actuelles et passées. En premier lieu, il convient de rappeler que les comptes doivent être établis au moins une fois par an. Même si cela ne signifie pas que nous devons nous cantonner aux informations qui sont disponibles sur une base annuelle, cela implique que les données doivent concerner, directement ou indirectement, des séries annuelles. En deuxième lieu, l'idéal serait que l'information soit suffisamment désagrégée pour que nous puissions nous servir de nos classifications sectorielles traditionnelles. Il est en effet difficile d'utiliser des catégories aussi larges, par exemple, que "commerce", où les vendeurs de dessus de table côtoient, sous une même rubrique, les "chop bars" et autres points de vente. En troisième lieu, nous devons éviter les doubles comptes. Autrement dit, nous

devons veiller à ne pas inclure, comme nouvelles activités du secteur informel, des pans de la production déjà couverts dans nos estimations du secteur formel. Dans la pratique, cela nécessite une désagrégation plus poussée, puisque des composantes différentes d'une même branche d'activité peuvent être analysées selon des techniques d'estimation différentes. Ainsi, on ne peut pas intégrer des informations sur des activités informelles des secteurs du commerce de gros et de détail ou des hôtels et restaurants si l'on ne dispose pas d'une estimation distincte de chaque sous-secteur. Enfin, dans certains domaines, l'information issue du GLSS sera moins appropriée que celle provenant d'autres sources. En particulier, les enquêtes auprès des ménages telles que le GLSS étant conçues de manière à couvrir une distribution géographique des ménages relativement uniforme à travers tout le pays, la qualité des données sur certaines activités, qui, comme celle des orpailleurs, sont concentrées dans des zones particulières, risque d'être relativement insuffisante. Pour ces activités, il faudra donc continuer à utiliser des enquêtes dédiées et des sources alternatives d'information de base.

\* \* \*

## BIBLIOGRAPHIE

Singal M. S. et J.D.N. Nartey (1971), *Sources and Methods of Estimation of National Income at Current Prices in Ghana*, Central Bureau of Statistics, Accra.

Singal M. S. (1973), *Constant Price Estimates of Gross Domestic Product in Ghana*, Central Bureau of Statistics, Accra.

**THEME 4**

**DIFFUSION DES RESULTATS AUPRES  
DES UTILISATEURS :  
ANALYSE ET POLITIQUE ECONOMIQUE**



# Promotion de la productivité et de la protection sociale dans le secteur informel urbain

## Une approche intégrée et ses implications pour la méthodologie de collecte des données<sup>1</sup>

*George ARYEE*  
*Bureau International du Travail*  
*Genève*

### I. INTRODUCTION

#### 1.1. Un environnement politique changeant

Dans le passé, l'attitude des décideurs politiques face au secteur informel a été pour le moins ambivalente. Ce secteur a souvent été ignoré, traqué ou détruit. Malgré cela, le secteur informel n'a cessé de croître.

Cependant, à travers l'Afrique, les attitudes sont en train de changer de manière positive en ce qui concerne le secteur informel. Cela est dû à la prise de conscience des potentialités du secteur informel qui contribue à la croissance économique, à l'éradication de la pauvreté et à la création d'emplois. De plus, son rôle dans le processus d'internalisation qui continue à s'affirmer est maintenant apprécié et encouragé.

Toutefois, si les déclarations de bonnes intentions doivent se traduire en programmes d'action, il est important :

- de définir des objectifs de développement pour le secteur informel ;
- de concevoir un ensemble de politiques et programmes appropriés pour atteindre les objectifs ;
- de définir la méthodologie appropriée de collecte des données.

Pour ceux d'entre nous qui sont impliqués dans la recherche pratique de moyens pour améliorer la productivité du secteur, la mise en œuvre d'une méthodologie spécifique de collecte des données dépend de nos besoins en données qui à leur tour sont déterminés par la nature et le type de programme que nous concevons.

En d'autres termes, les objectifs ultimes du processus de collecte des données déterminent le choix du cadre méthodologique pour la collecte des données.

---

1. Pour des raisons matérielles, une partie de ce document n'a pas pu être traduite en français.

Cette communication a pour but :

- d'illustrer les liens entre les objectifs des politiques et programmes et les méthodologies de collecte de données ;
- de présenter une approche intégrée de politiques et programmes vis-à-vis du secteur informel et ses avantages.

La communication repose sur la conception, la mise en œuvre et les leçons tirées d'un programme intégré dont l'auteur a eu la responsabilité en 1994/1995. Il s'agissait d'un projet intégré et multidisciplinaire pour démontrer comment renforcer les institutions pour améliorer la productivité et la protection sociale à travers un accès renforcé aux ressources, aux marchés, aux services sociaux et par des réformes des réglementations utilisant des contrats globaux.

Les idées qui ont permis de concevoir le projet remontent à la 78<sup>ème</sup> session de la Conférence Internationale du Travail (1991) dont le thème global de discussion était le rapport du Directeur Général sur le dilemme du secteur informel. Comme le rapport l'explique, le dilemme était de savoir s'il fallait promouvoir le secteur informel en tant que pourvoyeur d'emplois et de revenus, ou chercher à étendre au secteur l'application des textes réglementaires et la protection sociale et ainsi réduire probablement sa capacité à fournir des emplois et des revenus pour une main d'œuvre en augmentation constante.

Bien qu'il soit connu que l'ensemble des lois existantes, des règles et de la législation du travail ne peut pas être appliqué immédiatement au secteur informel sans réduire sa capacité à créer des emplois et/ou l'enfoncer dans l'illégalité, ce projet a été conçu à partir de l'hypothèse qu'il n'est pas nécessaire de faire un choix entre les deux objectifs précités et que la production et la protection sociale se renforcent mutuellement. Les activités du projet étaient destinées à montrer comment les deux objectifs peuvent être réconciliés et poursuivis simultanément pour améliorer la qualité de l'emploi.

Le projet a été mis en œuvre à titre expérimental à Bogota, Dar es Salaam et Manille avec la conviction qu'une mise en œuvre réussie pourrait susciter un intérêt suffisant pour faciliter sa transposition dans d'autres pays par les gouvernements et d'autres agences.

## 1.2. Le problème

Malgré le rôle important que le secteur informel joue dans la création d'emplois, beaucoup de ses segments sont caractérisés par une faible productivité et l'absence des éléments de base de la protection sociale. A Bogota, une des villes où le

projet a été mis en œuvre et qui possède des services de protection sociale relativement développés, 74 % des opérateurs du secteur informel ne sont couverts par aucune forme de protection sociale. A Dar es Saalam et Manille, plus de 90 % d'entre eux ne sont pas couverts. Ces problèmes résultent d'un manque d'accès aux ressources productives, aux marchés et aux services sociaux qui, à son tour, est dû à un environnement politique défavorable et à l'absence d'instituts appropriés pour favoriser la croissance de la productivité et l'amélioration de la protection sociale.

### ***Institutions formelles***

Les institutions et les politiques de développement économique en général ont un préjugé défavorable à l'égard du secteur informel. Les Ministères du Travail, de la Planification du Développement des ressources humaines et économiques sont structurés pour s'occuper uniquement du secteur formel et les préoccupations du secteur informel sont rarement prises en compte dans leurs attributions.

De manière analogue, les organisations d'employeurs et de travailleurs, comme les chambres de commerce et les syndicats sont conçues pour recruter leurs membres dans le secteur salarié. De plus, les institutions financières sont également structurées pour traiter avec les entreprises du secteur formel.

Les exigences des systèmes de sécurité sociale telles que l'immatriculation, l'identification des employeurs à partir des employés et le versement régulier de cotisations sont souvent inappropriées aux personnes travaillant pour leur propre compte et aux travailleurs occasionnels qui ont des relations instables avec les employeurs.

En outre, l'inefficacité bureaucratique augmente souvent le coût des systèmes de sécurité sociale au point de les rendre peu attractifs aux producteurs du secteur informel.

### ***Les institutions informelles***

La croissance rapide du secteur informel, malgré l'impuissance des institutions du secteur formel à répondre à ses besoins, est due pour une grande part au fait que le secteur informel a ses propres institutions et structures. Il a ses propres associations de solidarité comme celles des artisans ou des commerçants et il possède son propre système de crédit et les moyens d'acquérir les compétences et la technologie.

Un grand nombre de ces institutions du secteur informel sont bien adaptées aux conditions qui prévalent dans le secteur. Cependant, en raison de leurs formes d'or-

ganisations traditionnelles, elles ont de sérieuses limitations pour répondre aux besoins des entreprises dans les économies modernes. Par exemple, les connaissances acquises à travers le système d'apprentissage traditionnel sont limitées à celles du maître ou de la maîtresse. Ces derniers peuvent ne pas être suffisants pour assimiler de nouvelles technologies. Les systèmes de crédit traditionnel manquent de ressources et d'intermédiation financière pour ajuster l'offre et la demande de fonds pour l'investissement. En raison de l'aversion pour le risque, ils tendent à donner la priorité aux prêts à court terme. L'aversion pour le risque et l'absence d'intermédiation financière conduisent à des taux d'intérêt élevés.

En raison du manque de confiance dans le système formel de production sociale, les opérateurs du secteur informel ont tendance à mettre en place des systèmes reposant sur le bénévolat dans le cadre des associations d'entraide.

Parmi les expériences les mieux connues, on peut citer le système mis en place par l'association indienne des femmes travaillant pour leur propre compte (SENVA). Ces systèmes bénévoles comme les systèmes de crédit et de formation traditionnels souffrent d'un manque de ressources et de compétences techniques. Etant donné ces faiblesses et le manque d'attention des institutions du secteur formel, plusieurs gouvernements ont créé des organisations parallèles pour le développement de la petite industrie. Ces organisations ont pour but de répondre aux besoins en crédits et formation des petites entreprises. Bien que ces efforts soient louables, ils ont été critiqués pour leur incapacité à s'appuyer sur les structures existantes dans le secteur informel et pour avoir augmenté le risque de perpétuer les structures économiques et commerciales durables qui caractérisent les secteurs formel et informel dans la plupart des pays.

En outre, une allocation efficiente des ressources suppose une intégration des secteurs formel et informel pour réduire les coûts de production en général et pour desserrer les contraintes qui pèsent sur le secteur informel en particulier.

### **1.3. Objectifs du projet**

L'objectif à long terme est de favoriser une intégration progressive du secteur informel dans l'économie formelle par un développement de la productivité et l'application des principes de la législation du travail. Les objectifs immédiats du projet étaient :

- **Objectif immédiat (1)**

Les structures du BIT, les gouvernements et les autorités locales aussi bien que les partenaires sociaux auront amélioré leur capacité d'analyse, d'évaluation et de formulation de politiques dans le secteur informel urbain.

- **Objectif immédiat (2)**

Les organisations d'entraide du secteur informel urbain dans les villes sélectionnées auront amélioré leurs capacités à mobiliser des ressources, à fournir une protection à leurs membres et à défendre leurs intérêts dans le processus de prise de décision.

- **Objectif immédiat (3)**

Le processus aura démarré au niveau urbain pour créer avec les autorités publiques et les organisations d'employeurs et de travailleurs et avec les organisations représentatives des producteurs et des travailleurs du secteur formel, un consensus sur les politiques à poursuivre et les mesures pratiques à mettre en place.

#### **1.4. Champ et objectif du rapport**

Le rapport concerne les principales activités, réalisations et leçons dans l'ensemble des trois villes<sup>2</sup>.

Le dernier chapitre traite des implications de l'approche intégrée pour le choix de la méthodologie de collecte des données. Il a pour objectif de décrire des activités et réalisations du projet et de diffuser l'information sur les leçons générales tirées du projet, d'analyser les problèmes pour définir une ligne de conduite pour les actions futures dans le secteur informel et de mettre en lumière les défis à relever.

## **II. LA STRATEGIE DU PROJET**

### **2.1. L'approche programme intégré**

Etant donné que les problèmes décrits plus haut sont liés et se renforcent mutuellement, ce projet est conçu comme un projet de type multidisciplinaire pour trouver des solutions pratiques et explorer les possibilités d'augmenter la productivité, d'améliorer la protection sociale et les conditions de travail.

Sa conception intègre deux composantes : le renforcement des capacités et l'assistance directe. Le socle de la stratégie est l'action collective représentée par les associations d'entraide, les coopératives et organisations non gouvernementales, en vue de mobiliser les ressources pour la production et la protection sociale. En outre, les associations d'entraide peuvent influencer la politique en faveur de leurs membres. Elles peuvent également agir comme des canaux majeurs pour l'assistance au secteur informel. Cependant, pour que l'action collective aboutisse, des réformes des politiques et réglementations et l'assistance institutionnelle de

2. Un rapport spécifique détaillé sur chaque ville est disponible.

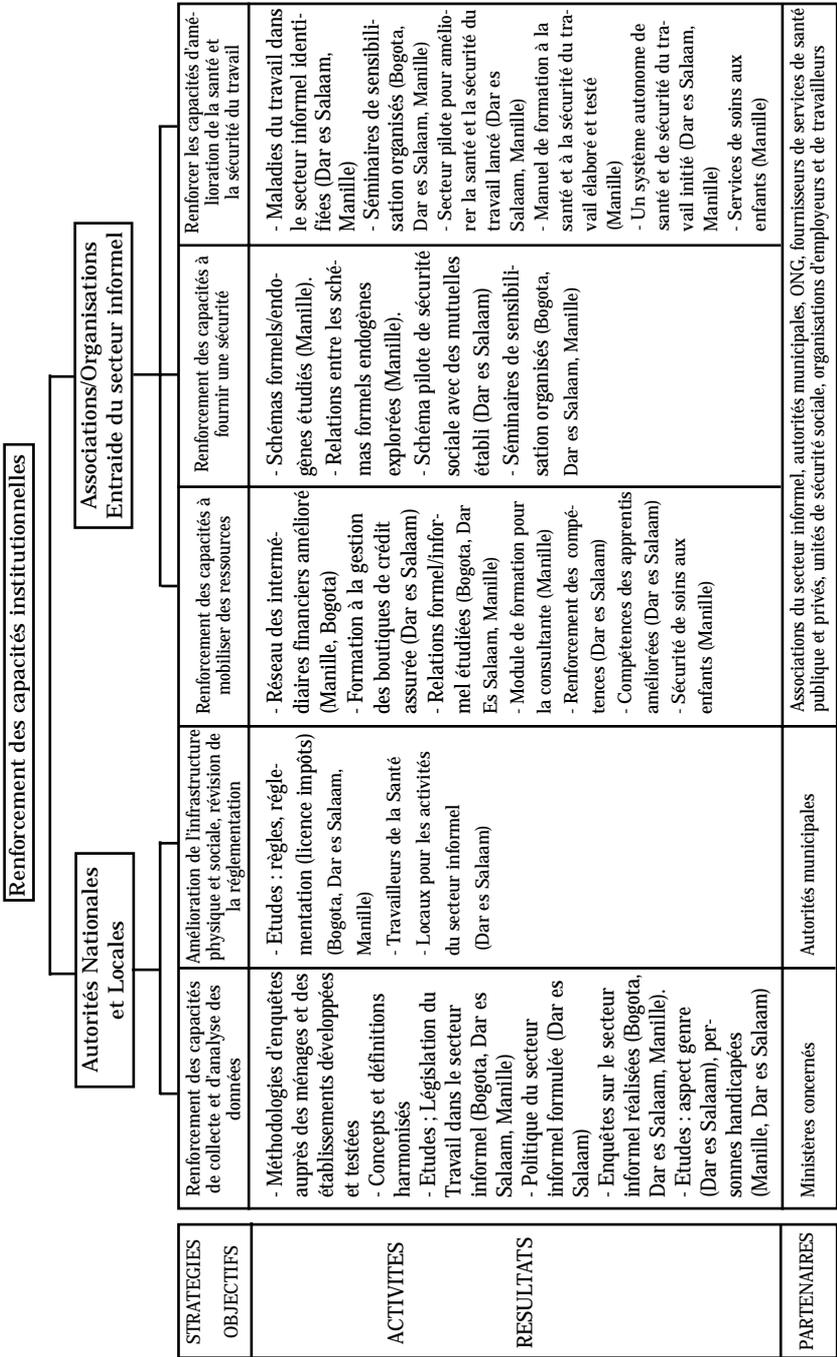
la part du gouvernement et des autorités locales sont nécessaires. Les principaux domaines d'intervention couverts sont :

- le cadre légal et réglementaire : nature, impact et besoin de réformes ;
- les statistiques du secteur informel : déterminants de la stagnation, de la croissance et des bonnes formations ;
- les ressources productives et les marchés : accès aux services financiers ; aux technologies pour la formation des compétences et aux marchés ;
- les conditions de travail ;
- la protection sociale ;
- les organisations/associations d'entraide du secteur informel.

Le diagramme ci-dessous illustre la stratégie, les principales activités et les partenaires majeurs du projet.

Le processus du renforcement des capacités était réalisé grâce à la mise en œuvre d'activités spécifiques menées avec les institutions cibles/bénéficiaires comme c'est indiqué sur le diagramme. Le cadre institutionnel comprenait un grand nombre de partenaires pour mettre l'accent sur le besoin d'élargir le champ des organisations impliquées dans une telle approche programme.

# RÉSUMÉ DE L'APPROCHE PROGRAMME INTÉGRÉ DU SECTEUR INFORMEL



### III. PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Des projets pilotes utilisant une combinaison d'activités de développement institutionnel et d'assistance directe ont été mis en oeuvre pour le renforcement des capacités des autorités nationales/gouvernements locaux, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des ONG et des associations d'entraide du secteur informel. Les opérateurs du secteur informel ont également bénéficié directement d'activités spécifiques. Nous présentons ci-dessous des observations et conclusions générales sur les principales activités.

#### 3.1. Les statistiques du secteur informel : couverture et méthodologie

La principale activité de cette composante consistait à mener dans les trois villes couvertes par le projet des enquêtes statistiques d'envergure sur le secteur informel en collaboration avec les agences statistiques nationales. Grâce à des services consultatifs et autres appuis techniques fournis par STAT, le projet a contribué à la création et au renforcement de capacités nationales pour la collecte des données sur le secteur informel en ce qui concerne la méthodologie d'enquête, la préparation des documents d'enquête, le tirage de l'échantillon, la formation des enquêteurs, le traitement des données, la tabulation et la rédaction des rapports de l'enquête. Le renforcement des capacités a également concerné la collecte des données statistiques à jour couvrant un large domaine pour servir de base à l'évaluation des politiques et aux plans d'action futurs.

A travers les activités susmentionnées, le projet a réussi à développer, tester et évaluer les méthodologies statistiques pour la collecte des données sur le secteur informel en se basant sur les directives internationales pour les statistiques du secteur informel mises au point par le BIT et adoptées en 1993 par la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail.

Le projet a également contribué à promouvoir l'application de ces directives et par conséquent à l'harmonisation des concepts, définitions et méthodes d'enquêtes pour la collecte de données sur le secteur informel. Les méthodologies étaient basées sur des enquêtes mixtes ménages/établissements qui ont fait la preuve de leurs avantages par rapport à d'autres méthodologies telles que les enquêtes emploi et les enquêtes auprès des établissements. Ces enquêtes emploi ne permettent pas d'avoir des données sur la production et la formation des revenus tandis que les enquêtes auprès des établissements ne touchent en général que les entreprises visibles.

Les méthodologies testées par le projet ont fourni des données complètes (emploi, revenus, protection sociale, statut juridique, action collective, etc.) sur tous les segments du secteur informel.

Au total, 3600 ménages et 400 établissements se livrant à des activités dans le secteur informel (Manille), 2868 opérateurs économiques (Bogota) et 2626 ménages ayant des activités informelles à Dar es Saalam ont été inclus dans les échantillons définitifs des enquêtes.

Les données collectées ont permis d'analyser les différences entre les segments du secteur informel en ce qui concerne leurs caractéristiques, leur potentiel à créer des emplois et à fournir des revenus, et leurs principales contraintes.

Une nouveauté résidait dans le fait que pour la première fois un sous-échantillon d'employés d'opérateurs du secteur informel ont été interrogés directement. L'objectif principal visé était d'obtenir des informations sur les caractéristiques individuelles des employés, leurs conditions d'emploi et de travail, leur statut vis-à-vis de la protection sociale, et leurs priorités, en plus de l'information fournie par leurs employeurs sur le même sujet.

Quelques questions concernaient des sujets sur lesquels seuls les employés eux-mêmes pouvaient donner des informations, tels que leur appartenance à des organisations de travailleurs, les raisons pour lesquelles ils travaillaient dans le secteur informel, leurs sources additionnelles de revenus et leurs projets futurs concernant leur travail.

Les enquêtes ont été menées soit comme la première partie d'une enquête nationale sur le secteur informel, soit en tant qu'enquête pilote pour une enquête au niveau national que les agences statistiques nationales projetaient de terminer ou d'entreprendre pour leur propre compte dans un avenir proche. On a alors veillé à ce que cette composante du projet soit soutenable et puisse être reproduite.

Ceci faciliterait la réalisation des objectifs à long terme du projet, c'est-à-dire le renforcement des capacités nationales à fournir sur une base régulière des statistiques sur le secteur informel et l'intégration des données sur le secteur informel dans les systèmes statistiques nationaux pour faciliter les politiques de réformes de la réglementation en vue de créer un environnement institutionnel favorable.

Cette composante du projet a été fortement appuyée par les autorités nationales et la communauté des bailleurs qui ont fourni des contributions substantielles pour couvrir les coûts de l'enquête. Près de la moitié des fonds ont été fournis par les autorités nationales, ce qui prouve leur intérêt réel pour cette composante. La contribution financière du projet ne représente qu'un tiers des coûts totaux. En outre, les agences statistiques nationales ont mis à disposition du personnel technique et administratif, des bureaux, des véhicules, des équipements informatiques et d'impression pour la réalisation des enquêtes.

La mise en œuvre de cette composante a révélé plusieurs aspects qui pourraient aider à augmenter les taux de réponse et la qualité des données dans les enquêtes sur le secteur informel.

Ces aspects incluent une information préalable des enquêtés sur les enquêtes et leurs objectifs, si nécessaire avec l'aide de leurs propres associations et représentants. Le projet a également montré que beaucoup d'activités du secteur informel sont sujettes à des variations saisonnières ou d'autres natures pendant l'année. A cause de la courte durée du projet, de telles variations doivent être estimées sur la base de questions rétrospectives ; cependant elles auraient pu être saisies de manière plus précise si la collecte des données s'était étalée sur une période d'une année entière. Le projet a montré l'importance vitale de données statistiques complètes sur le secteur informel comme base pour la formulation et l'évaluation de politiques et de programmes d'action. Cependant, la qualité des statistiques sur le secteur informel dépend dans une grande mesure de la volonté des enquêtés de participer aux enquêtes. Dans les trois villes, l'espoir d'une assistance était un facteur qui a motivé beaucoup d'opérateurs de secteur informel à répondre aux questions de l'enquête.

Si un manque de suivi brise cet espoir, il est probable que les taux de non réponse augmenteront au cours des enquêtes futures.

Les leçons tirées sont prises en compte par les agences nationales parties prenantes du projet dans leur travail futur dans ce domaine, y compris l'information obtenue à partir de rapports d'interview et pendant le "debriefing" des enquêteurs qui ont fourni des suggestions utiles pour l'amélioration ultérieure des questionnaires d'enquêtes. Les expériences tirées des enquêtes représentent également une contribution importante pour l'élaboration d'un manuel technique pour les enquêtes sur le secteur informel que le BIT va préparer en réponse à une demande de la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail.

Les données obtenues à partir des enquêtes aideront à clarifier les nombreux concepts pour le secteur informel et à mettre l'accent sur le besoin d'adapter les politiques aux segments hétérogènes du secteur. Les facteurs qui affectent la croissance, la stagnation et les transformations ont également été analysés.

Parmi les problèmes qui ont été examinés figurent :

- le rôle du secteur informel dans la création d'emplois productifs ;
- le classement des entreprises selon le statut de l'emploi : main d'œuvre salariée, aides familiaux, etc. ;
- le classement des entreprises selon le capital investi ;
- les problèmes internes et externes.

## IV. PRINCIPALES LEÇONS TIREES ET CONSEQUENCES POUR LES METHODOLOGIES D'ENQUETES POUR LA COLLECTE DES DONNEES

### 4.1. Les principales leçons tirées

#### Problèmes conceptuels et formulation du projet :

- résoudre le dilemme du secteur informel : le projet a mis au premier plan le besoin de prendre des mesures pour améliorer les activités de travail et de protection sociale en plus des efforts à faire pour augmenter la productivité. Les activités pilotes mises en œuvre par le projet ont montré qu'en combinant les efforts et les ressources existantes disponibles au niveau des autorités nationales, des associations d'entraide, du secteur informel et des ONG, des progrès substantiels peuvent être obtenus dans le domaine des soins médicaux, de la sécurité et de l'hygiène du travail sans entraver la capacité du secteur informel à fournir des emplois productifs.
- la productivité et ses relations avec la protection sociale, le besoin d'une collaboration sur le plan institutionnel : les relations entre les problèmes de productivité et la protection sociale nécessitent des politiques spécifiques pour leur solution de protection sociale. Cependant, étant donné que les agences de développement qui s'occupent de l'accès aux ressources productives et celles qui fournissent des services sociaux tendent à opérer dans des domaines spécifiques et spécialisés, il est essentiel d'établir des tribunes et des réunions pour faciliter la coopération et les échanges d'idées.
- l'approche programme intégré pourrait être très utile pour s'attaquer aux problèmes du secteur informel. Cependant, pour qu'une telle approche réussisse, l'implication des gouvernements, des autorités municipales et locales, des ONG, des partenaires sociaux et des associations d'entraide du secteur informel est essentielle. Dans la coopération institutionnelle entre organisations, des solutions réalistes doivent être trouvées.
- problème d'identification : à cause de l'hétérogénéité du secteur informel, des enquêtes et études devraient être faites pour identifier de manière précise et claire des problèmes et groupes cibles avant toute conception de projets de ce type. De même, ceci devrait être intégré dans le projet de façon à en faire une recherche orientée vers l'action.
- reconnaissance de l'hétérogénéité du secteur informel : le secteur informel est hétérogène. Il comprend, d'une part des segments avec une productivité et des revenus relativement élevés, segments dans lesquels les entreprises emploient de la main

d'œuvre salariée et d'autre part des segments formés de travailleurs indépendants, avec une productivité faible. Les programmes de protection sociale qui impliquent des contributions des opérateurs devraient viser le premier groupe. Le deuxième devrait relever de l'assistance sociale financée à partir des impôts.

#### **4.2. Conséquences pour les méthodologies d'enquêtes pour la collecte des données**

- Méthodologie d'enquête : la méthodologie d'enquête mixte ménages/entreprises, que le projet a testée, a prouvé qu'elle a beaucoup d'avantages sur d'autres méthodologies telles que les enquêtes emploi et les enquêtes auprès des établissements. Les enquêtes emploi ne peuvent pas fournir d'information sur la productivité et la formation des revenus tandis que les enquêtes auprès des établissements tendent à saisir les seules entreprises visibles.

Par ailleurs, étant donné que la création d'emplois se fait largement grâce à la création de nouvelles entreprises, il est essentiel d'estimer, de manière précise, le nombre des unités de production aussi bien visibles qu'invisibles. En outre, la méthodologie de l'enquête mixte nous permet d'obtenir des données complètes avec une seule base de sondage de façon à mettre en lumière les interrelations entre les divers problèmes auxquels est confronté le secteur informel.

- Variation saisonnière dans l'activité économique : à cause des variations saisonnières dans le niveau des activités, la collecte des données devrait s'étaler sur une période relativement longue.

- Taux de réponse des enquêtes : l'espoir d'assistance étant un facteur qui a motivé beaucoup d'opérateurs du secteur informel à répondre aux questionnaires d'enquête, si un manque de suivi brise cet espoir, il est probable que les taux de non réponse augmenteront au cours des enquêtes futures. Par conséquent, chaque fois que cela est possible, les enquêtes devraient être suivies par des projets de coopération technique.

Pour conclure, nous présentons ci-dessous un résumé des besoins en données pour le programme intégré classés selon les principales méthodologies de collecte de données.

**METHODOLOGIE D'ENQUETE**

<b>BESOINS EN DONNEES</b>	Ménages	Etablissements	Mixte
1. Estimations du nombre total d'unités de production du secteur informel			*
2. Nombre total de personnes employées /leurs caractéristiques socio-économiques	*		
3. Conditions de travail et de fonctionnement et protection sociale			*
4. Protection et revenus		*	*
5. Relations (légales et production) secteur formel/informel		*	*
6. Institutions et association formelles /informelles			*

**INDICATEURS STATISTIQUES DE BASE :**Tableau 1. *Population et Produit national brut par tête*

	Colombie	Philippines	Tanzanie
Population (1993, millions)	35,7	64,8	28
PNB par tête (1993, US \$)	1 400	850	90

Source : *Tendances dans les économies en développement, 1995, Banque Mondiale*Tableau 2 : *Urbanisation*

	Population urbaine				Population dans les agglomérations urbaines d'un million d'habitants ou plus en % de			
	% de la population totale		Taux d'accroissement moyen annuel (%)		Population Urbaine		Population Totale	
	1980	1994	1980-90	1990-94	1980	1994	1980	1994
Tanzanie	15	24	6,8	6,4	30	24	5	6
Philippines	38	53	5,2	4,4	33	25	12	13
Colombie	64	72	2,8	2,7	34	38	22	28

Source : *Rapport sur le développement dans le monde 1996, Banque Mondiale.*

Tableau 3 : Production brute et valeur totales (rurales et urbaines)  
par groupes d'activités pour le secteur informel en Tanzanie

Groupe d'activités	Nombre d'entreprises	Production brute annuelle (Millions de Shillings Tanzaniens)	Valeur ajoutée annuelle (millions de Shillings Tanzaniens)	Production brute moyenne (Shillings Tanzaniens)	Valeur ajoutée moyenne (Shillings Tanzaniens)	Valeur ajoutée formelle (millions de Shillings Tanzaniens)	Valeur ajoutée du secteur informel en % de la valeur ajoutée de l'économie formelle (%)
Agriculture et pêche	142 109	35 036	20 447	246 542	143 879	358 693	5,7
Mines et carrières	17 139	1 665	1 159	97 151	67 634	6 975	16,6
Industries manufacturières	439 540	59 396	29 800	135 132	67 798	20 680	144,1
Construction	116 496	14 577	10 864	125 128	93 256	14 416	74,4
Commerces, restaurants hôtels	933 915	344 234	104 727	368 592	112 137	83 325	125,7
Transport	49 379	13 796	6 114	279 399	123 814	47 017	13,0
Services collectifs et personnels	102 965	18 165	10 307	176 420	100 100	3 619	284,8
Autres	0	0	0	0	0	38 811	
<b>TOTAL</b>	<b>1 801 543</b>	<b>486 869</b>	<b>183 418</b>	<b>270 251</b>	<b>101 811</b>	<b>573 536</b>	<b>32,0</b>

Source : enquête nationale sur le secteur informel 1991

Tableau 4 : Secteur informel en Tanzanie : emploi par groupe d'activités,  
par zone géographique et par sexe

Groupes d'activités	Dar es Salaam	Autres zones urbaines	Zones rurales	TOTAL			Zones rurales (%)	Dar es Salaam (%)	Autres zones urbaines (%)	Hommes (%)	Femmes (%)
				Hommes	Femmes	Total					
Agriculture et pêche	21 835	104 490	110 052	188 063	48 314	236 377	7,75	6,91	16,48	79,56	20,44
Mines et carrières	0	17 400	4 321	18 723	2 998	21 721	0,30	0,00	2,74	86,20	13,80
Industries manufacturières	44 219	77 529	404 501	395 247	131 002	526 249	28,50	14,00	12,23	75,11	24,89
Construction	22 327	28 785	112 326	162 216	1 222	163 438	7,91	7,07	4,54	99,25	0,75
Commerces restaurants hôtels	203 200	359 325	651 175	575 389	638 311	1 213 700	45,88	64,31	56,66	47,41	52,59
Transport	4 419	7 758	65 893	75 292	2 778	78 070	4,64	1,40	1,22	96,44	3,56
Services collectifs et personnels	19 958	38 858	71 009	116 164	13 661	129 825	5,00	6,32	6,13	89,48	10,52
ENSEMBLE	315 958	634 145	1 419 277	1 531 094	838 286	2 369 380	100,00	100,00	100,00	64,62	35,38



# Une perspective élargie : aspects sociaux et socio-économiques du secteur informel

*Roger EDMUNDS*

*Overseas Development Administration ( ODA)*

*London - England*

*Note : les opinions exprimées dans le présent document sont personnelles et ne sauraient être considérées comme reflétant en quelque façon que ce soit le point de vue ou la politique de l'ODA.*

## **INTRODUCTION**

De manière générale, les administrateurs et dirigeants politiques souhaitent obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Qu'est-ce que le secteur informel ?
- Pourquoi dois-je disposer d'informations sur celui-ci ?
- Qui sont les personnes concernées et que font-elles ?
- Dois-je intervenir d'une manière ou d'une autre dans ce domaine et, si oui, comment ?
- Quelle est l'incidence de mes choix sur le secteur informel ?

En tant que statisticiens, notre tâche consiste à définir et à transmettre les informations nécessaires à toute décision fondée et cohérente à l'égard de telles questions, bien que notre rôle et le niveau auquel nous pouvons intervenir soient de toute évidence très variables. Pour répondre correctement à ces questions, il nous faut disposer d'une idée aussi claire que possible de ce secteur informel, de façon à ne pas nous tromper ou à ne pas induire les autres en erreur par manque de connaissance. Toutefois, par déformation professionnelle, c'est justement ce que nous courons parfois le risque de faire en nous focalisant sur des questions techniques relatives à la collecte et à l'analyse des données aux dépens d'une vision plus large du problème.

Au cours de l'atelier, nous avons examiné et discuté certaines des grandes questions d'un point de vue strictement économique. Le présent document cherche à ouvrir un débat comparable sur les aspects sociaux en examinant brièvement ci-dessous les questions formulées plus haut, mais d'un "point de vue social".

## Qu'est-ce que le secteur informel ?

La littérature consacrée à cette question traduit deux perspectives socio-économiques radicalement différentes quant au cadre conceptuel du secteur informel. L'une consiste à considérer ce secteur comme un moteur dynamique de la croissance économique, offrant une solution de rechange aux modèles interventionnistes de développement économique national. Dans un tel scénario, le secteur informel apparaît victime d'un excès d'intervention de l'État dans l'économie, intervention qui aurait détourné les ressources au profit d'un secteur formel restreint et inefficace (Maegher, 1995). Dans des conditions appropriées, le secteur informel serait en mesure de se développer rapidement, porteur de vastes potentialités en termes de création d'emploi et d'allègement de la pauvreté.

Le point de vue opposé est également exposé par Maegher : "Loin de représenter le triomphe du libéralisme d'un secteur informel sur l'interventionnisme de l'État, la croissance du secteur informel au cours des années 80 peut être considérée comme une tentative des représentants du capital du secteur formel, agissant avec la complicité de l'État, pour limiter les coûts salariaux et accroître la flexibilité en utilisant des travailleurs sans protection dans le secteur informel". Ce point de vue s'appuie pour l'essentiel sur les pratiques observées dans les pays industrialisés et en Amérique latine, mais certains chercheurs estiment qu'il constitue un cadre conceptuel qui pourrait aider à comprendre l'activité du secteur informel urbain en Afrique.

Plus près de chez nous, le SCN de 1993 reproduit un extrait de la quinzième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, qui définissait le secteur informel comme : "un ensemble d'unités de production qui font partie du secteur institutionnel des ménages en tant qu'entreprises individuelles ou, ce qui revient au même, en tant qu'entreprises individuelles appartenant à des ménages". Le texte se poursuit en opérant une distinction supplémentaire entre "les entreprises informelles de personnes travaillant pour leur compte propre" et "les entreprises d'employeurs informels".

Bien que cette définition semble techniquement précise et spécifique, elle ne tend nullement à souligner le fait que nous parlons ici non pas d'un groupe homogène, mais d'un grand nombre de personnes s'efforçant de faire ce qu'elles peuvent pour gagner leur vie. Un certain nombre de travailleurs de ce secteur ont sans doute un bon niveau de vie et une situation relativement stable, alors que d'autres gagnent à peine assez d'argent pour survivre et se trouvent dans un état d'insécurité permanente. Rogerson, dans un document consacré à la pauvreté urbaine en Afrique du Sud (Rogerson, 1996), souligne ce phénomène en opérant au sein du secteur informel une distinction conceptuelle entre deux catégories d'activités :

- les entreprises à finalité de survie - celles-ci représentent un ensemble d'activités entreprises par des personnes incapables de s'assurer un emploi rémunéré régulier ou d'accéder au secteur économique de leur choix. De manière générale, elles se distinguent par un niveau de revenu très bas, un faible investissement en capital, des qualifications quasiment inexistantes et des possibilités très limitées d'expansion de leurs activités. La majorité de ces entreprises sont dirigées par des femmes et se caractérisent essentiellement par la pauvreté et un effort désespéré pour survivre ;
- les micro-entreprises ou entreprises de croissance - il s'agit de très petites entreprises au fonctionnement desquelles ne participent généralement que le propriétaire, certains membres de sa famille et, éventuellement, une poignée de salariés. Leur fait généralement défaut toute la panoplie formelle (autorisations administratives, licences d'exploitation) et elles n'ont qu'un accès limité au capital et aux connaissances spécialisées touchant au commerce et à l'industrie. Ces entreprises, pour peu que soient réunies les conditions appropriées, ont toutefois la perspective de se transformer en entreprises plus importantes.

Bien qu'une telle classification repose sur l'expérience sud-africaine, le tableau se présente ailleurs de façon identique ; si nous voulons étudier et analyser intelligemment le secteur informel, nous ne devons pas perdre de vue sa spécificité. Il est évident que des questions visant l'un des groupes ci-dessus peuvent ne présenter que peu d'intérêt pour l'autre groupe et qu'une analyse simpliste qui tendrait à considérer le secteur informel dans son ensemble pourrait facilement déboucher sur des conclusions erronées. Il faut également nous souvenir que nous nous intéressons à des personnes, et non simplement à des "unités de production". Il ne s'agit pas là d'un plaidoyer purement émotif, car il reflète également l'insondable complexité des êtres humains et le fait que, en les classant un peu à la légère de la même façon que nous le ferions pour des entreprises du secteur formel, nous risquons de sous-estimer leur flexibilité et leur rapidité de réponse à des mutations économiques et sociales.

### **Pourquoi dois-je disposer d'informations sur le secteur informel ?**

D'un point de vue social, l'élément central de réponse à cette question réside dans la constatation que si ce secteur est important, c'est parce qu'il fournit des moyens de subsistance à des millions de personnes. L'OIT estime que jusqu'à 60 % des travailleurs urbains du continent africain pourraient être employés dans ce secteur, proportion qui est encore plus importante dans certains pays. A court terme, cette population devrait encore s'accroître plutôt que diminuer du fait que les réformes économiques et les ajustements structurels tendent à réduire le nombre d'emplois non qualifiés dans le secteur public et que le secteur formel en Afrique continue à ne montrer qu'une faible propension à absorber cet excédent de main-d'œuvre.

Un autre aspect important réside dans la possibilité d'allègement de la pauvreté qu'apporte ce secteur. Les enquêtes sur le niveau de vie réalisées par l'Institut statistique du Ghana (Ghana Statistical Service - GSS) durant la fin des années 80 et le début des années 90 ont montré que les personnes travaillant dans le secteur informel - qu'il s'agisse de salariés ou de "travailleurs indépendants autres que les exploitants agricoles" - avaient un niveau de vie supérieur à celui des exploitants agricoles travaillant dans l'agriculture de subsistance ou d'exportation. Qu'il existe ici un lien de cause à effet n'est pas certain et l'on pourrait intuitivement s'attendre à ce que les travailleurs qui rejoignent cette frange marginale du secteur informel ne le font que parce qu'ils ne sont pas en mesure de trouver une meilleure sécurité d'emploi dans le secteur formel. Toutefois, la poursuite de l'urbanisation et l'accroissement du nombre de personnes employées dans le secteur informel donnent à penser que les conditions y sont meilleures qu'ailleurs, même si le passage vers ce secteur répond davantage à une nécessité qu'à un choix et s'il est entraîné par la détérioration des conditions dans les secteurs plus traditionnels. On en conclut que, sans l'existence de ce secteur informel, les conditions de vie des personnes concernées seraient encore plus dramatiques.

### **Qui sont les personnes concernées et que font-elles ?**

Les méthodes classiques permettant d'étudier et de retracer les activités et spécialités des personnes travaillant dans le secteur informel ont été traitées ailleurs au cours de cet atelier et nous avons pu prendre connaissance de plusieurs contributions émanant de pays ayant procédé à de telles enquêtes et présentant leurs résultats. Sans vouloir revenir sur tout cela, nous voudrions ici mettre l'accent sur les déséquilibres entre hommes et femmes dans ce secteur et aborder la question de la croissance des micro-entreprises et des possibilités d'emploi dans ce secteur. Au Ghana, 75 % des entreprises non agricoles sont dirigées par des femmes ; au sein de cet ensemble, elles dirigent près de 90 % des entreprises commerciales et près de 70 % des entreprises manufacturières, mais ne sont plus que 24 % dans les autres entreprises correspondant aux services personnels et services aux ménages, à la construction, à la pêche, au transport, etc. (GSS, 1995).

Selon le PNUD (1995), la situation dans les autres pays africains est comparable : au Congo et en Zambie, les femmes sont responsables des deux tiers de la production informelle dans le secteur des services (à l'exclusion des transports) ; au Botswana, près de la moitié des femmes salariées en 1984-85 travaillaient dans le secteur informel, alors que cette proportion n'était que de 10 % pour les hommes salariés.

Toutefois, malgré les possibilités et avantages évidents offerts aux femmes dans le secteur informel, des micro-études réalisées en Afrique du Sud (Liedholm and

McPherson, 1991, cité dans Rogerson, 1996) montrent qu'elles sont en réalité défavorisées par rapport aux hommes : leurs entreprises connaissent une croissance plus lente que celles dirigées par des hommes, elles emploient moins de salariés et, de façon plus générale, gagnent moins que les hommes et tendent à se concentrer sur les franges du secteur informel tournées vers l'économie de survie. Ces études ont montré que la cause de ce phénomène ne résidait pas dans un manque d'aptitude aux affaires des femmes, puisque l'on y notait plusieurs exemples de femmes chefs d'entreprises connaissant le succès, mais résultait plutôt d'un accès limité aux ressources matérielles, et notamment au capital et au crédit. S'il est vrai que les hommes se trouvaient confrontés aux mêmes difficultés d'accès, on a pu constater que les activités à petite échelle connaissant le maximum de croissance étaient dominées par eux.

Plus généralement, les études réalisées dans toute une série de pays montrent que les entreprises du secteur informel qui connaissent le succès tendent à être dirigées non par des chômeurs, mais à titre de second emploi par des personnes qualifiées du secteur formel ayant accès aux capitaux et à d'autres ressources (Meagher, 1995). Au contraire, les entreprises lancées par des chômeurs, qui bénéficient peut-être d'un niveau d'instruction moindre et d'un manque de compétence ou de formation en matière commerciale, occupent les franges du secteur informel tournées vers l'économie de survie, là où le "niveau d'entrée" est le plus bas mais où la concurrence est la plus féroce et les revenus n'atteignent qu'à peine le niveau nécessaire à assurer la subsistance.

Nous avons déjà vu qu'il était bien plus probable que la pression exercée sur le secteur informel pour qu'il fournisse des emplois supplémentaires s'accroisse plutôt que l'inverse, étant données la réduction du nombre d'emplois non qualifiés dans la fonction publique et les faibles chances de voir se renforcer l'emploi dans le secteur formel.

Toutefois, malgré la croissance rapide du secteur informel en termes de production et d'emploi, très peu d'entreprises, voire aucune, se transforment en moyennes ou grandes entreprises (voir Ndua and Ng'ethe, "Role of the Informal Sector" p. 32, cité in Fafchamps, 1994) ; encore la croissance ne s'est-elle manifestée qu'en termes de nombre d'entreprises, c'est-à-dire qu'il s'est agi d'une croissance "extensive" plutôt qu' "intensive". Fafchamps poursuit en affirmant que cette situation existe depuis trop longtemps pour pouvoir être considérée comme un phénomène simplement transitoire et qu'il doit y avoir une raison inhérente à ces entreprises pour expliquer leur absence de croissance. Parmi les raisons qui lui semblent pouvoir expliquer ce phénomène figurent l'existence d'un certain nombre de créneaux d'où sont plutôt absentes les entreprises concurrentes de

taille supérieure (créneaux tels que la production de biens bon marché et de qualité inférieure pour des consommateurs peu aisés ou, inversement, la production d'objets artisanaux de qualité élevée) et des avantages de coûts favorisant les micro-entreprises et les grandes entreprises mais pénalisant les entreprises de taille moyenne<sup>1</sup>, décourageant ainsi celles-ci de prendre des parts de marché d'un côté ou de l'autre.

Il est difficile de dire si les conditions s'opposant à une telle croissance pourraient être éliminées par des mesures des pouvoirs publics, mais cela semblerait déterminant. Dans le cas contraire, l'emploi dans le secteur informel tendrait à dépendre de plus en plus d'entreprises tournées vers une économie de survie et d'un nombre sans cesse croissant de candidats à une source de revenu sur un marché déjà congestionné et présentant peu de possibilités de croissance.

### **Dois-je intervenir d'une manière ou d'une autre dans ce domaine et, si oui, comment ?**

Il n'est pas du ressort des instituts nationaux de la statistique de fixer des orientations économiques ou sociales nationales. Toutefois, si les statisticiens sont appelés à jouer un rôle intelligent dans le débat sur la meilleure façon d'encourager la croissance du secteur informel et de produire une information pertinente et appropriée, il leur faut être au fait des grandes options économiques et sociales ouvertes aux dirigeants étant donné que c'est sur cette base que vont s'organiser les activités de collecte de données.

Nous avons présenté plus haut deux cadres conceptuels du secteur informel. Dans le premier modèle (celui du "moteur dynamique"), le principe généralement accepté consiste à attendre des gouvernements qu'ils fassent tout leur possible pour encourager la croissance en favorisant l'accès à la formation, au crédit et aux autres ressources mais qu'ils s'abstiennent de toute intervention directe dans l'économie.

Dans le second modèle, plus pessimiste, on attend des gouvernements qu'ils apportent là encore au secteur informel l'aide à la formation, au crédit et aux échanges qu'un marché totalement libre ne peut apporter. Toutefois, étant donné que la croissance dans le secteur informel se produit en réaction directe à la tentative du capital du secteur formel (tant au niveau local qu'international) de conserver sa position, les tenants de cette conception suggèrent également qu'il n'y a guère de chance que ce secteur puisse être autre chose qu'une source de

1. Il s'agit par exemple de dispositions du droit des entreprises ou de la réglementation du travail que les micro-entreprises peuvent éviter, au contraire des moyennes entreprises, alors qu'à l'autre bout du spectre, des rendements d'échelle et des orientations de l'Etat favorisent délibérément les grandes entreprises au détriment des petites et moyennes entreprises.

main-d'œuvre bon marché et de revenus permettant à peine de couvrir les besoins vitaux des travailleurs concernés. La contrainte essentielle est perçue comme constituée par l'ensemble du processus d'ajustement structurel et par l'accent mis par celui-ci sur les réformes économiques et les compressions d'effectifs dans le secteur public, ainsi que par une tendance parallèle à limiter les coûts de main-d'œuvre dans le secteur formel ; dès lors, tant que se poursuit cette tendance, la marge de manoeuvre des gouvernements demeure limitée.

Nous n'avons pas l'intention dans le présent document de juger du bien fondé de l'un ou l'autre de ces deux points de vue, ni, par conséquent, de chercher à proposer une politique aux gouvernements. Bien que chacune de ces théories dispose d'arguments en sa faveur, aucune ne semble pouvoir expliquer pleinement la croissance passée du secteur informel et la meilleure façon de préserver cette croissance bénéfique. Toutefois, en définissant des orientations nationales, les gouvernements vont, implicitement ou explicitement, se baser sur ces divers points de vue, ou d'autres encore. Les statisticiens des instituts nationaux doivent savoir quel est le point de vue de leur gouvernement, et quelles en seront les conséquences pour leurs activités de collecte et d'analyse des données, et ce en maintenant une relation étroite et un dialogue suivi avec les décideurs concernés.

### **Quelle est l'incidence de mes choix sur le secteur informel ?**

Tout en ayant besoin de données de base sur le secteur informel, les administrateurs et les dirigeants doivent disposer d'informations permettant de suivre et d'évaluer le plus ou moins grand succès de leur politique. Il ne s'agit pas là d'une tâche aisée. Lorsqu'elles fonctionnent au niveau de l'économie de survie, les entreprises du secteur informel présentent une certaine fluidité et une certaine plasticité, puisqu'elles évoluent rapidement pour répondre aux nouvelles situations et sont difficiles à retracer dans le temps de façon cohérente. Les entreprises connaissant une plus grande réussite seront peut-être moins fluides et plus faciles à classer mais, si elles déploient leurs activités à un niveau marginal de légalité, voire en deçà, elles risquent d'être réticentes à coopérer aux enquêtes formelles cherchant à évaluer l'efficacité des politiques gouvernementales. Dans l'un et l'autre cas, ces activités risquent en outre d'être propres à un endroit précis et d'exiger des techniques d'enquêtes spécialisées pour les identifier et les couvrir. Et pour compliquer le tout, les administrateurs et dirigeants souhaitent obtenir ce type d'information rapidement.

Il est peu probable qu'un seul système d'information puisse répondre à l'ensemble de ces exigences, étant donné que :

- par définition quasiment, les systèmes administratifs ne permettent pas d'obtenir des informations utiles sur ce secteur ;
- les enquêtes de grande ampleur fournissent des informations de base précieuses mais ne sont pas adaptées à l'évaluation des politiques étant donné qu'il leur faut nécessairement beaucoup de temps pour obtenir des résultats utilisables. En outre, elles fournissent rarement des informations détaillées correspondant à des niveaux géographiques limités ;
- les micro-enquêtes permettent d'obtenir rapidement des données et fournissent souvent un aperçu personnel ou individuel qui fait défaut aux grandes enquêtes, notamment si elles recourent aux techniques PRA/RRA<sup>2</sup> pour découvrir les points de vue et perceptions du groupe cible lui-même. Toutefois, de telles enquêtes sont généralement propres à une région et à une période données et, même si leur plan est bien connu, il est difficile de les généraliser à d'autres régions pour fournir un tableau national. Les INS manquent la plupart du temps de l'expérience et des connaissances spécialisées nécessaires pour de telles opérations.

L'enquête CWIQ de la Banque mondiale (Core Welfare Indicators Questionnaire), qui permet d'obtenir des résultats rapides grâce à des analyses correspondant à des spécifications préalables et à des questionnaires pouvant être passés au scanner, peut constituer une solution partielle au problème consistant à obtenir rapidement des données pertinentes. Toutefois, cette enquête se trouve dans une phase de développement relativement précoce et n'a pas encore été testée pour le type de questions, détaillées et à réponses variables, nécessaires pour mieux pénétrer les complexités du secteur informel et ses réactions aux nouvelles politiques gouvernementales.

En l'absence d'une panacée pour assurer ce type d'évaluation, il est probablement nécessaire de s'en remettre à une approche diversifiée recourant à toute une série de techniques de collecte de données. Il est peu probable que les INS disposent des ressources et des connaissances spécialisées pour y procéder eux-mêmes, de telle sorte que nous serons amenés à collaborer avec des universitaires et des chercheurs pour exploiter au mieux les ressources disponibles. Encore une fois, la nécessité d'entretenir des rapports étroits avec les dirigeants compétents se trouve soulignée par le fait qu'il s'agit là d'un élément vital pour permettre de répondre au mieux à leurs besoins et exigences.

---

2. PRA : Participatory Rural Appraisal ; RRA : Rapid Rural Appraisal

## CONCLUSION

Le présent document examinait certains des grands aspects sociaux et socio-économiques du secteur informel, et notamment les deux cadres conceptuels dans lesquels ce secteur peut être inséré grâce à une distinction entre les entreprises liées à la croissance et les entreprises "de subsistance", alors qu'étaient également examinés la place dévalorisée occupée par les femmes et les chômeurs dans ce secteur, les problèmes de croissance des micro-entreprises, la question de savoir comment évaluer l'incidence des grandes orientations nationales et la nécessité d'entretenir des rapports étroits avec les dirigeants et chercheurs, universitaires ou autres. Ces questions n'ont pas été étudiées en détail mais simplement évoquées, dans le but de mieux y sensibiliser les statisticiens. Nous espérons ce faisant que ces derniers seront mieux informés et, par conséquent, mieux à même de fournir une information utile et fiable sur ce secteur.

\* \* \*

## BIBLIOGRAPHIE

Fafchamps Marcel (1994) "Industrial Structure and Micro-enterprises in Africa", *The Journal of Developing Areas*, Vol. 29, pages 1-30, Stanford University.

Ghana Statistical Service (1995), *Ghana Living Standards Survey: Report on the Third Round (GLSS3)*, Accra, Ghana.

Meagher Kate (1995) "Crisis, Informalisation and the Urban Informal Sector in Sub-Saharan Africa", *Development and Change*, Vol. 26, pages 259-284, Blackwall Publishers.

Rogerson, Christian M. (1996) "Urban poverty and the informal economy in South Africa's economic heartland", *Environment and Urbanisation*, Vol.8 No1, April 1996, pages 167-181.

UNDP (1995), *Human Development Report*, page 39, Oxford University Press

Maquette et impression  
Imprim Color